

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXIX
Année 2005



ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée
NIMES (Gard)

2007

TABLES DES MATIERES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 6 FÉVRIER 2005

- Allocution de M. Pascal Gouget, président sortant :
Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes pendant l'année 2004.....7
- Allocution de M. Guilhem Fabre, président :
Géographie de l'eau – Nîmes.....13
- Communication de M. Charly Sam Jallatte :
À propos du prix Théophraste Renaudot, un lauréat oublié : Armand Lunel.....19

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2005

- M. Charles Puech : *Le crime du mas de Lauze*.....35
- M. Jacques Lévy : *Saint Sébastien, ou les métamorphoses d'un mythe*.....53
- M. Antoine Bruguerolle : *L'hôtel de Hauranne à Bayonne*..... 63
- M. Guy Dugas : *Armand Guibert, « poète nomade » (1906-1990)*.....81
- M. René Chabert : *Neurosensorialité et somatognosie, ou la connaissance que nous prenons de notre corps*.....91
- M^{me} Anny Herrmann : *Petite Camargue, refuge de camisards au début du XVII^e siècle*.....109

- M^{me} Paule Plouvier : *Le poète Salah Stétié : un « passeur » entre Orient et Occident*.....125
- M^{me} Hélène Deronne : *L'artiste du XX^e siècle : est-il un imposteur ou propose-t-il un nouveau langage esthétique ?*.....135
- M. Louis Durteste : *Francis Garnier (1839-1873), le pionnier de l'Indochine et sa famille nîmoise*.....145
- M. Jean Ménard : *Le dossier Duteil, de Laudun. Euthanasie : oui ou non ?*.....159
- M. Rainer Riemenschneider : *La persistance du principe fédératif en Allemagne : le recrutement politique des dirigeants allemands à l'époque moderne et contemporaine*.....167
- M. François Pugnère : *Les voies de la conversion : l'Église catholique et la révocation de l'Édit de Nantes en Bas-Languedoc oriental*.....197

III – MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

Membres honoraires.....	211
Membres résidants.....	213
Membres non résidants.....	217
Correspondants.....	219
Académies, Sociétés Savantes et Organismes	
Correspondants.....	225

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 6 FÉVRIER 2005

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Année 2004

par Pascal GOUGET

Président sortant

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire, Président de Nîmes-Métropole,
Messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses,
Mes chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Il appartient au président sortant de faire le point sur la vie et les travaux de l'Académie au cours de l'année écoulée. C'est là une tâche délicate où il conviendrait d'être bref et brillant. J'essaierai seulement de satisfaire à la première de ces exigences.

En l'année 2004 l'Académie peut se réjouir de n'avoir eu à déplorer la perte d'aucun de ses membres résidants ou non résidants ; elle a eu cependant la tristesse de voir disparaître deux de ses correspondants, M. Pierre Dupuy, ancien journaliste, nommé en 1977 et M. Jean-Pierre Nègre, du domaine de Vacquerolles, nommé en 1986. M. Raymond Martin, avocat, correspondant depuis 1992, a donné sa démission pour raisons personnelles.

Trois nouveaux membres résidants ont été élus en cette année 2004.

M. Bernard Mounier, producteur et réalisateur de télévision, a été élu au fauteuil de M. Vielzeuf, admis à l'honorariat.

Il a aussi fallu pourvoir au remplacement de deux de nos confrères trop tôt disparus, M. Christian Liger et M. Noël Cannat.

M^{me} Brigitte Maurin, professeur d'italien, a été élue au fauteuil de M. Christian Liger, et M^{me} Micheline Poujoulat, professeur d'espagnol, au fauteuil de M. Noël Cannat.

Nous sommes heureux d'accueillir, avec ces deux professeurs, la littérature méditerranéenne en notre Académie.

Deux postes de non résidants ont été libérés par l'accession à l'honorariat de nos confrères, M. Jean Sablou (qui fut Conservateur des Archives départementales) et M. André Gouron, professeur de droit émérite.

A ces postes ont été élus M^{me} Rose Jurgensen (connue sous le nom de Rose Vincent comme journaliste et romancière) et M. Alain Aventurier, directeur de recherche au CIRAD.

Six nouveaux correspondants ont été nommés : M^{me} Christiane Dupont-Mathieu, professeur honoraire de lettres et félibre, M^{me} Paule Plouvier, professeur émérite en lettres modernes, M. René Chabert, Docteur en neurobiologie (E.P.H.E.), M. René Maubon, musicologue, M. Jean-François Maréchal, archéologue et M. Jean-Louis Pautrat, Docteur ès sciences.

Pendant les neuf mois de l'activité académique, la Société a tenu, outre sa séance publique, seize séances, dont quatre consacrées aux réceptions des nouveaux académiciens.

Les sujets traités ont été des plus variés, la majorité d'entre eux étaient consacrés à l'histoire, deux autres à la littérature, et deux à des réflexions sociologiques ou philosophiques.

Le père Christian Salenson a rappelé le drame que fut l'assassinat de sept moines de Tibéhirine au mois de mai 1996. Partant de cet épisode tragique il a exprimé sa préoccupation du dialogue des cultures en évoquant

la vieille légende des Sept Dormants de l'Atlas. Cette communication fut redonnée lors de la séance publique du 1^{er} février 2004 au Lycée Alphonse Daudet.

M^{me} Adeline Durand, nous a montré comment, en confrontant les données provenant de l'anthracologie, qui est l'étude des charbons de bois anciens, avec les données fournies par l'étude des cartulaires, ces recueils de titres de propriété des monastères ou des églises, on pouvait déterminer les essences dominantes des forêts du IX^e au XIII^e siècle et suivre leur évolution.

Que savons-nous de la physionomie de Nîmes au Moyen Âge ? C'est ce que nous a fait découvrir M. Guilhem Fabre, notre nouveau président, dans un exposé illustré de diapositives.

Le pasteur Jacques Galtier a présenté une étude sur Napoléon Bonaparte et les protestants. Sous le Consulat et l'Empire, les protestants retrouvèrent la liberté de culte, mais celle-ci fut encadrée de règles administratives contraignantes qui retardèrent le renouveau de cette communauté brisée par deux siècles et demi de répression.

M. Henry de Seguins-Cohorn a évoqué la Révolution française dans la région d'Uzès, à travers les écrits du baron de Castille.

Réfléchir sur le langage symbolique est une entreprise qui fait appel à de multiples disciplines. M^{me} Catherine Marès a relevé ce défi avec brio et nous a montré combien un tel langage répond à une nécessité vitale pour les hommes.

M. Olympe Bhely-Quenum nous a entretenu du dialogue des cultures et de ses difficultés. Sur le thème « Migrations, mythe, rituel et culture », il s'est attaché à montrer l'universalité de la pensée mythique et la richesse culturelle et spirituelle des peuples noirs que les déplacements migratoires ne peuvent effacer.

M^{me} Nicole Agussol nous a fait connaître la vie mouvementée de Jérémie Ferrier, qui, au XVII^e siècle, fut un pasteur très contestataire ; après

avoir été excommunié par le synode de Nîmes, mu par le ressentiment, il se convertit au catholicisme et poursuivit sa carrière à Paris où, sous Richelieu, il entra au Conseil du roi.

La littérature provençale a sa place à l'Académie de Nîmes et M^{me} Marcelle Viala lui a fait honneur en nous contant la belle légende de Mourgue reprise par Mistral dans son poème Nerte.

M^{me} Rose Jurgensen a évoqué dans une causerie sur l'Inde et la dynastie Nehru le souvenir d'Indira Gandhi, qu'elle a connue.

Le D^r Bernard Cavalier nous a convaincus de l'utilité de l'engagement humanitaire de petites associations, comme celle des « Lampions », qui s'efforce d'apporter les secours de la pédiatrie dans des régions défavorisées du Sud-Vietnam.

Chaque année, en novembre, nous attendons de savoir à qui sera attribué le Prix Renaudot, ce rival du Prix Goncourt, mais qui en fut le premier lauréat ? Nous l'avons appris, et vous le saurez bientôt aussi, en écoutant la communication que nous fit le D^r Jallatte.

En décembre 2002 disparaissait notre confrère Christian Liger. Une plaque à sa mémoire a été apposée sur la maison qu'il habitait boulevard Victor Hugo. L'Académie de Nîmes était présente à cette cérémonie du souvenir.

Les relations entre les Académies, qui ont toujours existé, se développent et sont facilitées par les moyens modernes de communication.

En mars nous avons reçu à notre siège de la rue Dorée six membres de l'Académie royale de Valence dans le cadre du festival Nîmes-Valencia.

Nous avons participé à une séance organisée par l'Académie de Montpellier au Château de Castris à l'occasion de la publication de deux ouvrages relatant son histoire : « *La Société royale des Sciences de Montpellier de 1706 à 1816* » et « *L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier de 1846 à nos jours* ».

Nous avons également fait visite à l'Académie d'Aix-en-Provence à l'occasion de sa séance de remise de prix.

Fin septembre, cinq académiciens nimois ont assisté à la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts qui s'est tenue à Angers sous la présidence du Pr Michel Woronoff que vous avez pu entendre ici-même il y a deux ans. De réceptions protocolaires en visites guidées, les académiciens venus des diverses régions de France ont pu admirer les trésors de la ville d'Angers et de Fontevraud. Ces rencontres entre les vingt-huit plus anciennes Académies de province se tiennent une année sur deux à l'Institut de France et l'année suivante en province ; en 2006 Montpellier sera le siège de la Conférence.

En novembre, six académiciens nimois se sont rendus à Toulon pour une séance commune avec l'Académie du Var consacrée à des écrivains du Félibrige.

L'Académie de Nîmes décerne chaque année un prix, l'un d'histoire, le prix Sidney Forado, l'autre de littérature, le prix Marthe Issoire. Exceptionnellement, en 2004, les deux prix ont été décernés.

Le prix Forado, récompensant une recherche historique concernant le département du Gard, a été attribué à M. François Barbe pour son étude sur « Le paysage agraire d'une communauté du Languedoc : Chusclan à travers ses compoix (1607-1746) ».

Le prix Marthe Issoire, récompensant une œuvre littéraire, a été remis à Mme Catherine Voglimacci Stephanopoli pour quatre nouvelles « Des heures ordinaires ».

Enfin une mention spéciale assortie d'une médaille de l'Académie de Nîmes a été accordée à M. Lionel Ricaud pour son travail sur « Les Cent-Jours dans le Gard ».

L'Académie de Nîmes possède une riche bibliothèque dont de nombreux titres ont trait à la vie locale. Cette bibliothèque est en voie d'informatisation, avec le soutien de la Municipalité. Le catalogue, quand il sera terminé, à la fin de cette année, sera consultable sur le site de la bibliothèque de Carré d'Art.

Telle fut la vie de notre compagnie en 2004, variée, érudite, fêve d'histoire locale et générale.

L'Académie, ancienne et toujours renouvelée, incarne une certaine permanence de la vie nîmoise ; elle continue d'entretenir des liens avec l'extérieur, comme elle l'a fait dès ses origines, tout en s'ouvrant lentement, sagement aux innovations d'un monde en rapide évolution.

GÉOGRAPHIE DE L'EAU – NÎMES

par **Guilhem FABRE**

Président de l'Académie de Nîmes

Monsieur le Préfet du Gard,
Monsieur le Maire de Nîmes,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses,
Mes chères consœurs, mes chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Les sept tomes du Ménard, les quatre du Baragnon, et pour faire bonne mesure, les trois du Pieyre, seraient insuffisants si on avait la prétention de recenser tous les truismes, adages, citations, ou autres énoncés de principe inspirés par l'eau. Élément vital absolu, ne serait-ce que par son « poids » dans notre humanité planétaire – l'être humain est presque fait aux trois - quarts d'eau, et la surface des océans n'est pas loin de ce pourcentage - l'eau est le centre de la vie. Quelles qu'en soient ses approches, de la symbolique et de la cosmogonie grecque au rêve bachelardien « Une goutte d'eau suffit pour créer un monde... » (*L'eau et les rêves*), de la poésie à la peinture, ou au sacré, du superflu à l'indispensable.

Aux exemples tirés des livres sacrés :

– de la Bible où s'en trouvent 637 évocations, à commencer par celle de la genèse de la Terre : « Alors Dieu dit : Que les eaux qui sont en dessous du ciel se rassemblent en une seule masse et que la terre ferme apparaisse, et il en fut ainsi. Et Dieu nomma la terre ferme Terre, et il nomma Mer la masse des eaux ». (*Genèse 1 : 9 - 10*)

– et du Coran où Allah dit : « Nous avons créé à partir de l'eau toute chose vivante. » (Sourate 21 : 30)

Mais, à bien y regarder, l'extrême diversité de ces références procède surtout de la multiplicité des usages de l'eau, dans l'espace comme dans le temps. Et de ce fait, elle intègre pleinement le champ d'investigation du géographe, qui décortique et s'interroge sur les rapports des sociétés humaines et des milieux qu'elles modèlent. Les exemples – certains hélas de triste actualité – foisonnent pour les évoquer.

Pour le seul pourtour méditerranéen de *mare nostrum*, citons à la volée : le Moyen-Orient et ses problèmes conflictuels de partition hydrique entre la Turquie, Israël et les pays arabes, que ce soit au niveau des cours d'eau de l'Euphrate, du Tigre et du Jourdain, ou des aquifères souterrains de Gaza et de Cisjordanie, sans oublier les civilisations antiques de l'eau mésopotamienne, égyptienne, et de Rome, le pompage forcé des nappes libyennes du Fezzan et de Nubie pour la conduire par des canaux vers le littoral, l'eau de neige si chère à Xavier de Planhol, l'exploitation systématique de la mer par désalinisation pour l'alimentation en eau potable comme à Malte, le développement exponentiel de la grande hydraulique de barrages au Maghreb, les transferts d'eau en Espagne, voire le délicat projet franco-espagnol du Rhône à la Catalogne...

Au demeurant, dans tous ces cas ressortent des dynamiques bien différentes, avec des phases aiguës, de latences, voire d'oublis et de négations.

Ainsi Nîmes, et ses temps de l'eau, selon l'expression d'André Guillerme dans sa subtile étude consacrée aux cités du nord de la France, sont un bel exemple d'une « hydro-urbanisation » dans la longue durée historique.

Le dieu topique Nemausus et ses nymphes en témoignent, la cité est bien née à sa source. Qui, soit dit en passant, répond parfaitement aux prescriptions hippocratiques, même si de nos jours il faut quelque peu la tempérer... où sont passés les vairons de notre jeunesse : « ... les sources qui se trouvent face au Levant, celles-là sont à leur plus haut point d'excellence ; viennent en second lieu celles qui sont entre le lever et le coucher du soleil, et de préférence du côté du lever. » (Hippocrate, *Airs, eaux, lieux*, VII, 11)

Et, durant l'Antiquité, la nappes phréatique sise à faible profondeur sous le piémont des garrigues, était systématiquement exploitée par une foultitude de puits. Mais le sanctuaire augustéen des eaux représente bien le premier fait hydraulique majeur de la cité de Nemausus, de sa naissance, et de son nom, issu du radical celtique *nem* augmenté d'un suffixe gaulois indiquant un hydronyme sacré. Il sera avantageusement complété peu après, durant le 1^{er} siècle apr. J.-C., à l'apogée de la vie antique de la cité, par un ensemble d'égouts, de fontaines, et de thermes, dont celui de quelque 550 m² de la Coupole des Halles qui avait sa piscine d'eau chaude; le tout étant alimenté par un aqueduc de 50 km de longueur, dont le Pont du Gard, monument urbain perdu dans la campagne, demeure le parangon architectural du pont de la grande hydraulique antique.

Paradoxalement ces réalisations marquent le début d'une fort longue atonie de l'hydraulique urbaine nîmoise qui durera plus de 10 siècles, en gros des invasions barbares aux Temps modernes. Elle est synchrone d'une réduction de la trame urbaine circonscrite à la ronde des grands boulevards actuels moulés sur les anciens remparts médiévaux et leurs fossés ; soit moins de 50 ha d'extension, alors que celle gallo-romaine couvrait plus de 220 ha encerclés dans le rempart augustéen. Et bien sûr de la baisse de la population puisqu'elle chute au moins de moitié par rapport aux 20 000 habitants de l'occupation antique. Les modestes marques qui en relèvent sont souvent délicates à appréhender. En effet, les vestiges médiévaux recouvrent ceux qui sont antiques, et les protègent ; d'où l'oblitération des premiers cités par l'urbanisation postérieure. Ainsi ne sont préservés que de rares éléments et surtout le tracé d'écoulements à l'air libre, issus de la Fontaine, et secondairement des cadereaux. Il en va ainsi des puits publics et privés médiévaux et de la dizaine de moulins qui fonctionnaient dans l'enceinte augustéenne. Des seconds - dont les trois principaux étaient l'Agau, le Grun et le Gagansol, les biens nommés - subsistent surtout des descriptions et quelques rares documents iconographiques faisant état de fossés nauséabonds, à la fois égouts et utilisés pour de petites industries de meunerie, de teinturerie, de tannerie, et autres.

Pour autant ces dernières sont à la base d'une nouvelle dynamique urbaine qui se traduit par une forte progression de la population qui atteindra les 50 000 habitants au cours du XVIII^e siècle. Le problème de l'eau prend

alors à Nîmes une tournure particulièrement aiguë, engendrant des tensions, car la ville en manquait cruellement. La nappe souterraine locale ne suffisait plus pour alimenter les 15 puits publics de l'écusson et extra-muros. Remémorons - nous aussi l'épisode des trains conduisant les lavandières nîmoises au Rhône à Beaucaire, voire la phrase « scudienne » absolue extraite du Baragnon qui, à sa façon, résume tout : « Des eaux ! des eaux ! voila le cri général, le peuple, sachez-le bien, n'ambitionne pas la couronne du martyr, il est prêt à donner tous ses députés pour 15 000 m³ d'eau » ; ce qui, vous en conviendrez, interroge sérieusement sur la valeur d'un député et son rapport au mètre cube à l'époque.

L'eau disponible était en outre de qualité médiocre, comme celle de la Fontaine, dont l'aménagement fut achevé au milieu du XVIII^e siècle par Mareschal, et la pollution par les fossés difficilement supportable.

Tou Fou, philosophe chinois du VIII^e s. apr. J.-C., l'avait d'ailleurs bien vu : « L'eau de la source reste claire tant qu'elle coule dans la montagne ; dès qu'elle la quitte, elle se souille. »

Tous ces fossés et autres écoulements furent détruits, comblés, ou canalisés souterrainement, le dernier, celui de Montaury au milieu du XX^e siècle ; ce qui, à notre sens, est bien regrettable quand on voit par exemple leur présentation esthétique en surface à Perpignan, ou à Narbonne, voire au tronçon de cadereau de Ville Active. Ainsi les progrès de l'hygiène ont généré une certaine négation sociale et urbaine de l'eau en surface.

Sur cette question de l'eau de consommation, les archives locales contiennent plus d'une centaine de projets, certains d'une folle originalité. Sous la houlette d'Aristide Dumont elle trouvera sa solution en 1871 avec le captage de la nappe phréatique du Rhône-Gardon à Comps. Celle qui alimente encore la ville de nos jours par le biais d'une nouvelle conduite de très gros diamètre, déroulée entre 1983 et 1989. Elle fut le plus grand chantier européen de ce type à l'époque.

Un dernier volet ouvert de cette esquisse de géographie historique de l'eau nîmoise concerne le pluvial. Car si l'urbanisation gomme de la surface la présence des cours d'eau, ceux-ci existent toujours dessous; de même que les processus qui les génèrent, qui eux resteront toujours dessus. Un certain 3 octobre 1988 est hélas là pour nous le rappeler. Et le PPCI, le Plan de

Protection Contre les Inondations, qu'à la demande du maire Jean Bousquet nous avons fait adopter au Conseil municipal le 31 mars 1989 nous paraît toujours plus indispensable à développer. Les espaces densément urbanisés augmentent de façon exponentielle, sans espaces d'expansion des crues compensatoires suffisants. Et cela va continuer, tout comme les phénomènes pluviaux récurrents. Des précipitations inférieures à celles du 3 octobre 1988 même engendreront plus de dégâts, en particulier dans le bas pays de la Vistrenque.

Pour terminer, beaucoup d'autres faits « hydro-urbains » pourraient être développés ; on s'en doute. Mais, après les Consuls du XVI^e siècle qui avaient envisagé de « portuariser » la cité, j'évoquerai un thème cher abordé il y a quelque temps, dans « L'eau à Nîmes » et « Les ciels de Nîmes », sur la coulée et la diagonale vertes du Baou de la Fontaine et du Vistre. Ils sont un enjeu absolument primordial pour l'avenir. J'y verrais volontiers un paysage amène, avec des cours d'eau élargis, bordés d'une belle ripisylve, de prairies et de plans d'eau fixateurs de végétation, d'une faune et d'un assainissement complémentaire, et bien sûr de loisirs. Avec un objectif absolu de qualité.

Mais surtout pas la réalisation du vieux projet aquatique, qu'on cherche actuellement à médiatiser, sur l'aérodrome de Courbessac, pour de multiples raisons.

La maîtrise de cet espace hydrique encore libre de toute urbanisation incontrôlable est d'autant plus urgente et indispensable à promouvoir que la conception d'une métropole linéaire languedocienne Sète – vallée du Rhône, à laquelle nous avons œuvré comme étudiant sur une forte idée de Raymond Dugrand et de son équipe, est maintenant une réalité. Elle complèterait avantageusement celles judicieusement promues en d'autres temps avec le Jardin de la Fontaine, le mont Duplan, le bois des Espeisses, et le mas d'Escattes.

Cette scansion du trinôme, dynamique – latence – oubli de « l'aquasité » urbaine est l'image même du développement spatio-temporel de Nîmes, où les gestionnaires de la cité ont imprimé leur volonté dans le

paysage, dans un dialogue géopolitique permanent, initialement plus moulé sur les contrôles naturels qu'actuellement, où les volontés des sociétés, « boostées » par la médiatisation, prévalent.

Mais, après tout, cet esprit de dialogue n'est-il pas l'essence absolue de notre Compagnie, lieu de grande tolérance s'il en est, qui fête cette année ses 322 ans d'existence. Ce qui, vous en conviendrez aisément, n'est assurément pas un hasard.

**A PROPOS DU PRIX THÉOPHRASTE RENAUDOT,
Un lauréat oublié : ARMAND LUNEL**

par Charly Sam JALLATTE

Membre résidant

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire, président de Nîmes Métropole,
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses,
Monsieur le Président sortant,
Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire Perpétuel,
Honorées consœurs, estimés confrères,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Il y a 4 ans, ici même, en effeuillant la « Marguerite des Marguerites », cette femme écrivain au talent délicat, reine de Navarre et fondatrice de la première université nîmoise, je regrettais que son nom ne figurât pas au fronton de quelque établissement universitaire de la ville de Nîmes, chère à son cœur.

Aujourd'hui, (et vous allez pour cela me considérer comme l'académicien aux regrets éternels) je déplore qu'aucun lycée, qu'aucun collègue ne rappelle le souvenir de l'écrivain provençal aux attaches nîmoises plus que séculaires dont je vais vous parler et que l'évolution des modes littéraires, entretenue par les éditeurs tout autant que par les lecteurs, a contribué à rejeter quelque peu dans l'oubli.



Portrait d'Armand Lunel par André Marchand

À l'occasion du cent cinquantième de la fondation du Félibrige, et après l'attribution du prix *Théophraste Renaudot 2004* il est intéressant de faire revivre un instant les multiples facettes du talent de cet homme de lettres.

Le prix Renaudot a été attribué, depuis sa création, à soixante-dix-huit écrivains très différents dans l'expression de leur personnalité, différents aussi dans leur rapport avec les faits de notre société ou avec les fictions qui les hantent, différents enfin dans leur style, mais possédant tous un talent littéraire affirmé.

Lors de l'attribution du premier prix Renaudot, ce n'est donc pas un quelconque ouvrage paru dans l'année en cours que les membres du jury avaient distingué. Pour cette raison, rien ne justifie aujourd'hui que ce premier lauréat reste, pour beaucoup de lecteurs, dans une ombre que, seule, la modestie de l'écrivain avait entretenue.

Notre regretté confrère Christian Liger n'écrivait-il pas en présentation du catalogue de l'exposition intitulée : « *Frédéric Mistral. De Nîmes à l'Europe* » : « Je me méfie des écrivains statufiés de leur vivant, et davantage lorsqu'ils y contribuent. » ? L'auteur de *Nîmes sans visa* n'a donc pas eu à se méfier de cet écrivain, imprégné de culture provençale et d'amour

pour sa terre natale, qui ne rechercha jamais les projecteurs de la notoriété, fut-elle parisienne, et qui trouva que c'était charmant, en principauté monégasque où il résidait, d'être qualifié de « violette du pays » par le prince héréditaire.

C'est, en effet, au lycée de Monaco qu'un matin du mois de décembre 1926 un jeune professeur de philosophie eut la surprise de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur Armand Lunel

J'ai eu le plaisir - il y a vingt ans - d'être votre condisciple et votre camarade au lycée Mignet, d'Aix-en - Provence. J'ai, aujourd'hui, la joie de vous annoncer, au nom du jury « du prix Théophraste Renaudot », que nous avons couronné, cette année, votre charmant « Nicolo Peccavi ».

« Vous nous ferez l'amitié de présider notre déjeuner de l'an prochain. Mais j'espère bien qu'auparavant vous nous donnerez à tous, l'occasion de faire votre connaissance. Je l'ai promis à tous les jurés ».

« Amitiés et félicitations de votre

Georges Martin. »

« Le prix Renaudot ? Qu'ès aco ? » a dû se dire cet enfant de Provence, pour qui l'emploi de la « lengo nostro » s'inscrivait dans une longue tradition familiale.

Qu'était-ce, en effet ? Et quel rapport existait-il entre Théophraste Renaudot, médecin de Louis XIII et ami de Richelieu, d'une part, et le roman d'Armand Lunel, d'autre part ?

Le jury, au nom duquel écrivait ce Georges Martin, condisciple quelque peu oublié du lycée d'Aix, était composé, ainsi que l'apprit Armand Lunel, de dix journalistes, critiques littéraires, qui en cette année 1926 décernaient pour la première fois le prix qu'un an plus tôt ils avaient décidé de créer.

Étaient assemblés ce jour-là :

Gaston Picard, du journal « La Renaissance »,

Georges Charensol, critique d'art,

Marcel Espiau, du journal « L'Éclair », qui, déguisé en maître d'hôtel, avait pu assister aux délibérations des Goncourt avant d'être reconnu et chassé,
Noël Sabord, un homme de grande culture, journaliste à « Paris-Midi »,
Raymond de Nys, de « L'Intransigeant »,
Pierre Demartre, grand reporter au « Matin »,
Georges Martin, du « Petit Journal »,
Odette Pannetier, de « Candide », dont la plume était trempée dans le vitriol,
Henri Guilac, dessinateur au « Canard Enchaîné », et enfin,
Georges Le Fèvre, reporter au « Journal ».

Les normaliens de la rue d'Ulm auraient pu, dans l'argot qu'ils utilisaient alors entre eux, appeler « canular » cette attribution. En effet, en 1925, las d'attendre comme chaque année, le ventre vide, le résultat des délibérations des Dix de l'Académie Goncourt, les compères journalistes rassemblés avaient décidé de déjeuner à 11 heures dans un petit restaurant voisin de Drouant, ce qui leur permettrait de garder une parfaite équanimité hors des tourments de la faim.

Germa alors dans l'esprit de Gaston Picard, l'idée de décerner eux-mêmes un prix qui viendrait « corriger » les éventuelles injustices du prix Goncourt.

Cette année, le choix auquel ont procédé les jurés du Renaudot montre, à l'évidence, ce désir de « correction » qui leur a fait déposer les lauriers sur la tombe d'une femme écrivain, disparue en 1942 dans les camps de la mort. Dans l'œuvre couronnée, l'auteur décrit sans concession la société française telle qu'elle se révéla dans un contexte historique douloureux. Le même jour, l'Académie Goncourt honorait, pour sa part, la longue et sordide histoire à travers les générations d'une famille de pauvres paysans italiens. La plume acérée du critique littéraire d'un organe de presse qui propose chaque jour notre *libération* a qualifié cet affligeant récit de peplum rural, jugement qu'il renforce d'un terme à consonance obscène.

En 1925, Georges Charensol avait donc acquiescé avec enthousiasme au projet de son ami Picard et proposé un prix de journalistes

auquel serait donné le nom de Théophraste Renaudot, en mémoire de celui qui, avec la création et l'impression en 1631 du quotidien la « Gazette », devint le premier journaliste de France. Gaston Picard reconnaît dans ses mémoires que cette bande d'amis ne « se prenait pas au sérieux ». Pourtant un prix littéraire à part entière venait de naître.

Qui étaient ces deux journalistes initiateurs du projet ?

- *Le concepteur* : Gaston Picard, mort en 1962 à l'âge de 70 ans, fut tout à la fois journaliste, romancier et poète. Surnommé en son temps « Prince des Enquêteurs », il s'était fait connaître au cours de la guerre de 1914-1918 par la rédaction d'un « bulletin des Écrivains » adressé à tous les écrivains aux armées. Ce bulletin réalisa le trait d'union entre tous les hommes de lettres mobilisés. Chacun pouvait suivre ainsi le sort des autres : tel blessé, tel autre prisonnier, décoré ou mort.

Rémy de Gourmont en disait : « *On y voit l'œuvre de mort dans toute son horreur aveugle et comment nous sommes à une heure où les plus jeunes sont les moins sûrs du lendemain* ».

- *Le réalisateur* : Georges Charensol, né au crépuscule du XIX^e siècle, a vécu jusqu'en 1995.

A sa disparition Jérôme Garcin, grand observateur des tumultes de la vie littéraire parisienne, a écrit de lui (1) : « Il y a du fantastique à imaginer que Charensol, Rubempré ardéchois aux illusions gagnées, a épicié Claude Monet à Givenchy, a ovationné Sarah Bernard et a vu la Goulue dansant le french-cancan. »

Comme si c'était la veille au soir, il évoque des rencontres avec Anatole France, Renoir, Méliès, Eisenstein et Mack Sennett... boit de la vodka avec Kessel, publie le premier article d'un méridional nommé Marcel Pagnol et crée, pour s'amuser, le prix « Renaudot ».

Dans ses mémoires intitulés « *D'une rive à l'autre* » parus en 1973, Georges Charensol consacre un long passage à la naissance de ce prix.

« Nos statuts, écrit-il, étaient calqués sur ceux des Goncourt, donc inutile de les déclarer et d'élire un président. »

Et il poursuit : « En décembre 1926, quand vint le moment du vote, une majorité se dégagait pour donner un coup de projecteur sur un inconnu.

C'est ainsi que fut choisi le savoureux « *Nicolo Peccavi* ou *l'Affaire Dreyfus à Carpentras* », premier roman d'un jeune professeur, Armand Lunel.

Il convient de faire une remarque importante sur ces dernières lignes de Georges Charensol.

« Inconnu » ne peut s'appliquer en 1926 à Armand Lunel. Nous excuserons Charensol, encore jeune à cette époque, d'avoir ignoré les œuvres précédentes de l'auteur que les jurés du Renaudot venaient de couronner.

Armand Lunel avait déjà publié en 1925 chez Gallimard, (éditions de la N.R.F), un roman intitulé : « *L'imagerie du Cordier* » et, en 1926, un recueil de nouvelles : « *Occasions* ». Aux mêmes éditions venaient de paraître « *Esther de Carpentras, ou le Carnaval hébraïque* », pièce en un acte et un prologue, ainsi que le livret d'un opéra : « *Les malheurs d'Orphée* » écrit pour une musique de Darius Milhaud.

Ce que Georges Charensol ignorait, écoutons Armand Lunel nous en parler. (3)

« Assez vite, "L'imagerie du Cordier" vint à paraître. Cela parut étonnant dans tout Monaco, qu'un professeur de philosophie (tout jeune d'ailleurs), publie un roman chez Gallimard.

Du coup le conservateur des archives, Monsieur Labande, de l'Institut, publia un compte-rendu de mon livre dans le journal officiel. Et d'autre part, Milhaud qui occupait une situation mondaine à Paris, grâce à son talent qui s'épanouissait de plus en plus, avait l'amitié du prince Pierre (le futur Prince de Monaco qui allait épouser la princesse Charlotte, et devenir prince héréditaire). Ce qui fait que quand ce ménage s'installa à Monaco, il avait entendu parler de moi par Milhaud. Et j'ai même une lettre de Milhaud que je publierai un jour, où le prince Pierre lui dit : « Mais quand je fais mes inspections (il allait lui aussi inspecter les lycées) j'ai remarqué ce jeune professeur avec ses cheveux blancs, qui ne fait jamais parler de lui, sauf le beau livre qu'il a publié, et que je considère, (dans ce Monaco où tant de personnes tiennent à faire parler d'elles), comme la violette du pays ».

Je trouvai que c'était charmant d'être qualifié de violette du pays par le prince héréditaire.

Et du coup, un soir, je fus convoqué au palais ; je bénéficiai d'une audience et j'eus le plaisir et l'honneur de causer de littérature avec les deux futurs princes souverains »

Ainsi, il y avait loin de Monaco à Paris.

Mais Armand Lunel était un homme discret et modeste, heureux avec ses élèves, comblé lorsque, entouré de ses amis, il dira de lui vers la fin de sa vie : « Si j'avais été nommé à Paris, j'aurais fait une carrière littéraire beaucoup plus brillante. J'aurais probablement passé (sic) par l'Académie Française. Mais si j'avais été professeur à Paris, en ce moment ma femme et mes enfants, nous serions en cendres à Auschwitz. » (3)

Armand Lunel aimait trop sa Provence pour lui tourner le dos. C'est elle qui, de ses paysages, de son histoire, de ses artistes, imprègnera toute sa vie et toute son œuvre. Judéo-comtadin, Lunel plongeait ses racines au plus profond de cette terre dans laquelle depuis plus de cinq siècles ses ancêtres avaient mêlé leur culture à la culture provençale. Agnostique, ce lointain descendant de rabbins avait coutume de se dire un « mainteneur ». Mainteneur et gardien des traditions juives, mainteneur et gardien des traditions provençales, comme son grand-père Albert Lunel, riche négociant en draps et collectionneur avisé l'avait été.

Par son érudition, celui-ci était devenu l'ami de Mistral et l'un des premiers félibres de Carpentras. Frédéric Mistral avait sollicité de lui le don d'une partie de sa collection d'objets juifs afin les exposer au « Museo Arlaten ».

À son tour, Armand Lunel, par son attachement aux traditions ancestrales et aux racines provençales de son judaïsme, pouvait dire « *Pour moi, comme pour mes aïeux maternels, la Jérusalem céleste et terrestre n'a jamais été et ne sera jamais qu'à Carpentras.* » (4)

Dès ses premiers écrits, Armand Lunel se sent attaché à un fil conducteur qui sera omniprésent dans son œuvre romanesque. Ses personnages sont pour la plupart issus de familles juives méridionales qu'il a connues dans son enfance.

Ce fil le conduira plus tard à rédiger un ouvrage historique majeur : « *Juifs du Languedoc, de la Provence et des États français du Pape* » qui obtint le Prix d'Histoire de l'Académie Française.

Enfin, en 1976, le Grand Prix National des Lettres lui sera décerné pour l'ensemble de son œuvre.

Les jurés du prix Renaudot ne s'étaient donc pas trompés, cinquante ans plus tôt, en distinguant *Nicolo Peccavi* !

On peut d'ailleurs être conduit à penser que le sous-titre de ce roman (*L'affaire Dreyfus à Carpentras*) a participé pour une part importante à l'intérêt des journalistes du *Renaudot*. Conformément à ce que Gaston Picard avait souhaité, cette attribution du prix à *Nicolo Peccavi* semblait être, en effet, la correction d'une injustice des Goncourt. Un fait révélateur paraît le confirmer. Il a été dit, à cette époque, que le roman d'Armand Lunel avait été contré par Léon Daudet à la délibération du prix de l'Académie Goncourt. On comprend facilement cette obstruction venant d'un des hommes de lettres les plus farouchement antisémites de cette époque. Antidreyfusard acharné il était co-directeur, avec Charles Maurras, de *l'Action Française*.

En effet, le déroulement du procès du capitaine Dreyfus à Rennes, en septembre 1899, et le séjour du condamné gracié à Carpentras, où il était venu chercher le repos et l'isolement chez sa sœur et son beau-frère Joseph Vallabrègue, voilà le contexte historique dans lequel se situe la plus grande partie de ce roman.

Augustin Nicolo Peccavi y est un riche tailleur, arrière petit-fils d'un juif converti sous l'ancien régime et ne vêtant, avec grand profit, d'habits courts, d'habits longs ou de chœur, que les ecclésiastiques comtadins.

Quelle sera son attitude à partir du jour où lui, le plus farouche antisémite de Carpentras, commencera à se douter de ses origines ? Que deviendra-t-il surtout lorsque son origine juive lui aura été dévoilée par son voisin Abranct ? Cette révélation du passé de sa famille précipitera la destinée de Nicolo, (dit *Peccavi*, pour avoir commis le péché de reniement) à travers des mésaventures qui donnent à ce conte une allure de *commedia dell'arte*. Le récit prend tour à tour l'aspect d'une peinture de la bourgeoisie, d'une rêverie sentimentale et d'un drame psychologique.

« Les matériaux à mettre en forme ne me manquèrent pas » écrit Armand Lunel. « L'amorce et la base historique de mon inspiration, je les tenais au bout de ma plume dans mes souvenirs enfantins des nuits de septembre 1889, quand je n'avais encore que sept ans et que j'étais en vacances chez mes grands-parents à Carpentras. Sur les huit heures du soir une bande de mauvais garnements jouaient sur la place : leurs cris qui scandaient « A bas les juifs ! » en même temps que l'éclair et l'explosion des

serpenteaux qu'ils lançaient sur les devantures Lunel et Vallabrègue me faisaient un peu peur. » (7)

Georges Charensol semble avoir été sensible à ce rappel de l'affaire Dreyfus.

Critique d'art, il n'était pas connu pour être un historien et les seules œuvres importantes auxquelles il s'était consacré jusque-là étaient un « *Panorama du cinéma* » et trois ouvrages consacrés à des peintres du début du XX^e siècle :

- « *Georges Rouault* » un des maîtres de l'expressionnisme français, mystique et visionnaire,
- « *Jules Pascin* » peintre et graveur maudit, se plaisant au milieu des filles et des gueux,
- « *Utrillo* » le chantre de Montmartre.

Dès juillet 1928, pourtant, il mettra en chantier une étude historique qui sera publiée en 1930 sous le titre « *L'affaire Dreyfus et la troisième République* ».

Trop jeune pour avoir connu et compris « l'Affaire », Charensol se consacra donc pendant plus de deux ans à une étude exhaustive de toutes les pièces, journaux, archives et documents alors disponibles, ainsi qu'à des enquêtes minutieuses auprès de témoins, partisans ou adversaires de Dreyfus, qui avaient vécu ces années d'agitation des consciences.

Il apporta ainsi une contribution historique objective mais, pourrait-on dire, sans saveur, aux événements que le roman d'Armand Lunel faisait apparaître, entre ombre et lumière, dans l'atmosphère de la petite cité provençale où sommeillaient ses souvenirs, enfouis dans l'immense demeure du grand-père Abranet.

C'est bien là, à Carpentras, que, très jeune, Armand Lunel s'est imprégné des goûts, de la sensibilité et des aspirations judéo-comtadines. Mais c'est à Aix, sa ville natale, qu'il découvrit avec la complicité de ses amis Darius Milhaud et Léo Latil (trop tôt enlevé à leur amitié), le charme de la campagne provençale et le pittoresque des personnages méridionaux.

Ce qui lui plaisait dans cette campagne d'Aix, c'est ce qui l'éloignait des fioritures de la campagne comtadine où se ressentent trop les influences

florentines. C'était, selon son expression: « *son équilibre, c'était sa masse, son poids, tels qu'ils ont été traduits dans toutes les œuvres de Cézanne dédiées à la campagne d'Aix, et puis alors, ce promontoire de la Sainte Victoire qui dominait cet ensemble « azuréen.* » (3)

De ce pays dont il était devenu véritablement fou, dans une espèce d'exubérance romantique il écrivait :

« *Une nature avare, une terre maigre. Grêle et chétif, le tapis végétal de notre midi est un vêtement de pauvre. Nulle part la toile du ciel n'est tendue aussi haut, nulle part, là-dessous, une campagne aussi dépouillée.* » (5)

Le récit de ses escapades est plein de l'exhalaison de la lavande, du thym et du térébinthe. Il sait, des sommités du millepertuis, cueillies à l'aube de la Saint-Jean et infusées dans l'huile d'olive, faire le plus estimé des vulnéraires.

Il connaît le secret des baies de genévrier, qui embaument la chair de la grive et produisent une huile souveraine contre le mal aux dents et ... les punaises des lits !

Cette découverte de la nature, que firent Armand Lunel et son indéfectible ami Darius, les conduisit à celle de la peinture de Cézanne, découverte qui eut sur leur formation une influence essentielle. À Aix, Cézanne était, à cette époque, totalement inconnu.

À Paris, seules deux de ses toiles étaient présentées au musée du Luxembourg. La vue de l'une d'elles, représentant un paysage à L'Estaque, plongea les deux amis dans un éblouissement total. Ils y admirèrent l'équilibre des formes et des volumes dans une lumière transparente, très distillée. Ce qu'ils ressentaient eux-mêmes au cours de leurs randonnées et qu'ils ne pouvaient exprimer, Armand que par ses écrits, Darius que dans sa musique, ils le retrouvaient là, sous le pinceau de Cézanne. Parfaite complémentarité entre les trois formes d'art qui les conduisit à devenir les premiers aixois cézanniens.

Quelque temps après, ils découvrirent chez la sœur du peintre, à Aix, une toile immense. C'était la Montagne Sainte Victoire. Ébloui par cette vision, Darius s'exclama « *Mon premier quatuor sera dédié à la mémoire de Cézanne.* »

Armand Lunel, quant à lui, resta imprégné toute sa vie par cette glorification de la campagne d'Aix qu'il trouva dans l'œuvre du peintre.

Cantonner Armand Lunel à ses seules inspirations aixoises serait faire œuvre réductrice de la richesse de sa pensée et de son talent aux multiples facettes. On ne peut se contenter de l'étude de quelques romans ou essais pour appréhender la totalité du génie de l'auteur et du caractère de son œuvre.

L'amitié profonde, admirative, qui liait réciproquement Armand Lunel et Darius Milhaud leur a permis de vivre, jusqu'à la mort de ce dernier (et non seulement dans leur adolescence), dans une espèce d'enthousiasme puéril qui répondait à leur désir d'un art et d'une littérature absolument modernes.

Pour comprendre la puissance exacerbée des sentiments d'Armand, il faut lire le texte surprenant de « *Frère Gris* », ce poème dédié à Darius, que Lunel écrivit avant de devenir le romancier, librettiste et historien que l'on connaît. Lunel se révèle dans cette œuvre un poète lyrique, sensible et passionné.

Le poème est la plainte de « *l'enfant taciturne qui pour lui seul choisit la solitude du ciel qui domine la ville, et comme unique spectateur le peuple d'argile des grands toits.* » (6)

Divisé en sept chants (les sept jours de la semaine) il est, selon l'analyse de Béatrice Bonhomme qui préfaça l'œuvre : « *une sorte de voyage nostalgique et s'affirme lui-même comme un texte initiatique d'enfance et d'adolescence.* »

Pourtant au sein même de cette écriture lyrique, le poète sait ne pas quitter la beauté du réel et du concret et luttera contre les forces noires « *pour aller vers l'espérance, la délivrance et l'ouverture.* »

C'est à un tel être passionné que Milhaud dit un jour vers l'année 1920 : « Il me faut un opéra-bouffe, et puis il me faut un opéra de charme. » Ce fut là l'origine de deux œuvres qu'Armand Lunel écrivit pour Darius Milhaud.

« *Esther de Carpentras, ou le carnaval hébraïque* », publié en 1926, fournit le livret de l'opéra-bouffe de même nom dont Milhaud acheva la musique en 1928.

Avec « *Esther de Carpentras* » Armand Lunel rejoignait les ancêtres comtadins de Milhaud et les siens. Dans ses propres archives familiales, il avait recueilli la « *Tragédie de la Reine Esther* », drame en cinq actes écrit en provençal, au XVIII^e siècle par son ancêtre Jacob de Lunel, mais inspiré en fait d'une pièce connue sous le nom de « *Lou Jo de Haman* ». C'était là un de ces petits ouvrages, que l'on pourrait rapprocher des Mystères moyenâgeux et destinés à l'amusement autant qu'à l'édification des spectateurs. Armand Lunel avait su retrouver le caractère bouffon de ce carnaval hébraïque auquel il avait fait participer un jeune cardinal évêque nommé à Carpentras pour se repentir de quelques frasques commises à Rome. L'opéra se termine dans une sorte d'apothéose, avec les chœurs mêlés des chrétiens et des juifs, préfiguration de l'amitié judéo-chrétienne. Paul Claudel en avait dit : « *Comme j'aime, voyez-vous, ce mixage de plaisanterie et de religion.* » (5)

En 1926, déjà, Milhaud avait composé un opéra en trois actes sur un livret d'Armand Lunel : « *Les malheurs d'Orphée* ». Cet opéra reste, aujourd'hui encore, une œuvre absolument classique dont les représentations furent nombreuses. Elles figurèrent à plusieurs reprises au festival d'Aix. Lunel disait qu'il avait écrit là un opéra inspiré non plus par son Carpentras mais par la Provence dans son indivision. Milhaud et Lunel, à la suite de promenades avec Léo Latil, avaient découvert la Camargue. Ce fut pour eux un nouvel éblouissement qui les conduisit à la passion de ces vastes étendues, la passion des manades, la passion du peuple gitan. Lunel transposa alors le mythe du grand amour perdu et fit d'Orphée un guérisseur rebouteux et d'Eurydice une gitane.

Mais quand Eurydice meurt d'un mal mystérieux Orphée ne peut rien pour elle et les animaux sauvages compagnons d'Orphée, ours, loups, renards et sangliers transportent la gitane au fond d'une forêt voisine.

« Prenons-la sur nos épaules
 « Pour qu'elle repose en paix,
 « Plus loin, plus loin encor dans la forêt,
 « Nous allons lui creuser une tombe.
 « Douce, douce, légère colombe.

Mais les trois sœurs d'Eurydice viendront la venger par la mort d'Orphée.

Armand Lunel écrivait et Milhaud composait. Pourtant jamais aucune concertation entre les deux amis. Milhaud à Paris, Lunel à Monaco, tout se faisait par correspondance, morceau après morceau. Darius Milhaud composait la musique chaque fois qu'il recevait un élément du livret.

Il lui arriva d'écrire à son ami : « Tu ne vas pas assez vite, suis mon impatience. C'est une œuvre à laquelle je tiens absolument. C'est vraiment l'œuvre de ma vie. »

Les premiers décors de l'opéra furent l'œuvre d'un autre camarguais dans l'âme qu'était leur ami Jean Hugo. Jean Hugo (dont la veuve vient de décéder il y a trois jours dans son « mas de Fourques » aux portes de Lunel) fut un « peintre au tempérament artistique en dehors de toutes les modes » disait de lui Paul Morand. Il exprima une esthétique joyeuse et désinvolte sur la scène contrastée des années 1920 (10). « Il était l'image même de la modestie des enlumineurs » écrivait Jean Cocteau, et Picasso, un de ses bons amis, lui répétait souvent : « Tu ne fais rien pour ta gloire. »

Plus tard, la femme de Georges Auric brossa de nouveaux décors pour cet opéra.

Cette Provence indivise, cette unité provençale, Armand Lunel en distinguait trois expressions littéraires contemporaines, véritable trilogie dans laquelle s'inscrivaient Henri Bosco et la tradition chrétienne et catholique, André Chamson, celui qui venait du « nord », le protestant cévenol et nîmois et enfin, lui-même, la racine judéo-comtadine.

Dans l'œuvre de Bosco, il admirait cet attachement chrétien à la terre provençale.

Bosco, en effet, a su admirablement dégager, comme d'ailleurs Mistral, le secret de sa Provence natale. Il est passé de l'exubérance urbaine à la vie plus profonde de la Camargue et à celle des collines du Luberon, pénétrant ainsi tous les aspects de son terroir en même temps que s'établissait son itinéraire spirituel.

La Provence contemplée des terrasses de Lourmarin lui révéla les images d'une civilisation ancienne dans laquelle il put satisfaire ce besoin inné chez l'homme d'équilibre et de tendresse. (8)

La fin de son œuvre l'éloignera définitivement du cadre urbain et turbulent de ses premiers romans pour nous présenter des personnages solitaires, en pleine nature provençale, au pied de cette montagne du Luberon « mère de rêverie, qui, de loin, magnétise le corps et l'esprit. » (9)

D'André Chamson, Armand Lunel disait : « C'est un cévenol comme nous nous sommes provençaux. Mais la façon d'être cévenol de Chamson, ce n'est qu'une façon d'être provençal. »

Au-delà de ces expressions littéraires et religieuses, Lunel voyait la Provence païenne, cette Provence conquise mais jamais soumise, qui servit de terreau et d'humus sur lesquels se développèrent et fleurirent ces trois façons d'idéaliser les aspirations humaines. (3)

Nous ne pouvons rester insensibles à cette similitude de pensée qui sous-tend toute l'œuvre de Chamson et celle d'Armand Lunel.

Les premières œuvres des deux écrivains sont des évocations historiques, préfigurations romanesques de leur philosophie de la paix, du souvenir à conserver vivant et de la résistance aux oppressions.

André Chamson, dans la trilogie de la « *Suite Cévenole* », suivie de trois autres romans dont les personnages ont eu comme modèles les montagnards cévenols, traduit son attachement au souvenir des souffrances de ses ancêtres huguenots. « *Détournons-nous de ceux qui n'ont pas la force de garder intact le mouvement qui anime l'esprit de la Réforme* » disait-il en septembre 1975 à l'Assemblée du Désert.

Parallèlement Armand Lunel décrivait, dans ses romans, les personnages judéo-comtadins qui luttèrent à travers les siècles pour la liberté de conscience. C'est en tressant entre elles autobiographie, souvenirs familiaux et mémoire du peuple juif qu'il a, tout au long de son œuvre, affirmé et exalté l'esprit de résistance.

Ainsi, Bosco, Chamson et Lunel furent-ils tous trois les héritiers de Mistral. Ils trouvèrent en lui le fédérateur à qui chacun se référa pour tenter la délivrance et la résurrection de la Provence, songe héroïque dont Mistral avait voulu s'enchanter. Tel fut, aussi, le désir d'Armand Lunel, qui, comme son grand-père Albert, avait vécu la Provence dans l'harmonieuse diversité qu'avait su retrouver le Maître de Maillane. Provence régionale et universelle, humaine par sa leçon de fidélité au trésor spirituel de son antique héritage et de ses plus lointaines et plus obscures aspirations.

Mistral et Cézanne ont donné à Lunel, chacun à sa manière, « L'exemple du respect de l'essentiel, le goût d'une mesure discrète, l'art de surmonter à la fois nos deux périls, l'ivresse de la lumière et les sombres tourments de la vie intérieure. Le juste milieu entre les deux extrêmes, « *Rien de trop* » (5), ainsi que l'écrivait Armand Lunel en conclusion de son ouvrage « *J'ai vu vivre la Provence* ».

Il utilisait, sans le savoir, la devise gravée au fronton de l'hôtel de notre Académie « *ne quid nimis* », ce qui, aujourd'hui, le rapproche encore un peu plus de nous.

Ouvrages et documents cités

- (1) Jérôme GARCIN, Extrait d'un article de « *L'Express* » juin, 1965.
- (2) Georges CHARENSOL, *D'une rive à l'autre*, Mercure de France, Paris, 1973.
- (3) Entretiens d'Armand Lunel avec Robert Ytier, France-Culture, 1976.
- (4) Armand LUNEL, *Jérusalem à Carpentras*, N.R.F. édit., Gallimard, Paris, 1937.
- (5) Armand LUNEL, *J'ai vu vivre la Provence*, Arthème Fayard, Paris, 1962.
- (6) Armand LUNEL, *Frère Gris*, L'Amourier édit., 06390, Coaraze.

(7) Armand LUNEL, préface de *Nicolo Peccavi*, N.R.F. édit., Gallimard, Paris, 1926.

(8) Jean SUSINI, *La Provence de Bosco*, www.henribosco.free.fr

(9) Henri BOSCO, *Le Trestoulas*, N.R.F. édit., Gallimard, Paris, 1936.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2005

LE CRIME DU MAS DE LAUZE

par **Charles PUECH**

Membre résidant

La famille Sallier – le père Fernand 42 ans, la mère Irma née Roulle 44 ans, les enfants René 16 ans, Marie-Claire 9 ans et Anne-Marie 8 ans – habitait dans la garrigue nîmoise, au Mas de Lauze, quartier de Valdegour, à quatre kilomètres environ du centre ville.

Dans l'immédiat après-guerre, bien avant les Trente Glorieuses, la garrigue avait conservé son aspect traditionnel ; elle n'avait pas été encore défigurée par les constructions modernes.

Le Mas de Lauze, propriété de M. Fouques, comportait une modeste habitation composée de trois pièces : une cuisine et deux chambres, et une bergerie abritant une centaine de moutons. Fernand Sallier, employé des Ponts et Chaussées (secteur des tramways), louait la maison et élevait pour son compte personnel une dizaine de chèvres et de nombreuses volailles.

Le 25 décembre 1945, jour de Noël, les deux bergers chargés du troupeau de moutons, qui habitaient en ville, découvraient devant la maison le cadavre de Fernand Sallier, les mains crispées sur un fusil de chasse. Aussitôt alerté, le commissaire de police Martin se rendait sur les lieux, accompagné d'un jeune médecin, le docteur Lucien Simon.

Le cadavre de Fernand Sallier gisait dans l'olivette devant la maison, couché sur un fusil de chasse qu'il maintenait par la main droite crispée sur

le pontet, tandis que la main gauche serrait le fût. Des orifices de sortie de projectiles étaient visibles dans le dos.

En pénétrant dans la maison, le policier et le médecin découvraient une vision d'horreur. Dans la chambre attenante à la cuisine gisait le cadavre de Mme Sallier, couché sur le ventre, dans la chambre voisine le cadavre du fils René étendu sur le dos et, dans un lit, couchées l'une sur l'autre, les deux fillettes : Marie-Claire morte elle aussi et Anne-Marie portant à la gorge une profonde blessure, mais encore en vie. Immédiatement transportée à l'hôpital, Anne-Marie était soignée et survivait à sa blessure.

Les autopsies devaient établir que :

Fernand Sallier avait été atteint par cinq balles de mitraillette, tirées à une assez grande distance, dont une avait perforé le cœur.

Mme Sallier avait eu le thorax et l'abdomen traversés par cinq projectiles et avait succombé aux hémorragies qui en étaient résultées. Après sa mort, sa carotide avait été sectionnée par un instrument tranchant.

Le fils René Sallier avait été également atteint par cinq balles de mitraillette, dont l'une, tirée à bout touchant, avait perforé le cœur. Lui aussi, après sa mort, avait eu la gorge tranchée.

Marie-Claire Sallier avait reçu trois blessures par instrument tranchant dont une avait sectionné le larynx et les carotides.

Anne-Marie, dont la plaie au cou n'intéressait que la moitié de la trachée, a pu être sauvée.

En outre, les deux fillettes avaient été brûlées dans la région pubienne par un morceau de bois incandescent retrouvé sur le cadavre de Marie-Claire. Vingt-quatre douilles de mitraillette étaient ramassées sur les lieux : quatorze à l'extérieur à 10,50 m du cadavre de Fernand Sallier, dix à l'intérieur de la maison à l'entrée de la première chambre. Elles provenaient toutes de la même arme.

Aucune trace de lutte, aucun désordre n'était constaté dans la maison qui n'avait pas été fouillée. Des petits cadeaux avaient été préparés pour les enfants.

L'heure de la tuerie pouvait être fixée grâce aux témoignages de Galibert et Pocheville habitant dans le voisinage, qui avaient entendu le 24 décembre, aux environs de 21 h.- 21h30, deux rafales de mitraillette.

Entendue à l'hôpital dès le 26 décembre, Anne-Marie Sallier déclarait : C'était la veille de Noël, nous étions couchés, le chien a aboyé, un homme a crié « Oh! La maison ! » Papa s'est levé, maman a éclairé la lampe, papa est sorti, il est revenu en disant : « Je ne vois rien », puis il est ressorti, j'ai entendu un coup de mitraillette. Un monsieur est entré, il a dit : « Je veux des sous ». Maman lui a dit : « C'est vous qui êtes venu l'autre fois ».

Quelques jours avant, un homme avait parlé à papa devant la maison ; il lui avait dit qu'on ne laisse entrer personne, car quelqu'un s'était échappé de la Maison d'Arrêt.

Tels étaient les seuls éléments dont disposaient les enquêteurs pour identifier le ou les auteurs de ce massacre. Fernand Sallier vivait modestement, consacrant ses loisirs à sa famille et à ses animaux. Il n'exerçait aucune activité politique ou syndicale, on ne lui connaissait aucun ennemi.

L'enquête confiée à la Sûreté Urbaine puis au Service Régional de Police Judiciaire piétina, les policiers ne disposant d'aucune piste.

La sauvagerie dont le criminel avait fait preuve avait conduit la presse locale à émettre l'hypothèse d'un crime commis par un prisonnier de guerre allemand évadé, tellement était grand à l'époque le ressentiment contre l'ex-occupant.

Plusieurs mois après en juin 1946, la chance allait enfin sourire aux enquêteurs.

Depuis quelques temps, les jardins maraîchers situés à la sortie de Nîmes, route de Générac, étaient régulièrement visités par des voleurs. Début juin, les gardes champêtres surprennent en flagrant délit de vol Marius Rodeillat, qui exploitait aux halles un étal de fruits et légumes et qui reconnaît avoir volé en cinq ou six fois 1000 artichauts et 600 kilos de salade. Rodeillat avait déjà été condamné en 1943 à trois mois d'emprisonnement pour des vols similaires.

Par ailleurs, les policiers enquêtaient sur un vol important de denrées alimentaires commis aux halles de Nîmes dans la nuit du 19 au 20 avril, au préjudice de plusieurs commerçants, parmi lesquels Marius Rodeillat.

Les policiers font un rapprochement entre ces vols et interrogent Rodeillat, déjà arrêté pour les vols de légumes commis route de Générac. Pressé de questions, Rodeillat reconnaît être l'auteur des vols commis aux halles. Il s'est laissé enfermer le soir dans les halles, en se cachant sous son étal, et au cours de la nuit a dérobé des quantités relativement importantes de viande, beurre, huile, pommes de terre qu'il a revendues au marché noir qui sévissait encore.

Rodeillat se montre agressif à l'égard des policiers, leur déclarant qu'il recommencerait et qu'on aurait affaire à lui.

Les policiers s'intéressent davantage à sa personnalité et procèdent à une enquête de voisinage. Ils apprennent que Rodeillat a menacé sa femme avec une mitraillette. Une de ses voisines, Mme Petit, indique qu'elle lui laisse gratuitement l'usage d'une cave, 27 bis rue Pavée. Accompagnés par la propriétaire, les policiers visitent la cave et découvrent une mitraillette Sten démontée et un chargeur contenant 18 balles. L'arme est enrayée, une balle coincée dans le canon. Ce détail n'échappe pas aux policiers. Le massacre de la famille Sallier a débuté à coups de mitraillette et s'est terminé à l'arme blanche. Le signalement de Rodeillat, petit brun, sans accent particulier, correspond à celui donné par Anne-Marie Sallier.

Enfin, M. Grimaldi, huissier à la Préfecture, avait mis à la disposition de Rodeillat le mazet qu'il possédait chemin de Valdegour à 200 mètres environ du Mas de Lauze. En contrepartie, Rodeillat devait lui donner la moitié des olives récoltées et du bois coupé sur le terrain du mazet.

En possession de tous ces éléments qui permettaient de suspecter Rodeillat, le commissaire Cottreel le fait extraire le 12 juin 1946 de la Maison d'Arrêt avec l'autorisation du Procureur de la République, et, assisté des inspecteurs Bonne, Joubert et Dubos, procède à son interrogatoire.

Aux dires des policiers, après une demi-heure seulement d'audition, Rodeillat avoue être l'assassin du Mas de Lauze.

Le lendemain, les enquêteurs se rendent avec Rodeillat sur les lieux du crime et découvrent derrière un large mur de pierres sèches, accroché aux branches d'un arbuste, le rasoir utilisé pour égorger les victimes.

A partir des constatations faites sur les lieux, des résultats des autopsies, des examens médicaux, du témoignage d'Anne-Marie Sallier et

des aveux de Rodeillat, le déroulement des faits peut être reconstitué de la façon suivante :

Deux jours avant Noël, vers 20 h, Rodeillat, armé de la mitraillette Sten qu'il a ramenée de la guerre, se rend au Mas de Lauze dans l'intention de tuer ses occupants dont il ignore le nombre. Il frappe à la porte et Fernand Sallier vient lui ouvrir. Rodeillat n'ose pas tirer. Pour justifier sa présence, il invente l'histoire d'un milicien évadé qui se cache dans la garrigue. Il prévient les Sallier de ne pas s'effrayer s'ils entendent des coups de feu, décline l'invitation d'entrer dans la maison et reparte en tirant quelques rafales en cours de route.

Le 24 décembre, Rodeillat travaille toute la matinée à son étal des halles. Il déjeune chez ses beaux-parents avec son fils aîné, sa femme étant hospitalisée à la maternité où elle vient d'accoucher d'un deuxième enfant.

Dans l'après-midi, il livre du bois à des clients, puis en début de soirée, il quitte son domicile 27 bis rue Pavée pour se rendre à bicyclette au Mas de Lauze. Il a ficelé sa mitraillette dans un sac sur le porte bagage et s'est muni de deux chargeurs complets.

Il arrive au Mas de Lauze aux environs de 21 heures. La nuit est tombée, il pleut. Rodeillat s'arrête à quelques mètres de la maison, au coin d'un mur de pierres sèches près d'un mûrier. Il appelle « Oh! La maison ! » Fernand Sallier sort et s'avance de quelques pas. Rodeillat recule. Fernand Sallier rentre chez lui et ressort armé de son fusil de chasse. Rodeillat tire sur lui une longue rafale de mitraillette (14 douilles ont été retrouvées à cet endroit). En tombant, Sallier actionne son fusil. Des traces d'impact des plombs de chasse ont été relevées sur les branches du mûrier.

Rodeillat pénètre dans la maison. La cuisine est vide, la cheminée est allumée. Dans la chambre attenante, éclairée par une lampe à pétrole, il voit Mme Sallier debout près du lit. Il lui dit : « Je veux des sous ». Elle lui répond : « C'est vous qui êtes venu l'autre soir » et elle lui tend un porte-monnaie.

Rodeillat ne répond pas. Il tire une rafale de mitraillette qui abat Mme Sallier et le fils René apparu sur le seuil de la porte de la chambre voisine qu'il partage avec ses deux sœurs.

Rodeillat entend crier les fillettes qui sont couchées dans le même lit. Il s'avance pour tirer sur elles, mais son arme s'enraye. Il retourne dans la

cuisine à la recherche d'une arme blanche. Il se saisit d'un rasoir placé sur le côté gauche de la cheminée.

A coups de rasoir, il égorge les deux fillettes puis Mme Sallier et le fils René, ces deux derniers étant déjà morts. Il prend dans la cheminée de la cuisine un tison et brûle les sœurs au bas ventre et en haut des cuisses.

Rodeillat repart sans rien fouiller, en emportant le porte-monnaie qui contenait 25 francs et une carte d'alimentation périmée. Il jette le rasoir dans un fourré, rasoir qui sera retrouvé rouillé le 13 juin 1946 par les policiers en présence du meurtrier dans les branches d'un arbuste.

De retour chez lui, Rodeillat cache sa mitraillette dans la hotte de la cheminée de la cuisine fermée avec des planches. Il va manger légèrement chez ses beaux-parents, change de vêtements et part réveillonner jusqu'à six heures du matin chez ses amis Canoyere, 5 rue des Lombards. Selon les témoins, il ne manifeste aucun trouble, chantant et s'amusant avec les autres convives.

La vie n'avait pas, loin s'en faut, favorisé Rodeillat. Il est né le 31 août 1918 à Toulon où son père était matelot. Lorsqu'il a quatre ans, ses parents se séparent et divorcent. Il reste à la garde de son père qui se remarie et s'installe à Marseille comme mécanicien. La deuxième épouse est mère d'un enfant naturel. De 6 à 9 ans, il fréquente l'école de la Valentine puis celle de St-Marcel.

Son père le brutalisait. Un témoin rapporte qu'il le déshabillait ou l'attachait pour mieux le frapper. Un jour, il le pend par les bras au-dessus d'une porte. Il lui inflige des corrections à coups de ceinturon. Marius menace son père : « Si j'étais grand, je te tuerais ». Les voisins s'émouvent et signalent son cas au Procureur de la République de Marseille qui intervient.

De 9 à 11 ans, le jeune enfant est confié à l'œuvre de l'abbé Fouques. Il est alors placé dans diverses fermes en Ardèche, où les conditions de vie sont très dures ; il couche parfois dans l'étable avec le bétail.

Il retourne chez son père qui s'est installé à Uzès comme « étameur ». L'enfant va de porte en porte demander du travail de soudure pour son père. Quand il revient les mains vides, son père le frappe et lui fait également porter, à bras tendus, des plaques de fonte. Il se dispute avec sa marâtre et fuit

le domicile paternel en entraînant avec lui le fils de celle-ci « qu'il veut jeter à l'eau ». À la suite d'une nouvelle fugue, son père l'attache à une roue de charrette et le flagelle. Il est alors placé à nouveau dans une ferme en Ardèche.

Travaillant à Montfrin (Gard) comme commis agricole, le 16 juin 1934 (il est âgé de 15 ans), il incendie volontairement les rideaux au domicile de son employeur. Déféré devant le Tribunal pour Enfants de Nîmes, il est acquitté pour avoir agi sans discernement. Le Tribunal le confie pour cinq ans à la Société Dauphinoise de Sauvetage.

Le 25 février 1938, à 19 ans, il s'engage pour trois ans dans la marine. Lorsqu'il est accusé d'un vol de 200 francs au préjudice d'un camarade, il se tire dans la poitrine une balle de fusil Lebel. Il n'est pas gravement blessé, s'agissant d'une balle d'exercice en bois dur. Il bénéficie d'un acquittement devant le Tribunal Militaire.

Démobilisé en février 1941, il revient au domicile paternel en compagnie d'une amie Anna. Quelques jours plus tard, celle-ci l'abandonne. Désespéré, Rodeillat tente de se suicider en avalant un mélange d'arnica et de teinture d'iode.

Vient l'occupation de la zone libre. Rodeillat est installé à Nîmes où il exerce divers emplois : manœuvre chez un marchand de charbon, employé à la coopérative du Ministère de l'Intérieur, puis au dépôt des machines de la SNCF. Un jour, il injurie des soldats allemands. Il est arrêté et relâché dès le lendemain.

À la suite d'une annonce matrimoniale qu'il a fait paraître, il épouse, le 8 août 1942, Josette Caucanas, ouvrière dans une usine de chaussures. Deux enfants naissent de ce mariage : Roger en 1943 et Marcel le 19 décembre 1945, quelques jours avant le crime.

Le 12 août 1943, le Tribunal Correctionnel de Nîmes le condamne à trois mois d'emprisonnement et 1200 francs d'amende pour une série de vols de pommes de terre, d'artichauts et de lapins. Neuf plaintes avaient été déposées.

À la Libération, Rodeillat s'engage dans les F.T.P., bataillon des Cévennes. Cette unité est rapidement intégrée dans l'armée régulière et fait partie de la Brigade Légère du Languedoc. Il participe aux combats,

notamment en Alsace. Sur les bords du Rhin, il succombe de nouveau à la psychose du suicide qui semble le hanter. Un de ses camarades est tué, son chagrin est tel que « pris d'un cafard terrible » selon ses propres termes, il sort de la tranchée, le 17 janvier 1945, et s'en va sans précaution dos à l'ennemi. Une balle le frappe entre les omoplates. La blessure en séton n'est que superficielle. Démobilisé en août 1945, Rodeillat prend en gérance aux halles de Nîmes un étal de fruits et légumes.

Pour des raisons qu'il n'a pas pu expliquer, il aurait une nouvelle fois tenté de se suicider en s'ouvrant avec un rasoir les veines du poignet.

Depuis son retour du front, sa femme avait remarqué chez lui un profond changement. Il était devenu violent et coléreux, giflant son épouse et brutalisant son fils aîné âgé de trois ans, allant jusqu'à casser sur ses fesses un manche de brouette et à l'asseoir sur un poêle allumé, lui occasionnant des blessures qui ont nécessité huit jours de soins. Le climat était devenu tel que Mme Rodeillat avait décidé de demander le divorce.

Après le meurtre, par deux fois, il avait brandi sa mitraillette qui n'était plus en état de marche en proférant des menaces de mort. Au mois de mars 1946, il avait exhibé sa mitraillette démontée, enveloppée dans un sac et a menacé de tuer sa femme en s'écriant : « J'étais de ceux du Mas de Lauze ». Attirée par les cris, une voisine, Mme Petit, est intervenue. Rodeillat lui a tendu la mitraillette en disant : « Prenez-moi ça, sans cela la police va venir, je suis perdu ». Mme Petit ayant refusé, Rodeillat a jeté la mitraillette dans la cour par la fenêtre, puis est descendu pour aller la rechercher et la cacher dans la cave de la voisine.

Une autre fois, ayant bu plus que de raison, ce qui lui arrivait rarement, Rodeillat a menacé avec sa mitraillette son épouse et les membres de la famille présents. Un oncle de sa femme est intervenu pour le désarmer.

Après l'avoir inculpé, le juge d'instruction Bernard a procédé, avec lui, le 13 juin 1946, à une reconstitution des faits, sur les lieux, en présence du Substitut du Procureur Soulas.

Au terme de l'instruction, par arrêt du 20 décembre 1947, la Chambre de mises en accusation renvoie Rodeillat devant la Cour d'assises

du Gard. Le procès, devant cette juridiction, s'ouvre le 16 janvier 1948 à 8h45. Il ne durera qu'une journée.

L'audience est présidée par le Conseiller à la Cour Leyris, assisté des Juges Touren et Giberne. L'avocat général Poncet occupe le siège du Ministère public. M^e Tailhades et Ménard défendent l'accusé.

Rodeillat se présente vêtu de la vieille veste militaire qu'il portait le jour de son arrestation. Brun, de petite taille, amaigri, les yeux profondément enfoncés dans leurs orbites donnent à son regard une fixité étrange. Il se balance sur son banc d'un air presque boudeur et semble étonné de se trouver entre deux gendarmes.

L'accusé se lève pour répondre à l'interrogatoire du Président. Il décline son identité avec une grande précision, hésitant quelquefois sur une date ou un détail. La voix est faible et plaintive. Il semble assez nerveux, il se dandine continuellement et joue fébrilement avec ses mains.

Quand le Président aborde les faits, Rodeillat déclare qu'il ne se souvient de rien : « J'ai appris ça le lendemain par les journaux et, en découvrant ma mitraillette et un porte-monnaie dans un sac sur ma bicyclette, j'en ai conclu que c'était moi l'assassin ». « Pourquoi ne vous êtes-vous pas dénoncé ? » demande le Président. « Parce que j'avais une femme et deux enfants et que ça n'aurait pas fait revivre ceux qui étaient morts ».

Les souvenirs lui reviennent : « La veille de Noël, au début de la soirée, j'attachais ma mitraillette sur mon vélo et je remontais au Mas de Lauze. Je sentais que cette fois, j'allais tuer. C'était en quelque sorte un besoin impératif et, soudain, je me trouve devant le mas. Mais j'ai tout oublié sur ce qui s'est passé... Je ne dis pas que j'ai pas tué. Si les journaux le disent, c'est que c'est vrai ».

« Comment avez vous fait pour trancher la gorge aux fillettes ? » demande le Président. Il répond : « Comment auriez vous fait ? Je les ai prises par les cheveux et j'ai coupé ».

C'est ensuite le défilé des témoins, en particulier la jeune Anne-Marie Sallier qui porte encore sur le cou la trace de ses blessures. Rodeillat ne manifeste aucune émotion.

La Cour entend le commissaire Martin qui a procédé aux premières constatations, le commissaire Cottreel qui a dirigé l'enquête. Celui-ci ne croit pas en la folie de l'accusé : « Rodeillat a eu des aveux absolument spontanés. Dès qu'il les eut prononcés, il a poussé un soupir et a dit : « Enfin j'ai ma conscience libérée, ça va mieux ». Lors de la reconstitution, il s'est souvenu des moindres détails : l'arbre derrière lequel il a attendu Sallier, le fourré dans lequel il a jeté le rasoir ». La déposition de l'inspecteur de police Bonnet provoque une protestation de l'accusé. Le policier affirme que Rodeillat a tracé devant lui un plan du Mas de Lauze. Rodeillat s'écrie : « Si vous trouvez un plan fait de ma main, moi, je suis un évêque ». L'inspecteur Bonnet s'emporte : « Rodeillat, tu mens, Rodeillat, tu es un menteur ».

Puis, c'est au tour des médecins psychiatres. Le juge d'instruction a ordonné deux expertises ; elles ont abouti à des conclusions contradictoires. La première expertise a été confiée au Docteur Isac de l'hôpital psychiatrique de Montdevergue et aux Docteurs Leroy et Max Vincent. Le Docteur Isac vient soutenir que l'accusé est irresponsable. C'est un sadique, débile mental léger, dont l'intelligence correspond à celle d'un enfant de neuf ans. Les tentatives de suicide démontrent son instabilité neuro-psychique. Il a agi en état de confusion mentale. Il souffre d'amnésie lacunaire. Cette thèse explique très bien l'attitude du meurtrier qui a voulu tuer mais qui ne se souvient que partiellement. Il doit être interné.

Tel n'est pas l'avis des Professeurs Planques, Ribes et Sorcl de la Faculté de Médecine de Toulouse, commis pour procéder à une deuxième expertise. Le Professeur Planques expose qu'il a rendu huit fois visite à l'accusé, qu'il a pratiqué des ponctions sous-occipitales, des tests divers, et avec le consentement de l'intéressé, à une injection de sérum de vérité. L'analyse de la vie du meurtrier, son comportement durant les interrogatoires et l'examen clinique permettent d'affirmer qu'il est un débile mental léger. Son âge conscient est de 12 ans. Et, l'expert de conclure : « Dans l'état actuel de la science psychiatrique, on peut affirmer qu'aucune des causes morbides entraînant l'irresponsabilité n'a influé sur le criminel ».

Le bâtonnier de Montaud-Manse, brillant orateur, intervient pour la partie civile. Il commence par évoquer la nuit de Noël : « Noël avec toute sa candeur, hélas pour les hommes, une moisson sera faite », il poursuit :

« Rodeillat, vous êtes un monstre, voire un monstre malin ; vous appartenez à cette race contre laquelle nous n'avons qu'une protection : le châtement suprême. Le pardon, ce ne sont pas les vivants qui peuvent vous l'accorder, plaise au ciel que ce soient les morts qui vous l'accordent... Rodeillat, sortez de ce monde pour lequel vous n'êtes pas fait pour rejoindre dans les espaces éternels ceux que vous avez envoyés là-haut assister à vos ripailles terrestres. Mon cœur est lourd de ce qui va suivre ».

L'avocat général Poncet s'attache à démontrer la préméditation. « Rodeillat a fait une visite de reconnaissance des lieux, il a préparé son expédition. Le vol a été le mobile du crime, mobile corroboré par la situation difficile du ménage. Rodeillat n'en était pas, d'ailleurs, à son coup d'essai, ses larcins étaient déjà nombreux. C'est un simulateur. Il a fait la preuve de ses dons de mensonge et de duplicité. J'aurais préféré qu'il fût fou, mais cette conviction, je ne l'ai pas ». Il conclut : « Une bête féroce, on ne la muselle pas ; on l'abat ».

M^e Ménard, jeune avocat qui affrontait pour la première fois une Cour d'assises, prend la parole pour défendre l'accusé. Il a conscience de la difficulté de sa mission. « La tâche est lourde, nous la remplirons jusqu'au bout. Rodeillat, j'en ai la conviction, est un malade qui a droit à votre pitié et à votre clémence ». Le défenseur retrace l'enfance pitoyable de l'accusé, ses multiples tentatives de suicide. Le doute, qui plane sur son état mental, doit lui faire accorder les circonstances atténuantes.

M^e Tailhades, futur sénateur et maire de Nîmes, prend le relais. « Je ne plaide pas pour Rodeillat, je plaide contre la peine de mort qui accourt grimaçante. Cet homme est un déséquilibré, une sorte d'infirmes mental. Il s'agit d'un crime absurde, presque un crime gratuit. Il ne faut pas y chercher un mobile. Si vous voulez appliquer la loi du talion, vous voterez la mort. Mais vous ne l'administrez pas si vous croyez à la civilisation gréco-latine, à l'équité du peuple d'Israël, à la doctrine du Christ, à l'humanisme de la Renaissance, à la raison de notre XVII^e, à la passion de justice du romantisme, à nos élans vers une civilisation encore plus épurée. Votre verdict ne peut être un verdict de mort, il sera un verdict de justice ».

Rodeillat a la parole le dernier. « Ce qui est arrivé est bien malheureux. Je n'ai pas voulu le faire ».

A 19h40, la Cour et les jurés se retirent pour délibérer sur les questions qui leur sont posées. Une demi-heure à peine plus tard, l'audience reprend, le verdict tombe, Rodeillat est condamné à mort. Il ne sourcille pas, il a presque l'air absent, il tend les poignets vers les gendarmes qui lui passent les menottes.

Ni Rodeillat, ni ses défenseurs n'ont cru utile de se pourvoir en cassation.

Du fond de sa cellule, Rodeillat écrit le 14 février à M^e Ménard : « Je ne suis pas content, le Président va à la pêche et moi, j'attends qu'il m'envoie la "machine". Alors, il faut lui écrire pour lui dire qu'il me fasse couper la tête, c'est son travail, alors il n'a qu'à le faire...» et plus loin « Maintenant je pense à la machine parce que je veux voir comment elle marche ».

En effet, la vie du condamné dépendait désormais du seul Président de la République. Celui-ci, Vincent Auriol, reçoit M^e Ménard à l'Élysée le 15 avril. L'entretien dure un quart d'heure. Le Président est courtois, il connaît bien le dossier, mais ne laisse rien filtrer de son opinion.

Le recours en grâce est rejeté et l'exécution fixée au 27 avril.

La guillotine est montée par le bourreau Jules Desfourneaux et par ses aides dans l'enceinte de la Maison centrale. Elle fonctionnera trois fois le même jour, pour deux vietnamiens condamnés à mort pour l'assassinat d'un chauffeur de taxi à Méjannes-le-Clap, puis pour Rodeillat.

Assistaient à cette triple exécution : Vincent, conseiller à la Cour d'appel, l'avocat général Poncet, le greffier Philip, les trois avocats des condamnés, M^e Ménard, Carcassonne, et Pujol, et l'aumônier catholique, le père Louis.

Rodeillat paraissait absent, presque indifférent, tel qu'il fut pendant son procès. Les condamnés ne manifestèrent aucun désir particulier et restèrent muets pendant que les aides du bourreau pratiquaient les

échancrures dans le col de leur chemise et leur liaient les bras dans le dos. Rodeillat a été exécuté le dernier ; à 5h20 du matin, tout était consommé.

Ce 27 avril 1948, le couperet de la guillotine est tombé à Nîmes pour la dernière fois.

Quelque quarante ans plus tard, le Mas de Lauze était le théâtre d'un nouveau crime. Sa propriétaire, Mme Alice Gouttegatta, âgée de 66 ans, connue des Nîmois pour avoir pendant des années défrayé la chronique judiciaire, était découverte, le 14 août 1984, tuée à coups de pelle.

Ce meurtre n'a jamais été élucidé.

Que penser du crime et du procès de Rodeillat plus de cinquante ans après ?

Tout d'abord, il n'y a pas eu d'erreur judiciaire, c'est bien Rodeillat qui a tué et il a agi seul.

Son procès a été équitable. Les droits de la défense ont été respectés pendant l'instruction et devant la Cour d'assises dont les débats ont été publics et devant laquelle ses avocats se sont exprimés en toute liberté.

Depuis la peine de mort a été abolie. Devenu Garde des Sceaux, Robert Badinter, le talentueux défenseur de Patrick Henry, a fait voter l'abolition de la peine de mort. Cette mesure était inscrite dans le programme du candidat François Mitterrand. Elle a été réalisée dès le début de son premier septennat. Pour ou contre la peine de mort ? C'est un débat qui a longtemps opposé en France philosophes, théologiens, moralistes, sociologues, politiques. Le législateur a tranché. Je n'aborderai pas ce sujet sur lequel je n'ai rien d'original à vous présenter.

Depuis 1948, la procédure criminelle a connu une modification importante. La loi du 15 juin 2000 ouvre la voie de l'appel contre les verdicts des cours d'assises. Désormais le condamné a la possibilité de se faire rejurer par la cour d'assises d'un autre département composée de douze jurés au lieu de neuf. Cet appel permet de dépayser le procès et de faire intervenir des

jurés moins influencés par l'opinion et la presse locale. Ce qui aurait été bénéfique à Rodeillat, les journaux locaux s'étant déchaînés contre lui, les expressions « le monstre », « la bête » étant celles qui revenaient le plus souvent sous la plume des journalistes pour le désigner. Cependant étant donné l'horreur du crime, cet éloignement n'aurait sans doute pas suffi pour le faire échapper à la peine capitale. Le rejet du recours en grâce par un Président de la République, socialiste plutôt débonnaire, prouve que le verdict de la cour d'assises du Gard était tout à fait admis par l'opinion publique.

On peut s'étonner de la rapidité des débats devant la cour d'assises. Une seule journée a suffi pour juger Rodcillat qui était poursuivi pour quatre assassinats et une tentative d'assassinat. Actuellement un tel procès s'étalerait facilement sur une semaine entière.

Ce qui est le plus surprenant, c'est la brièveté du délibéré. En vingt cinq à trente minutes, la cour et les jurés ont pu répondre aux questions qui leur étaient posées.

Si les règles de procédure avaient été strictement observées, magistrats et jurés, c'est-à-dire dix personnes auraient dû, après avoir exprimé leur opinion, voter par bulletin secret et par scrutins séparés et successifs sur chacune des questions posées, opération matériellement impossible à réaliser dans une petite demi-heure.

Il est donc permis de penser que magistrats et jurés, dès qu'ils se sont trouvés réunis dans la salle des délibérés, ont été unanimes pour décider de la condamnation à mort. La rédaction du procès-verbal des délibérations n'a été ensuite qu'une simple formalité, consistant à écrire « oui » pour toutes les questions relatives à la culpabilité et « non » à l'octroi de circonstances atténuantes.

Si la réponse à cette dernière question avait été positive, la cour aurait été dans l'obligation de descendre d'au moins un degré dans l'échelle des peines et de prononcer au maximum une peine de réclusion perpétuelle.

Les réponses par « oui » ou par « non » ne sont pas motivées et la cour disposait d'un pouvoir souverain d'appréciation pour accorder ou refuser l'octroi de circonstances atténuantes. Elle avait donc le droit de les refuser à Rodeillat bien, qu'à l'évidence, il en existait une et de taille à savoir l'état mental de l'accusé qui selon les experts psychiatres était soit totalement, soit partiellement irresponsable.

Et nous en venons ainsi à la seule véritable interrogation que pose cette affaire : quel était exactement l'état mental de Rodeillat, à quel mobile a-t-il obéi ?

En cinquante ans, la psychiatrie a progressé, elle a été envahie par la psychanalyse, ce qui nous permet de revisiter ce procès et peut-être d'apporter une réponse. Depuis 1948, la tendance des psychiatres a fortement évolué vers une responsabilisation de l'acte même lorsque des éléments psychotiques sont évidents. J'ai recueilli l'avis de deux médecins psychiatres spécialistes des affaires criminelles, un Nîmois le Dr Patrick Agussol et un psychanalyste le Dr Baller. Tous deux auraient conclu à une responsabilité seulement atténuée. S'il était jugé de nos jours, la peine de mort ayant été abolie, Rodeillat serait très certainement condamné à une longue peine privative de liberté incompressible.

Comment expliquer le comportement de Rodeillat ? Pour le psychanalyste, c'est le « clivage du moi » que Freud a abordé dans ses derniers écrits, qui correspondrait à la pathologie de Rodeillat. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un dédoublement de la personnalité car dans ce cas le sujet est conscient de posséder deux aspects de lui-même qu'il utilise plus ou moins selon les circonstances. Il s'agit plutôt de dépersonnalisation, le sujet plongeant temporairement dans une sorte de rêve éveillé.

Le sujet « clivé » se présente pratiquement en permanence de façon adaptée à la réalité, même s'il fait preuve de troubles du caractère ou de quelques particularités qui ne le font pas vraiment distinguer des autres. Tel était le cas de Rodeillat, marié, père de famille, exerçant un métier, menant une vie apparemment normale, mais présentant des signes inquiétants de brutalité et un penchant marqué pour le suicide et pour le vol.

Il portait en lui, gravées dans son psychisme, les séquelles des carences affectives, des violences et des humiliations subies dans son enfance. « Il ne peut, écrit le Dr Baller, se représenter le véritable anéantissement vécu à certains moments, en quelque sorte une mort imminente dont il se sauve par une mise en acte ; aller tuer plutôt que d'être tué ou de se suicider. »

Ce qui est déroutant chez Rodcillat, c'est qu'il y a une sorte de préparation à l'acte par une visite au Mas de Lauze, deux jours avant ; ou alors allait-il déjà pour tuer et quelque chose l'a dérouté, comme ces violeurs tout à coup décontenancés parce que la femme agressée ne perd pas son sang froid et leur demande ce qui se passe dans leur tête.

Inconsciemment la famille Sallier représentait-elle la sienne dans son enfance, que dans les moments de complète déroute il avait envie d'anéantir ? « Il est vrai cependant, nuance le Dr Baller, que l'importance de l'acte, tuer toute une famille, introduit un élément qui va dans le sens d'une psychose passagère ». En effet classiquement, le sujet « clivé » commet un meurtre ou un viol inattendu, le meurtre pouvant être celui du père, rarement de la mère. Par contre le psychotique tue père et mère.

Le Dr Agussol voit en Rodeillat un débile mental déséquilibré psychique, antisocial, marqué par la violence et la transgression. Il est impulsif et agressif chaque fois qu'il est contrarié. Il évacue par la violence toutes les situations qui lui paraissent intolérables. Amoralité, inaffectivité, inadaptabilité le caractérisent. Seul le délire aurait pu entraîner son irresponsabilité, or il ne manifeste aucun signe de délire.

Il ne faut pas oublier à ce propos que le législateur a donné en 1994 une nouvelle définition de l'irresponsabilité. L'article 64 du Code pénal applicable à l'époque de Rodeillat disposait. « Il n'y a ni crime, ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ».

Cet article a été remplacé en 1994 par l'article 122-1 du nouveau Code pénal dont le texte est beaucoup plus élaboré : « N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte au moment des faits d'un trouble

psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. La personne qui était atteinte au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable, toutefois la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime ». Aux dires des experts, Rodeillat appartenait à cette deuxième catégorie de personnes.

Que s'est-il passé réellement dans le cerveau dérangé de Rodeillat ? A quel mobile a-t-il obéi ? Pourquoi a-t-il tué ? Pourquoi s'est-il acharné sur la malheureuse famille Sallier, sur des enfants innocents ? Pourquoi Rodeillat s'est-il attaqué avec une telle sauvagerie à la famille Sallier, qu'apparemment il ne connaissait pas et dont le train de vie n'était pas de nature à susciter sa convoitise ?

A l'examen des faits, du comportement de Rodeillat, de l'histoire de sa vie, des explications données par les psychiatres, il n'est peut-être pas trop risqué d'émettre une hypothèse.

On peut penser que Rodeillat qui disposait d'un mazet à quelques centaines de mètres du mas de Lauze et qui se déplaçait facilement à bicyclette, souvent à la recherche de quelque chapardage, a pu remarquer les enfants Sallier s'amuser devant leur maison et les parents vaquer à leurs occupations domestiques. Ils ont pu représenter pour lui le type du bonheur familial, de l'enfance heureuse dont il avait été douloureusement privé.

Le choix du jour pour commettre son crime n'est certainement pas gratuit : la veillée de Noël, Noël la fête de famille par excellence, la fête où les enfants sont rois, où ils reçoivent des cadeaux. Rodeillat enfant n'a reçu que des coups. Noël 1945 était le premier Noël de paix depuis 1938. Le premier Noël illuminé que les Nîmois pouvaient célébrer sans se cacher, sans crainte du lendemain.

Rodeillat, qui n'est pas dépourvu de ruse - il s'était laissé enfermer la nuit sous son étal pour commettre un vol dans les halles et s'était posé en victime de ce vol - Rodeillat donc prend en compte l'isolement de la famille

Sallier en pleine garrigue. C'est le lieu idéal pour réaliser une expédition punitive, la nuit, avec le minimum de risques. Pas de témoin, pas d'éclairage, le chemin est désert dès la tombée de la nuit. Il pourra à la fois tuer et voler. Il ira deux jours avant vers la même heure reconnaître les lieux, vérifier si les Sallier sont seuls, si on lui ouvre facilement la porte.

Rodeillat est à la fois un violent et un voleur d'habitude. Aussi lorsque Mme Sallier l'interroge, il répond presque machinalement « je veux des sous ». Il est ensuite submergé par sa fureur meurtrière, il oublie qu'il est venu aussi pour voler. Il se contente d'emporter le porte-monnaie que M^{me} Sallier lui a remis spontanément.

En exterminant une famille heureuse, celle dont il a été privé, Rodeillat s'est vengé de son enfance misérable, des carences affectives, des violences et des humiliations subies. Le bonheur familial un soir de Noël lui était insupportable et nous savons qu'il évacue par la violence toutes les situations qui lui paraissent intolérables. Il libère son agressivité, il satisfait son instinct morbide illustré par ses différentes tentatives de suicide. Il réalise en la transférant sur la famille Sallier, la menace de mort proférée contre son père : « Je te tuerai, si j'étais grand ».

Apaisé par la tuerie, la conscience tranquille, il va, après avoir pris soin de cacher sa mitraillette, festoyer toute la nuit comme si rien ne s'était passé.

Telle est l'histoire du dernier condamné à mort exécuté à Nîmes. Elle nous a permis, en débordant le cadre juridique et judiciaire, d'entrevoir l'univers effrayant et morbide qui peut se dissimuler dans l'inconscient d'un être apparemment normal.¹

¹ Le dossier de la procédure, déposé dans les sous-sols du Palais de Justice de Nîmes, ayant été détruit au cours des inondations de 1988, la présente étude a été réalisée à partir de coupures de presse et des archives personnelles du bâtonnier Jean Ménard, défenseur de Rodeillat.

SAINT-SÉBASTIEN, OU LES MÉTAMORPHOSES D'UN MYTHE

par Jacques LÉVY

Membre résidant

Intituler une communication : « Saint-Sébastien, les métamorphoses d'un mythe », devant une assemblée aussi sérieuse que la nôtre, c'est assurément prendre un risque : celui d'engager son propos sur un paradoxe. Car, enfin, si j'en crois mes réminiscences – fort lointaines, hélas – de la langue grecque, il me souvient que le mot « muthos » signifie à l'origine « récit », « fable ». Or, à l'origine d'un récit, même s'il y a affabulation, il faut qu'il y ait un certain nombre de faits – qui prennent leur sens, leur portée, leur résonance, à travers les relations qui en seront données.

Touchant Saint Sébastien, quels sont les faits ? Dit autrement, que savons-nous d'assuré sur la vie de celui qui figure dans le catalogue des saints sous le nom de Sébastien ? La réponse tient en une seule syllabe : rien.

La seule mention de son existence se trouve dans la « *Depositio martyrum* » : je vous la lis : « *XIII Kal. Feb. Sebastiani in Catacumbas* ». Ce qui signifie en clair que Sébastien fut aux catacombes le treizième jour des calendes de février. C'est tout, et vous avouerez que c'est peu. Mais comme le culte des saints – dans quelque confession que ce soit – a horreur du vide, il a bien fallu combler ce vide par une légende qui s'est étoffée à partir du V^e siècle – c'est-à-dire à une époque où les os du saint commençaient à tomber en poussière. « *Là où manque la chose* », disait Montherlant dans « *Le maître de Santiago* », « *il faut mettre le mot.* » On mit donc tous les mots qu'il fallut – et la légende prit corps.

Que dit cette légende ? Que Sébastien naquit à Narbonne – à moins que ce ne fût à Milan, qui n'est pas à côté. Il était officier romain et avait la faveur de l'empereur Dioclétien. Mais ce ne sont pas là des titres qui confèrent la sainteté. Les titres au statut de saint, Sébastien commença à les acquérir lorsqu'il intervint pour raffermir la foi de deux frères condamnés à mort pour avoir refusé de renier leurs convictions chrétiennes. Leur geôlier avait, dit-on, une femme muette – que Sébastien réussit à guérir de sa mutité (on ne sait si le geôlier fut ravi). À la suite de cette guérison miraculeuse, Sébastien provoqua des conversions en masse – ce qui, on peut s'en douter, n'eut pas l'heur de plaire à Dioclétien quand il en fut informé. Il condamna Sébastien à mourir par sagittation. Exécuté sur le Mont Palatin, il fut laissé pour mort par les archers. Mais une femme pieuse, la veuve Irène, le transporta chez elle et le guérit de ses blessures. Sitôt remis, Sébastien aggrava définitivement son cas en allant trouver Dioclétien pour témoigner de la puissance de sa foi. Condamné à être roué de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive, Sébastien fut jeté au Cloaca Maxima. Mais son esprit vint se manifester, en rêve, à la matrone Lucine ; il lui indiqua l'emplacement de son corps, et lui demanda de l'ensevelir auprès de Saint Pierre et de Saint Paul – ce qui explique que la dévotion des Romains s'adresse à trois saints patrons : Pierre, Paul et Sébastien.

Voilà donc, esquissé à grands traits, ce qu'est devenu le « rien » initial de ce mythe.

Il faut dire que cette légende eut d'autant plus de crédibilité qu'elle fut attribuée un temps à saint Ambroise. Hélas, l'attribution se révéla fautive. Mais chacun sait qu'un mythe, dès lors qu'il a acquis consistance et qu'il a rencontré l'adhésion du grand nombre, chacun sait que ce mythe s'affranchit de ses origines et commence à vivre de sa vie propre.

Le mythe de Sébastien eut même une double vie : une parmi les fidèles, et une parmi les artistes. Seule cette deuxième vie nous intéressera aujourd'hui. Elle fut narrée – ou plutôt représentée – dans des fresques sur les murs d'églises ou de chapelles, ou dans des tableaux d'autel. Ce que l'on peut remarquer dans cette première vie du mythe, c'est que la scène de la sagittation – celle-là même qui a fait sa fortune picturale – ne fut jamais privilégiée dans l'iconographie religieuse antérieure au XIV^e siècle.

Tout changea à partir de 1348. Cette année-là, une terrible épidémie de peste ravagea villes et campagnes d'Europe. Elle prit d'autant plus au dépourvu populations et dirigeants que le fléau avait disparu depuis près de six siècles, la dernière épidémie de quelque importance datant de l'an 767. On eut recours, pour se protéger, à l'intercession de la Vierge Marie, ou bien à des saints locaux, parmi lesquels on ne sera pas surpris de trouver Saint Sébastien. La raison est à rechercher dans un légendier ancien, qui rapportait que, vers l'an 680, l'effroyable épidémie de peste qui sévit en Italie fut arrêtée lorsque, sur le conseil d'un ange, un autel fut érigé et dédié à Saint Sébastien.

Dès lors, on ne sera pas étonné de constater que la dévotion à Saint Sébastien – et l'iconographie qui en résulta – connut un développement considérable à partir du retour de la peste au XIV^e siècle. La vogue se répandit à grande vitesse dans toute l'Europe, et la production picturale consacrée à Sébastien fit de ce mythe l'un des plus fertiles – sinon le plus fertile – de toute l'iconographie chrétienne.

Voyons, avant d'aller plus loin, une première illustration de l'intégration du personnage de Sébastien dans une œuvre votive. [1]

On a sans doute reconnu et l'œuvre et le peintre. Il s'agit du retable du peintre flamand Rogier van der Weyden (Roger de la Pasture), daté de 1443-1451, que l'on peut voir à l'Hôtel Dieu de Beaune. Ce que l'on voit ici est l'envers du polyptique. Le couple de donateurs s'est fait représenter en oraison, face aux statues de pierre de saint Sébastien et saint Antoine, – toutes deux représentées, comme de coutume, en grisaille.

On ne s'étonnera pas de remarquer l'élongation du corps de Sébastien, conformément aux canons de l'esthétique gothique.

Avant d'examiner les métamorphoses subies par le mythe, on peut légitimement s'interroger, à la fois sur la fonction et sur le fonctionnement du mythe : Quel rapport peut-il y avoir entre la sagittation et les maux qu'elle est censée conjurer ?

Une première constatation : le corps de Sébastien, bien que martyrisé, se révèle finalement insensible aux flèches qui sont décochées pour le tuer. De la même façon, le corps du fidèle peut être rendu insensible aux ravages du mal grâce aux effets salvateurs de sa foi et de l'intercession du saint protecteur.

D'où le fonctionnement du mythe de la sagittation : par les prières qu'il adresse à son saint tutélaire, le fidèle peut espérer qu'il pourra jouir de la même immunité que le saint, percé de flèches qui ne parviennent pas à le tuer.

Si tel est le point de départ de la fortune du mythe, on va voir le thème de la sagittation se métamorphoser en plusieurs phases, et intégrer des éléments étrangers – certains diront parasites – qui conduiront fort loin de la motivation initiale.

La première mutation du mythe, nous venons d'en voir un premier exemple avec le Polyptique de van der Weyden. Le saint qui était, à l'origine, dans les fresques, les mosaïques ou les tableaux d'autel, représenté sous les traits d'un vieillard à la barbe et aux cheveux gris, voilà que ce saint a brusquement rajeuni. C'est maintenant un tout jeune homme, presque encore un adolescent imberbe au corps frêle. On peut se demander pourquoi. Sans doute parce qu'une jeune vie, fauchée dans la fleur de l'âge, est plus susceptible de susciter la compassion. Soit. Mais une autre question reste sans réponse : Pourquoi dénuder le corps du saint ? Après tout, que l'on sache, les flèches décochées par un arc ou les carreaux d'arbalète n'ont jamais été arrêtés par le tissu des vêtements. Un pourpoint ou des chausses n'ont jamais été taillés dans la matière dont on fait les gilets pare-balles. Mais nous verrons cela plus tard.

Et revenons à quelques exemples iconographiques de cette première mutation du saint en un jeune homme imberbe. [2]

Voici un tableau anonyme, daté vraisemblablement du dernier quart du XV^e siècle. On l'attribue généralement au Maître de la Légende de Sainte Lucie. On remarquera la raideur du corps et l'alignement naïf des flèches dans le corps du saint – qui semble transformé en pelote d'épingles.

On remarquera, aussi, au premier plan, une végétation assez stéréotypée qui s'apparente à celle qu'on peut voir dans la Légende de sainte Lucie, à l'Église Saint Jacques de Bruges, - d'où l'attribution.

L'étroitesse du panneau laisse penser qu'il s'agit d'un volet latéral de retable. On le date généralement des années 1480-90.

Un dernier exemple de l'interprétation du mythe par un artiste du Nord nous amène à Bruxelles, au Musée des Beaux-Arts. Il s'agit du Saint Sébastien de Hans Memling, peintre d'origine allemande (puisqu'il est né à Mayence) mais surtout actif à Bruges. [3]

On retrouve ici le paysage dominé par un château fort. On remarque la gracilité du modèle. On note que le statut social du personnage est attesté par la richesse des vêtements jetés sur le sol. Et on n'oublie pas que Memling avait quelques raisons personnelles de s'intéresser au personnage de Saint Sébastien puisqu'on sait que ses deux parents moururent de la peste.

Des écoles du Nord, passons à celles du Sud de l'Europe. C'est là que nous assisterons à la progressive dérive du stéréotype initial.

Voyons d'abord le Botticelli de Berlin, peint vers 1473 [4]. Le format inhabituel (1^m,95 x 0,75), fait supposer qu'il était initialement destiné à être accroché à un pilier d'église. On remarque la sensation d'allongement du corps, dû au fait qu'il est vu « *da sotto in sù* » - c'est-à-dire en contre-plongée. Et on note qu'avec Botticelli, les flèches commencent à pointer les endroits du corps – en l'occurrence les aisselles et les aines – où apparaissent les bubons de la peste.

Avec les frères Pollaiuolo [5], la toile de la National Gallery, à Londres, datée autour de 1475, va introduire une dimension supplémentaire, puisque le corps du sagitté (toujours représenté « *da sotto in sù* », ne concentre plus seul le regard. Dans cette composition pyramidale, de dimensions imposantes (291,5 cm sur 206,6), la base n'a pas moins d'importance picturale que le sommet. On y distingue un groupe de quatre archers disposés en « *contrapposto* », ainsi que deux arbalétriers occupés à bander leurs armes. Eux aussi en opposition dynamique, ils nous donnent à voir l'habileté des peintres qui nous font quasiment participer à l'effort musculaire accompli par les deux tireurs.

Le mythe va commencer à évoluer vers sa prochaine mutation avec la toile d'Antonello da Messina, datée de 1476, qui se trouve au musée de Dresde. [6]

Œuvre de dimensions importantes (171 cm x 85), elle constitue le panneau latéral d'un polyptique. Le saint est toujours représenté en contre-plongée. Derrière lui, on aperçoit un portique et les murs d'une ville, perpendiculairement à l'axe de vision. Traduisons ce qu'exprime ce dispositif : le corps de Sébastien, supplicié mais vivant, apparaît comme l'obstacle qui empêchera la peste de pénétrer dans la cité menacée – comme si le corps du saint s'interposait et faisait barrage au fléau qui met en danger la vie des habitants.

Est-ce tout ? Non, car les flèches, ici, sont d'autant moins visibles qu'elles sont reproduites en raccourci – et dès lors, ce ne sont pas elles qui pourraient déparer le corps juvénile proposé, sans ambiguïté, à notre admiration. Quant à l'expression du visage, peut-on dire, ici, qu'elle traduit la douleur du sagitté ? On y lit, bien plutôt, l'expression d'un ravissement qui s'accorde bien avec la posture d'abandon du sujet.

Nous sommes à la fin du XV^e siècle, donc quelques années seulement après la toile d'Antonello de Messina qu'on vient de voir. C'est maintenant que les écoles du Sud vont faire basculer le mythe dans une direction bien éloignée de ses origines.

Voyez ce Saint Sébastien [7]. Son auteur s'appelle Il Perugino. Le tableau est au Louvre. Il date de 1490-1495. Il mesure 1,76 m sur 1,16 m. Ce n'est même pas la peine de savoir que le Pérugin – même s'il fut l'auteur de figures religieuses touchantes – était un mécréant de méchante réputation.

Regardez plutôt. Des flèches, il n'en reste plus guère : deux seulement, et elles n'ont pas l'air d'avoir affecté la sérénité du sagitté. La pose est souple, le corps disposé en forme de « S » peu prononcé. Que dire du visage ?

On pourrait le dire en extase. Oui, mais laquelle ? Quant au périzonium – transparent – ses dimensions se sont réduites, et la forme que le peintre lui a donnée révèle ce qu'il est censé cacher. Alors, célébration du saint ? Disons, pour être plus juste, célébration du corps du saint.

Et l'évolution annoncée par la toile du Pérugin, une fois amorcée, ne va pas s'arrêter avec lui. Quarante ans plus tard, Bronzino va produire un tableau où les intentions du peintre n'ont même plus besoin d'un alibi. [8]

La toile mesure 85 cm sur 70. Notez bien ces dimensions : ce sont les dimensions réelles du modèle – ce qui souligne son réalisme et accroît d'autant son impact. La toile peut être vue à Madrid, au musée Thyssen-Bornemisza. Scène de sagittation ? Voire. Il ne reste plus, cette fois-ci, qu'une seule flèche – disons plutôt une fléchette – et la santé du sagitté n'en paraît pas le moins du monde affectée. D'ailleurs, est-ce bien une flèche d'archer ? Certains esprits – sûrement mal intentionnés – se sont demandés si ce n'était pas une flèche d'Eros.

Je viens de dire qu'il n'y a qu'une seule flèche. Je voulais dire : qu'une seule flèche dans le corps du saint. En fait, il y en a bien une autre.

Mais elle se trouve dans la main gauche de Sébastien – qui tient donc l'objet qui le meurtrit. Et pour ce qui est de sa signification, voyez plutôt le Docteur Freud.

Et que dire de l'étoffe rouge drapée autour du torse nu de l'éphèbe – dont il encadre, souligne et rehausse la beauté... Faut-il rappeler que cette toile de Bronzino a pour titre : *Saint Sébastien* ? La précision, on est en droit de le penser, n'était pas superflue.

En tout cas, on mesure ici quelle distance nous avons parcourue depuis les premières effigies du martyr. Nous étions partis, on s'en souvient, d'un saint âgé, aux cheveux et à la barbe chenus. Une première métamorphose l'avait mué en jeune victime. Une seconde métamorphose érotise le martyr et l'enferme dans un imaginaire uniquement masculin. Est-ce, pour autant, la fin du mythe ? Va-t-il se figer dans cet état du troisième type ? Ce serait mal connaître la plasticité propre à tous les mythes – et en particulier, à celui-là.

À voir toutes les toiles précédentes, on aurait pu perdre de vue la composante féminine qu'intègre, aussi, le mythe de Saint Sébastien. Fort opportunément, un peintre hollandais – Hendrik Ter Bruggen – se charge de nous remettre en mémoire qu'après l'épisode de la sagittation, la pieuse Irène et ses servantes recueillirent Sébastien, le soignèrent et le sauvèrent. [9]

On voit ici l'une des servantes dénouer le lien qui maintenait un poignet du supplicé, tandis qu'Irène retire une flèche du flanc de Sébastien. Peintre de l'école d'Utrecht, ce caravagesque nordique a été néanmoins formé par un maniériste tardif, Abraham Bloemart. On en retrouve l'influence dans le mouvement donné au corps détaché du saint. Mais la composition de la toile est stabilisée par la diagonale NW/SE qui traverse le bras droit de Sébastien, passe par la flèche fichée dans sa poitrine et rejoint l'angle inférieur droit par la jambe gauche du sagitté.

Quelle que soit l'habileté du peintre, nous ne pouvons nous retenir de penser qu'habileté n'est pas forcément génie.

Le génie, nous y venons – avec Georges de la Tour. Nul, je crois, mieux que lui n'a interprété cette ultime mutation du mythe. Comme Ter Bruggen, il restitue à l'histoire la composante féminine qui en avait été expulsée, notamment par l'école italienne à partir de la fin du XV^e siècle. Mais La Tour y introduit autre chose, qui est la marque de son génie : la lumière qu'il n'hésite pas à peindre en elle-même, pour elle-même.

Pour notre simple plaisir – et aussi, comme disent les peintres, « pour nous faire l'œil » - voyons d'abord cette « *Madeleine à la veilleuse* » dite aussi « *Madeleine Wrightsman* » - du nom de la collection à laquelle elle appartient. [10]

Elle se trouve à New York, au Metropolitan Museum. Elle mesure 1,34 m sur 0,92 m. Le personnage, représenté en profil perdu, médite sur un crâne. Elle le tient sur ses genoux et a posé ses mains croisées dessus. Je ne serai sans doute pas le seul à trouver quelque chose de surnaturel à la lumière qui donne vie au personnage. Voyez plutôt.

Mais ne peut-on penser que c'est finalement cette lumière – que vous me permettez de qualifier de « spirituelle » - qui constitue le principal sujet du tableau ?

Non seulement le peintre n'a pas hésité à représenter la source de lumière elle-même. Mais il la redouble en nous faisant voir son reflet dans le miroir.

Revenons à notre Saint Sébastien. Celui de la Tour est au Louvre. Et c'est l'un de ses chefs d'œuvre les plus inoubliables. [11]

La construction de la toile est remarquable. C'est une combinaison de six lignes verticales, et d'obliques jouant subtilement sur deux surfaces : le rectangle vertical du tableau ; le carré inscrit obtenu par rabattement du petit côté supérieur.

La diagonale NW/SE du grand rectangle porte la flamme, le front éclairé d'Irène, son coude, et descend par la jambe droite de Sébastien.

La diagonale du carré supérieur (obtenu en rabattant le petit côté supérieur à partir de l'angle NW) part du mouchoir de la pleureuse de droite, traverse la tête de la deuxième sainte femme, sa main droite, le buste d'Irène et vient tomber sur le menton de Sébastien.

Ces deux diagonales décalées – du fait de leur décalage spatial – évitent la monotonie de la structure en X, et confèrent un mouvement à une scène qui aurait pu être figée.

Et ce mouvement de chute, qui part de l'angle supérieur droit, ce n'est pas un effet du hasard s'il aboutit au quartier sénestre de la toile. Quant à l'unité du tableau, elle est assurée par le flambeau que tient Irène – et qui distribue inégalement sa lumière sur tous les participants de cette scène.

Voyez Irène et son flambeau,
Voyez le groupe des pleureuses,
Voyez cette pleureuse en particulier,
Et enfin, dans le compartiment inférieur de la toile, au-dessous du carré inscrit, voyez le corps étendu de Sébastien.

Est-il besoin de souligner que cette ultime métamorphose du mythe en renouvelle radicalement la représentation et le fonctionnement ?

L'élément nouveau, c'est l'introduction d'un tiers féminin. Et cette nouvelle configuration distribue de façon totalement différente les rôles des protagonistes. Dans l'univers exclusivement masculin où se déroulait la scène, l'accent était mis sur le corps du supplicié – autrement dit sur la mort à laquelle il était destiné. Dans l'univers féminin où est maintenant introduit Sébastien, l'accent est mis, au contraire, sur la vie qui va lui être restituée.

Peut-on dire que la dernière métamorphose du mythe en désérotise l'atmosphère ? Ce serait aller un peu vite. L'homo-érotisme de plus en plus manifeste dans la métamorphose précédente va, simplement, être remplacé par une sensualité plus diffuse, plus discrète, plus subtile. D'une mutation à l'autre, il est incontestable que tout érotisme n'a pas disparu. Il s'est, tout simplement, déplacé ; et son expression est désormais davantage suggérée qu'insistante. Irène, la jeune veuve, est une sainte femme, certes ; mais une sainte femme n'en est pas moins une femme. Et Sébastien n'est devenu saint que plus tard. En attendant, pourquoi sa radieuse jeunesse n'aurait-elle pas ému la charitable jeune veuve ? Que ceux qui n'ont jamais éprouvé ces sentiments leur jettent la première pierre – ou leur lancent la première flèche...

Nous voilà parvenus au terme des métamorphoses qui ont travaillé le mythe du sagitté. Que conclure, sinon que l'homme ne gouverne pas ses mythes. Ces mythes, qu'il a créés – même s'il avait fait le projet de les utiliser dans le sens qui lui convenait – ces mythes, sitôt nés, lui échappent, s'émancipent, et se mettent à vivre de leur vie propre, au gré de leurs rencontres, des nouveaux désirs qu'ils habitent, qu'ils orientent, qu'ils transforment.

Faut-il s'en étonner ? Ce serait naïveté. Dès qu'un mythe – qui se voulait édifiant – est confié à un créateur (qu'il soit peintre, littérateur,

musicien ou autre), comment s'étonner si, tôt ou tard, la création revendique ses droits, s'en empare, et n'en fait plus qu'à sa guise ? Convient-il de s'en offusquer ? Pas davantage. Pascal, je crois, a dit là-dessus des choses fort sensées, et leur a donné une forme lapidaire et définitive.

Après Pascal, que dire ?

I C O N O G R A P H I E

1- *Saint-Sébastien*, (in *Polyptique du Jugement dernier*), de Rogier Van der Weyden (circa 1400-1465), 1443/51 - huile sur bois, transposé sur toile, Hôtel Dieu de Beaune.

2- *Saint-Sébastien*, du Maître de la Légende de Sainte Lucie (actif autour de 1480/1510 à Bruges), 1480/90 – huile sur panneau de chêne, 70 x 26,7 cm, Gallery Robert Pintelon, Aalst.

3 – *Martyre de Saint-Sébastien*, de Hans Memling (circa 1450-1494), circa 1475, Musée royal des Beaux-Arts de Bruxelles.

4 – *Saint-Sébastien*, de Sandro Botticelli (1445-1510), circa 1473 – tempera sur bois 195 x 75 cm, Gemäldegalerie de Berlin.

5 – *Le martyre de Saint-Sébastien*, de Antonio et Piero Pollaiuolo, circa 1475 – huile sur bois 291,5 x 202,6 cm, National Gallery de Londres.

6 – *Saint-Sébastien*, de Antonello da Messina (circa 1430-1479), 1476 – panneau de bois transposé sur toile 171 x 85 cm, Gemäldegalerie de Dresde.

7 – *Saint-Sébastien*, de Pietro di Cristoforo Vannucci, dit « Il Perugino » (circa 1448-1523), 1490/5 – huile sur panneau de bois 176 x 116 cm, Musée du Louvre à Paris.

8 – *Saint-Sébastien*, de Agnolo Bronzino (1503-1572), circa 1530 – huile sur panneau de bois 85 x 70 cm, Collection Thyssen-Bornemisza à Madrid.

9 – *Saint Sébastien, avec Irène et la servante*, de Hendrik Ter Bruggen (circa 1588-1629), 1625 – huile sur toile 143 x 110,4 cm, Allen Art Museum, Oberlin (Ohio, USA).

10 – *Madeleine pénitente*, dite *Madeleine Wrightsman*, de Georges de la Tour (1593-1652), huile sur toile 134 x 92 cm, Metropolitan Museum, New York.

11 – *Saint-Sébastien soigné par Sainte Irène*, de Georges de la Tour, 1649 – huile sur toile 167 x 130 cm, Musée du Louvre à Paris.

L'HÔTEL DE HAURANNE À BAYONNE

Présentation d'un projet de restauration

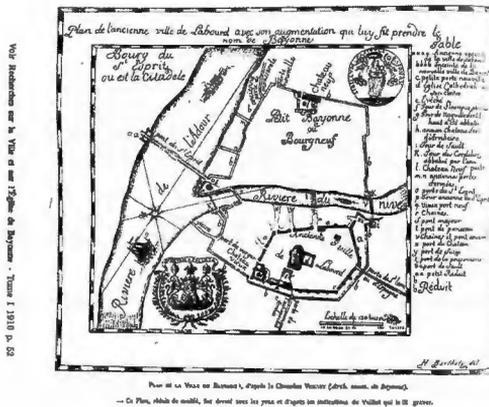
par **Antoine BRUGUEROLLE**

Membre résidant

La restauration de l'ensemble bâti situé à Bayonne au n° 14 de la rue Gosse m'a été confiée par une copropriété dont le programme était l'aménagement de logements locatifs, aux étages, et l'installation en rez-de-chaussée des bureaux du service départemental de l'architecture pour le compte du ministère de la Culture.

La ville de Bayonne dispose d'un secteur sauvegardé dont l'étude et le règlement ont été confiés à Alexandre Melissinos architecte, urbaniste connu dans notre région pour la qualité de son travail sur le centre ancien de Beaucaire.

La ville de Bayonne est implantée au confluent de la Nive et de l'Adour, elle comporte trois quartiers (fig. 1). Le plus ancien, dénommé Grand Bayonne, correspond à la partie Ouest de la ville bordée à l'Est par la Nive et au Nord par l'Adour. Sa partie occidentale correspond à la vieille ville ou Ville haute, qui s'est développée autour du château vieux et de la cathédrale dans les limites de l'enceinte gallo-romaine, surélevée et adaptée au moyen âge.



(fig. 1)

Sur la rive Est de la Nive se sont formés le quartier du Petit Bayonne et le Bourgneuf, au pied du château neuf.

Au Nord, en surplomb de l'Adour, a été édiflée la Citadelle classique avec en contrebas, sur l'Est, le quartier du Saint Esprit.

Le projet qui nous intéresse se situe dans le centre ancien de Bayonne, entre l'ancien couvent des Augustins donnant sur la rue Gosse à l'Ouest et la rue Plachotte suivant l'enceinte antique, renommée récemment passage ou rue des Augustins, à l'Est.

Historique

Les études menées sur le vieux Bayonne par Édouard Ducéré, nous permettent d'expliquer l'origine du nom de la rue Gosse.

Au XVI^e siècle « les baronnies de Gosse, Seignanx et Marenne devaient à la ville de Bayonne un certain nombre de jours de corvée employés à la conservation des fortifications », et c'est dans cette rue que traditionnellement les gens venant de Gosse se logeaient.

L'immeuble sis au n° 14 de la rue Gosse est mentionné aux XV^e et XVII^e siècles. D'abord appelé hôtel de Lahubiague, il est fin XVI^e siècle la

propriété de maître François Dibarsoro « Prévost royal » à Bayonne. Sa sœur Estebenotte Dibarsoro le vend en **1605** à Pierre Berrendy, bourgeois et marchand, pour 1800 livres.

L'acte de vente stipule qu'Estebenotte met l'acquéreur en possession « par attachement du verroil de la grand porte, entrée, clôture et ouverture ».

Dans le courant du XVII^e siècle la maison Lahubiague devient « les deux maisons contiguës de Hauranne » et prend le nom d'hôtel de Hauranne en référence au nouvel acquéreur, un sieur Duvergier de Hauranne du Camp de Pratz, parent de l'abbé de St Cyran, Jean Duvergier de Hauranne (1581-1683), un des fondateurs du jansénisme.

En 1719 Jean de Bruix du Camp de Pratz vend à M. Charles Darreche « les deux maisons contiguës de Hauranne », sises en la rue des Augustins, autrement appelée rue Gosse.

Jean Lagarde, négociant et homme d'armes, achète la maison **en 1749**. Elle est cédée **en 1762** à M. Lasalle marchand droguiste représentant une société de cinq membres qui y aménage une raffinerie de sucre dont le sieur Olive sera directeur.

En 1772, M. Olive rachètera toutes les parts de la raffinerie pour un montant d'environ 150 000 livres, la maison est alors qualifiée dans les textes de « grande raffinerie ».

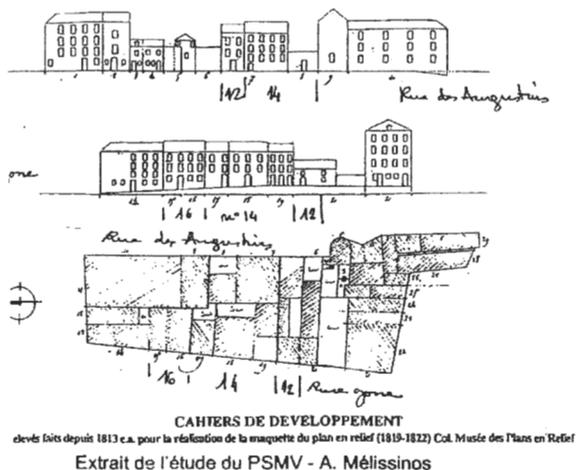
Au XIX^e siècle elle change plusieurs fois de mains. Elle a été occupée un temps par un pensionnat de garçons et une école primaire tenue par un maître écrivain du nom d'Hargous pour être finalement transformée en maison de rapport.

Lecture des plans anciens et évolution de l'îlot

Sur le plan de Bayonne, établi par l'ingénieur Ferry **en 1674**, le corps de bâtiment donnant sur rue des Augustins est entièrement bâti. On remarque au centre de la parcelle une partie carrée émergente couverte en pavillon, à quatre pentes, tandis que sur la rue Gosse seule la partie Nord de la parcelle est bâtie. Le reste est libre ou traité en cour ou jardin donnant sur la rue Gosse.

Sur le plan de **1694**, ces dispositions sont inchangées.

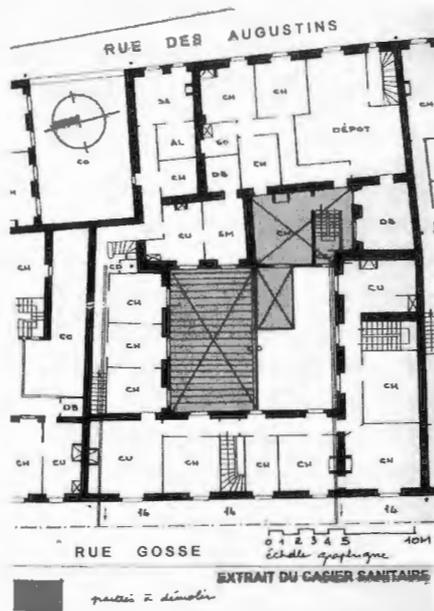
Les relevés établis vers **1813** (fig. 2) pour la réalisation du plan relief de la ville sont très précis, ils montrent en plan les emprises bâties et nous permettent de noter deux modifications.



(fig.2)

Une partie détruite ou traitée en terrasse sur le nord de la rue des Augustins et une aile construite en retrait de la rue dans la partie sud de la cour.

Le plan actuel (fig. 3) souligne le développement des masses bâties en emprise et en élévation. Les constructions et les ajouts successifs ont amené à une occupation presque complète de l'espace libre. Les dernières constructions réalisées pour créer un atelier d'imprimerie et installer un transformateur électrique ont fini d'encombrer l'ancien jardin visible sur les plans du XVII^e siècle. Il ne reste plus comme espace libre en partie centrale qu'une petite cour obscure et humide.



(fig. 3)

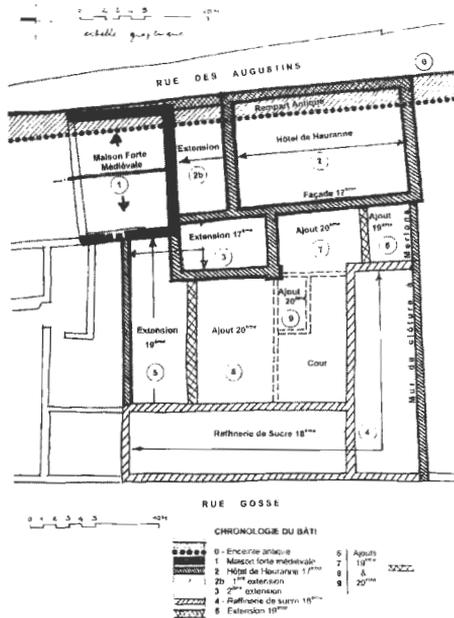
Lecture de l'architecture

La recherche des éléments témoins des différentes époques de constructions s'avère délicate car la lecture des vestiges est rendue difficile par les aménagements successifs, avec leurs doublages, enduits et revêtements rapportés.

Le bâtiment sur la rue des Augustins (fig. 4) est bâti sur la muraille antique conservée en élévation sur une hauteur d'environ 4,50 m. Cette muraille, pour les parties qui sont visibles, est caractérisée par son épaisseur variant de 2,20 à 2,40 m et la qualité de son petit appareil romain, réalisé en pierre calcaire dure de Bidache. Nous savons que cette enceinte a été reprise et surélevée au Moyen Âge et qu'une maison forte est citée, dont aucun vestige apparent ne subsiste. Rue des Augustins, nous trouvons sur la

première travée à gauche les vestiges de deux fenêtres à traverses en pierre de Mousserole disposant d'une modénature caractéristique du XVII^e. Dans la cour une chaîne d'angle également en pierre de Mousserole est visible en élévation.

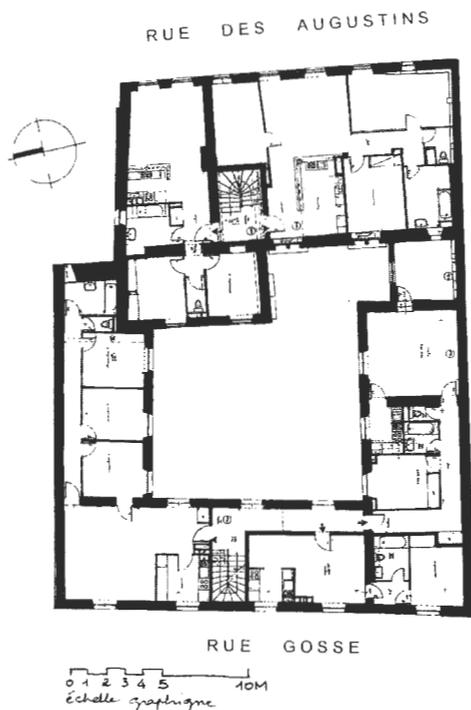
La façade sur la rue Gosse est très homogène, elle montre une recomposition de l'ensemble à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e. Les murs sont construits en maçonnerie de moellons de tout venant, les arcades et encadrements de baie sont traités avec un appareillage très soigné en pierre dure de Bidache. Dans la cour, les constructions adventices sont au nombre de trois, un bâtiment de quatre niveaux en fond de cour dont la façade en pans de bois s'appuie contre la chaîne d'angle XVII^e, ainsi qu'un atelier sur le côté nord de la cour, couvert par un bardage récent et une petite construction en béton, couverte en terrasse pour abriter un transformateur électrique.



(fig.4)

Dans les trois corps de bâtiments organisés en U sur le côté ouest de la cour, on distingue au moins deux campagnes de constructions, les côtés sud et ouest ont été construits en premier et le côté nord ajouté.

Le projet d'aménagement (fig. 5) prévoit le dégagement de la cour et organise la distribution des logements autour des deux cages d'escalier principales.



(fig.5)

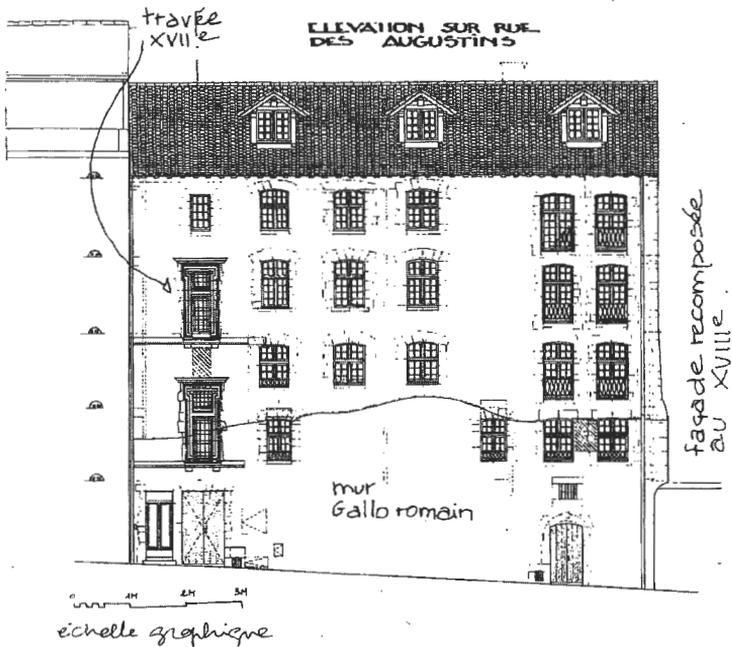
Les travaux sont lancés en prévoyant sur la rue des Augustins (fig. 6) le dégagement et la restauration du rempart avec la mise en valeur des deux élévations, de caractère XVII^e et XVIII^e.

Sur la rue Gosse, les deux entrées latérales aménagées pour l'adapter en immeuble de rapport sont supprimées et une partition d'arcades régulières

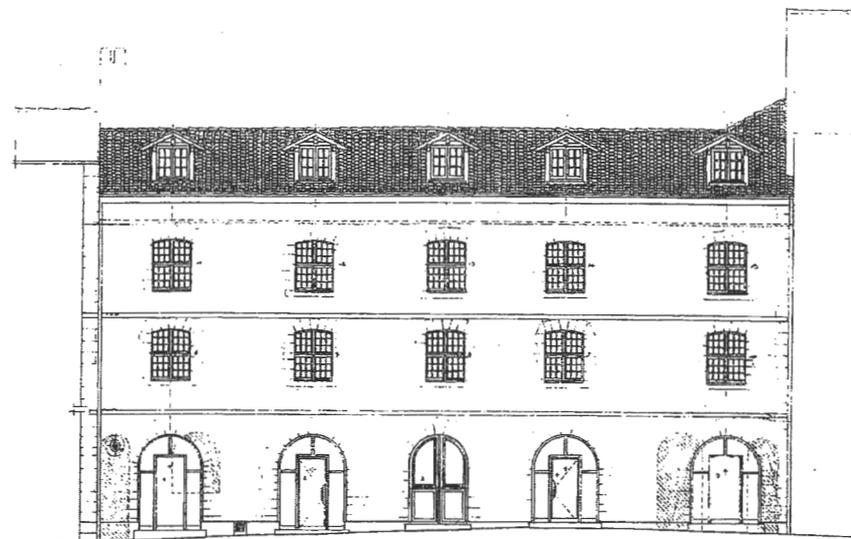
recomposée, afin de créer une transparence visuelle entre la rue et la cour, à travers les ensembles vitrés prévus pour les locaux du service départemental de l'architecture (fig. 7).

Les proportions de la cour (fig. 8) sont retrouvées et les élévations sur les trois ailes de caractère XVIII^e sont restaurées en dégagant les arcades au sud et à l'ouest et en créant deux arcades nouvelles en appui de la façade nord.

Au fond de la cour, le bâtiment démolì permet de dégager la chaîne d'angle témoin de l'hôtel fin XVI^e-XVII^e. Les façades dégagées sont retraitées de manière simple avec des percements d'esprit XIX^e.

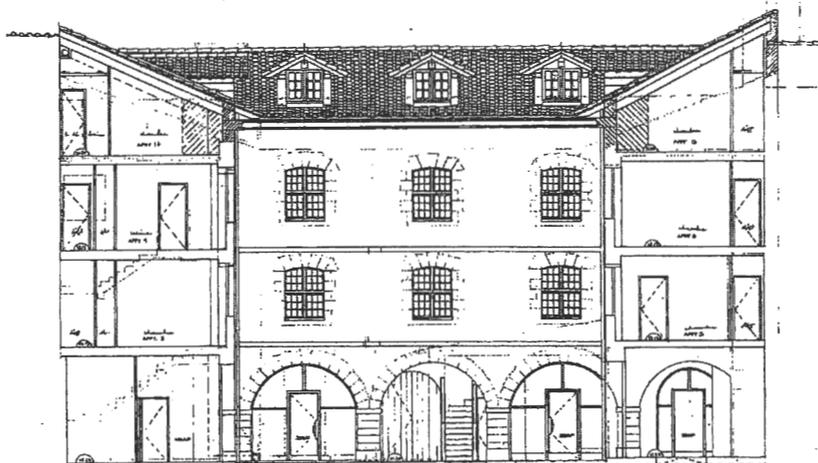


(fig.6)



ÉLEVATION SUR RUE GOSSE

0 1m 2m 3m
échelle graphique



COUPE ÉLEVATION SUR COUR

(fig.7 et 8)

La réalisation des travaux de démolition et l'enlèvement des cloisons et plafonds dans l'intérieur des logements nous ont permis de découvrir de nombreux éléments d'architecture témoins de la maison forte médiévale et de l'Hôtel de Hauranne XVI^e-XVII^e.

La richesse et la profusion de ces éléments nous ont amené à faire des études complémentaires et à remettre en cause le projet d'aménagement du corps de bâtiment situé entre la rue des Augustins et la cour.

Relevé et analyse des vestiges

Deux archéologues ont été missionnés par la ville de Bayonne afin de faire l'étude des restes du rempart gallo-romain (Jean-Pascal Fourdrin) et des vestiges d'architecture médiévale (Sandrine Conan). En complément j'ai moi-même effectué le relevé détaillé et l'analyse des éléments d'architecture XVI^e-XVII^e.

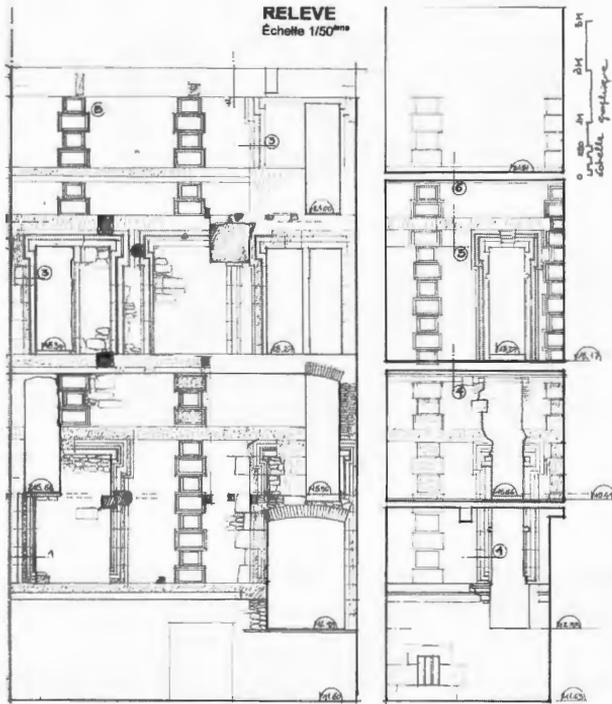
Les résultats de ces différentes investigations ont permis :

- pour la période antique, de mieux comprendre la méthodologie de construction et les dispositions initiales de l'enceinte.
- pour la période médiévale de reconnaître dans la terrasse située au nord-est du projet, sur le côté de la rue des Augustins, le négatif de la maison forte disparue. Les parements de façade dégagés lors des décroûtages nous ont livré le parement intérieur de la maison forte et confirmé la disposition des aménagements, avec la position des planchers et la disposition des cheminées. Le volume de la construction médiévale, couverte par un toit à deux pentes, formant pignon sur le sud, s'est ainsi révélé. L'étude de Sandrine Conan a permis de comprendre son système particulier de recueil des eaux pluviales, formé d'un chéneau encastré en bas de pente, s'évacuant sur l'ouest par une série de percements réguliers ménagés dans le couronnement de mur traité en pierre de Mousserole.
- pour la partie XVI^e-XVII^e (fig. 9), le relevé et l'analyse des témoins de modénature bûchés ont confirmé les dispositions de l'élévation d'origine. La première élévation située en fond de cour, comprend une partition

irrégulière de croisées de pierre, placée dans une trame horizontale de bandeaux, croisée avec une série de chaînes de libages verticales.

La position des baies, dont certaines sont placées dans l'axe des chaînes, confère à la composition un caractère baroque ou maniériste (fig. 10).

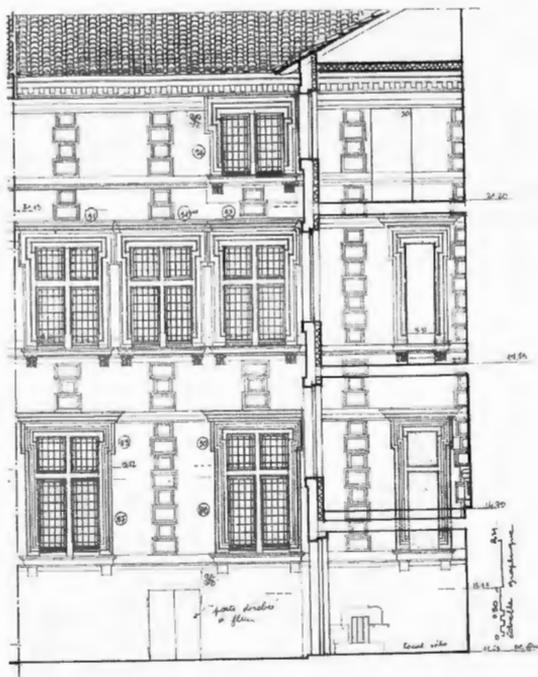
Le relevé des détails de modénature et une reprise de maçonnerie située dans l'angle rentrant de mur nous ont permis de distinguer qu'un corps de bâtiment avait été ajouté postérieurement en avancée sur la cour.



RELEVÉ DES VESTIGES

Hôtel de HAURANNE XVI-XVIIème - Façade maniériste découverte après démolition

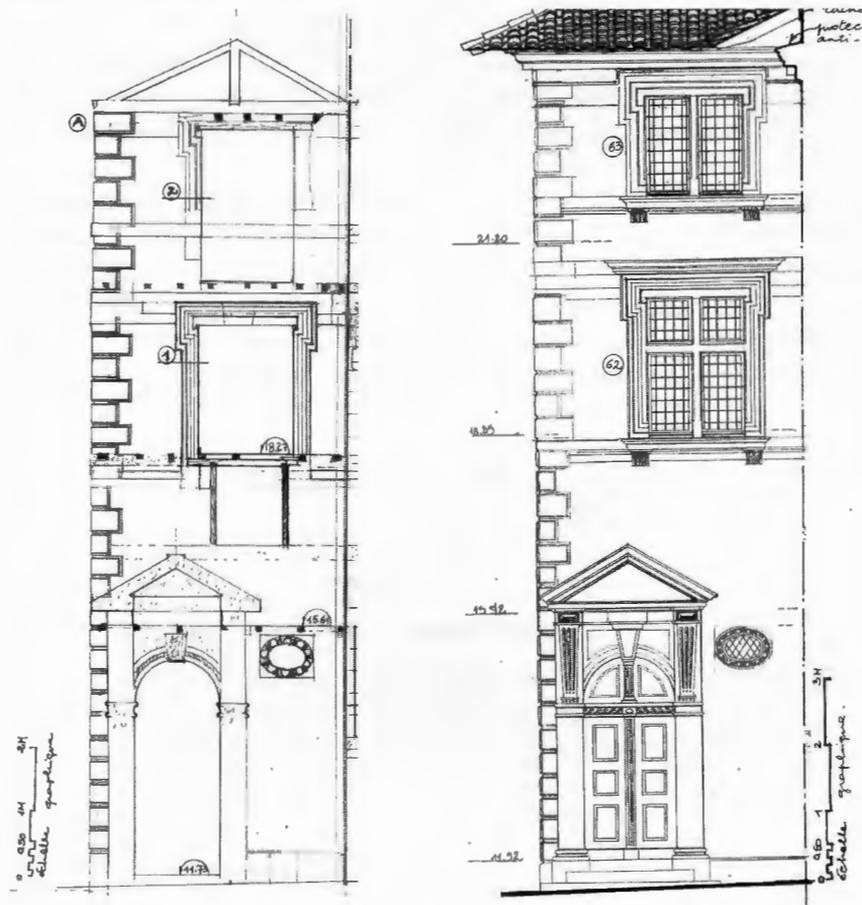
(fig.9)



Hôtel de HAURANNE XVI-XVIIème - Façade maniériste restituée

(fig.10)

Cette deuxième partie (fig. 11) est ornée d'une chaîne d'angle, traitée en besace, et comporte une travée de croisées axée, placée dans un décor régulier, traité de manière réglée, traduisant une évolution vers le goût classique. En appui on lit les vestiges d'une grande porte encadrée avec deux pilastres et couronnée par un fronton avec sur le côté un oculus dont le chambranle est orné d'un rang d'oves. Le mur de clôture fermant le jardin au sud a été retrouvé sur le côté nord, il comporte en couronnement une série de merlons moulurés, ornés de motifs floraux sur le côté jardin.



Relevé des vestiges
Extension sur le retour « copie »
fin 18^{ème}
de l'élévation maniériste

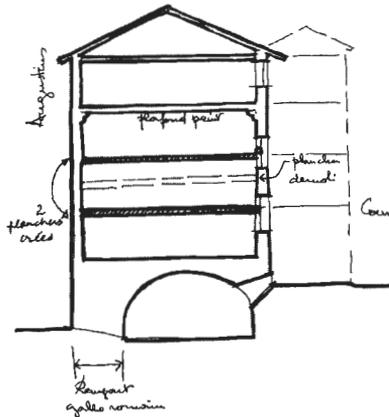
Projet de restitution de la façade

(fig.11)

La restitution des élévations et la découverte d'éléments de décor intérieur et notamment d'un plafond peint à motifs de pochoirs gris / blanc, sur fond ocre rouge avec les traces de décor d'enduit fini par un badigeon ocre rouge, encore lisible sur certains parements, expliquent la manière dont les volumes intérieurs ont été modifiés. Le plafond peint correspond au plancher haut de l'étage noble.

Le plancher situé entre les deux niveaux d'origine a été démonté à l'époque moderne pour créer trois niveaux en installant deux planchers intermédiaires dans le volume ainsi dégagé (fig. 12). Ces nouveaux planchers passent en travers des croisées sur cour.

Le centre ancien de Bayonne est caractérisé par un patrimoine bâti construit principalement en pans de bois jusqu'au XVIII^e siècle.



(fig.12)

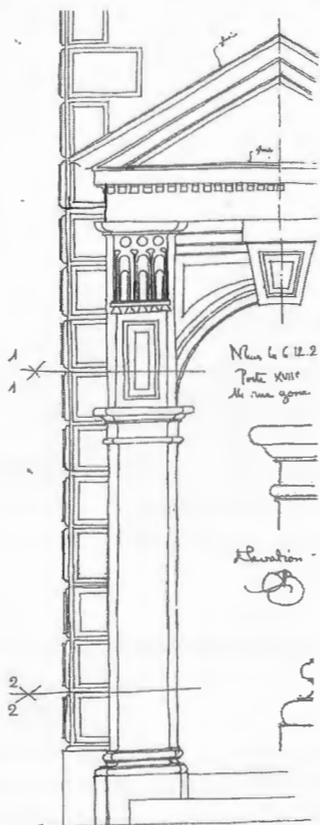
Les exemples de constructions en pierre sont rares et aucun ne présente un décor aussi original. Aussi les responsables du Secteur Sauvegardé ont demandé la restitution de la façade découverte et proposé à la copropriété des subventions complémentaires afin qu'elle puisse réaliser ce projet.

Le plan de certains logements a été modifié afin d'adapter le programme à la restitution des percements sur cour.

Les planchers conservés se trouvant à cheval sur certains percements ont été traités avec des décaissés ponctuels, pour laisser dégagés les jours de croisée. Certaines pièces des logements situées au premier étage actuel disposent maintenant de jours placés à fleur du sol.

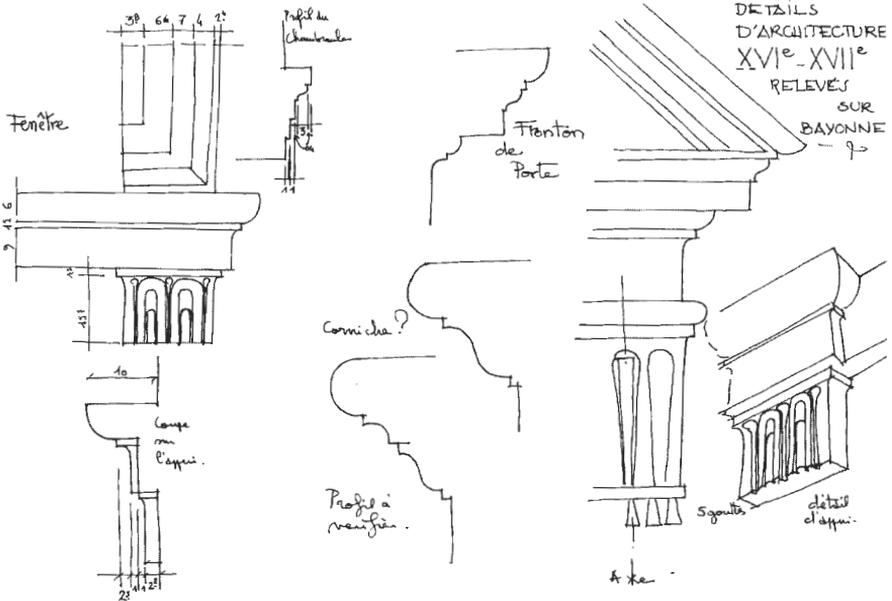
Les découvertes et études d'archéologie faites sur les parties antiques et médiévales vont être publiées et l'élévation XVI^e-XVII^e sur cour a été restituée.

La grande porte d'entrée (fig. 13) (dont le décor sculpté avait entièrement disparu) a fait l'objet d'une étude particulière et son décor



(fig.13)

réinventé en tenant compte des exemples d'architectures locales encore disponibles (fig. 14).



(fig.14)

Les premiers éléments historiques rassemblés et la lecture des plans anciens, nous montrent comment se sont formées nos villes anciennes dont le bâti a évolué dans le temps et a fixé dans les constructions plusieurs étapes historiques parfois emmêlées.

La question se pose couramment, lors des interventions dans les centres anciens, des choix de mise en valeur et de recomposition. Le site de Bayonne est particulièrement difficile. La trame bâtie est le plus souvent implantée en « lanières » suivant le modèle hippodamien et le développement de la ville, limité en périphérie par ses fortifications, s'est fait en encombrant les cours et en surélevant les immeubles.

Le plan de sauvegarde repose sur la mise en valeur du patrimoine et la mise aux normes actuelles de confort et d'ensoleillement des logements.

Ce qui signifie pour la ville ancienne la démolition d'au moins un tiers des surfaces bâties.

Le choix a été fait de préserver la composition des espaces urbains et les « enveloppes » d'îlot afin de mettre en valeur le « paysage urbain ». Les cœurs d'îlots, sujet des démolitions doivent donc être recomposés et de nouvelles façades sur cour créées dans un vocabulaire architectural qui peut être contemporain ou en dialogue avec l'architecture ancienne.

Dans le cas de l'hôtel de Hauranne, le projet est allé jusqu'à la restitution d'une élévation pour partie réinventée, cela m'amène à porter ce débat sur le thème de la doctrine de restauration.

Les services de protection et de restauration en France prennent forme à l'issue de la Révolution française avec la création du musée des Monuments français et celle du service de l'inspection des Monuments historiques dont le plus célèbre représentant reste Prosper Mérimée.

La pratique de restauration s'est développée en France sous l'influence et à l'exemple d'Eugène Viollet-le-Duc qui développe les principes de la restauration dans son dictionnaire raisonné de l'architecture, dont voici un court extrait un peu caricatural :

« Restauration, s.f. le mot et la chose sont modernes, restaurer un édifice ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné... ».

La période de la reconstruction qui a suivi la deuxième guerre mondiale a également beaucoup compté et permis à quelques grands architectes en chef des Monuments historiques comme Yves-Marie Froidevaux ou Jean-Pierre Paquet de faire évoluer la doctrine et la réflexion sur les sujets de la vérité archéologique et historique et plus généralement du sens du monument et de la notion de patrimoine.

En 1964, ont eu lieu à Venise les deuxièmes rencontres internationales des architectes et techniciens des Monuments historiques.

Durant ce congrès une charte a été rédigée dénommée « Charte de Venise » qui énonce les principes de base à respecter lors des travaux de conservation et de restauration des monuments et des sites.

Le but de cette charte est de dégager les principes fondamentaux communs aux différentes cultures devant présider à la sauvegarde du

patrimoine, tout en laissant à chaque nation le soin de son application dans le contexte culturel propre à chaque pays.

La charte énonce quelques grands principes :

- la variété de la notion de patrimoine
- le respect de la vérité historique et archéologique
- la nécessité par souci de vérité archéologique de montrer par un traitement différencié les parties restituées.
- « la notion de Monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural »
- « la restauration s'arrête là où commence l'hypothèse sur le plan des reconstitutions conjecturales ; tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. »

L'Icomos ou Conseil international des monuments et des sites a été créé l'année suivante sous l'égide de l'Unesco. Il est constitué de comités scientifiques nationaux et d'un conseil international, représentant actuellement plus de 60 pays.

Quarante ans après l'approbation de la Charte de Venise, le projet de l'hôtel de Hauranne repose la question de la valeur culturelle d'un patrimoine recomposé.

La notion de patrimoine est en constante évolution, elle s'est ouverte dans un premier temps aux sites et aux ensembles urbains et fait l'objet d'un débat culturel, constamment renouvelé.

Au sein de l'Icomos, les différentes cultures sont confrontées lors des débats.

A titre d'exemple, voici quelques thèmes évoqués ces dernières années : la notion de patrimoine immatériel et culturel, abordée par les pays d'Afrique et l'Australie ou celle de la vérité historique, par les pays asiatiques, pour qui le savoir-faire des hommes compte autant que l'œuvre réalisée.

ARMAND GUIBERT, « POÈTE NOMADE »

(1906 - 1990)

par Guy DUGAS

Correspondant

J'ai choisi de vous parler aujourd'hui d'Armand Guibert, ce poète nomade, né en 1906 à Azas (Haute Garonne), entre Toulouse et Rabastens, dont je m'emploie actuellement à recueillir les archives dans le Fonds Roblès-Patrimoine méditerranéen.

Au risque de décevoir ceux d'entre vous qui souhaiteraient entendre parler de littérature du pays d'Oc ou cathare, de la petite histoire de Saint-Sulpice la Pointe où Guibert grandit (ses parents s'y installèrent quand il avait deux ans) et où il est mort en 1990 – village que du reste il disait détester : « Saint-Sulpice la crotte » – je préciserai immédiatement que cet esprit cosmopolite et polyglotte, grand voyageur, un des plus œcuméniques explorateurs des Lettres mondiales, habitant les territoires sans frontières de la poésie universelle, Armand Guibert avait horreur de tout ce qui est régionalisme étroit, producteur à ses yeux de médiocrité. *Tous les rêves du monde*, ses mémoires inédits, débutent d'ailleurs ainsi :

« L'amour du pays natal n'est pas mon fort ; si l'on peut, à l'âge adulte, choisir sa religion ou ses amours, il n'en va pas de même du lieu de sa naissance. Je l'ai toujours regretté. (...) Voyageur autant que quiconque, et certainement plus que beaucoup, je suis un sédentaire-né, qui me sens des racines – mais des racines électives – là où j'ouvre ma valise (...). Mon secret ; doser la part du hasard et celle du choix, avec cet effet : ne me sentir nulle part étranger. »

Études rapides et brillantes au Petit séminaire de Saint-Sulpice, de la 7^{ème} à la Philosophie (1914-1922), puis à la Faculté des Lettres de Toulouse

où il obtient une licence d'anglais qui le destine au métier de professeur de collègue qu'il considérera toute sa vie durant sans le moindre enthousiasme.

En revanche, dès son jeune âge, Guibert se prend d'enthousiasme pour la poésie, qui lui permet d'exprimer les doutes d'une foi mal assurée face aux premiers tiraillements de la chair. Guibert, qui a pris conscience de son homosexualité, hésite entre deux modèles, celui du Christ acceptant d'être lapidé pour ses convictions, et celui de l'hypocrite :

Si pour moi j'ôte ma cagoule
Je mets le masque pour la foule
Qu'importe ! Il faut savoir mentir !

L'inspiration christique, parfois même mystique, finira par l'emporter ; c'est elle qui plus tard l'attirera vers des poètes comme Milosz ou La Tour du Pin sur lesquels il aimera écrire. Pour l'heure, Guibert n'a que 20 ans et il n'en est qu'à son premier recueil, *Transparence*, publié aux éditions des Cahiers libres que dirige à Toulouse le futur romancier René Laporte, plus jeune encore que lui. Et sa poésie, il faut bien le dire, est encore assez conventionnelle dans ses formes comme dans ses rimes, ainsi que le montre ce sonnet daté du jour de ses 20 ans :

Assez somnolé, il faut vivre !
De sa sonore voix de cuivre
L'heure présente me délivre
De mon enfance évanouie...

J'ai peine à contenir, tout ivre
De mes vingt ans épanouis
L'éclat de mes yeux éblouis
Qui voient en moi comme en un livre

Surgi le don de me connaître,
Je sens une âme me renaître,
Mon corps se meut dans le certain ;

J'ai secoué mon indolence,
Et, pilote sans défaillance,
Je veux gouverner mon destin.

Les deux années suivantes (1926-28), Armand Guibert les passe comme lecteur à l'Université de Cambridge où il s'éprend de la figure d'un poète qui en est la pure émanation, Rupert Brooke, mort à l'âge de 28 ans en 1915, et auquel il consacre son premier essai, publié à Genève en 1933. L'exemplaire que je possède précise dans sa dédicace que « ce Rupert Brooke [qui] fut un des dieux de l'Olympe de mon adolescence ». Quant à ses vacances, elles se déroulent en interminables randonnées à pied ou à bicyclette (un étonnant vélo de course qu'il conservera et montera jusqu'à sa mort) à travers les campagnes anglaises, les collines tarnaises ou corréziennes.

Son service militaire achevé, en 1929, Armand Guibert est nommé professeur d'anglais au collège de Sousse, puis à la rentrée 1932 au lycée Carnot de Tunis. C'est là qu'il va se révéler un formidable passeur, un extraordinaire « initiateur en poésie », selon la belle expression du romancier Albert Memmi, lui-même élève au lycée Carnot. Nous sommes – rappelons-le – dans les années 30. Si l'Algérie, dont la vie culturelle est alors orchestrée par la très officielle Association des Écrivains algériens, célèbre avec une grandiloquence excessive le Centenaire de la présence coloniale, la Tunisie voisine, sous protectorat depuis une cinquantaine d'années seulement, a tout au plus des allures de « Landerneau africain », selon le mot de Guibert lui-même. Il ne s'y passe pas grand-chose, la vie artistique locale tourne au ralenti et le beylicat vit au rythme du passage de quelques écrivains venus de France (les plus fidèles : Carco, Duhamel, ami de Charles Nicolle, directeur de l'important Institut Pasteur, Mac Orlan...) et des conférences qu'ils veulent bien donner pour le compte de telle ou telle association, notamment *L'Essor* que dirigent les Fichet, eux aussi enseignants au lycée Carnot.

C'est cette vie culturelle en sommeil que le jeune enseignant va très vite bousculer, dans une très grande complicité avec un jeune collègue rencontré sur une plage de Sousse au printemps 1930 :

« Un jour d'avril, vers la fin du premier tiers de ce siècle, j'eus le sentiment qu'une porte de lumière s'ouvrait sur une âme : la jeunesse, saison éblouie, ne pratique aucune forme de parcimonie, elle sait être prodigue dans l'admiration. C'était à Sousse de Tunisie, l'Hadrumète des Romains, berceau de mon initiation à l'Afrique. Dans un restaurant – salle vitrée, serveur à moustache de Palikare, table d'hôte banale – un nouveau venu s'assit à nos côtés : un jeune homme au teint clair, à la chevelure drue, très noire et onduleuse, avec une tache discrète dans l'oeil. Fort bien mis – il venait d'être déchargé de ses obligations militaires – à tous il s'imposa sur l'heure par une parfaite aisance. Il était en lui une aristocratie naturelle – une race – qui rejetait d'abord dans l'insignifiance les autres convives (faut-il le dire ? Il ne devait jamais le lui pardonner). D'un prince étaient ses mains fines, la perfection de sa langue et le timbre de sa voix. »

Ce séduisant jeune homme s'appelle Jean El Mouhoub Amrouche. A quelques semaines près, il a le même âge que Guibert. C'est un Kabyle chrétien, passé par l'École Normale Primaire Supérieure de Saint-Cloud, qui connaîtra par la suite une étonnante et multiple destinée : directeur littéraire de la maison d'édition créée par Edmond Charlot et créateur en son sein de la revue *L'Arche*, interviewer de Gide et des plus grands écrivains (Giono, Claudel, Ungaretti...) sur les ondes de la radiodiffusion française, puis intercesseur entre le Général de Gaulle et le GPRA à la fin de la guerre d'Algérie, il mourra d'un cancer foudroyant, en avril 1962, quelques jours après les accords d'Evian, sans voir l'indépendance de son pays ! Pour l'heure, c'est un jeune homme cultivé et fort conscient de l'être, un jeune homme qui aime briller par le verbe. Particulièrement fêru de poésie, il est capable de reprendre au vol n'importe quelle strophe d'Apollinaire ou de Milosz que vous auriez commencé à déclamer. On comprend qu'Armand Guibert ait été immédiatement séduit. En réalité, il en est même carrément tombé amoureux – ce qui expliquera certaine réaction lorsque Amrouche-Jugurtha tournera les talons...

Toujours est-il que pendant une petite décennie, cette association fera des merveilles pour animer cette vie culturelle morose ; lançant un appel « à tous ceux [...] sans distinction de races, dont la variété fait la force vivante », les deux amis entreprennent « d'intercepter les ondes éparpillées dans l'univers et d'en composer un jeu sonore où chacun pourra reconnaître un accent, un appel, une voix. »

Pour cela, dès 1932, nos deux poètes relèvent d'abord de ses cendres une petite revue, *Mirages*, afin de lui confier leurs propres vers, mais aussi ceux de leurs amis (Jean Mouzat, poètes italiens ou anglais traduits par Guibert, arabes traduits et adaptés par Amrouche), ainsi que quelques noms bien connus de l'autre côté de la Méditerranée (Valéry Larbaud, Ramon Gomez de la Serna, Jules Supervielle, Salvatore Quasimodo) mais encore ignorés « au Royaume de Barbarie », voire de jeunes poètes encore inconnus comme Patrice de la Tour du Pin que la Tunisie fit découvrir à la métropole – fait rarissime dont Armand Guibert garda la fierté durant toute sa vie !

Dès l'année suivante, la revue se prolonge d'une maison d'édition, les éditions de *Mirages* : deux recueils poétiques d'Armand Guibert (1933 : *Palimpsestes*) et de Jean Amrouche (*Cendres*, 1934) et un essai collectif (1934 : *Patrice de la Tour du Pin*).

En cette même année 1934, Guibert entame la collection des *Cahiers de Barbarie*, qui connaîtra trois séries et un total de 20 ouvrages (plus deux hors série). Il s'agit d'œuvres inédites de moins de 100 pages, de présentation soignée sur papier alfa (plus quelques exemplaires de tête sur pur fil) et tirage limité de 300 à 500 exemplaires, parmi lesquels on compte :

- *Bucelle* (1^{re} série, vol. 1, 1934) de Gabriel Audisio (pas le nôtre... un homonyme bien connu du côté d'Alger) ;
- *Traduit de la nuit* (1^{re} série, vol. 6, 1935) du poète malgache Jean-Joseph Rabearivelo qui se suicidera quelque mois plus tard ;
- la première édition des *Chansons gitanes* de F. Garcia Lorca (2^e série, vol. 10, 1935) ;
- *la Pasiphaë* de Montherlant (2^e série, vol. 14, 1936) ;
- deux recueils de Patrice de la Tour du Pin : *L'Enfer* (1^{re} série, vol. 7, 1935) et *Le Lucernaire* (2^e série, vol. 13, 1936) ;
- ainsi que le second recueil poétique d'Amrouche : *Étoile secrète* (3^e série, vol. 13, 1937) et un essai de Guibert : *Poesie d'abord* (3^e série, vol. 14, 1937).

De la même manière que la revue s'était prolongée des publications de *Mirages*, la collection achevée en 1937 se trouve prolongée dans les deux années qui suivent par cinq ou six publications sous le sigle des éditions Monomotapa. Depuis quelques années et très progressivement, une

réputation flatteuse commence à entourer Guibert et ses activités. En 1934, c'est Jacques Madaule : « Il n'est point d'obstacle que n'eût vaincu une semblable foi. Or je pense que si l'on doit souhaiter partout la présence du poète, elle est surtout désirable sur ces terres où les races s'affrontent et où l'on éprouve le besoin d'une langue commune, que ni l'indigène ni le Français ne puisse revendiquer en propre. » Quelques mois plus tard, Jules Roy, qui restera jusqu'à la mort un ami proche, Pierre Seghers que Guibert retrouvera dès le début de la guerre dans la série des *Poésie*, et Bosco, Aragon, Brasillach. Et encore Montherlant, Camus, Pierre Emmanuel...

Cette activité débordante n'empêche pas Guibert de participer à la vie culturelle au Maghreb et ailleurs, par des conférences, des articles dans des revues ou des ouvrages collectifs. Sa poésie évolue vers plus de liberté dans la forme comme dans son inspiration, ainsi que le montre son deuxième recueil, *Enfants de mon silence* (Toulouse, studio technique d'éditions, 1931).

En 1939 surtout, paraît *Oiseau privé* (rééd. Belfond, 1984) poème dont le symbolisme hermétique emprunte aux figures de la fauconnerie, et qui souleva l'enthousiasme de Camus et de Gide, plus tard de Léopold Sédar Senghor.

Ses activités n'empêchent pas davantage Guibert de multiplier les voyages. Et d'abord dans les îles méditerranéennes toutes proches qu'il aime tant. Occasion de composer un beau *Périples des îles tunisiennes* (éd. Monomotapa, 1938 ; rééd. L'Esprit des péninsules, 1999) qui remportera le Prix littéraire de Carthage en 1938. Mais surtout, à partir de 1936, à travers « la marqueterie déjà pré-volcanique du vieux continent », en compagnie d'Amrouche et du « couple lyrique et ami de la fantaisie » des Schweitzer, rencontré l'année précédente grâce à Jean Grenier.

Vient la guerre, qui signe provisoirement la fin des voyages, et, définitivement, celle de l'amitié avec Amrouche qui se rapproche d'André Gide durant le séjour que celui-ci fait à Sidi Bou Saïd, puis s'en va le rejoindre à Alger, après le 8 mai 1942.

Mais avant la fin de l'amitié, il y eut encore, entre 1940 et 1942, la remarquable expérience de résistance culturelle dans la page littéraire de *La Tunisie française*, à laquelle participèrent Aragon, Camus, Henri Fauconnier,

un prix Goncourt qui habitait Radès en Tunisie, Max-Pol Fouchet, Pierre Emmanuel et tous les amis des rives méditerranéennes vivant sous le régime de la restriction et de la rumeur. C'est ainsi que, le bruit courant que La Tour du Pin est mort, nos deux amis se lancent dans une ode dithyrambique à sa mémoire !

En pleine guerre, après l'occupation de la Tunisie Armand Guibert gagne Alger où durant quelque mois, dans l'entourage d'Edmond Charlot, premier éditeur de Camus et de l'école d'Alger, il travaille à des traductions de l'espagnol, de l'anglais et de l'italien.

« Là, fréquentaient, l'après-midi comme le soir, jeunes et moins jeunes représentants de l'intelligentsia locale : Max-Pol Fouchet, joues fraîches et rebondies ; René-Jean Clot qui, hésitant entre peinture et littérature, les pratiquait toutes deux – on citait son poème *Les petites amoureuses infirmes* publié, honneur insigne, dans la revue *Commerce* ; Louis Joxe, homme de peu de mots, mais de grands desseins, normalien parfait en ses propos teintés d'un humour léger, avec une ambition assez transparente pour qu'on le sentît promis à une brillante carrière d'homme public. »

Mais Armand Guibert, vous vous en doutez, ne tarde pas à se déprendre de la société algéroise où le vichisme s'étale « avec plus d'ostentation – mais peut-être était-il par là même, moins nocif ? – que dans le Protectorat tunisien. » Il abandonne ses élèves en pleine année scolaire, fait un crochet par la France et Vichy, afin d'obtenir « le talisman propre à me rendre l'oxygène dont je manquais » et le voilà doté d'un visa, et bientôt d'une invitation pour le Portugal. Désertion en plein combat qu'auront peine à accepter ses amis d'Afrique du Nord et quelques poètes casqués dans l'entourage de Seghers ! Il est vrai qu'à Lisbonne règne la dictature de Salazar :

« Derrière les murs rosés de Sao Bento, le dictateur inconnu, comme l'appelle Bernanos, [...] étudie ses dossiers fort avant dans la nuit, tandis que le menu peuple chante des fados en se demandant comment il va gagner sa morue du lendemain. »

Étonnante capitale cependant, peuplée d'une colonie française bigarrée de riches, de pauvres, de ceux qui fuient et de ceux qui attendent, de ceux qui ont déjà tout perdu et d'autres craignant de tout perdre :

« Sont là, parmi dix mille, le curé de Bougival, pétainiste illuminé de qui j'ai douché les homélies, une princesse russe qui fait alterner éclats de rire et sanglots, des actrices de la Comédie-Française en mal de planches, des historiens de l'art en route pour l'Amérique qui mettent à profit ce dernier belvédère pour inventorier les somptuosité du manuëlin, un jeune Polonais couleur de moissons qui saluc par leur prénom une demi-douzaine de diplomates[...]. Des poètes, puisqu'il faut qu'un salmigondis soit complet, on n'en rencontre guère. Je prends parfois le thé avec Edmée de la Rochefoucauld. Je vois surtout, loin des salons, le tout jeune Claude Vigée, qui loge avec sa mère dans une haute pension de la Place des Restaurateurs. »

C'est donc à cette frange de l'Europe, plus Landerneau encore que le Landerneau africain qu'était autrefois Tunis, que la destinée veillant sur les poètes permet une nouvelle rencontre qui va réorienter la carrière de Guibert. Ce hasard porte cette fois le nom de Pierre Hourcade, directeur de l'Institut français au Portugal. En chargeant le nouvel arrivant de quelques cours de français et de conférences à travers le pays, celui-ci lui permet de partir à la rencontre de ce nouveau pays, de sa langue et de son peuple, ce dont le poète-nomade – vous vous en doutez – ne se privera pas ! C'est encore Pierre Hourcade, excellent à établir des contacts, qui favorise la rencontre avec Adolfo Casais Monteiro, poète érudit et sulfureux. Initiant Guibert aux Lettres portugaises, celui-ci lui « parle d'un poète mort quelques années plus tôt, en 1935, et qu'il avait connu. Important, indéfinissable... qui n'avait laissé qu'un petit livre imprimé, introuvable dans le commerce, mais aussi une pyramide de manuscrits inédits. Homme énigmatique, socialement insaisissable, il avait signé son œuvre de noms divers qui lui conféraient des identités multiples : un jeu de masques où ses rares lecteurs s'égarèrent. »

Le nom de cette nouvelle découverte – vous l'aurez deviné : Fernando Pessoa, dont, au terme d'un séjour portugais de deux ans (alors qu'il n'y était parti que pour trois semaines !) Guibert n'eut de cesse, dès le début des années 50, de faire découvrir à la France l'œuvre hétéronyme.

Mais pour l'heure, notre poète nomade est déjà ailleurs : après un nouveau crochet par Rabat puis Alger, le voilà à Rome où il enseigne au Lycée français et préside, sous la fêrule d'un ambassadeur nommé Couve de Murville, aux destinées d'une revue nommée *Patrie*. Puis ce sera l'Afrique du Sud où, parti à la recherche de l'enfance de Fernando Pessoa, il retrouvera

Roy Campbell, poète anglophone de haute stature de qui il avait autrefois traduit *Adamastor* dans *Les Cahiers de Barbarie*. Ce sera encore, et plusieurs fois, le Brésil dont il traduisit plusieurs romanciers, Madagascar, l'île Maurice, les Comores et leurs plages qu'il aimait tant photographier... Une nouvelle mise à disposition et c'est dans les années 60 un long séjour auprès de Léopold Sédar Senghor à Dakar, d'où il ramène deux essais sur le Poète-Président.

Un tel nomadisme fait tourner la tête aux plus casaniers et fait envie aux plus aventuriers. Car la vie d'Armand Guibert, dans son incessante mobilité, n'a rien à envier à celle des conquérants poétiques du monde, les Morand, Cendrars, Valéry Larbaud et son substitut Barnabooth...

Mais – me direz-vous sans doute – le siècle de Jean Galmot et du Transibérien est bien révolu : Pantelleria ou l'Algarve quoi de plus banal aujourd'hui, malgré des noms aussi exotiques, quand pour le moindre week-end, le Français le plus moyen va traîner ses pantoufles en Thaïlande ou en Patagonie ? Je vous répondrai néanmoins qu'il y a voyage et voyage. De chaque pas hors de son quotidien et de ses frontières, Armand Guibert entendait faire une découverte, allant partout au contact des gens, de leur culture et de leur langue, souvent en autodidacte. L'Algarve et Pantelleria, banalités touristiques, certes... Mais en connaissez-vous beaucoup, vous, qui dès leur retour, eussent traduit Aldo Capasso et Fernando Pessoa ?

Livré à sa fantaisie, tel est bien Armand Guibert, ce poète discret mais authentique dont l'œuvre, comme sa vie à travers le monde, est dispersée dans des revues, des recueils à tirages restreints ou de minuscules plaquettes imprimées, osa-t-il écrire « pour le seul plaisir de l'auteur et de quelques-uns ». Son existence fut une constante improvisation ; accueillant à l'imprévu et plutôt prêt à le provoquer qu'à l'éviter, n'est-ce pas à lui qu'il pensait lorsqu'il écrivait du Portugais Teixeira-Gomes :

« Le hasard fut souvent son maître : ni plan, ni guide, telle aurait pu être sa devise. »

NEUROSENSORIALITÉ ET SOMATOLOGOSIE OU LA CONNAISSANCE QUE NOUS PRENONS DE NOTRE CORPS

par René CHABERT
Correspondant

« La sensorialité et la somatologie ou la connaissance que nous prenons de notre corps » :

Ces thèmes ne seront pas développés dans l'esprit d'un cours magistral mais comme une occasion de partage et d'interrogations qui, en marge de ma profession, sont révélateurs d'un état d'esprit qui oscille entre émerveillement et humilité.

L'émerveillement naît de la possibilité d'expliquer certains fonctionnements physiologiques précis, utilisant des dimensions ou des vitesses qui dépassent l'imagination, comme par exemple certaines cellules de notre organisme qui se contractent sur une échelle de l'ordre de la microseconde.

Également, on peut être impressionné par les résultats des traitements proposés pour suppléer un sens défaillant. Par exemple l'implant cochléaire qui supplée une surdité totale (des radiographies d'implant positionné dans l'oreille interne seront montrées pendant la vidéo animation).

À ce propos et grâce à l'aimable autorisation de mon confrère et ami, le Docteur Marc Lenoir, INSERM Unité 753, j'ai pu diffuser des coupes histologiques en microscopie à balayage et à transmission. Ces pièces anatomiques concernent l'oreille interne. Ces documents sont également

visibles sur le site « Promenade autour de la cochlée » créé par le Professeur Rémi Pujol.

L'humilité résulte du constat d'échecs, de l'incapacité à comprendre, que ce soit par l'absence de moyen ou données acquises. ou encore de l'impossibilité de découvrir le moyen de traiter d'autres processus somatiques ou symptômes pourtant lourds de conséquences pathologiques comme par exemple l'acouphène (bourdonnements d'oreille interne) ou bien les difficultés à comprendre les processus physiopathologiques de la sclérose en plaque.

Comme porte d'entrée dans ce très vaste domaine, j'utiliserai cette phrase clé :

« Qu'importe qu'une pensée soit traduite de nuances verbales, d'harmonie de sons, de profondeur de sentiments, de puissance d'imagination, de la grâce ou de la force d'une vision originale du monde, de rythmes et de rimes, pourvu qu'elle le soit et qu'elle soit reçue. »

Pour être reçue, elle doit être émise, publiée, acquise puis assimilée. Alors, les traductions contacteront des récepteurs, des capteurs neurosensoriels composés de cellules, de neurones, de corpuscules, d'enveloppes provenant d'une cellule en copie conforme à la cellule originelle. Elles emprunteront des boulevards de fibres ou peut-être des ruelles de conduction nerveuse.

Mais commençons par le développement. Il concerne la mise en route, la duplication, la prolifération de cette cellule originelle. Ce clonage existe depuis l'origine de la vie. Et ce que l'on oublie souvent de dire, c'est qu'à un stade du développement, ces cellules filles suffisamment nombreuses vont recevoir l'ordre de prendre la forme utile à leurs fonctions. Voilà, un nouveau miracle, un être s'organise pour entreprendre les longues étapes du développement aboutissant à la naissance, à la période natale, à l'enfance, à l'adolescence et enfin à l'âge adulte.

Cette description excessivement sommaire du développement sous-entend la complexité de la biologie moléculaire et cellulaire.

Comme il est possible de le vérifier dans tous les dictionnaires, le terme biologie vient des mots grecs : *bios* qui signifie « vie » et de *logos* qui signifie « parole ». L'origine sémantique de la biologie est « la science de la vie ».

De la biologie aux sciences comportementales, le verbe s'utilise. Il modifie l'activité biologique pour activer une pensée et rencontrer peut-être le domaine métaphysique, la spiritualité. De là, vous pouvez imaginer ce que le terme de la Bible : « Et le Verbe s'est fait chair », a pu avoir comme incidence sur mes réflexions ! Ce « je » qui habite « cet » organisme et pas un autre.

Dans la définition du second terme : parole, on ne peut s'empêcher de penser à tout ce temps dispensé pour apprendre le langage. Ce langage qui échafaude la sémantique.

L'environnement auditif dans lequel le nourrisson baigne dès sa naissance, et même quelques semaines avant, va conditionner l'éducation de son langage, de sa pensée et va s'enrichir avec l'activité cognitive. Il va progressivement babiller, crier, imiter quelque ressemblance phonétique, échafauder un langage oral, avec tout ce que cela comporte de chicanes, d'artifices, de distinguos, à partir d'un patrimoine de phonèmes et s'éduquer petit à petit à la linguistique donnée et accéder à la lexicologie, à l'intelligibilité, à la structure. Un an de vie sera nécessaire pour l'identification d'un objet avec le mot. Deux ans et demi de vie pour composer dans l'ordre de ce que nous ont appris les Gaulois : sujet, verbe, complément, même si la phrase n'est pas énoncée correctement. Six ou sept ans de vie, d'entraînements, de conditionnements, de reprises, de redites, d'explications et de discussions pour accéder à la sémantique, c'est à dire au plus important. Ces fonctions ouvrent le déploiement des fonctions supérieures, à savoir, l'intelligence, l'attention diffuse et sélective, l'analyse, le jugement et la mémorisation. Six, sept ans de vie ! Si tout va bien, bien sûr (1).

C'est de la perfection de ce récepteur : « l'oreille » que se déterminera la clarté de l'émetteur : « la voix ». Il est donc important de savoir si le capital sensori-nerveux auditif est intact à la naissance. C'est la

raison pour laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec les médecins pédiatres. Ce paragraphe me permet de leur adresser un clin d'œil amical pour le partage de cette responsabilité.

Dans un premier temps, abordons la neurosensorialité : l'étude des organes des sens. Secondairement, il paraît difficile de parler d'organe des sens sans parler de déficience sensorielle, qu'elle soit involontaire ou végétative (par cécité ou syndromes associés), ou bien qu'elle soit accidentelle ou provoquée (par excès ou inattention).

Alors, pour qu'un système neurosensoriel fonctionne, il faut trois conditions : la première nous l'avons décrite un peu plus haut, c'est l'étape de différenciation de cette cellule originelle. La deuxième phase concerne le cerveau. Au départ ses fonctions sont plurisensorielles, puis, les aires cérébrales se précisent : elles se spécialisent. Pour autant, les activités cérébrales ne sont pas cloisonnées. Les aires primaires interagissent avec des aires secondaires et les aires associatives.

Enfin, la troisième condition pour qu'un organe des sens soit opérationnel, dépend de la liaison des réseaux de câblages nerveux entre la cellule périphérique et le cerveau ainsi que des relais du tronc cérébral (2, 9).

Pour le système auditif par exemple, ces trois conditions sont remplies à vingt semaines de gestation, ce qui correspond au milieu de la durée d'une gestation (3). A sept mois et demi, le capteur sensoriel auditif est mature et le cerveau est spécialisé. Par contre, pour les câblages nerveux auditifs, plusieurs années de vie seront nécessaires pour terminer leur maturation.

En résumé de cette petite introduction, on peut dire que notre liaison avec le monde se déroule dans l'espace et le temps et passe inéluctablement par les sens. Nous abordons la neurosensorialité et la perception.

La vue est manifestement la perception principale.

Nous vivons dans une société composée très majoritairement de voyants. Dans un monde où la vision constitue la sensorialité dominante, c'est la modalité perceptive par excellence, à tel point que l'homme se fie

plus à ses impressions visuelles qu'à ses autres sens, et même quelquefois au détriment des ses autres sens. De plus, notre cerveau utilise des images virtuelles, transmodales, pour constituer notre représentation mentale, si sollicitée dans les rêves conscients, dans les imaginations, les transpositions, autrement dit dans l'exercice d'un art.

La difficulté de l'apprentissage réside dans le fait qu'une information, une éducation s'opère dans le temps. Elle ne concède que rarement une compréhension totale d'un message pédagogique, d'une scène visuelle ou l'identification intégrale de l'abstrait. C'est tout l'art de la transcription. C'est pour cela que « l'écriture » s'appelle la composition : on récupère les fragments et l'on compose. Nous devons par conséquent rassembler les différents morceaux d'une scène, d'une information, un peu comme un puzzle, afin d'obtenir une image mentale unifiée et cohérente de la situation perçue. Pour que cette image soit proche du réel, l'aide et la suppléance des autres systèmes sensoriels doivent permettre de « recoller en majorité les morceaux manquants » (4, 5).

On peut donc parler de coordination entre les organes des sens.

Par exemple, entre la vision et l'audition, on s'exprime avec des mots, on utilise l'expression labiale, faciale, gestuelle, corporelle (pour une conversation, un spectacle, une interpellation par exemple).

La coordination visuo-tactile nous sert à découvrir un objet ou à réaliser une activité manuelle avec plus ou moins de précision.

L'activité visuo-olfactive est utile pour découvrir un parfum par sa couleur, l'étiquette, la forme du flacon.

L'association visuo-gustative d'un mets augmente la recherche du goût par sa présentation, sa cuisson etc... On a en mémoire ce que l'on a entendu comme qualificatifs sur l'appréciation des goûts et des odeurs (en œnologie par exemple).

L'audition permet au déficient visuel de se représenter la dimension d'une salle, la proximité d'un obstacle avec la variation d'écho et d'évaluer l'éloignement d'une source sonore dans le noir. Nous pouvons développer le tact (la lecture en braille), l'olfaction pour reconnaître un endroit, une habitude, l'humidité ambiante. Toutes ces aptitudes qui d'ordinaire sont saisies par la vue, sont atténuées par un défaut d'exercice ou par des mécanismes d'inhibition.

La communication entre les humains s'établit et passe de façon privilégiée par l'audition. L'image visuelle seule ne permet pas d'acquérir le langage verbal primordial. Il est proportionnel et étroitement lié à la qualité de notre expression et de nos relations. D'ailleurs, un enfant sans audition n'a pas de langage spontané et un défaut d'audition entraîne chez lui un défaut de langage.

Nous pouvons aussi utiliser notre audition pour des sens beaucoup plus abstraits, comme ceux établis dans le contact humain sans appui visuel, sans l'aide de la lecture labiale (lecture sur les lèvres), au cours d'une conversation téléphonique par exemple (pour comprendre et traduire l'émotion, la sincérité). Dans ce cas le ton de la voix revêt une très grande importance.

De nombreux exercices seront d'autant plus essentiels qu'un organe des sens peut-être défaillant.

L'interprétation des informations sensorielles : la « polysensorialité », met en jeu l'ensemble des sensations et le tonus. L'individu analyse ses propres perceptions et les confronte à celles déjà mémorisées.

En outre, nos récepteurs sensoriels sont disposés selon un certain ordre, ce qui leur permet de capter la périodicité et le dessin des stimuli, et de les transformer en images dans le cerveau.

Ce cerveau, notre matière de l'esprit, va traiter les informations sensorielles en fonction de l'élaboration du message provenant de ces fameux récepteurs périphériques, de leur position géographique, des relais du tronc cérébral, des centres nerveux et de leurs associations. Ce système nerveux de l'homme coordonne les fonctions des différents organes et permet les relations de l'organisme avec le monde extérieur.

Ce cerveau n'a pas la capacité de traiter un son, une image, un toucher, un goût, une odeur. Il n'interprète que des messages nerveux codés. Donc, la nature nous a dotés d'organes périphériques capables de transformer nos stimulations sensorielles en influx nerveux : ce sont nos organes des sens.

Les sens activés contactent le cerveau, par exemple :

– Le système nerveux cérébro-spinal (cervcau, cervelet, moelle épinière) est le support de la sensibilité, de la motricité volontaire et des fonctions supérieures de l'esprit.

– Le système neurovégétatif reflète les fonctions des viscères.

– Les commandes sont envoyées via deux routes, l'une d'elle est la circulation sanguine, où ces commandes évoluent sous la forme de molécules chimiques qui agissent sur des récepteurs situés dans les cellules qui constituent les tissus du corps. L'autre route est celle des voies neuronales : les commandes longeant cette voie, prennent la forme de signaux électrochimiques qui agissent sur d'autres neurones ou sur des fibres musculaires ou sur d'autres organes effecteurs (tels que les glandes surrénales) qui à leur tour peuvent libérer des substances chimiques de leur cru dans la circulation sanguine (6).

On imagine donc l'effet d'une émotion qui va provoquer un changement global dans l'état de l'organisme.

Les messages que captent nos récepteurs sensoriels arrivent par fragments. Ils vont progressivement se compléter avec de nouvelles données acquises par l'évolution, avec le temps, par le biais des formations, des informations et des bousculades intellectuelles.

Avec le développement technologique, les activités cérébrales sont richement sollicitées, principalement dans le domaine de la vision. C'est à se demander s'il est possible, *a priori*, pour le cerveau d'un enfant, de traiter autant d'entrées visuelles. La télévision, l'ordinateur, les DVD, les jeux vidéo, etc., dont les spots sont autant de plages de saturation et vecteurs de passivité. Ils soumettent les capacités d'agir à rude épreuve, celle d'un manque d'entraînement. Ils flashent les neurones avec un éblouissement résiduel dans des zones non contrôlées par la conscience. Ces neurones qui se sont peut-être endormis, anesthésient du même coup la volonté et l'exercice de l'attention. Pourtant des images s'empilent dans la mémoire visuelle et peuvent ressurgir mélangées à d'autres et créer des distorsions (comme dans les rêves).

La perception subliminale est cette perception non consciente d'images ou de sons qui peut modifier notre comportement.

Je cite (7) : « L'idée selon laquelle nous pouvons être influencés par des événements dont nous ne sommes pas conscients a émergé en 400 avant

notre ère, avec Démocrite, Platon et Aristote ; puis Montaigne l'a aussi évoquée vingt siècles plus tard. De tous les philosophes qui ont fait allusion à la perception non consciente, aucun n'a été plus explicite que Gottfried Leibniz (8) qui, en 1704, écrit dans son *Essai sur l'entendement humain* que « des centaines d'indications nous permettent de conclure qu'à chaque moment existe en nous une infinité de perceptions, non accompagnées par la conscience [...] ». L'hypothèse d'une vie mentale non consciente a une histoire bien antérieure aux théories de Sigmund Freud. Le physiologiste allemand Hermann Helmholtz a, en 1867, défendu l'idée que la perception est déterminée en grande partie par des déductions non conscientes ». Par exemple on s'endort avec une énigme et on se réveille avec une solution.

Ces discernements reposent sur la connaissance du monde et sur la mémoire des expériences passées. « Par exemple, dans un zoo, il suffit d'entrevoir le bout d'une trompe pour savoir qu'à l'autre bout se trouve un éléphant ».

Déjà, dans ces époques anciennes, si ces personnages illustres avaient mis l'accent sur la perception non consciente d'images ou de sons, que devrions nous dire aujourd'hui des arrosages surabondants que reçoivent nos rétines ou nos oreilles ?

La perception subliminale n'est protégée que par le filtre de la conscience ou par la conscience du tuteur, du parent. L'absorption d'image chez l'enfant doit se faire après l'examen quantitatif conscient et assuré ; par amour, c'est-à-dire avec tendresse et fermeté. Cette association équitable favorise l'algorithme de l'éducation et de l'apprentissage, donc de l'entraînement des capacités cérébrales.

Apprendre, comme chacun le sait, permet de développer des fonctions, un savoir. C'est augmenter les interconnexions cérébrales.

Vous comprenez pourquoi j'ai eu envie de venir à l'Académie puisque la réflexion et l'échange favorisent la neurotransmission. Nous fabriquons des substances (par exemple : le glutamate) ; c'est le neuromédiateur principalement utilisé par le cerveau pour assurer la liaison entre les neurones.

Nous possédons des connaissances très incomplètes mais nouvelles sur le système nerveux central. Le cortex cérébral est le centre des fonctions supérieures, la parole, la pensée, les mouvements complexes, la musique etc... C'est un manteau ondulé (plissé, comme les récepteurs visuels). En effet, pour caser un maximum d'informations, d'échanges métaboliques, la nature n'a pas trouvé de meilleurs moyens que de replier, de plisser les tissus neurosensoriels.

Ce cerveau a la taille d'une grande serviette de table et à peu près la même épaisseur. Il est composé de 100 milliards de neurones (9). Ce nombre impressionnant va offrir la possibilité d'un million de milliards de connexions, puisqu'on compte plusieurs centaines voire plusieurs milliers de synapses qui contactent les neurones. Au rythme d'une synapse par seconde, il faudrait 32 millions d'années pour les compter (dans un volume correspondant à une tête d'allumette, il y a environ un milliard de connexions). Chaque neurone contacte plusieurs milliers de synapses d'autres neurones. On imagine la complexité des câblages nerveux intervenants dans le raisonnement, les agissements, les saisissements, les fonctions et les traitements des informations et de leurs réponses.



Figure 1 : Traitement pharmacologique d'une synapse
(cellule ciliée interne et axone du nerf auditif) (10)

Le traitement chimico-pharmacologique d'une synapse (Figure 1) prend environ 10 ms. Il s'établit sous forme de cartes multiples et simultanées, ce qui réduit le temps d'analyse qui serait énorme si les synapses étaient toutes en série. A savoir que pour la même tâche d'exécution, aucune carte n'est reproduite exactement. Ces cartes cérébrales sont reliées entre-elles via les fibres du corps calleux qui relient les hémisphères droit et gauche (200 millions de fibres). Ces échanges peuvent naviguer d'un hémisphère à l'autre et revenir.

A la naissance, les neurones corticaux (pour la plupart) ont cessé de se diviser. Leur nombre est quasi définitivement fixé. Aucune récupération n'aura lieu en cas de lésions irréversibles et ce nombre diminue jusqu'à la mort. Depuis, de nouvelles connaissances ont montré que dans certaines zones cérébrales certaines cellules se reproduisent, alors que dans le cortex hippocampique (zone d'atteinte décrite dans la maladie d'Alzheimer) il n'y aurait pas de renouvellement.

Toutefois, dans le premier comme dans le second cas, le capital de 100 milliards de neurones nous octroie la perte d'un grand nombre d'entre eux à condition de continuer d'exercer les survivants afin d'étendre leurs expansions, leurs ramifications synaptiques. Bien entendu que tout dépend de l'importance des zones dans lesquelles se sont produits ces dépérissements. En ce cas, une maladie neurologique nous guette.

L'évolution du cerveau est donc corrélée aux « entrées cérébrales » donc au développement des organes des sens. Ces évolutions mettent en évidence l'étroite dépendance qui existe entre les systèmes sensoriels et le système nerveux et soulignent également la capacité du cerveau à réagir mentalement.

D'où l'intérêt d'étudier (11) et d'aider à développer les plasticités et les capacités de ceux qui ont des difficultés avec un ou plusieurs sens. Ces suppléances, ces intérimis tout d'abord du sens défaillant, mais aussi d'autres fonctions multisensorielles seront les supports pour la création d'idées, d'exercices, d'items afin d'adapter au cas par cas un moyen de communiquer.

Un aperçu global de la sensorialité aura pour but de mettre en évidence les principes communs et les spécificités de chaque organe des sens.

Commençons par un test sur la fonctionnalité du cerveau :

Il paraîtrait que :

L'ordre des lettres dans les mots n'a pas d'importance, la seule chose importante est que la première et la dernière soit à la bonne place.

Le reste peut-être dans un désordre total et vous pouvez toujours lire sans problème. C'est parce que le cerveau humain ne lit pas chaque lettre elle-même, mais le mot comme un tout.

Ensuite, la science pure n'est pas uniquement liée à la recherche fondamentale. Tout le monde est, à ses moments, un peu chercheur. Les moines bouddhistes appellent « chercheur » les novices. Le chercheur est par définition celui qui s'interroge.

Il n'y a pas que dans les sciences humaines que l'on pratique l'investigation, que l'on développe la chimie de la pensée. Cette procédure intellectuelle est également accomplie dans le domaine des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la biologie, des sciences de la vie et de la terre, de la théologie, de la théosophie, de la psychologie, de la philosophie, de la philologie, de la psychanalyse, de la sociologie, de la logique, de la mécanique des fluides, etc.

« La philosophie a d'abord été une réflexion scientifique sur la nature et les causes qui font qu'existent l'univers, l'homme, la société. La pensée occidentale se manifeste dans ce sens dès le VII^e siècle avant Jésus Christ. En Grèce Platon et Aristote (IV^e siècle avant Jésus Christ) constituent les grandes figures de cet effort de réflexion » (12,13).

De nombreux auteurs ont expérimenté ce domaine et l'ont utilisé comme outil de travail de la pensée, comme moyen d'échapper à toute servitude de l'esprit (14). Marx (1818-1883) se propose d'interpréter le monde. Et bientôt va naître la psychanalyse (Freud, 1856-1939). La philologie, elle, est beaucoup plus axée sur la linguistique, sur les familles de langues. Elle est fondée sur l'analyse et la critique des textes. Tout individu se doit donc d'être philologue.

Mais est-ce que tout est vérifiable ? Eh bien ! l'art n'est pas vérifiable puisqu'il propose, le plus souvent, une œuvre unique, inimitable.

Par conséquent l'art et par association, les artistes, sont les garants d'un autre point de vue de départ. Ils nous prêtent leurs yeux et mettent l'accent sur une vision originale du monde.

La neurosensorialité n'évoque pas seulement l'apport de nos informations sensorielles. Elle sous-entend le manque et l'excès, traduits par la frustration, l'envie et la douleur (15).

La frustration peut être inconsciente. Elle sera ressentie à la suite d'une fausse stimulation sensorielle. Elle servira de leurre au cerveau qui va augmenter son envie comme pour le sucre par exemple (en excès de sucre, le cerveau en redemande).

Dans un autre domaine, il est induit une plus-value sensorielle aux produits *marketing*. Cet excès cherche à provoquer des pulsions d'envie et pousse le consommateur à acheter, lui faisant croire que cet achat contribue à son bonheur.

Cette démarche se propose d'éveiller les sens, d'activer les fantasmes, de créer un désir (sous-entendu de consommation). Elle va consister à procurer au client une aventure sensitive et émotionnelle qui va le rassurer sur la réalité et la nécessité d'acheter (16).

Tous les sens seront interpellés pour sensibiliser le consommateur. Il sera plongé dans différents milieux comme par exemple :

- une ambiance auditive sur un lieu de vente, où la musique classique ou les tubes du Top 50 facilitent les achats d'impulsion ;
- une ambiance olfactive dans certaines gares ou stations de métro parisien où sont utilisées les odeurs douces et fruitées. Elles sont diffusées et visent à déclencher des impressions de sécurité et de chaleur ;
- les extraits de vanille sont mélangés aux matériaux en plastique destinés aux objets que les jeunes enfants peuvent mettre en bouche. Ils sont « promis » à les apaiser pour les fidéliser au produit ;
- les lignes rondes, comme les matériaux mats, induisent une proximité qui donne envie de caresser les objets ;
- les couleurs *flashys* (tapé à l'œil) suscitent le désir, voire, dans certain cas la faim ;
- pour attirer l'attention, on n'oubliera pas de mettre en évidence un rayon proposant des articles chatoyants, etc.

Combattre l'envie, c'est peut-être s'interroger sur la façon de déjouer ce marketing polysensoriel qui dans un cas peut rendre service. Le plus souvent il contribue à masquer le vrai besoin en proposant une solution piège de type « miroir aux alouettes ». Ces appâts peuvent malheureusement dériver vers des désirs beaucoup plus dangereux comme l'alcool ou les « happy pills » (les fameuses pilules du bonheur) dont les molécules franchissent les barrières hémato-céphaliques. Elles ne procurent aucun bonheur mais inhibent certaines activités cérébrales responsables de nos soucis. Elles alourdissent d'autant le retour à la normale. Ce qui incite, outre la dépendance, à reproduire ces actes dans la recherche d'un plus grand effet c'est-à-dire en augmentant les doses.

Ce sont ces artifices qui m'ont permis d'enchaîner avec la somatognosie (17).

Mieux connaître son corps, c'est vivre la somatognosie. Noter au passage l'affinité avec ce que nous avons entendu au début : Ce « je » qui habite « cet » organisme. Ce « je » qui fait corps avec cet organisme ; ce « jc » qui habite ce corps.

Pour décrire la somatognosie, nous allons reprendre quelques définitions attenantes à cette fonction opportuniste du mieux vivre (18,19,20).

Somatognosie : de *soma* : corps et de *gnosie* : reconnaissance de ce qui est perçu par les sens. De ce fait la reconnaissance des objets devient la stéréognosie et la reconnaissance des couleurs la chromatognosie.

La somatognosie c'est donc la connaissance du corps ; ou la connaissance que nous prenons de notre corps. C'est la capacité d'être conscient de la structure du corps, d'en reconnaître les parties et leurs relations entre elles. La somatognosie se prépare en phase avec l'apparition de la conscience.

Cette connaissance que nous prenons de notre corps, par différence avec le schéma corporel qui est la notion que nous avons de notre corps. Le schéma corporel contribue à la connaissance, à la perception, et à l'utilisation

de son corps, afin de l'intégrer comme le centre et le repère de l'orientation. Elle utilise la somesthésie (20) que nous avons étudiée tout à l'heure qui se dit *somaesthesia* en anglais, soit *body image*, l'image du corps (11).

La connaissance de notre corps ou la somatognosie, c'est l'élaboration du schéma corporel ; elle dépend du lobe pariétal qui assure en propre l'intégration spatio-temporelle des afférences proprioceptives et vestibulaires qui fondent le schéma postural et kinétique. L'exemple de la stabilité du corps, la statesthésie est le ressenti conscient de la position (statique) du corps dans l'espace (c'est aussi la prise de conscience de la position d'une main dans l'espace sans l'appui de la vision, c'est-à-dire les yeux fermés). Ses connexions postérieures avec les structures occipitales et temporales permettent la synthèse unifiée de l'image du corps et l'inscrivent dans le champ de la conscience « expérientielle » et conceptuelle.

Cette conscience corporelle intervient dans le ressenti et la connaissance de son corps, de son organisation spatiale. Elle s'exécute par rapport à son axe de symétrie.

On parlera de « fonction instrumentale » pour désigner une partie des nombreuses capacités cognitives. Les capacités désignées par ce terme englobent les praxies et les gnosies. La praxie est la coordination normale des mouvements vers le but proposé. De là on suppose les phénomènes psychomoteurs liés à l'apraxie.

D'une part, les fonctions exécutives correspondent à des fonctions élaborées de logique, de stratégie, de planification, de résolution de problèmes et de raisonnement hypothético-déductif. Ces fonctions nous aident à résoudre tous les problèmes plus ou moins complexes du quotidien. Habituellement, il convient de bien analyser le contexte et le but recherché afin d'évaluer les conséquences probables de la décision à prendre.

D'autre part, on peut parler d'imagerie mentale. C'est l'activité cognitive qui permet de percevoir quelque chose en son absence. Elle n'est pas exclusivement visuelle ; cette activité nous permet en fait de créer des images, des sons, des odeurs, des sensations dans notre tête. C'est la représentation mentale (4).

On peut développer la sensation du toucher au travers d'un instrument (fourchette, couteau, canne longue, poinçon, etc.) ; c'est le toucher instrumental.

Nous connaissons les troubles de la somatognosie chez le patient accidenté. Il peut localiser le doigt ou l'orteil du membre manquant et bien souvent il le situe par la douleur résiduelle.

Je terminerai positivement ces séries de définitions avec la vicariance. C'est l'action d'une activité ou une fonction de l'organisme dont le but est de remplacer, de compenser une insuffisance fonctionnelle.

CONCLUSION

1. Neurophysiologie

L'activité neurophysiologique de la représentation mentale est une capacité susceptible d'apprentissage et d'adaptation personnelle. Ainsi, par exemple, les patients déficients visuels, même s'ils ne peuvent développer leurs représentations à partir d'une imitation, peuvent apprendre à élaborer ces reproductions à travers les informations sensorielles et verbales, s'ils sont guidés dans cette voie. Chaque individu adapte ses représentations à son vécu en relation avec la somme de ses activités multi-sensorielles et peut ainsi mettre du sens derrière les mots entendus et employés. L'entraînement lui permet l'activation des synapses. Toute sollicitation des organes des sens sera favorable à une meilleure communication.

2. Neuropsychologie

Organiser la sensation en forme de connaissance, soumettre l'action à un plan, nécessite la capacité d'intégrer les divers apports sensoriels, de conserver la trace des expériences successives, de fondre les schèmes sensori-moteurs en une synthèse toujours renouvelée. Cette capacité est dévolue aux réseaux de neurones qui constituent le cortex cérébral. Le fonctionnement des dispositifs inscrits dans le cortex sous-tend de la même façon la capacité de prévoir, d'imaginer, de se représenter un objet non perçu actuellement, une action fictive. La neuropsychologie traite des fonctions supérieures dans leurs rapports avec les structures cérébrales. À la

psychologie elle emprunte son langage car la sémiologie s'évalue en terme de comportement. De la neurologie, elle garde la référence constante à la lésion ou à la désorganisation physiologique qui est responsable des troubles (22).

3. Philosophie

1) Le cerveau s'use si l'on ne s'en sert pas (invitation à apprendre).

2) Au cours du temps, l'homme s'est investi énormément dans les possibilités de prolonger ses organes des sens, ceux qui vont bien ou ceux qui sont malades. Je fonde l'espoir que le développement technologique de ces prolongements n'occulte pas le prestige de nos sens.

4. Métaphysique

Je termine en vous traduisant une impression que je ressens dans mon corps, puisque que la somatognosie c'est prendre conscience de la complexité de notre physiologie, c'est aussi réaliser que nous ne sommes que des fragments d'un tout, à tout moment détachable.

Donc, la conscience que je prends de mon corps, c'est que tous ces mécanismes neurobiologiques, si hautement sophistiqués et qui ne nous révèlent qu'une infime partie de leur fonctionnalité, ne peuvent pas, à mon humble avis, relever de l'effet du hasard, sous entendu, « c'est ce qui alimente ma foi ».

Références

- 1.- LEHOUELLEUR J., *Bases neurobiologiques du langage*, 2004/2005, texte intégral visible sur le site : <http://schwann.free.fr>
- 2.- PRIVAT A., *Astrocytes as support for axonal regeneration in the central nervous system of mammals*, *Glia*. 2003 , Jul, 43 (1) : p. 91-3.
- 3.- LAVIGNE-REBILLARD M. and PUJOL R., *Surface aspects of the developing human organ of Corti*, *Acta Otolaryngol Suppl.*, 1987, 436 : p. 43-50.
- 4.- RODHAIN F., *Peut-on approcher les représentations mentales grâce à la cartographie cognitive ?* 2004/2005, Faculté des Sciences, Université Montpellier II.
- 5.- TRICOT A, PIERRE-DEMARCY C, et EL BOUSSARGHINI R., *Recherches consacrées à l'étude de l'activité mentale de l'utilisateur d'un hypermédia*, Sciences et Techniques Éducatives, 1998, 5 (4), p. 371-400.
- 6.- DAMASIO Antonio R., *Le sentiment même de soi*, Éditions Odile Jacob, 1999, p. 315-321.
- 7.- FERRAND Ludovic et SEGUI Juan, dans « Pour la Science », février 2001.
- 8.- LEIBNIZ Gottfried (1646 [Leipzig] - 1716 [Hanovre]) est plus qu'un grand scientifique.
Tour à tour philosophe, juriste, historien, diplomate, c'est un grand homme universel de son temps, pacifiste, rêvant de réunifier les églises catholiques et protestantes, et de rapprocher les peuples d'Europe.
- 9.- CHANGEUX J.P., *L'homme neuronal*, Hachette Littérature, Pluriel, 1983, p. 52-88.
- 10.- PUEL J.L. RUEL J, GUITTON M, PUJOL R., *The inner hair cell afferent/efferent synapses revisited : a basis for new therapeutic strategies*, *Adv Otorhinolaryngol.*, 2002, 59, p. 124-30.
- 11.- ALLARD M., CHABERT M., JOLY M., LOMBARD M-C., MAC LEOD P., VITAL-DURAND F., *Neurobiologie sensorielle - Modules d'enseignement*, EPHE 2004-2005 , Section des Sciences de la Vie et de la Terre.
- 12.- PLATON, site: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Platon>.
- 13.- ARISTOTE, site : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Aristote>
- 14.- NIETZSCHE, site : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Nietzsche>.
- 15.- BESSON J.M., CHAOUCH A, CHITOURD D., *Physiologie de la douleur*, *Encycl méd chir (Paris-France) Neurologie*, 1987 ,I7003 F10, 8 pages.
- 16.- BOUJNAH M. (TGV magazine 2004).
- 17.- DE MEURON M.F. *La somatognosie*, 2001 ; Editeur : GRAAP, rue de la Borde, 251018 Lausanne.
- 18.- QUEVAUVILLIERS J. et FINGERHUT A., *Dictionnaire Médical*, 3^{ème} édition, Masson, 2001.

- 19.-GARNIER-DELAMARE, *Dictionnaire des termes techniques de médecine*, 27^{ème} édition, Maloine, 2003.
- 20.-SOMESTHÉSIE : Tiré de *Terminologie de neuropsychologie et de neurologie du comportement*, Louise Bérubé, Montréal, Éd. de la Chenelière, Inc1991, 176 p.
- 21.-Encyclopédie Yahoo.
- 22.-CAMBIER J., MASSON M., DEHEN H., *Neurologie*, Masson 1989, 6^{ème} Edition.

PETITE CAMARGUE, REFUGE DE CAMISARDS AU DÉBUT DU XVIII^e SIECLE

par Anny HERRMANN

Correspondante

Assassinat de M. de Saint-Côme

Le 13 août 1702, Gaspard de Calvière, baron de Saint-Côme, tombait, sur le chemin de la Combe des Morts¹, sous les coups d'un groupe de jeunes gens, originaires du Cailar et de Vauvert. Cet assassinat et celui de l'abbé du Chayla, survenu trois semaines plus tôt au Pont-de-Montvert, ont été, de l'avis de tous les historiens, les déclencheurs de la Guerre des Camisards. Assassins de M. de Saint-Côme ou simples complices, tous n'ont pas été arrêtés et, pour certains d'entre eux, la Petite Camargue a servi, momentanément du moins, de terre de refuge.

La petite Camargue, terre idéale pour le refuge

Différente des garrigues entre Saint-Mamert et Moulézan, couvertes par les bois de Lens - autre terre de refuge -, la Petite Camargue, dont l'archéologue Claude Raynaud dit qu'elle est, en partie, le delta du Vidourle, comme l'autre, la grande, l'est du Rhône, s'étend, en gros, du Petit-Rhône à l'Étang de l'Or et englobe les terroirs de Vauvert, Le Cailar, Marsillargues, Saint-Laurent-d'Aigouze, Aigues-Mortes, Mauguio. Vaste zone entre la mer et la plaine, c'est un espace mouvant qui, bien qu'encore inhospitalier en ce début de XVIII^e siècle, n'empêchait pas la présence des hommes qui y ont toujours vu d'immenses ressources à en retirer.

Au début du XX^e siècle, Folco de Baroncelli nous la peint, dans un soir de novembre inondé de paix, avec ses forêts d'ormes, d'yeuses, de

frênes, de lambrusques (vignes sauvages), entrecoupées de grands marais (*palunasso*), de prairies (*pradarié*) et de « *sansouiro* »² et où l'on découvre de temps à autre des fonds mouvants (*gargato*) et de vastes étangs (*clar*)³. A l'époque qui nous intéresse, des hommes y vivaient dans de grands mas ou dans des cabanes aux toits de roseaux et aux murs de torchis, réservées aux valets et aux bergers des mas, aux pêcheurs des étangs et aux chasseurs à l'affût. Loin des grosses agglomérations, ces habitats dispersés offraient la paix, favorisaient la clandestinité et leurs accès malaisés, « *drailles* » ou roubines, exigeaient une grande habitude du pays et une excellente connaissance du terrain.

Or, tous ces fugitifs, dont nous avons eu à connaître, étaient soit du Cailar, soit de Vauvert, ou encore de villages tout proches comme Beauvoisin ou Générac.

Assassins et complices à la recherche d'un refuge

Paul Aumède, du Cailar, dont nous sommes à peu près sûrs qu'il a pris part à l'assassinat de M. de Saint-Côme, à sa manière, c'est-à-dire en faisant le guet sur le Grand Chemin de Nîmes à Montpellier⁴, trahi qu'il a été par son justaucorps couleur café ou belette, selon les témoins, n'avait guère la conscience tranquille huit jours après le tragique dimanche.

Âgé de vingt-trois ans, nouveau converti, il dit qu'« *il travaille la terre dans les saisons, qu'il foule les blés avec son bétail et dans le temps qu'il ne peut travailler, il chasse à la chasse d'eau* ». C'est ainsi qu'en ce mois d'août 1702, il a foulé les blés toute la semaine du 14 au 20 à l'aire du sieur Cauzit.

Mais le lundi 21, ayant appris que l'on recherchait les coupables, en l'espèce, de tout jeunes gens, sa mère, Marie Vercusse, veuve de Jean Aumède, conseillée et même encouragée par le vicaire Roche du Cailar, va trouver le sieur Maurin et lui demande que son valet Jean Charrion, du Dauphiné, veuille bien accompagner son fils à Boisviel, près de Mauguio à la cabane du sieur Teissier, gardien du troupeau du seigneur du Cailar. Ainsi, pour sa défense, Paul Aumède pourra dire plus tard qu'« *il était allé voir une cavale qu'il a sur les herbages et qui est dans les hardes de M. du Cailar* », autrement dit, de Charles de Baschi, marquis d'Aubais.

Le sieur Teissier, selon son témoignage, n'est pas peu surpris, revenant de Montpellier où il était allé faire quelques courses, de trouver, dans sa cabane qu'il a en « *ces lieux marécageux* », Paul Aumède que cependant il connaît bien. Ce dernier, sans détours, lui donne les vraies raisons de sa présence. Teissier en est-il pour autant inquiet ? Pas vraiment puisqu'il le garde auprès de lui et lui donne même à manger.

Mais différente sera l'attitude d'un autre « *cabanier* », Henri Coulanson, qui remarque la tristesse d'Aumède et s'étonne d'autant plus qu'il vient d'apprendre qu'il est décidé à rester là jusqu'à la Saint-Michel, c'est-à-dire un bon mois ! De plus il s'interroge sur le désir étrange, manifesté par ce nouvel intrus, de voir venir jusqu'à la rive, près de laquelle il est assis, les barques qu'il aperçoit au loin sur l'étang⁵. C'en est trop pour cet homme qui, flairant le danger qu'il y a à côtoyer quelqu'un sur qui pèsent des soupçons, se rend, dès le lendemain, à Montpellier, pour dénoncer Aumède auprès, dit-il, « *de l'avocat de l'intendant* ». Arrêté la nuit suivante, après minuit, par le prévôt et les archers, Paul Aumède sera conduit à Montpellier, puis, après un premier interrogatoire, sera transféré à Nîmes. Les démarches de sa mère et la complicité des Cailarens n'auront pas pu longtemps le protéger. Peut-être le lieu choisi était-il trop ouvert ? Trop fréquenté aussi ? Ou simplement trop près de la ville de Montpellier, siège de l'intendance où l'on pouvait aller et d'où l'on pouvait revenir en une seule journée ?

Plus heureux, plus chanceux – enfin, si l'on peut dire – auront été Pierre Devic et Jacques Bouzanquet, autres complices.

Jacques Bouzanquet est le frère cadet de Pierre qui sera exécuté le 7 septembre de cette année 1702 après un rapide procès. Notons cependant tout de suite que ce Jacques sera « *arrêté prisonnier* », selon la formule, l'été suivant au mois de juillet. Mais pendant presque une année, il aura été protégé dans les marais de Vauvert et ce, dès le lendemain du dimanche 13 août.

En effet, par le témoignage de Jean Tuset, bayle-bouvier⁶ de la métairie de Capette, à la limite des terroirs de Saint-Gilles et de Vauvert, nous savons que le 15 août, au matin, il entend son sous-bayle parler à deux

hommes. Il apprend qu'ils sont en fuite « à cause de l'assassinat » et que, s'ils fuyaient, c'est qu'ils avaient entendu dire qu'on prenait tout le monde pour trouver les coupables et qu' « ils s'étaient tirés devant pour n'estre point arrêtés ». De fait Raymond Novi, conseiller du roi, lieutenant principal en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, avait ordonné, dès le lendemain de l'assassinat de M. de Saint-Côme, une enquête qui fut menée avec une rare ténacité, et qui, engageant de nombreuses forces militaires, permit un ratissage aussi efficace que les moyens de l'époque pouvaient le permettre.

Le sous-bayle, dont le nom ne nous est pas donné, conduit aussitôt les fugitifs dans un *tubaneau*⁷ – sorte de hutte assez rudimentaire – pour les mettre à l'abri. Ce faisant, il reconnaît l'un d'eux, Pierre Devic du Cailar, l'un des complices de l'assassinat. Le lendemain matin, les valets qui avaient passé la nuit dans ce *tubaneau*, comme ils avaient l'habitude de le faire, sortent pour aller travailler mais y laissent, bien entendu, les deux nouveaux occupants à l'intérieur. En réalité, selon un autre témoignage, ils s'y retrouvent à trois.

Et voilà que « dans le dit temps », arrive de Saint-Gilles, le sieur Sénilhard, accompagné de quatre soldats de bourgeoisie. Le chef de ce groupe de miliciens demande si l'on n'a pas vu trois hommes ; le sous-bayle nie. Alors il exige de voir les valets, on les lui présente ; il les examine mais, contre toute attente, ne manifeste aucune curiosité pour visiter le *tubaneau* et procéder ainsi à une perquisition, puis il s'en va en direction de Pont-Viel.

Le danger écarté, les trois hommes sortent du *tubaneau*. Le bayle reconnaît Jacques Bouzanquet et l'un des valets, du nom de Paul Abdias, sait que le troisième est de Vauvert. Interrogé un peu plus tard, il confirmera l'identité de ces hommes et précisera que l'un d'entre eux avait un pistolet à sa ceinture. Ce même valet avouera humblement les avoir laissés partir vers la *séuvo*⁹ et les marais, sans doute ceux de la Souteyrane. Ses regrets sont immenses d'autant plus qu'il avoue avoir passé sa journée à les rechercher. En vain. Et si ce valet ne semble pas avoir été davantage inquiet - ses regrets ont l'apparence de la sincérité -, c'est aussi que les juges, comme les soldats de bourgeoisie, savent la difficulté qu'il y a à traquer, dans ces vastes solitudes, trois hommes armés et prêts à tout dont deux sont du Cailar et l'autre de Vauvert.

Comment ont-ils passé l'hiver ? On ne sait et ce n'est qu'au printemps qu'on va retrouver la trace de deux d'entre eux, Jacques Bouzanquet et Pierre Devic, à travers le témoignage d'un autre personnage dont le dossier d'instruction est resté dans les Archives départementales du Gard.

Le destin singulier d'Abraham Blatière

Abraham Blatière, c'est lui, n'est pas un camisard ordinaire, mais l'a-t-il été vraiment ? Arrêté le 5 mai 1703 pour avoir passé un jour et une nuit avec les « *atroupés* »¹⁰, cela aura suffi à le faire condamner à mort et exécuter le 25 de ce même mois par la cour présidiale de Nîmes. Incidemment plus que délibérément, Abraham Blatière a croisé le chemin de Samuélet, dit Saint-Paul, qui avait été garçon meunier à Genève et dont l'Histoire – ou la légende – veut que, lors de la bataille du mas Gaffarel, entre Caissargues et Garons, le 12 janvier 1703, il ait tué, d'une pierre, lancée de sa fronde, le terrible capitaine Poul, « *guerrier expérimenté et sabreur redoutable* »¹¹. Nouveau David, originaire de Vauvert, d'autres disent de Générac, Samuélet se serait-il réfugié dans les marais ? C'est possible. Y aurait-il passé la fin de l'hiver ? Peut-être. Toujours est-il qu'on va le retrouver en ce printemps de 1703 comme « *chef de la troupe des scélérats du côté de Vauvert et des marais* ».

Mais revenons à Abraham Blatière. Marié depuis six ans, il a vingt-huit ans et il est nouveau converti. Il vit avec sa famille dans une cabane appartenant au mas de Bourry, au sud du Cailar dont le propriétaire est la dame de Daunan. Élie Gras, de Lunel, fermier de ce mas, l'avait engagé, trois mois plus tôt, comme valet de labourage aux gages de vingt « *escus* »¹². C'était peu, mais à cela deux raisons : d'une part, Gras prenait à ses frais la culture des terres de Blatière et d'autre part, sans doute méfiant, il voulait « *qu'il se tînt à son travail sans se divertir ailleurs* ».

Rencontre avec Samuélet

Le lundi 23 avril, Abraham Blatière est envoyé par son maître à « *une cabane des paluns* », appelée « *Buissons Gros* »¹³ pour ramener des bœufs dont il a besoin pour labourer. Rappelons qu'il ne s'agit pas de

charolais ! Là, il trouve Bourrely, « *bouveiroun* » (jeune bouvier) au mas d'Anglas qui lui dit que le bouvier est absent. Sur le point de s'en retourner, il voit sortir de la cabane Samuélet qui lui demande de l'attendre. Ce qu'il fait. Peu après, montés sur des chevaux prêtés par Bourrely, tous les deux prennent la direction de l'est pour se rendre au mas de Canavère¹⁵. Samuélet est armé, il porte un trident et deux pistolets dont il cède l'un à Abraham Blatière. Et c'est dans cet équipage qu'ils passent l'eau et que Guillaume Deloste de Saint-Gilles, qui était en train de labourer les terres du domaine de Canavère, au bord de l'étang du Scamandre, les voit arriver. Descendu de cheval, Samuélet se serait approché, aurait baisé la main de Deloste, puis lui aurait demandé de n'avoir point de peur. Après quoi, les deux hommes s'en seraient retournés et, longeant l'étang au sud, en direction de l'ouest, ils auraient regagné les Iscles. Après avoir rendu les chevaux à la cabane où on les leur avait prêtés, ils rencontrent Channau de Vauvert, Jacques Bouzanquet du Cailar qui portait un fusil, Izaguet de Vauvert, jeune meunier du moulin de l'Ausselon, Pierre de Courtine de Beauvoisin, Pierre Devic du Cailar et deux « *estrangers* » dont l'un était armé d'un fusil.

Le soir tombant, ils se dirigent tous vers la cabane de Mellin où ils passent la nuit. Et c'est à son corps défendant et sous la menace d'être ligoté et attaché, qu'Abraham Blatière reste jusqu'au matin en cette compagnie. Tous mangent et boient ce que le jeune Meizonnet de Vauvert leur a apporté, c'est-à-dire, quatre pains et du vin contenu dans un petit « *barral d'environ deux pots* »¹⁶. La discussion est animée et ne semblent y prendre part que les seuls Jacques Bouzanquet et Samuélet cherchant à gagner à leur cause leurs compagnons. Ils veulent que tous restent là assemblés car une trentaine d'hommes doit venir les rejoindre pour attaquer Florimond, le prendre et connaître ensuite le repos avec la fin des persécutions de ce nouveau chef des milices catholiques. Après quoi, victorieux, à n'en pas douter, ils n'auront plus qu'à rejoindre une troupe de cinq cents hommes qui, disent-ils, doit descendre. D'où ? Des Cévennes ? De la Gardonnenque ? Blatière ne le précise pas.

Selon le témoignage, daté du 15 mai, de Louis Régisteau de Saint-Gilles, gardien de bœufs¹⁷, ce dernier aurait vu, trois semaines avant, dans l'après-midi, dans la cabane où il « *goustait* » - mais était-ce la même que

celle où tous passèrent la nuit ? –, Samuélet et Blatière portant chacun un pistolet à la ceinture et d'autres aussi qui les auraient rejoints. Ils auraient fait « *la prière à la façon des nouveaux convertis malintentionnés* » et Samuélet, à cette occasion, « *aurait fait l'allemand et aurait parlé un langage inconnu* »¹⁸.

Est-ce avec une profonde sincérité et une sorte de soulagement ou par simple forfanterie que, ce jour-là, Blatière, pour qui Régisteau n'était pas un inconnu, lui aurait dit bien haut : « *Tu vois, on m'avait accusé à tort d'être parmi les hauzards¹⁹ mais à cette heure, on peut le dire avec vérité parce que maintenant je me suis mis avec eux* ». Et Régisteau, lui ayant fait doucement remarquer qu'il n'avait pas pris un bon parti, Blatière n'aurait rien eu à lui répondre.

Arrestation d'Abraham Blatière

Si, à la cabane de Mellin, la soirée se passa en discussions et prières et la nuit en repos, la matinée suivante sera des plus mouvementées. En effet, Anthoine Ferry, bourgeois, et Louis Poutajon, tous deux de Saint-Gilles, ayant appris par les habitants de cette ville que Samuélet et plusieurs de ses complices se trouvaient dans les marais de Vauvert, prirent avec eux une cinquantaine d'hommes et s'avancèrent jusqu'à la cabane de Mellin. Tous deux, qu'on avait mis en avant-garde avec une douzaine de miliciens, durent se mettre à l'eau pour atteindre la cabane. D'assez loin, ils virent sept à huit personnes, rangées devant, qui les regardaient venir et prêtes, à l'évidence, à se défendre. Mais ils avaient déjà remarqué qu'un homme, monté sur le toit, en sentinelle, en était descendu rapidement. C'était, à n'en pas douter, qu'il avait vu venir le gros du détachement. Ayant été alertés, tous les occupants de la cabane prirent la fuite. Les soldats les poursuivirent longtemps mais sans pouvoir les rejoindre. Où étaient-ils passés ? Nous n'en savons rien et nous ne pouvons, pour le moment, que suivre le destin d'Abraham Blatière.

Privé de cheval, s'interdisant tout sentier de terre, il avouera que, « *n'y ayant d'autre chemin, il dut passer l'eau de temps en temps, regagna sa cabane où il a sa famille et changea de culotte parce qu'il était tout mouillé* ». Nous sommes le 24 avril et quelques jours plus tard, le 6 mai, Louis Poutajon qui avait participé à l'attaque de la cabane de Mellin et

Nicolas Marmossière, de Saint-Gilles, dépose que « *le jour d'hier – et donc le 5 –, appelés à nouveau à traquer les fanatiques dans les marais, ils se rendirent au mas de Bourry où ils prirent Abraham Blatière et un berger du nom d'Adrien Trial de Vauvert* ». Ce dernier était soupçonné, par un autre valet, d'avoir assassiné « *un dragon irlandais sur le territoire du mas* ». Se vantant de son exploit, il aurait dit de sa victime : « *Il faisait le coquin mais il a été bien accommodé* ». Conduit à Saint-Gilles, Blatière y subira son premier interrogatoire devant Jacques Aguié, « *docteur avocat, commissaire subdélégué par M.S.G. de Basville* ». Après quoi, il sera incarcéré aux prisons du château de Nîmes. Selon le témoignage de son employeur, le fermier du mas de Bourry, Élie Gras, Abraham Blatière aurait été absent trois jours. Interrogé sur les raisons de son absence, il lui aurait répondu qu'il avait eu des affaires, mais que c'était promis, il lui rendrait les trois jours perdus. Ce n'est que lorsque le fermier a vu le détachement de la milice bourgeoise pénétrer dans le mas qu'il a appris qu'Abraham Blatière avait « *commerce avec les camisards et que dans le temps de son absence, il les était allé rejoindre dans les marais* ». Ah ! s'il avait su tout cela, il l'aurait incessamment renvoyé, « *ne voulant pas souffrir de telles gens à son service* ».

D'autres camisards traqués

Sans qu'il y ait de lien apparent avec l'affaire Blatière, mais insérées dans son dossier, nous avons les dépositions de quatre travailleurs des champs qui, le 8 mai de cette même année 1703, et donc à la suite de l'arrestation de Blatière et de Trial, ont été les témoins d'une attaque lancée contre trois hommes qu'ils ont vus fuir du côté des marais. Tous les quatre travaillent au mas de Saint-Sébastien, à l'est de Gallician et dont les terres bordent l'étang du Scamandre au nord. L'un d'eux, Louis Rozier, âgé de cinquante-quatre ans, de Vauvert, était allé, ce jour-là, labourer au mas. Pendant qu'il faisait sa sieste – après dîner²⁰ –, il entendit des voix de gens qui criaient : « *Aparo ! Aparo !* »²¹. Sitôt dressé, il put voir des hommes armés venus du côté de Saint-Gilles courir après trois hommes qui, dit-il, « *se jetèrent dans les marais et passèrent l'eau dans un petit bateau, l'un d'eux même, maladroitement tomba à l'eau* ». Il les a reconnus : Claude Brunel, le fils du Cadet Bord et le fils de Barrandon, tous de Vauvert. Ils ont même,

dans leur fuite, tiré un coup de feu. « *Ce sont des camisards et de méchantes gens* », lui aurait dit l'un des poursuivants.

Le témoignage de Jacques Meizonnet, de Vauvert aussi, un nouveau converti, âgé de vingt-cinq ans, est légèrement différent et plus précis. Alors qu'il sortait du mas avec « *le fer sur le col* »²², il voit lui aussi la même scène mais remarque que les gens armés ont arrêté le berger du mas et qu'ils sont en train de le battre. Il s'avance avec les autres valets car tous veulent avoir des explications. C'est alors que les gens armés se précipitent sur eux, les fouillent, prennent leur couteau et, en plus, le certificat que le sieur de Granval²³ leur avait donné pour aller travailler. Après quoi, ils les emmènent tous en prison à Saint-Gilles. Le berger, Antoine Brunel, celui qui avait été battu, témoigne que, outre tout ce qu'on lui a fait subir, on lui a pris une casaque de la valeur de trois « *escus* ». Quant au quatrième témoin, Henri Couderc, lui aussi laboureur, âgé de vingt-trois ans, il pense que, si on les a tous conduits à Saint-Gilles, battus et faits prisonniers, alors qu'ils n'étaient coupables en rien, c'est bien peut-être parce que ces trois fuyards dont ils ne savaient même pas d'où ils venaient ni où ils allaient avaient échappé aux forces de police ; autrement dit, jeunes, du moins pour trois d'entre eux, et valets de mas, ils étaient des coupables désignés et peut-être même considérés comme des complices de ceux qui avaient glissé entre les mailles du filet.

Si nous rapportons cette affaire, c'est qu'elle est symptomatique de l'état d'esprit des uns et des autres. Les miliciens, chargés de traquer les camisards et lancés à leur poursuite dans les conditions difficiles que l'on vient de voir, retournent à leur caserne plus que dépités. Les autres qui ne sont point camisards, pris entre deux maux également dangereux, qu'ils soient complices bienveillants ou forcés comme le fut, apparemment du moins, Abraham Blatière, vivent dans la peur de finir sur la roue ou sur le bûcher.

Des camisards sortent de l'ombre... exactions

C'est qu'en ce mois de mai 1703, le souvenir des exactions commises en mars, deux mois à peine auparavant, reste vivace dans tous les esprits. En effet, le témoignage de Jean Menuisier de Saint-Gilles, âgé de

quarante-cinq ans, gardien de bœufs au mas de Bourry, mérite d'être entendu. Lors de la courte absence d'Abraham Blatière, alors qu'il gardait les bœufs²⁴ de son maître dans les marais de Vauvert, il était passé tout près de la cabane de Mellin – sans doute la veille de l'attaque. Il avait remarqué qu'un homme était devant, armé d'un fusil, qu'il ne connaissait pas. Il était entré dans la cabane et on ne l'en avait pas empêché. Mais, « *ayant espié la dite cabane* », il y avait vu quatre à cinq hommes et trois filles. Il n'avait reconnu que Jacques Bouzanquet. Une heure après, il avait vu passer Samuëlet et Abraham Blatière, armés de pistolets et suivis de quatre autres compagnons. Tous étaient entrés dans la cabane où ils devaient demeurer le reste du jour. Et Menuisier ajoute « *qu'il ne sait pas s'ils passèrent la nuit ou s'ils allèrent faire quelque massacre ailleurs* ».

Sans doute ce « *gardien de bœufs* » se souvenait-il de ces attaques nocturnes dont s'étaient rendus coupables ces hommes de la plaine et des marais.

Attaque de l'abbaye de Franquevaux

Le 3 mars 1703, dans la nuit, au commencement du carême, Marguerite Bernarde de Beaucaire, servante, âgée de quinze ans, employée par le fermier Jacques Bourguet de l'abbaye de Franquevaux, voit arriver une dizaine de camisards qui, après être entrés avec violence, l'obligent, munie d'une chandelle, à les conduire à la chambre de l'abbé dont ils brisent armoires et garde-robes, ensuite à celle où dorment les valets. Là, ils prennent deux d'entre eux, anciens catholiques, qu'ils garrottent et que, plus tard, ils tueront dans une vigne proche. Puis ils passent à celle des moines où ils brisent tout ce qu'ils y trouvent et, avant de partir, incendient la chapelle. Quelques jours plus tard, toujours en période de carême, les dix mêmes hommes, avec un renfort de dix autres, tous armés de fusils, reviennent et mettent le feu à une étable où ils brûlent une vingtaine de bœufs.

Qui étaient ces hommes ? Difficile à dire tant les aveux divergent au gré des interrogatoires des prévenus, impliqués dans d'autres affaires proches dans le temps et dans l'espace ; au gré aussi des dépositions des témoins plus ou moins complices, plus ou moins secrets ; au gré enfin des témoignages des victimes dont les épreuves subies brouillent le souvenir du visage des bourreaux. Cependant pêle-mêle, on y trouve Fromentin et Gourdouze, dit la

Grandeur, de Bernis, Duret de Générac, Rancilhon de Vauvert, Milan de Milhaud, Granon d'Uchaud... et toujours des « *estrangers* », peut-être tout simplement des gens dont la nuit a caché les traits.

La jeune servante de l'abbaye de Franquevaux n'en connaît aucun et a seulement pu dire qu'il y en avait un parmi eux, qu'on disait être de Boissières. Était-ce Pierre Cauzit ? Peut-être. En tout cas, confronté, il sera reconnu par elle car c'est lui qui lui avait pris des mains la chandelle pour mieux voir ce qu'il y avait dans les armoires de l'abbé. Lui aussi sera trahi par ses vêtements : il porte la veste de cadis de Montpellier gris-clair et les bottines d'un des valets assassinés. Ses dénégations et ses mensonges : il aurait acheté la veste à une fripière de Nîmes, il l'aurait lavée parce qu'il y avait des poux, n'y feront rien ; il sera condamné à mort le 11 mai 1703. Il avait été arrêté le 22 avril sur les ordres du maréchal de Montrevel par Florimond Vialet, au bord du Vistre, alors qu'il prétendait pêcher en compagnie d'un autre garçon. Florimond Vialet, passé à la postérité sous son seul prénom qui évoque plus celui d'un jeune premier d'opérette que celui d'un chef d'une troupe de maintien de l'ordre, s'aperçoit vite qu'il n'a aucun « *arnois* » pour pêcher, mais plutôt qu'il a entre les mains tout un attirail pour fabriquer des cartouches et un mouchoir qui gardait encore des traces de la poudre qu'il avait contenue. De plus, deux soldats qui accompagnaient Florimond, Jean Dauban et Vincent Olivier, avaient reconnu la veste de cadis et les bottines du valet Langlois assassiné.

Assassinat du curé Grizot de Saint-Laurent d'Aigouze

Autres affaires douloureuses, et qui suivirent de peu celle de Franquevaux, ce furent la fin tragique du curé Grizot de Saint-Laurent-d'Aigouze et l'incendie de l'église et du presbytère de ce village dans la nuit du 15 au 16 mars. Pour les témoins, comme pour la population, l'effarement fut d'autant plus grand que rien ne laissait supposer qu'un raid aussi rapide, une attaque aussi violente fussent possibles. La veille, le 15, le maréchal de Montrevel, en route vers la côte où il allait inspecter les défenses, s'était arrêté à Saint-Laurent. Là, selon Henri Bosc²⁵ « la municipalité et les notables, anciens et nouveaux catholiques, l'avaient accueilli avec déférence ». Tous étaient contents de l'abbé Grizot qui, réciproquement, l'était de tous²⁶.

Assassinat du sieur Anglas

Ceux qui, sortis de l'ombre, avaient attaqué à Saint-Laurent étaient-ils au courant de cette visite ? Voulaien-ils donner un signal fort aux représentants du pouvoir royal en ces terres si lointaines ? Basville semble l'avoir compris qui écrit à Chamillard, le ministre de la guerre, en date du 16 mars : « Cette action est d'autant plus extraordinaire qu'elle arrive au milieu de la plaine »²⁷. Ignorait-il l'existence et l'importance de ces camisards camarguais ? Peut-être. Pourtant il avait bien dû savoir que deux jours auparavant, le 14 mars, sortis des marais où ils retournèrent sitôt leur acte accompli, un groupe de jeunes gens arrêtaient au niveau de Franquevaux, sur la route qui le conduisait de Marsillargues à Arles, le sieur Anglas, homme de confiance du marquis de Calvisson, qu'ils tuèrent alors que ce dernier voulait protéger un de ses valets. Comme M. de Saint-Côme, il était en chaise roulante, accompagné de deux valets, l'un du Vivarais, l'autre de Marguerittes et tous les deux armés. Ce sont eux qui ont pu témoigner et rapporter les faits :

Les assaillants voulaient, avant tout, les armes, mais ils ne négligèrent pas pour autant le panier d'olives que le sieur Anglas transportait dans la caisse de sa chaise pas plus que sa chemise, son bonnet de nuit, son mouchoir et son sceau parce qu'il était en argent.

Henri Maroger, âgé de vingt-cinq ans, cardeur de laine de Vauvert, arrêté plus tard au mois de mai, même s'il nie sa participation à cette agression donne néanmoins les noms de ceux qui étaient là : on y retrouve Gourdouze, dit la Grandeur, de Bernis, Milan de Milhaud, Cabanis de Vauvert, Granon d'Uchaud, Jacques Bouzanquet du Cailar et les deux frères Devic, Pierre et David, du Cailar aussi et même un vaunageol de Saint-Côme, qui se faisait appeler du nom de son village, « *un grand garçon bien fait* » aux dires de Maroger, qui était un des commandants et portait une veste galonnée. Maroger croit se souvenir qu'il s'appelait Arnassan.

Camisards insaisissables

Si plusieurs noms reviennent dans les interrogatoires ou dans les dépositions, il est bien difficile pour ceux qui parlent, soit par défaillance de

la mémoire, soit par confusion entre tous les événements tragiques, dans cette atmosphère de grande angoisse et d'oppression absolue, de se souvenir du rôle que chacun de ces acteurs a joué à un moment ou à un autre. Même si tous les jeunes hommes dont il est question – souvent très jeunes – continuent à exercer leur métier, qu'ils soient meuniers, valets de mas, laboureurs, bergers ou gardians, ils participent à ces coups de main violents par bandes qui, au gré des opportunités, des rencontres, des sollicitations se font, se défont, se recomposent.

Devenus des ennemis insaisissables, bénéficiant souvent de complicités tacites ou bienveillantes, mais jamais à l'abri d'une dénonciation vengeresse, il faudra que se dressent contre eux des gens de ce même pays, tel ce Florimond Vialet de Générac, meunier à la force herculéenne et ancien sergent des milices bourgeoises, dans l'espoir d'en venir à bout²⁸. Même si Montrevel n'avait pas été, au début, c'est-à-dire en ce printemps de 1703, défavorable à ces entreprises privées – après tout Florimond avait arrêté Pierre Cauzit, un des agresseurs de Franquevaux –, assez vite le remède se révélera plus redoutable que le mal car ces milices privées regroupant des « *camisards blancs* » pratiqueront le pillage et le meurtre plus que la police et la défense. Malgré leur connaissance du pays et des gens, meilleure à l'évidence, que celle des forces royales, ils n'empêcheront pas que la Petite Camargue continue à recevoir tous ceux qui sont à la recherche d'un asile sûr, comme ce fut le cas, encore deux ans plus tard, pour Pierre Devic, évadé de la Tour de Constance avec Abraham Mazel et quelques autres compagnons en juillet 1705. Henri Bosc écrit à ce sujet : « Pierre Devic les conduisit toute la nuit par un sentier d'accès difficile et presque ignoré où ils subirent les piqûres des sangsues qui fourmillaient en ces endroits marécageux et, le soir, ils se cachèrent au milieu des roseaux »²⁹.

Ainsi donc cette Petite Camargue, pays de terre et d'eau et dont, selon Fernand Benoît, « *aucun des deux royaumes n'est délimité* »³⁰, aura, malgré une surveillance efficace, voulue dès l'automne de 1702 par Basville, réussi à protéger de nombreux jeunes gens, tous enfants du pays, y travaillant pour la plupart et à les protéger dans des conditions telles qu'ils n'auront pas pu imaginer ne pas y être en toute sécurité, et même - pourquoi pas ? - en toute impunité.

Le souvenir de cette protection en serait-il resté vivant au point de se transmettre d'une génération à l'autre ? En effet, nous savons, par une information donnée dans une note à une lettre de Paul Rabaut à Antoine Court ³¹, datée du 29 avril 1750 que Paul Marazel, d'Aigues-Vives, qui avait été reçu proposant un synode des Basses-Cévennes le 29 juin 1745 et qui, par la suite, ayant eu des ennuis avec la police du roi, avait dû, en 1754, se réfugier quelque temps en Suisse, en était revenu pour, dès le 3 janvier 1755, se cacher « aux cabanes de Vauvert, lieu situé dans les marais et presque impénétrable où les pêcheurs, bons protestants, le reçurent avec joie... ».

Presque un siècle plus tard, à la fin de l'Empire, au moment où Napoléon avait un cruel besoin de soldats, de jeunes vauverdois retrouvèrent le chemin de la Petite Camargue pour éviter la conscription. Ainsi, Émile Guigou, après avoir évoqué la possibilité pour les riches de se payer un remplaçant pour 600 francs, écrit : « Chez les pauvres, l'insoumission recommença elle aussi et la solitude des marais servit à plus d'un ».³²

Une fois encore, on se souvenait que la nature, comme les hommes, offraient si largement leur complicité que les forces de l'ordre étaient d'avance dissuadées de pénétrer en ces terres inconnues et réputées beaucoup trop dangereuses pour elles.

Notes

¹ Chemin qui sert de limite aux terroirs de Vergèze et de Vestric. M. de Saint-Côme se rendait à son château de Boissières. (Voir in «*La Vaunage au XVIII^e siècle*, tome II, 2005, la communication d'A. Herrmann, p.609-655).

² Terrain qui se couvre d'efflorescences salines pendant les grosses chaleurs. F. Mistral, *Tresor dóu Felibrige*, Edisud, Aix-en-Provence, 1979.

³ F. de Baroncelli, *La Damisello* (nouvelle).

⁴ Actuelle RN 113.

⁵ Dr. Albert Domergue, *Des Cévennes à la mer*, Alès, 1928, p. 6 et 7. L'auteur évoque des matelots au service des fugitifs protestants.

⁶ Bayle ou Baile : maître-valet, chef de travailleurs. F. Mistral, *Tresor dóu Felibrige*, Edisud, Aix-en-Provence, 1979. Bayle bouvier : « *bayle gardian* » ; métairie : « *mas* ». Le greffier, obligatoirement francophone ne fait que traduire les termes provençaux utilisés par les déposants.

⁷ C'est ici la francisation du mot provençal « *tubanèu* » ou « *tibanèu* ».

⁸ Ce pourrait être Isaac Soulié.

⁹ La Sylve Godesque.

¹⁰ Autre manière de désigner les camisards.

¹¹ H. Bosc, *La Guerre des Cévennes*, Les Presses du Languedoc / Curandera éd., Montpellier, 1985, tome I, p. 198.

¹² Environ une soixantaine de livres. Cette somme représente des gages annuels.

¹³ Près des Iscles, au bord de l'étang du Scamandre, dans le terroir de Vauvert.

¹⁴ P. Quiqueran de Beaujeu, *Louée soit la Provence*, Actes Sud, 1999, p. 98. Réédition de la publication de 1551. L'auteur nous explique comment on procédait à la domestication de taureaux camarguais en vue du labourage.

¹⁵ Mas du terroir de Saint-Gilles, situé à l'est de l'étang du Scamandre.

¹⁶ Deux pots équivalent à un peu plus de quatre litres.

¹⁷ Traduisons par « *gardian* ».

¹⁸ Ce témoignage est extrêmement intéressant mais pose problème : Samuélet, lors de son séjour à Genève, aurait-il appris assez d'allemand pour pouvoir prêcher dans cette langue ou bien parlait-il le français avec un accent suisse suffisamment prononcé pour faire croire à ce valet occitanisant qu'il s'agissait d'une langue étrangère ? La question reste ouverte... .

¹⁹ « *Hauzards* » ou « *ozards* », terme employé pour désigner les camisards. Voir in « *La Vaunage au XVIII^e siècle* », tome I, J-M. Roger dir., 2003, la communication de Guy Combes, p. 577.

²⁰ En Occitanie, le dîner est le repas du midi.

²¹ « *Attention ! Attention !* »

²² Il portait le soc de la charrue sur l'épaule.

²³ Le sieur de Granval, en poste à Lunel, était lieutenant colonel des dragons. Rappelons que pour sortir des agglomérations et se rendre aux champs, il fallait un certificat en bonne et due forme signé d'un chef militaire.

²⁴ Il s'agit, bien évidemment, de taureaux camarguais.

²⁵ H. Bosc, *op. cit.*, tome I, p. 555.

²⁶ Cet assassinat, sauvagement exécuté, constitue une tache indélébile qui affecte profondément la légende dorée des camisards.

²⁷ H. Bosc, *op. cit.*, tome I, p. 568, note 75.

²⁸ Ch.-J. de la Baume, *Relation historique de la révolte des fanatiques ou des camisards*, Nîmes, 1864, Librairie Louis Bedot, édité par l'abbé Goiffon, p. 170. Voir in « *La Vaunage au XVIII^e siècle*, J.-M. Roger dir., tome II, 2005, la communication de Chrystel Bernat, p. 657- 683.

²⁹ H. Bosc, *op. cit.*, tome V, p. 293.

³⁰ F. Benoît, *La Camargue*, Henri Laurens éd., Paris, 1933.

³¹ Paul Rabaut, *ses lettres à Antoine Court (1739-1755). Dix-sept ans de la vie d'un apôtre du Désert avec notes, portrait et autographe* par A. Picheral-Dardier et une préface par Ch. Dardier, tome II, Paris, Grassard éd.

³² E. Guigou, *Les contraintes de la vie vauverdoise*, (1789-1975) Montpellier, 1976.

Bibliographie

A.D. Gard : B 2819 (dossier des assassins de M. de Saint-Côme , dossier A. Blatière et dossier P. Cauzit) ; B 2822 (autre partie du dossier P. Cauzit ; dossier H. Maroger ; récit, par sa nièce, de l'assassinat du curé Grizot de Saint-Laurent- d'Aigouze) ; B 2820 (autre partie du dossier P. Cauzit) .

BENOÎT F., *La Camargue*, Henri Laurens éd., Paris, 1933.

BOSC H. *La guerre des Cévennes*, tome I et tome V, Les presses du Languedoc/Curandera éd., Montpellier, 1985.

DOMERGUE Albert (Dr.), *Des Cévennes à la mer*, Alès, 1928.

GUIGOU E. , *Les contraintes de la vie vauverdoise*, (1789-1975), Montpellier, 1976.

LA BAUME Ch.-J., *Relation historique de la révolte des fanatiques ou des camisards*, Nîmes, 1864, Librairie Louis Bedot, édité par l'abbé Goiffon.

La Vaunage au XVIII^e siècle, J. M. Roger dir., tome 1, 2003, tome 2, 2005.

QUIQUERAN de BEAUJEU P., *Louée soit la Provence*, Actes Sud, 1999, réédition de la publication de 1551.

Paul RABAUT, *ses lettres à Antoine Court (1739-1755). Dix-sept ans de la vie d'un apôtre du Désert avec notes et autographe* par A. Picheral-Dardier et une préface par Ch. Dardier, tome II, Paris, Grassard éd. 1884.

LE POÈTE SALAH STÉTIÉ : UN “PASSEUR” ENTRE ORIENT ET OCCIDENT

par Paule PLOUVIER
Correspondante

Saint-John-Perse conclut son long poème *Exil* où il retrace mythiquement sa propre errance sur ce court verset : « Et c'est l'heure, ô poète, de décliner ton nom, ta naissance et ta race » comme si le chemin parcouru exigeait désormais l'inscription éclatante de cette qualité, poète, face aux lecteurs du présent comme du futur. Permettez-moi, Salah Stétié¹, de reprendre pour votre compte cette déclaration, sachant que vous saurez nuancer et préciser ce que je pourrai dire trop abruptement. En effet, à l'instar de Saint-John-Perse, Salah Stétié est un poète et un diplomate et il doit en outre à sa double culture d'avoir été ambassadeur du Liban et d'avoir voulu par la poésie réconcilier les deux mondes auxquels il appartient.

Il voit le jour à Beyrouth, capitale de ce Liban qui, terre d'Islam, fut aussi un des lieux mythiques de la chrétienté. Son père est un érudit, un linguiste éclairé, en sorte que dès son enfance Salah Stétié vit entre la culture d'Islam et la culture française, entre la langue d'Islam et la langue française, cette langue qui va devenir sa langue, celle de la poésie, c'est-à-dire la langue la plus intime. Dès son adolescence à Beyrouth, à l'École supérieure des Lettres, il est formé par l'admirable critique et poète que fut Gabriel Bounoure, qu'il appelle son maître. Et lorsqu'il vient compléter en France, à Paris, ses études de lettres et de droit, c'est auprès de cette autre puissante

¹ Cette communication a été prononcée en présence du poète.

personnalité, Louis Massignon, l'orientaliste mystique qui a tenté jusqu'à sa mort de sauvegarder l'union entre Français et Algériens, qu'il est introduit.

Belles années sans doute que ces années parisiennes où Salah Stétié, passionné d'art, de culture et de poésie, participe à la revue des *Lettres nouvelles* et fait connaissance avec tout ce que la France compte d'écrivains et d'artistes, de poètes en particulier.

Pierre-Jean Jouve deviendra pour lui un ami, et aussi, parmi les plus jeunes, ceux de sa génération, Du Bouchet, Bonnefoy, Dupin, Edouard Glissant, pour n'en citer que quelques-uns. Contacts et amitiés qui s'élargissent encore lorsque Salah Stétié, de retour à Beyrouth, prend la direction de cette très belle revue que fut *l'Orient littéraire*, revue qui contribua non seulement à porter jusqu'en Orient la parole des poètes français mais aussi à découvrir et à faire connaître à l'Occident la nouvelle génération des poètes arabes, et, entre autres, Adonis.

Mais il est rapidement appelé, en raison même de sa double culture, à occuper des postes en diplomatie et c'est ainsi qu'il deviendra ambassadeur du Liban et délégué permanent à l'Unesco. Or, si je viens d'évoquer le rôle de l'ambassadeur avant le choix, ontologique celui-là, de la poésie, c'est que le grand spectacle du monde ne peut que contribuer à l'approfondissement de la réflexion et à la richesse de l'œuvre poétique. Salah Stétié aime à rappeler qu'un ambassadeur présente sa culture à un autre pays dont il assure en retour la connaissance, en quelque sorte c'est un passeur. Être poète c'est également devenir un passeur, passeur de mots, passeur de valcurs, passeur de l'être. Songeons cependant que le passeur du fait même de sa condition n'habite totalement aucune des deux rives qu'il conjoint, ce qui fait sa force et sa nécessité. Mais, homme des deux rives, il est toujours dans une certaine mesure en situation d'exil, en sorte que pour Salah Stétié à l'image du passeur se superpose celle de l'exil. Il ne faudrait pas y voir cependant une sorte de plainte romantique, bien au contraire, car dépassant la contingence des situations, Salah Stétié y voit une universalité partageable. L'exil n'est pas simplement une donnée d'ordre géographique, le résultat du hasard de telle ou telle naissance, il est la révélation de l'inadéquation de l'homme à son propre être toujours inachevé et la tension dans laquelle il met est une dimension fondamentale grâce à laquelle l'humanité questionne et se met en marche.

Tous les grands poètes l'ont su, Baudelaire, Rimbaud, Rilke, qui ont cherché « le lieu et la formule », cette formule capable de rapatrier l'homme en lui-même. Car la « formule » poétique en question n'a rien d'abstrait, elle est le résultat illuminant d'expériences fortes, multiples comme le rappelle Rilke dans *la Lettre à un jeune poète* expliquant combien d'aubes, de soleils, de femmes et d'hommes rencontrés dans la diversité des situations il faut avoir vécus pour tirer de soi une parole nouvelle.

Cette diversité, cette richesse d'expérience, Salah Stétié les incarne. Arabe et musulman il a médité sur le sens de son appartenance et sur la sensibilité particulière que cette appartenance lui a conféré. Il se sait, lui et sa culture native (prenons le terme de natif au sens fort, au sens premier qui relie au maternel), fils d'une terre de déserts et d'oasis : « pour moi, dit-il, être arabe équivaut à deux choses essentiellement. Tout d'abord le fait d'appartenir à une tradition née du désert, c'est-à-dire dans une sorte d'affrontement à la nudité de l'être » mais, souligne-t-il, « en même temps cette expérience initiale du désert a suscité (...) une recherche de toutes sortes de raffinements, le sens d'une luxuriance de la vie que traduit admirablement l'art de l'Islam à la fois abstrait et exubérant ». Et c'est sans doute cette expérience millénaire de la nudité de l'être mariée à la saveur des apparences qui n'a cessé de pousser Salah Stétié, à travers l'art et la poésie, vers les interrogations fondamentales grâce auxquelles peut s'entr'apercevoir l'universalité de la condition humaine.

Cependant il se sait aussi héritier de la pensée conquérante de l'homme d'Occident, de son affirmation d'un sujet cartésien, de sa volonté constante de clarification telle que l'a exigé le siècle des Lumières, de sa passion de découverte incessante pour un séjour plus heureux sur cette terre. Or, de ces deux héritages contrastés, Salah Stétié connaît aussi l'ombre qui les double : celle d'une crispation, voire d'une pétrification sur les valeurs héritées, du côté de la terre d'Islam, celle d'un oubli des soubassements spirituels et un défaut de reconnaissance des limites, pour un Occident habité par une pensée faustienne de domination du monde. L'œuvre de Salah Stétié va alors se donner pour but de rappeler à chacune des deux rives leurs sources communes, même lorsqu'elles se déchirent pour mieux en revendiquer la possession. Il va constamment, à travers ses interventions, ses essais, sa poésie même, jeter incessamment de l'un à l'autre bord les images, les

symboles, les valeurs qui les rattachent. Attitude qui exige ce que l'on peut appeler le pas en arrière, soit cette prise de distance psychique qui n'exclut nullement l'amour mais qui permet un regard qui comprend, prend en lui, et en même temps englobe dans un tout plus vaste.

Ainsi Salah Stétié se plaît à rappeler que nous sommes tous fils de la mère Méditerranée. En accord avec Braudel il analyse les rives de cette Méditerranée qu'il connaît si bien comme un lieu de civilisation globale d'où partirent pour le meilleur et pour le pire les cultures divergentes qui sont pourtant autant de facettes de ce lieu unique. Le paradoxe du mythe d'Europe, cette princesse d'Orient enlevée par Zeus changé en taureau et jetée sur les rives d'Occident au point de donner son nom à cette autre terre, souligne, nous rappelle-t-il, l'antique mémoire de nos racines communes. Il est vrai aussi que cette mémoire est déjà liée à une violence et un rapt. Mais un autre mythe, plus éclairé celui-là, plus civilisateur pourrait-on dire, vient se superposer au premier, celui d'Ulysse, du long périple de son errance qui, avant de le ramener à sa chère Ithaque lui a permis de rencontrer, de reconnaître et souvent d'apprécier les autres dans leur différence. Cette méditation sur les mythes jointe à son expérience d'homme permet à Salah Stétié de déclarer que le problème de l'identité, identité à sauvegarder, mais aussi identité pour accueillir et reconnaître l'autre dans sa juste valeur, est au cœur de l'espace contrasté de la Méditerranée : « c'est, affirme-t-il, l'effet méditerranéen qui impose au cours des siècles le problème de l'identité de chacun [...], c'est l'effet méditerranéen qui ouvre le va-et-vient entre le même et l'autre dans l'interpénétration des cultures et le dialogue des valeurs ». Le diplomate ne peut que connaître cette diversité.

Le poète a pour tâche d'en montrer le fondement d'universalité et c'est lui qui constate que si la Méditerranée « a encore un rôle à jouer c'est de rappeler cette leçon durement apprise par elle et devenue l'objet central de son enseignement : à savoir que si l'homme est la question il est aussi la réponse ».

Questionnement commencé depuis l'aube des temps, ce que Salah Stétié se plaît à nous rappeler moins sous forme d'ailleurs d'affirmations apportant des réponses définitives que dans la reprise de ces mêmes et fondamentales questions pour montrer les différentes facettes de l'inquiétude et de la recherche d'une définition de l'être humain. Son œuvre est remplie

de ces échos où chaque culture peut entendre renvoyé vers elle-même sur une modulation différente le chant qu'elle a elle-même créé. Nous invite-t-il à nous tourner du côté de nos héritages philosophiques ? Salah Stétié nous en rappelle l'unique matrice : « Platon qui avait en lui la dimension discursive et la dimension intuitive est méditerranéen. Aristote est méditerranéen. Ibn Arabi et Maïmonide sont méditerranéens. Avicenne l'est aussi, bien qu'il ne soit pas d'origine méditerranéenne, mais l'extension qu'a connue la langue arabe, du 8ème au 15ème siècle [...] a fait que sa poésie s'est répandue et implantée dans toute cette région du monde ». Faut-il évoquer la religion ? La dimension fondatrice du livre s'impose ainsi que l'existence de l'antique patriarcat de toutes les communautés, Abraham par qui, écrit Salah Stétié, se forme une parole qui est le verbe du commencement. Parenté partagée dont on peut suivre la trame même lorsque les fils du tissage semblent surgir d'une manière inopinée : « Moïse est méditerranéen, le Christ est méditerranéen, Mahomet l'est également par le regard qu'il porte à partir de la Mecque et de Médine, villes d'Arabie, vers l'espace du Nord, vers Jérusalem, vers la Syrie, vers Byzance, vers cette mer que la tradition islamique surnomme « la mer des romains », la mer des romains ».

C'est enfin dans le jardin admirable et touffu des productions artistiques et littéraires des cultures de la Méditerranée que se déploie le plus largement le tissage de réciprocité auquel se voue Salah Stétié et où s'affirme, dans l'interculturel précisément, son propre génie poétique. Il est impossible de séparer dans l'œuvre de Salah Stétié ce qui relève des essais et ce qui relève de la poésie proprement dite tant la subtilité de l'écriture, la justesse de la sensibilité caractérisent l'un et l'autre genre. Développés lyriquement dans le poème proprement dit ou questionnés avec acuité, les mêmes thèmes s'y retrouvent sans cesse. Grands thèmes universels de l'amour et de la mort, de la beauté et de la fragilité du monde tantôt soumis à la comparaison des cultures, tantôt célébrés en un chatoiement de figures spécifiques à Salah Stétié, en particulier lorsque dans ses essais il traque les points d'articulation et d'échange d'une œuvre poétique à l'autre, pour trouver ce qui dans la spécificité incontournable, peut être rejoint, entendu sans toutefois s'abîmer dans le même, cette obsession dangereuse de notre modernité, souligne encore Salah Stétié. On peut en effet, on doit affiner sa propre spécificité et élargir son être par la connaissance de l'autre, reconnu

en tant que tel et non pas dilué, voire annihilé. Dans un de ses derniers ouvrages, *Fils de la parole*, Salah Stétié ne cesse de l'affirmer : les cultures de la Méditerranée se sont constituées « dans la victoire sur soi par adoption de l'autre ».

Comment mieux tenter de vous faire entendre la force réconciliatrice de la création, « ce cri répété par mille sentinelles » comme l'écrit Baudelaire dans *Les Phares*, cet « ordre renvoyé par mille porte-voix », dont Salah Stétié ne cesse de lier les notes musicales, qu'en prenant et en suivant un de ces thèmes déroulés par Salah Stétié lui-même ? Lequel choisir ? Le thème poétique de l'Ange parmi tant d'autres qui lui sont propres – la rose, le jardin, la femme – m'a paru rassembler autour de lui les valeurs et les questions que l'œuvre de Salah Stétié pose dans le nouage de ce dialogue interculturel ininterrompu.

Et tout d'abord l'Ange, cet « Ange que l'on peut voir traverser venteusement la tradition jusqu'à nous [...] animant fantasmagoriquement l'Histoire » se présente à l'instar d'Abraham comme une figure qui accompagne les origines de l'espèce dans notre espace méditerranéen. N'est-ce pas lui qui, de son épée flamboyante, vient comme pour signifier une nécessaire et mystérieuse force de négativité, interdire le retour vers un Paradis, un âge d'or, pour obtenir à partir de l'exil humain travail et invention sur cette terre, ouvrant du même coup le temps de l'histoire ? Et désormais il va aller et venir dans les textes des religions du Livre pour avertir Lot, défier Jacob, chuchoter à l'oreille de Marie, et, terrifiant dans son apparition, ordonner à Mahomet de lire, lui qui ne sait pas lire ? A-t-on assez remarqué, insiste Salah Stétié méditant sur la parole et le souffle, que c'est par l'oreille que Marie reçoit l'Ange et qu'elle conçoit, et que la première manifestation qui révèle à lui-même le prophète de l'Islam est une injonction de l'Archange invisible dont la toute première syllabe, inspirante, est « lis ! » ? Nul n'est besoin d'être croyant pour recevoir ce symbole, voire cet Archétype qu'est l'Ange, dont Salah Stétié développe les figures et les multiples significations selon une expérience fondamentale, celle de la création poétique. Bien que longuement et magnifiquement imagé par l'Occident – Anges aux ailes ocellées des fresques du mont Athos, Anges au genou plié des Annonciations de la renaissance, Anges malicieux de Paul Klee, – l'Ange selon Salah Stétié prend une signification encore plus grande, car cessant d'être une image si

séduisante soit-elle, il devient un principe et révèle, de la rive arabe à la rive occidentale la puissance de la parole à l'état naissant. Comme le veut notre terme « inspiration » qui conjoint le sens et le souffle, l'Ange de Salah Stétié se fait « vent du poème », celui-là même qui traverse le poème avec « l'ouragan de sa face ». Le terme d'ouragan pourrait étonner : la création, l'inspiration seraient-elles des expériences inquiétantes avant d'être bienfaisantes et d'apporter une nouvelle strate à la culture ? Se situant continuellement au carrefour des cultures et de leur dialogue, Salah Stétié l'affirme : l'Ange, l'expérience de l'Ange est ressentie dans un premier temps comme terrible. Terrible d'être une force de surgissement originaire qui déchire la conscience et s'impose en quelque sorte du dehors : la Bible l'illustre, le Coran l'affirme, les poètes de tous les pays le disent. Ces figures archétypales d'expériences théologico-poétiques se répètent à travers le temps et l'espace pour signifier l'étrangeté de la création. L'Ange est terrible chez Baudelaire, chez Mallarmé, chez Rilke. Certes les images sensibles de ce « terrible » divergent : l'Ange baudelairien « qui tient dans ses doigts magnétiques / le sommeil et le don des rêves extatiques / et qui refait le lit des gens pauvres et nus » a partie liée avec la mort, celui de Mallarmé, tout blancheur et palme, se fait désespoir de glace et d'immobilité pleine de néant. Quant à l'Ange de Rilke, cet Ange qui ouvre la première des *Élégies* :

« Qui donc si je criais m'entendrait parmi les hiérarchies des Anges
Et cela même serait-il que l'un d'eux soudain me prenne sur son cœur
Trop forte serait sa présence et j'y succomberais
Car le beau n'est rien autre que le commencement du terrible »

Et bien, cet Ange, fait remarquer Salah Stétié est très proche de la figure angélique présentée par le Coran, ce Coran que Rilke lisait au moment de son écriture, loin de partager le mépris de son époque pour ce livre et dont son poème a peut-être reçu une coloration. Terrible donc l'exigence commune de lire, de déchiffrer le monde pour produire une parole que Salah Stétié nomme de guérison, car cette parole qui porte témoignage c'est-à-dire *nomme*, « rapproche les lèvres de la plaie et fonde un corps nouveau ». Porter témoignage sur le monde c'est *nommer* et cet acte, de la culture d'Islam à la culture d'Occident, a souvent l'Ange pour témoin, lui qui au cœur de « l'entreprise de nomination du monde rapproche texte sacré et texte profane ». Texte sacré : dans le Coran, Dieu entouré de ses Anges dit à Adam « Ô

Adam, fait leur connaître le nom de ces êtres ». Texte profane : Claudel se place dans l'allégresse divine pour déclamer l'entièreté de la création. Et sur un mode plus inquiet Rilke s'interroge : « Ici peut-être y sommes-nous pour dire Maison, Pont ou Fontaine, Porte, Verger, Fenêtre » mais alors dire de telle sorte que la chose s'éveille à elle-même et que dans une conscience purement terrestre devienne possible « d'intégrer tout ce que l'on touche, tout ce que l'on regarde, ici, dans un horizon plus vaste ».

Ici donc et maintenant. Dans sa méditation sur la poésie dont Salah Stétié éclaire tour à tour les œuvres multiples ainsi que nous venons de le voir, la pensée qu'il nous propose ne se perd pas dans l'indétermination d'un temps révolu. L'image de l'Ange dont Walter Benjamin fait le support à vrai dire asscz « désespéré dans sa *Philosophie de l'histoire* et les circonstances l'expliquent (Il existe un tableau de Klee qui s'intitule *Angelus novus*. Il représente un ange qui semble avoir dessein de s'éloigner du lieu où il se tient immobile. Ses yeux sont écarquillés, sa bouche ouverte, ses ailes déployées. [...]. Il voudrait bien s'attarder, réveiller les morts et rassembler les vaincus. Mais du Paradis souffle une tempête qui s'est prise dans ses ailes, si forte qu'il ne peut plus les refermer. Cette tempête le pousse incessamment vers l'avenir auquel il tourne le dos, cependant que jusqu'au ciel devant lui s'accumulent des ruines. Cette tempête est ce que nous appelons progrès) » cette image aux racines les plus archaïques, nous ramène à l'immédiateté de notre époque et rappelle que la force effective de la parole ne peut que s'enraciner dans l'histoire, histoire du monde, histoire des peuples, histoire personnelle. Méditer sur la création, sur l'universalité de ses conditions n'est pas oublier les tensions, les difficultés, les déchirements imposés par l'histoire. Ainsi, face à la culture d'occident qui est aussi, ô combien, la sienne, Salah Stétié est amené à rappeler que le poète arabe doit faire face à un double déchirement : celui, existentiel, qu'il partage avec tous dans la difficulté et l'énigme du sens de l'existence, mais aussi, celui, historique dans ce moment présent où, pour rejoindre la marche du monde l'homme arabe doit aller à étapes forcées, lui dont les antiques certitudes viennent d'être bousculées par l'émergence sur ses terres de la modernité. En sorte que d'une manière encore plus douloureuse et plus impérieuse que son homologue occidental, le poète arabe se trouve face à l'exigence de répondre à l'appel de l'universel en même temps qu'à celui de la fondation d'une identité propre,

puisque l'ancienne a été « fracassée par l'histoire » car on ne rejoint l'universel qu'à partir d'un enracinement vécu et reconnu comme tel.

Toutefois l'excès de cette tension n'a pas pour effet selon Salah Stétié de rompre la possibilité du dialogue, bien au contraire. Comme dans sa méditation sur l'exil, que Salah Stétié transformait de contingente en ontologique, il tire une fois encore du double déchirement du poète arabe une leçon d'universalité humaine partageable. Confiant dans la parole poétique, Salah Stétié à la suite de Saint-John-Perse qu'il évoque, rappelle que « la vocation poétique procède, chez tous les poètes, du sentiment de la dispersion à travers les êtres et les choses d'une parenté fondamentale, d'un unique sens caché, dont le poème doit apporter révélation ». Et d'ajouter : « créateur d'unité, le poète est d'abord sollicité de créer, par le poème, son unité personnelle et de fixer par ses projections et figures tirées du chaos originel ses propres constellations dans le ciel de la parole ». Ainsi « plus bouleversé sera le chaos originel, plus disparates seront les éléments », et l'on voit ici comment certaines situations d'histoire interviennent nécessairement dans la création, plus « rude sera la tâche et plus malaisé l'apport » que peut proposer le poète pour permettre la double et paradoxale tâche d'identité et de conciliation. Peut-être peut-on recevoir en ce sens une des images chères à la poésie de Salah Stétié lorsque dans son poème il évoque entre douleur et beauté le monde :

« Nous attendons le monde

Nous attendons le monde avec la lune

abstraitement chaulé par la douleur

Mangeant l'éclat, mangeant dans nos assiettes

Sur la nappe fleurie de pauvres fleurs [...] Enfermés dans la maison
des choses ».

Pris dans le temps dont l'Ange est une des figures, le poète a pour mission d'éclairer cette maison des choses, de faire advenir les figures du monde et d'en montrer les liens harmoniques : passeur, avons-nous dit, médiateur par excellence, Salah Stétié considère « la création, la créativité, le dynamisme inventif de l'homme comme cette capacité d'intégration qui nous permet d'aimer un peu plus, de connaître un peu plus, peut-être de nous réconcilier, nous qui sommes par définition des divisés ».

Généreuse utopie ou bien, plutôt, pessimiste par lucidité, optimiste par volonté, entreprise de passion et de courage ? Salah Stétié, du sein de ce qui fut son activité de diplomate mais aussi de l'incessante création poétique qu'est sa vie n'ignore rien de la fragilité des cultures, des gouffres qui peuvent les séparer mais « toute culture, affirme-t-il, est un balcon sur le vide. Nous nous parlons de balcon à balcon. Le vide c'est aussi cela entre nous qui devient le ciel ». À cette belle définition permettez-moi, Salah Stétié, d'ajouter une image venue des *Illuminations* de Rimbaud cher à votre cœur et de vous la dédier :

« J'ai tendu des cordes de clocher à clocher ; des guirlandes de fenêtres à fenêtres ; des chaînes d'or d'étoile à étoile et je danse. »

L'ARTISTE DU XX^e SIECLE : EST-IL UN IMPOSTEUR OU PROPOSE-T-IL UN NOUVEAU LANGAGE ESTHETIQUE ?

par **Hélène DERONNE**

Membre résidant

Les musées et fondations d'art contemporain se multiplient à travers le monde entier, le musée de Nîmes en est un exemple mais, pour une grande majorité d'entre nous, les œuvres d'art qui y sont présentées demeurent encore étonnantes, déroutantes, voire incompréhensibles.

« All art has been contemporary », *Tout art a été contemporain* déclare en majuscules de néon une œuvre réalisée en 1999 par l'artiste florentin Maurizio Nannucci. Quelle que soit l'époque, il y a toujours une contemporanéité, rarement acceptée, encore moins applaudie. Pourquoi ? Ces artistes, aujourd'hui comme hier, sont-ils des imposteurs ou proposent-ils de nouveaux langages esthétiques ?

En 1869, le groupe de *la Danse* sculpté par l'artiste français Jean-Baptiste Carpeaux (1827-1875) pour l'un des pieds-droits de la façade de l'Opéra de Paris est dévoilé. Le scandale éclate : « J'ai une femme, Monsieur, j'ai des filles passionnées par la musique et qui vont souvent à l'Opéra. Cela leur sera impossible maintenant car jamais je ne consentirai à les mener dans un monument dont l'enseigne est celle d'un mauvais lieu. » La pudeur de la bourgeoisie du second Empire est offensée par ce bel éphèbe entouré d'une farandole de femmes nues.

La note politique claironne aussi, celle des opposants au régime de Napoléon III : « Cette œuvre répugnante a du moins le mérite de

symboliser les orgies du régime et son vertige de plaisir. » L'œuvre est entrée au Louvre en 1964, elle est au musée d'Orsay depuis 1986.

Le réalisme de l'œuvre qui choquait tant certains contemporains ne nous surprend guère aujourd'hui, 134 ans après. Pétillante de vie, l'œuvre est l'expression sensuelle du plaisir de la danse, avec guirlandes, bacchantes, tambourins, mouvement, sourires, grâce. Ce haut-relief est considéré comme l'un des chefs d'œuvre du sculpteur.

L'œuvre peinte de Claude Monet (1840-1926), *les Meules*, datée de 1891, fait partie des collections du musée d'Orsay.

Si aujourd'hui l'impressionnisme est l'un des mouvements picturaux les plus connus, si ces œuvres en vente sur le marché de l'art atteignent des prix vertigineux, il n'en fut pas du tout de même au moment de sa création, dans les années 1860-1865 ; l'épithète même d'impressionnisme était dérisoire. Un journaliste du *Charivari*, Louis Leroy, critique hostile et plume acide, s'en sert pour se moquer de Pissarro, Sisley, Monet. Impression devient le mot clé des ricaneurs à partir duquel se forge, dans la moquerie, l'impressionnisme.

Que veut traduire Monet ? Ce ne sont pas les meules qui l'intéressent, mais le jeu d'ombre et de lumière sur les structures. Il veut saisir l'instantanéité d'une impression fugitive : celle de la variation de la lumière sur l'objet. Vingt-cinq fois, il traduira sur la toile ce même motif à des heures différentes du jour.

Les peintres impressionnistes, vilipendés, bafoués ont su changer notre regard face à la nature : la nature n'est pas une totalité immuable, elle se modifie sans cesse en raison des incidences de la lumière.

Cézanne, bien qu'ami des impressionnistes, va s'écarter de ce mouvement par son besoin constant de restructurer la nature. Il purifie la forme, il la simplifie, traitant tout objet par le cylindre, la sphère ou le cône. *La Montagne Sainte Victoire vue des Lauves, 1902-1906*, du musée de Zurich est l'un des exemples fameux.

Il interprète la nature, et par cela ouvre la voie à un mouvement qui va bouleverser les conceptions et les principes esthétiques admis depuis la Renaissance, le Cubisme.

Quand nous regardons l'œuvre de Pablo Picasso (1881-1973) qui deviendra le manifeste du cubisme, *les Demoiselles d'Avignon*, 1907, Musée d'art moderne et contemporain (MOMA), New York, nous commençons déjà à être interpellés.

Le concept et le langage esthétique sont nouveaux. Picasso offre à nos regards ces filles d'une maison close de Barcelone, schématisant le corps en volumes sommaires, influencé par l'Art nègre ou Art primitif à la mode à cette époque là, dans la capitale française. Il ne voit plus traditionnellement avec ses yeux ce que lui offre la nature, il voit selon son esprit. Il ne fait pas appel à notre sensibilité mais à notre intelligence. Cette œuvre est essentielle dans les nouvelles expressions du langage artistique, elle ouvre la voie à toutes les possibilités.

Trois années après, en 1910, avec Vassily Kandinsky (1866-1944), naissait l'art non figuratif ou art abstrait. Son rôle est fort important. Il nous propose une nouvelle conception, un nouveau langage.

Directement inspiré par les recherches des impressionnistes et plus particulièrement par *les Meules* de Claude Monet, Kandinsky estime qu'il n'est pas essentiel de donner à la forme et à la couleur « une apparence de matérialité ». Selon lui, il est inutile de représenter l'objet tel que nous le voyons. *Improvisation*, « klamm », 1914 de Munich en est une démonstration, la forme et la couleur sont des éléments d'un langage esthétique qui permettent d'exprimer l'émotion, comme la musique est un ensemble de signes et de sons.

La première moitié du XX^e siècle est entachée par les deux guerres mondiales. Le constat d'absurdité qui en découle entraîne les artistes à aller au-delà de la vérité pour s'en échapper ou pour la refuser.

En présentant *Fontaine*, 1917, Musée National d'Art Moderne, Paris, (réplique de l'original perdu), Marcel Duchamp (1887-1968) ouvre la voie à toutes les possibilités artistiques.

Cet urinoir, l'artiste le tourne à 90°, il l'intitule « Fountain » et le signe R. Mutt du nom d'un fabricant d'appareils sanitaires new-yorkais.

« Ma fontaine-pissotière partait de l'idée de jouer sur la question de goût, écrivait-il, choisir l'objet qui ait le moins de chance d'être aimé, une pissotière... »

Que veut-il dire ? Il prend un article courant et le place de telle sorte qu'il perde sa signification utilitaire, il lui donne un nouveau titre, un nouveau point de vue : il annule l'idée d'urinoir pour celle de fontaine. Il déplace donc le concept habituel que nous avons de cet objet et il nous interroge sur la notion de goût, d'appréciation.

En créant ce type d'œuvre (*La roue de bicyclette, Porte-bouteilles*) en créant le Ready-Made, ce qui signifie objet usuel manufacturé, promu par la seule volonté de l'artiste à être vu comme œuvre d'art, il se moque de l'art traditionnel. Il annonce le renversement de la conception même de l'œuvre. Ces *ready-made* s'inscrivent dans un mouvement, le dadaïsme, qui, tout au moins à ses débuts, 1916, fut un mouvement international d'artistes né d'une crise générale de l'esprit humain qui avait conçu la guerre.

Mais si « les hommes secrètent de l'inhumain », pour reprendre les mots de Camus en 1943, l'homme met aussi son intelligence au service de l'autre. Les progrès scientifiques, techniques sont remarquables. Tout bouge, tout progresse. Là encore, l'artiste ne peut rester indifférent. Il va obligatoirement de l'avant, inventant des formes nouvelles avec des matériaux nouveaux.

Julio Gonzales (1876-1942) est né à Barcelone, comme Picasso dont il sera l'ami. Sa famille s'installe à Paris au début du XX^e siècle. Pendant la guerre 14-18, pour gagner sa vie, il travaille comme ouvrier à l'usine Renault et là, il expérimente un procédé qui allait jouer un rôle capital pour son œuvre et pour un grand nombre de sculpteurs : la soudure autogène.

Tête aiguë, 1927, Musée National d'art moderne, Paris, représente une tête en fer dont les tôles qui la composent ont été soudées : conséquence d'une expérience utilitaire, introduction d'un matériau non noble dans la sculpture.

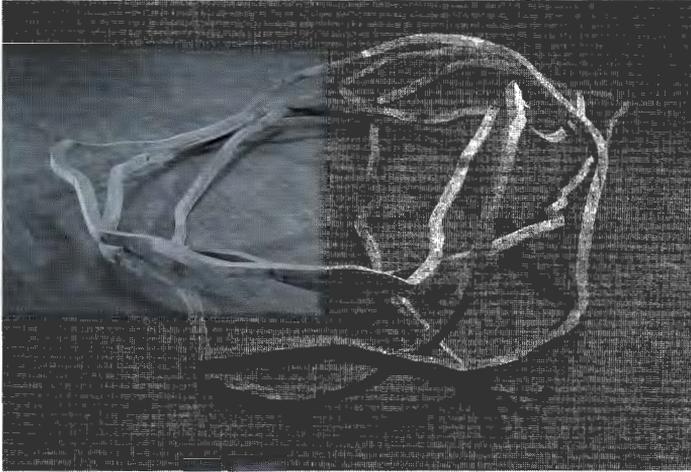
Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Europe fait ses comptes, recense ses morts, assiste au retour des survivants des camps. C'est le hurlement de l'insupportable, c'est l'heure de l'examen de conscience. Ossip Zadkine (1880-1967), quand il revient dans la ville de Rotterdam exprime sa souffrance en une œuvre, *La ville détruite* (1947-1954).

Sculpture d'une éloquence pathétique, elle symbolise les bombardements nazis sur la ville de Rotterdam en des jeux de pleins et de vides qui se répondent comme des blessures béantes. Les bras sont jetés vers le ciel en ultime prière à la clémence de Dieu, si ce n'est à celle des hommes.

Dans la seconde moitié du siècle, les progrès scientifiques et techniques, se poursuivent. Dans ce contexte de vie où tout change, la recherche *De la spiritualité dans l'art*, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Kandinsky (1911), demeure mais, pour certains, dans un ensemble de signes et de formes proposés dans un langage non-figuratif qui nous incitent plus que jamais à une nouvelle lecture. Barnett Newman (New York, 1905-1970), cherche à créer un art qui suggère le sublime. La toile *Vir Heroicus Sublimis*, 1950-1951, MOMA, New York, se compose de cinq bandes verticales ou Zip, c'est le nom qu'il donne à ces longues raies, qui comme une fermeture éclair ouvrent la composition, déterminant six zones dans un tableau uniformément rouge. Au centre, le grand carré symboliserait la raison humaine, les verticalités, l'humanité. Le tableau impressionne par ses dimensions, sa couleur rouge intense : dimension, couleur veulent exprimer, suggérer le sens mystique de la condition humaine avec sa tragédie, sa dignité, son sens du sublime. Pour lui, l'art est une métaphore de la création.

Alexandre Calder (1898- 1976) va vouloir inscrire la sculpture dans l'espace, la faire voler en quelque sorte. « L'art était trop statique pour refléter notre monde de mouvement » écrivait-il. Dans le mobile, *4 systèmes rouges*, 1960, Musée de Danemark, il suspend les petites feuilles de métal peint à de fines tiges de fer et joue avec un contre-balancement de plaques plus lourdes et plus hautes. Le souffle de l'air devient l'allié de tous les changements. Le mouvement décrit des volumes virtuels.

Toni Grand, artiste gardois, reconnu internationalement, mort au début de décembre 2005, travaille la matière dans un langage également non figuratif. Les transformations subies par le bois aboutissent à des formes souples, ondulantes, lovées. Forme, espace, vide, plein, se répondent en un jeu de subtiles émotions. La sculpture en bois intitulée, *Sec, équarri, abouti en ligne courbe*, 1975, musée d'art contemporain de Nîmes, en témoigne.



Sculpture aérienne, sculpture de plein et de vide, sculpture en mouvement : le Suisse Jean Tinguely (1925- 1991) introduit le mouvement dans la sculpture par l'apport de la machine : *Art prolétaire n°3*, 1989, Zurich, Galerie.

Tinguely exprime la fascination de l'univers mécanique qu'il pousse parfois jusqu'à l'absurdité, puisque, ici, l'efficacité est nulle, la machine ne produit rien, mais de tous ces éléments totalement disparates, de leur inutilité, naît une poésie.

La traversée du présent, 1986, du Musée d'Art Contemporain de Nîmes, par Richard Baquié (né en 1952) est une oeuvre composée d'une chaise longue, d'un tambour de machine à laver et son moteur, d'une flèche en métal découpé.

L'œuvre d'art est symptôme. Elle reflète des idées, des stades de recherche et d'évolution d'une société, voir d'idéologie ou de dénonciation. L'artiste prend des messages de la société, les transforme, les fait vivre : c'est l'un des buts de l'art.



Richard BAQUIE - *La traversée du présent* - 1986 - Musée d'Art Contemporain, Carré d'Art, Nîmes.



ARMAN - *Portrait - Poubelle de Jacques Mahé de La Villeglé* - 1965
Musée d'Art Contemporain, Carré d'Art, Nîmes.

Arman, artiste français (1928-2005) dénonce à sa manière la société de consommation en créant ses portraits poubelles, accumulations peu travaillées d'objets usagés disposés de façon aléatoire, des résidus de quotidien, chaussures, vêtements, brocs, pinceaux. Le tout est mis dans une boîte en plexiglas montrant les objets en transparence : *Portrait poubelle de Jacques Mahé de Villeglé*, 1965, Musée d'Art Contemporain de Nîmes.

Arman, avec ces objets jetés, ramassés, propose un portrait du peintre Villeglé, pinceau, mètre, morceau d'affiche, de journaux, la coquille indique le prénom, Jacques, le bélier, son signe, les boîtes d'allumettes décorées avec vues de Bretagne, son lieu de naissance, le tout mis sous plexiglas.

Jacques Villeglé comme Raymond Hains, *Affiche déchirée*, 1959, Vienne, sont des « ravisseurs d'images de la rue ».

En déchirant les affiches, objets de consommation et de production de notre vie contemporaine, l'artiste nous propose un véritable journal de rue, évoquant le social, l'économique, le politique.

Assis en rouge, 1984, Musée d'Art Contemporain, Nîmes, est une œuvre maîtresse de l'artiste français Jean-Charles Blais (né en 1956). Un immense bonhomme, la tête enfouie dans ses mains, image du désespoir, s'inscrit dans un espace limité, imposé par l'arrachage aléatoire d'une affiche. Au sommet gauche, un coin de nuit étoilée. Tout n'est pas perdu.



A travers ces quelques exemples, nous avons perçu que la peinture comme la sculpture ne sont plus des moyens de glorifier la religion, les institutions. Elles sont, pour un grand nombre d'entre elles, une prise de conscience de l'artiste. Il nous entraîne dans la vision qu'il a du monde, dans son propre monde. Le XX^e siècle ne cesse de développer l'individualisme, qui a déjà existé dans l'expression artistique, particulièrement à la Renaissance et au XIX^e siècle avec le romantisme, l'expressionnisme. Il se renforce dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Écrite avec des formes et des couleurs, des objets trouvés, selon une mise en page, porteuse d'un message, spirituel, social, économique, l'œuvre d'art, reflet d'un tempérament et d'une époque, nous invite à nous mettre en mouvement, à aller vers elle.

Imposteur, le langage esthétique du XX^e siècle ? Certainement pas. Il est novateur, révélateur. Et quel que soit son langage, « L'art est universel comme le sourire, le chant de la couleur, il peut exprimer tout et signifier le monde. » (Vasarely)

FRANCIS GARNIER (1839-1873)
LE PIONNIER DE L'INDOCHINE
et sa famille nîmoise

par **Louis DURTESTE**
Membre résidant

Un simple coup d'œil sur les dates indiquées ci-dessus montre que la vie de Francis Garnier a été fort courte : trente-quatre ans seulement ! C'est cependant dans ce fort bref laps de temps que ce jeune officier a acquis une réputation qui, au sein de la Marine, reste extrêmement vivace, malgré un décalage de plus de quatre fois la durée de la vie de son bénéficiaire. Un signe de la qualité de cette réputation est donné par le fait que le nom de *Francis Garnier* a été donné à cinq bâtiments de guerre successifs, dont le dernier est encore en service.

En reportant à une quatrième partie les aspects familiaux de la personnalité de Francis Garnier, on examinera d'abord les deux grandes actions qui ont fait son renom, ainsi que la période intermédiaire. Ces « actions » ont eu toutes les deux pour théâtre l'Indochine, ce pays pour lequel les marins ont eu et ont encore une prédilection particulière. Il s'agit, pour employer les termes de l'*Histoire des Colonies Françaises* de Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, tome V, daté de 1932 :

- de la recherche d'une voie de pénétration en Chine (1866-68)
- et de la première intervention française au Tonkin (1873),
- séparées par un intermède (1869-72).

La recherche d'une voie de pénétration en Chine (1866-1868)

C'est le Second Empire qui a inauguré l'implantation de la France en Indochine, et ce pour deux sortes de raisons : d'une part, pour protéger les missions catholiques, soumises depuis 1820 à des persécutions sévères, et d'autre part, de manière moins avouée, pour participer à l'ouverture des immenses marchés de l'Extrême-Orient. C'est ainsi que, à l'issue d'une guerre franco-anglaise à visées commerciales contre la Chine (1858-1860), l'amiral Charner et le corps expéditionnaire dont il disposait ont pu dégager en février 1861 la garnison française de Saigon, isolée depuis onze mois, et progressivement assiégée par les Annamites. (Les habitants du pays étant alors appelés *Annamites* et non pas *Vietnamiens*, on continuera ici sur les errements de l'époque).

À l'état-major de l'amiral, servait un enseigne de vaisseau de vingt-deux ans nommé *Francis Garnier*. Celui-ci était entré à l'École navale en 1855, et dès 1859 il était volontaire pour l'Extrême-Orient ; après un bref séjour en France en 1861-62, il était de retour à Saigon dès avril 1863. Admis dans le corps des *Inspecteurs des Affaires Indigènes* (corps créé par les amiraux-gouverneurs, très comparable à celui des Officiers des « A.I. » de l'Algérie), il fut affecté à la « préfecture » de Cholon, la ville chinoise satellite de Saigon ; très vite, il y fut, en dehors du service, un des animateurs d'une sorte de cénacle, connu sous le nom familier de *Soirées de Cholon*, où se réunissaient de jeunes officiers... Préoccupé par la survie de la nouvelle colonie, que menaçaient à Paris des considérations politiques, mais assuré des atouts que lui conférait sa situation au débouché, grâce au Mékong, des provinces méridionales de la Chine, provinces présumées fort riches (en minerais surtout), il n'hésita pas à publier à Paris, sous le pseudonyme transparent de *G. Francis*, une brochure de 48 pages intitulée *La Cochinchine française en 1864* ! Ce texte fut rapidement communiqué au comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, qui lui fit très bon accueil, puis au gouverneur de la Cochinchine, l'amiral de La Grandière, qui, d'abord plus réservé, fut bientôt convaincu.

Telle fut la genèse de la *Commission d'Exploration du Mékong*, mise sur pied par La Grandière en 1866. Le commandement en fut confié au capitaine de frégate *Doudart de Lagrée*, qui venait de se distinguer lors de

l'établissement du protectorat de la France sur le Cambodge (1863). Francis Garnier, lieutenant de vaisseau depuis la fin de 1865, mais âgé de moins de 27 ans, lui fut adjoint comme second, chargé en outre de la cartographie et des observations astronomiques et météorologiques. L'enseigne de vaisseau Delaporte, chargé de toute la « logistique », eut aussi maintes occasions de faire jouer ses réels talents pour le dessin, le docteur Joubert eut en charge la géologie, le docteur Thorel la botanique, et l'élève-consul L. de Carné la description générale des pays traversés. A ces six cadres s'ajoutaient un interprète français et un cambodgien, deux militaires et deux matelots français, sept miliciens cochinchinois et deux matelots tagals.

Dans les Instructions édictées par La Grandière, on lisait : *Déterminer géographiquement le cours du fleuve par une reconnaissance rapide poussée le plus loin possible ; chemin faisant, étudier les ressources des pays traversés, et rechercher par quels moyens efficaces on pourrait unir commercialement la vallée supérieure du Mékong au Cambodge et à la Cochinchine ; tels sont, en résumé, les objets essentiels... (et, plus loin)... Vous vous efforcerez d'établir des relations amicales avec tous les peuples dont vous traverserez le territoire...*

L'expédition quitta Saigon le 5 juin 1866 à bord de deux petites canonnières à vapeur. Elle se rendit d'abord à Phnom Penh, puis à Angkor où, en attendant l'arrivée des passeports demandés au Siam, à la Birmanie et à la Chine, elle se rendit utile en relevant de nombreux plans de temples. Puis, munie des seuls passeports siamois, elle reprit sa route sur le Mékong, mais dut abandonner les canonnières dès l'arrivée à Kratié. Là commence en effet la première zone de rapides, du nom de Préapatang ; là commença donc, le 13 juillet 1866, la navigation à l'aviron ; pirogues et piroguiers étaient loués sur place, et devaient être remplacés chaque fois que l'on changeait de circonscription ! (voir carte p. 155)

Puis la Commission entra au Laos, un pays alors divisé en un grand nombre de principautés plus ou moins assujetties au Siam, et bientôt aborda la région des « chutes de Khone ». Là, le fleuve s'étale sur plus de 15 kilomètres de large, subdivisé en une infinité de bras enserrant autant d'îles de toutes tailles : ces bras consistent au minimum en des rapides, mais de plus, ils sont souvent coupés de chutes proprement dites. Pour une

éventuelle utilisation commerciale du Mékong, il y aurait à résoudre un énorme problème de contournement / transbordement... La Commission franchit l'obstacle tantôt à bord des pirogues, tantôt à pied en cheminant sur la rive gauche et en portant à bras non seulement les bagages mais aussi, souvent, les pirogues elles-mêmes. Les problèmes de santé (dysenterie, accès de fièvres mal connues) commencèrent à apparaître...

Après cette épreuve, suivit une période de relatif repos pour la Commission (septembre à décembre 1866), nécessitée par l'attente des passeports chinois et birmans toujours manquants, et mise à profit pour explorer (par ce que les intéressés appelaient des « excursions »), à partir de points fixes tels que Bassac puis Oubon, divers affluents du grand Fleuve. En janvier 1867, Garnier fut envoyé, à pied, jusqu'à Phnom Penh pour rechercher les fameux papiers : il ne put rapporter que les passeports chinois, les plus importants il est vrai, mais il avait parcouru, avec 4 compagnons à l'aller et un seul au retour, 1660 kilomètres en 60 jours !

Lorsqu'il rejoignit la Commission, celle-ci avait franchi une nouvelle série de rapides, ceux de Kemmarat, et continuait vers l'amont. Elle atteint Vientiane, ancienne capitale laotienne détruite en 1828 par les Siamois, et toujours en ruines (avril 1867). Puis, continuant à remonter un fleuve désormais encaissé dans les montagnes et de plus en plus rapide, elle arriva à Luang Prabang, capitale d'un royaume relativement peu contraint par le suzerain siamois, où elle put nouer des relations assez cordiales (mai 1867).

Vint ensuite une période fort pénible, celle de la traversée des confins birmans (pas de passeports, population peu accueillante, impossibilité de suivre la voie fluviale, etc...), qui dura jusqu'à la fin septembre ; les Français furent alors, et de plus de plus, alertés sur la guerre civile régnant au Yunnan du fait d'une rébellion musulmane sévissant depuis 1855. Le commandant de Lagrée décida donc de quitter le fleuve et de faire route, par voie de terre, vers la partie sud-est du Yunnan, qui, après avoir souffert de la rébellion, avait retrouvé le calme.

La Commission arriva ainsi le 15 octobre 1867 à sa première étape chinoise, la petite ville de Szemao. Cheminant à travers les montagnes, parmi des populations accueillantes (voire même parfois d'une exubérance

excessive !), la Commission atteignit le 18 novembre la vallée d'un fleuve du nom de Ho Ti Kiang, et se rendit vite compte qu'il s'agissait du Song Koi ou fleuve Rouge, artère principale du Tonkin. Une « excursion » de Garnier vers l'aval lui apprit que ce fleuve devenait navigable à partir d'un grand marché du nom de Man Hao, situé à 80 km en amont de la ville de Lao Kay, laquelle se trouve sur la frontière même des pays annamites. À défaut du Mékong, qui ne répondait guère au but recherché, le fleuve du Tonkin, qui coulait à travers l'empire d'Annam, ne pourrait-il pas devenir la « voie de pénétration » recherchée ? *La question du Tonkin était posée*, disent les historiens.

La Commission continua néanmoins son « exploration » : elle s'achemina jusqu'à la capitale provinciale, Yunnan Fou (aujourd'hui Kunming), où le commandant de Lagrée fit visite, le 26 décembre, au représentant de Pékin et au chef militaire, le « maréchal » Ma, ou Ma Tajen, un musulman qui luttait contre ses coreligionnaires des districts en rébellion. Les voyageurs rencontrèrent plusieurs missionnaires français, à la joie réciproque de tous.

En janvier 1868, la Commission se rendit à Tong Tchouen, gîte d'étape préliminaire au retour. Tandis que le commandant de Lagrée, épuisé par le réveil d'une ancienne maladie du foie, y faisait halte avec le docteur Thorel, les autres voyageurs, selon les désirs de Lagrée et sous la direction de Francis Garnier, reprirent la route le 30 janvier, à pied, pour se rendre à Tali, où résidait le chef de la rébellion musulmane (dit Sultan Suleyman !) : on voulait vérifier si l'émissaire du beau lac sur lequel est située la ville de Tali se jetait ou non dans le Mékong (ce qui relevait bien de l'objet général du voyage). Après avoir traversé deux fois le Yang Tse, et accompagnée du sympathique Père Leguilcher, la troupe arriva aux portes de Tali. Elle demanda audience au chef rebelle et lui fit remettre une lettre de recommandation écrite par un notable de Yunnan Fou. Après quelque délai, arriva de la part dudit chef un ordre comminatoire de repartir au plus tôt ! Ce qui fut fait, non sans avoir eu à éviter quelques pièges... Le 3 avril, en arrivant à Tong Tchouen, les voyageurs apprirent que le commandant de Lagrée était décédé depuis le 12 mars.

La Commission ainsi imputée de son chef, quitta Tong Tchouen le 7 avril 1868 pour le retour définitif, sous le commandement de Garnier, et en

ramenant dans un cercueil la dépouille du défunt. Elle rejoignit le fleuve Bleu (ou Yang Tse Kiang) à Soui-Fou et se mit à le descendre dans divers embarcations et vapeurs, passant à Tchong King le 13 mai, à Han Kéou le 5 juin, et arrivant à Shanghai le 12 juin. De là, un paquebot des Messageries Maritimes ramena tout le monde à Saigon le 29 juin 1868, un peu plus de 2 ans après le départ, et après avoir parcouru quelque 10 000 kilomètres.

Le commandant Doudart de Lagrée fut alors enterré à proximité de la tombe de Monseigneur Pigneau de Béhaine, le précurseur des relations franco-annamites mort en 1799. Quant à Garnier, il rentra en France, afin de « rendre compte » de l'épopée.

Intermède (1869-1872)

Arrivé à Paris, et affecté au *Dépôt des Cartes et Plans* de la Marine (ancien nom du Service Hydrographique), Garnier fut chargé de la publication du rapport de la Commission ; il œuvra en collaboration avec Delaporte (en particulier pour les périodes où lui-même était en « excursion ») et avec les deux médecins, chacun pour son domaine. L'ouvrage, intitulé *Voyage d'Exploration en Indo-Chine*, est fort important : deux volumes de texte, de plus de 500 pages chacun, et deux atlas, relatifs l'un à la géographie, l'autre aux sciences, le tout en grand format. La parution définitive, perturbée par les événements, n'intervint qu'en 1873, avec le concours, *in fine*, de Léon Garnier, frère aîné du marin.

C'est aussi dès son retour en France que Garnier, qui allait avoir 30 ans, fonda la famille dont il sera traité plus loin. Survint ensuite la désastreuse guerre de 1870. Affecté, comme de nombreux marins, à la défense de Paris, Garnier y fit tout son devoir (secteur de Montrouge) ; puis, choqué par le parfum de capitulation du cessez-le-feu intervenu fin janvier 1871, il participa à une lettre de protestation, qui ne fut guère du goût de la hiérarchie maritime.

Toujours animé de son intérêt profond pour l'Asie, et marqué par ce faux pas dans sa carrière, il décida de repartir vers le Thibet à la recherche des sources des divers fleuves (Mékong, Yang Tse, etc.). Il demanda donc un congé (3 ans, sans solde), lorsque l'avancement de l'édition du *Voyage* fut assuré, et quitta Paris le 26 septembre 1872, avec femme et enfant, pour Shanghai (via Saigon) où il arriva fin novembre.

La première intervention française au Tonkin (1873)

En Chine, après un rapide voyage à Pékin pour prendre contact avec l'ambassade, Francis Garnier entama ses recherches vers le Thibet, en explorant entre Han Kéou et Tchong King, une voie plus aisée que celle du Yang Tse (car celui-ci présente là les fameuses Trois Gorges).

A son retour à Shanghai auprès de son épouse, le 9 août 1873, il trouva une lettre de l'amiral Dupré, gouverneur de Cochinchine, datée du 22 juillet, le convoquant pour *parler d'affaires importantes*. Il arriva donc à Saïgon fin août, et l'amiral le mit au courant du litige né à Hanoi entre les autorités annamites et le dénommé Jean Dupuis.

Jean Dupuis, négociant né près de Roanne en 1829 attiré par l'aventure, s'était installé à Han Kéou en 1861, en même temps que les Anglais, dès la fin de la guerre de 1859-60. Il trouvait que la route du Yang Tse pour aller au Yunnan exigeait trop de temps et de peines, et avait appris de Garnier, lorsque celui-ci était passé à Han Kéou en 1868, qu'il y avait un autre itinéraire, par le fleuve Rouge à travers le Tonkin. Dupuis descendit ce fleuve, en 1871, de Yunnan Fou jusqu'à quelque 130 km d'Hanoi, à seule fin de reconnaître la nouvelle voie, et fut convaincu. L'homme fort du Yunnan, Ma Tajen, fut convaincu aussi ; il passa à Dupuis une grosse commande d'armes et de munitions, et lui donna un contingent d'hommes armés et une lettre d'habilitation. Dupuis se rendit en France pour acheter les armes, puis à Hong Kong pour acheter des bateaux. De là, il partit pour le Tonkin avec deux canonnières anglaises, une chaloupe à vapeur et une jonque chinoise, ses équipages, sa cargaison et ses mercenaires chinois. Il arriva au Cua Cam (où devait naître Haiphong) le 9 novembre 1872. Malgré l'opposition, courtoise mais têtue du chef de province local, il pénétra dans le delta et arriva à Hanoi le 22 décembre.

Il avait besoin, pour remonter le fleuve Rouge, ses bateaux ayant un trop fort tirant d'eau, de petites jonques et de sampans, ainsi que de vivres ; non seulement les mandarins refusèrent de lui fournir quoi que ce fût, en dépit du « patronage » chinois, mais ils édictèrent envers la population de très sévères interdictions dans le même sens. Dupuis réussit cependant à se procurer clandestinement le nécessaire, et le 18 janvier 1873 il entamait la remontée du fleuve. Le 4 mars il arrivait à Man Hao, où eurent alors lieu le

déchargement des armes et munitions, et le chargement de 600 tonnes d'étain en paiement. Le 30 avril, tous étaient de retour à Hanoi. Mais la situation fut rapidement pire qu'avant le départ. En effet, Dupuis se mit à acheter du sel, dans l'intention de le livrer au Yunnan, qui est dépourvu de cette denrée ; les mandarins furent scandalisés, parce que le commerce du sel était très strictement formalisé et exclusivement réservé aux Annamites. La tension ne cessa pas de monter : il y eut même des sortes de prises d'otages, dans les deux sens... Un jour, le second de Dupuis s'avisa que le port du pavillon chinois ne leur était guère bénéfique et, rentrant le pavillon chinois, il hissa à la place le pavillon français : initiative malheureuse !... Voyant cela, les mandarins s'empressèrent de saisir leur gouvernement afin qu'il demande l'intervention du gouverneur de Saigon pour « expulser » Dupuis !... C'est ainsi que Francis Garnier fut mandé à Saigon par l'amiral Dupré.

Tel est un aperçu des « affaires importantes » dont l'amiral voulait entretenir Garnier. Pour en tirer les conclusions, il fallut aux deux interlocuteurs tenir compte :

- des dispositions du cabinet de Paris (l'*ordre moral*, pour lequel la *ligne bleue des Vosges* avait priorité sur toute autre question),
- de la pression de la Chine qui n'aurait pas répugné à s'ingérer dans les affaires de son ancien vassal,
- de la position de faiblesse du pouvoir central annamite vis-à-vis du Tonkin où restait forte la nostalgie de la dynastie des Lê (pourtant hors de cause depuis 70 ans),
- enfin du désir commun des deux marins de voir grandir la place de la France en Asie.

Dans ces conditions, une solution satisfaisante ne serait-elle pas, au lieu de chasser Dupuis, de mettre sa situation en accord avec les clauses des relations franco-annamites ? clauses que la France cherchait à faire améliorer depuis plusieurs années, et dont la première concernait la liberté de navigation sur le fleuve Rouge ?

En conclusion, Francis Garnier était envoyé en mission (*intuitu personæ*, puisqu'il était en congé) pour régler le litige. Dupré mit sous ses ordres d'une part les deux « chaloupes-canonnières » *Arc* et *Espingole* (petits bâtiments de rivière devant être remorqués par de plus grands pour

aller au Tonkin) et un canot à vapeur ; d'autre part, divers officiers en supplément, cinquante fusiliers-marins et une section d'infanterie de marine commandée par le sous-lieutenant de Trentinian. Les instructions données par l'amiral étaient fort larges.

Garnier quitta Saigon le 11 octobre 1873 à bord de la corvette *D'Estrées*, avec la moitié de l'expédition, l'*Arc* étant en remorque ; mais la saison était peu favorable (mousson de nord-est), et l'*Arc* périt en mer, sans perte humaine ; le *D'Estrées* arriva au Cua Cam le 23 octobre. L'autre moitié de l'expédition, partie le 23 octobre à bord de la corvette *Decrès* remorquant l'*Espingole* (qui, elle, résista au mauvais temps), arriva au Cua Cam le 9 novembre. Une autre canonnière, plus grande, le *Scorpion*, arrivait peu après, sur ordre de l'amiral Dupré, pour remplacer l'*Arc*.

Conduit par Dupuis, Garnier était arrivé à Hanoi le 5 novembre : la plus haute autorité locale, le maréchal Nguyen Tri Phuong, l'ancien adversaire des Français à Saigon en 1861, lui fit un accueil poli mais ne lui rendit pas sa visite.

Lui-même et les autres mandarins concernés prétendant ne pas avoir les pouvoirs nécessaires pour négocier, le dialogue s'avéra très vite sans issue, malgré bon nombre de tentatives. Finalement, Garnier publia le 18 novembre une proclamation dont le premier point déclarait : *À partir de ce jour, le fleuve Rouge est ouvert au commerce français, espagnol et chinois, de la mer au Yûn-nân*. Le lendemain, décidé à agir selon ses vues, il envoya un ultimatum à Phuong exigeant la livraison de la citadelle d'Hanoi ; aucune réponse n'ayant été reçue, Garnier attaqua le 20 novembre ladite citadelle, renfermant 7000 hommes, avec les 180 hommes dont il disposait, et s'en rendit maître en une heure à peine (les obus explosifs de ses deux canonnières ayant fait beaucoup d'effet), sans aucune perte pour les siens ; les pertes annamites sont difficiles à préciser, mais on sait que le maréchal Nguyen Tri Phuong, blessé, arracha son pansement pour ne pas survivre.

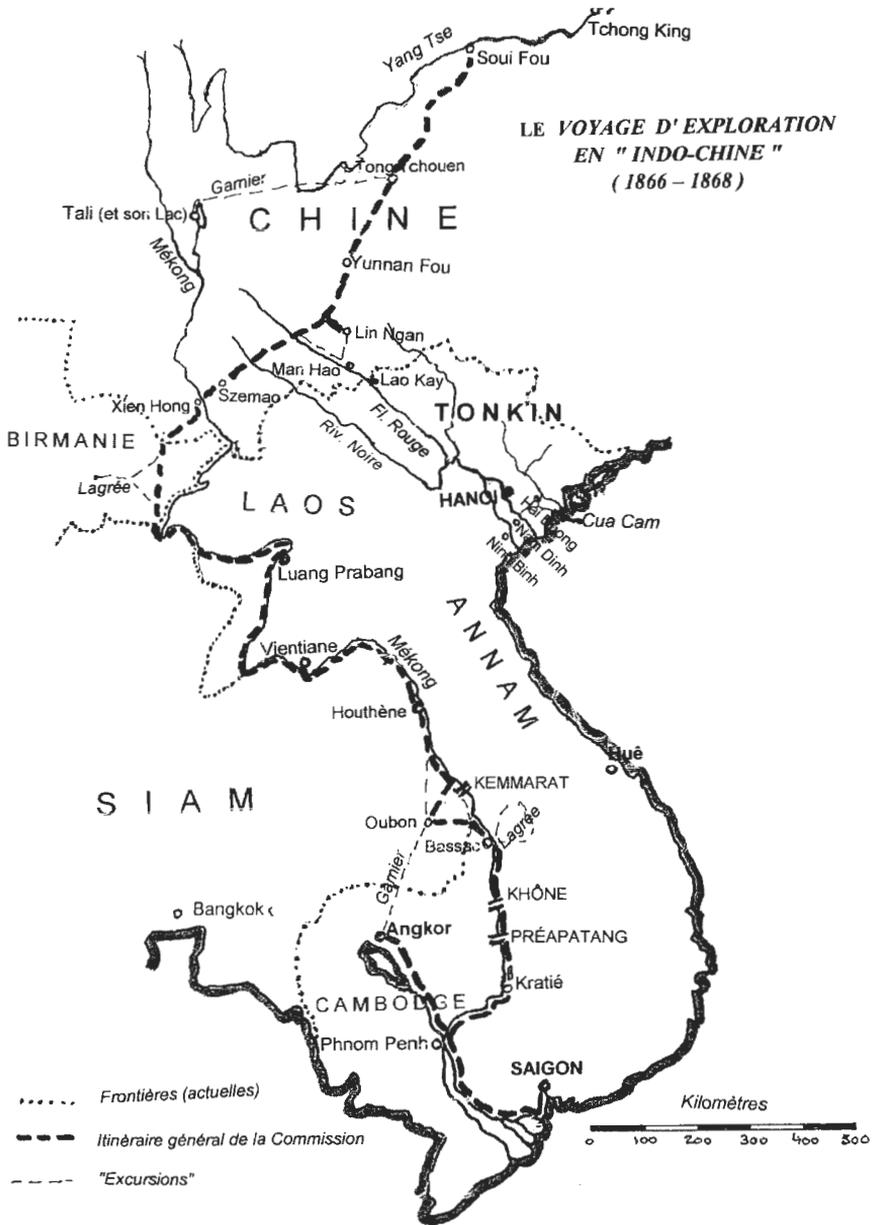
Francis Garnier s'attacha alors à appliquer le plan d'occupation et d'administration qu'il avait conçu. Pour l'occupation, les jeunes officiers qui l'entouraient firent merveille : les villes clefs du delta capitulèrent les unes après les autres, les plus importantes psychologiquement étant Nam Dinh et

Ninh Binh, en raison de leur situation sur la route menant à Huê. Pour l'administration, les volontaires ne manquèrent pas dans la population, signe intéressant de la piètre estime en laquelle étaient tenus les *lettrés* (les missionnaires et leurs évêques ayant dûment informé Garnier). Au bout d'un mois, les résultats étaient spectaculaires... Mais on ne sait pas si cela aurait duré...

En effet, le 21 décembre 1873, alors qu'il était en conférence avec deux mandarins chargés de traiter par l'empereur Tu Duc inquiet de voir ses villes changer de mains, on vint avertir Garnier que les Pavillons Noirs attaquaient la citadelle (on appelait ainsi des bandits, plus ou moins héritiers des rebelles Taïping de Chine, avec lesquels certains mandarins annamites se commettaient). Francis Garnier sortit d'urgence, rameuta quelques marins et se précipita ; il avait déjà fait faire demi-tour à une bande, quand il glissa sur le bord d'un fossé et tomba. Les bandits sautèrent sur lui, le tuèrent avec leurs lances et le décapitèrent. L'enseigne de vaisseau Balny d'Avricourt eut le même sort à quelques centaines de mètres, et trois marins furent tués aussi. L'épopée de Francis Garnier était terminée.

Le 24 décembre, arrivaient au Cua Cam le mandarin Nguyen Van Tuong et le lieutenant de vaisseau Philastre, récemment intégrés dans la négociation par Tu Duc, avec qui Philastre était en fort bons termes ; celui-ci était un ami de Garnier du temps de Cholon, mais il s'était complètement « annamitisé » depuis ; informé des événements récents, il les désapprouvait entièrement. Quand il apprit le décès de son ex-ami, il prit en mains toute l'affaire pour la liquider. De fait, par le biais de soi-disant conventions passées entre l'Annamite Tuong et le Français Philastre, toutes les garnisons françaises, en finissant par Hanoi (12 février 1874), durent se replier sur Haiphong ; il en fut de même pour Jean Dupuis.

Un mois plus tard, intervint la signature d'un traité entre les deux États, un traité que les gouverneurs de Cochinchine souhaitaient depuis plus de dix ans : le traité du 15 mars 1874, appelé « traité Philastre ». Si ce texte était apparu plus tôt, il les aurait satisfaits, car il consacrait la libre navigation sur le fleuve Rouge, il désignait trois ports où le commerce serait libre et où résideraient des consuls français, et il précisait les liens à maintenir entre les politiques étrangères annamite et française (ébauche de protectorat). Mais il



contenait des clauses ressemblant à des punitions infligées à la France (retrait de positions acquises, livraison de matériels de guerre venant justement d'être utilisés, etc...) ; de plus, s'il disposait qu'aucun Annamite ne serait poursuivi pour avoir aidé les Français, cette clause fut délibérément et gravement ignorée...

A Saigon, si l'annonce de la mort de Francis Garnier a d'abord créé une émotion de bon aloi, des critiques ne tardèrent pas à apparaître : on se mit à dire que Garnier avait « violé » ses instructions !... Et quand la dépouille de Garnier, ramenée du Tonkin en 1876, fut ensevelie à Saigon auprès de celle du commandant de Lagrée, seuls les officiers ayant connu personnellement le défunt furent autorisés à assister aux obsèques, d'ordre de l'amiral gouverneur. Ce repli de l'expansion française en Indochine dura près de dix ans, jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Gambetta et de Jules Ferry...

Les attaches nîmoises de Francis Garnier

Marie, Joseph, François, dit Francis GARNIER est né à Saint-Étienne le 25 juillet 1839, c'est un fait. Mais on peut naître à Saint-Étienne sans être stéphanois, et c'est le cas.

Le père de Francis, Louis-Alexandre (1802-1891), né à Nîmes dans une famille nîmoise et viganaise adonnée à la bonneterie, entra dans l'armée et devint officier de cavalerie ; catholique et légitimiste convaincu, il fut bouleversé par la révolution de 1830, et ne tarda pas à donner sa démission ; de plus, il se mit à dilapider sa fortune pour financer les entreprises – pourtant peu suivies – desdits légitimistes, telles que l'équipée de la duchesse de Berry en 1832. Lui-même, avec sa famille, dut changer souvent de résidence à la recherche d'un métier ; c'est ainsi qu'il résida quelque temps à Saint-Étienne, où naquit Francis. Il résida longuement à Montpellier, où il bénéficiait du soutien de la famille Ferrogio, originaire d'Alexandria au Piémont, installée en France en 1815, et dont il avait épousé la fille aînée, Anna-Maria (1812-1892). Plus tard, il s'établit à La Varenne-Saint-Hilaire, dans la boucle de la Marne, sur la commune de Saint-Maur, dans une maison achetée par ses fils.

C'est pendant le séjour des Garnier dans cette ville que leurs deux fils, Léon né au Vigan (1836-1902) et Francis, firent leurs études au Lycée de

Montpellier. Parmi les amis de Francis, comptèrent surtout Hippolyte Gautier, auteur d'un livre alimenté par la correspondance, très riche et de très grande qualité, échangée par les deux hommes (*Les Français au Tonkin, 1787-1884*, Challamel, 1884), et Joseph Perre, métallurgiste avignonnais.

Ce dernier, qui avait fourni divers matériels au « préfet » de Cholon et à qui Garnier avait confié, à son retour en France en 1868, son désir de prendre femme, introduisit alors son ami auprès de la famille Knight ; Alexandre Knight était un métallurgiste né en Ecosse, qui avait son entreprise à Avignon et avait épousé une protestante nîmoise, Marie-Louise Soubeyran ; parmi les trois filles du couple, c'est avec la cadette, Claire, née à Avignon en 1848, qu'un amour réciproque naquit très vite. Une fois réglées les difficultés résultant de la vivacité des convictions religieuses opposées des mères des deux jeunes gens, le mariage eut lieu le 20 janvier 1870. Les jeunes mariés s'installèrent à Paris, et eurent bientôt une fille, Annie, née un triste jour de 1871, alors que la capitulation de Paris s'annonçait, le 26 janvier 1871. Ainsi Annie Francis-Garnier était à moitié nîmoise, autant par son père que par sa mère. Elle n'eut ni frère ni sœur, la petite fille qui était née en mer sur le paquebot qui conduisait ses parents en Asie en 1872 n'ayant pas vécu.

La veuve de Francis Garnier s'installa dans le Midi, plus proche de ses parents. Annie épousa un médecin militaire nîmois, Jean Cavalier-Bénézet (1864-1919), dont elle eut trois filles ; mais elle mourut à 33 ans (1904). Ces trois filles furent alors élevées principalement par leur grand-mère, donc à Nîmes. L'aînée, Suzanne Cavalier-Bénézet, épousa un officier, Fernand Besançon, qui termina avec le grade de général de corps d'armée, et dont elle eut un fils, Jean Besançon (né en 1922), qui embrassa la carrière maritime comme son arrière-grand-père Francis Garnier, et fit campagne en Indochine en 1947-49.

Ainsi Francis Garnier apparaît-il plus évidemment de descendance que d'ascendance nîmoise, encore que ne soit guère élucidé ici le contexte « Nîmois et viganais » de l'ancêtre Louis-Alexandre (né en 1802) ! Cette impression ne peut être que confortée par la visite que l'on peut faire au cimetière protestant de notre ville, où l'on voit dans l'allée principale, très près de l'entrée et à droite, une tombe (reconstruite après les inondations de 1988) portant six plaques de marbre aux noms de :

- Madame Francis Garnier, née Claire Knight (1848-1923)
- Annie Francis-Garnier (26.01.1871 – 22.09.1904)
- Jean Cavalier-Bénézet (1864-1919)
- Françoise Cavalier-Bénézet (1904-1997)
- Suzanne Cavalier-Bénézet (1898-2001) (épouse Besançon)
- Fernand Besançon (1897-1956).

Bibliographie sélective

- Hippolyte GAUTIER, *Les Français au Tonkin, 1787-1884*, Challamel, 1884, 450 p.
- Alfred SCHREINER, *Abrégé de l'Histoire d'Annam, Saigon*, 1906 (p. 317-331)
- Cap de vaisseau, A. THOMAZI, *La conquête de l'Indochine*, Payot, 1934, 290 p.
- Roger VERCEL, *Francis GARNIER - à l'assaut des Fleuves*, Albin Michel, 1952, 330 p.
- Jean VIALATEL, *Francis GARNIER (1839-1873)*, Centre de Documentation et d'Information sur le Laos, 1993, 335 p.
- Philippe HEDUY, *Histoire de l'Indochine, 1624-1954*, Albin Michel, 1998, 478 p. (II^e partie, chapitre 2 & 3)

LE DOSSIER DUTEIL, DE LAUDUN. EUTHANASIE, OUI OU NON ?

par Jean MÉNARD
Membre résidant

Le titre de cette communication peut vous paraître ambitieux, mais il n'est nullement dans mes intentions de traiter ce sujet de l'euthanasie ; je n'en ai ni la capacité ni l'aptitude, et n'ai pas eu à plaider étant nul en un tel domaine. J'aborderai donc la réalité de l'euthanasie, à la fin de cet exposé, mais mon propos est surtout de tenter de vous démontrer dans quelles conditions un tel événement peut survenir. Pour ce faire, je vais m'inspirer d'un dossier appelé « Dossier Duteil, ou l'affaire de Laudun ».

De quoi s'agit-il en réalité ? de la décision d'un père de donner la mort à sa fille alors âgée de 9 ans. Ainsi brutalement exprimé, il s'agit d'un crime affreux, n'admettant aucune pitié, et qui ne peut amener son auteur que vers les peines les plus lourdes.

Prenons ce dossier en mains : André Paul Duteil est né le 10 décembre 1919 à Oran. Au moment des faits, soit en 1968, il est père de 4 enfants : Christian né en 1943, Henry né en 1944, Maurice en 1947 et Sylvie en 1959. Le ménage habitait Saïda, et Duteil reconnaîtra avoir été un élève moyen handicapé par sa timidité. Âgé de 16 ans, et titulaire du brevet élémentaire, il décida de travailler pour subvenir aux besoins du ménage, son père étant forgeron aux chemins de fer algériens.

Après une incorporation dans l'armée et une décision de réforme, Duteil trouve un emploi au bureau de poste de Saïda. Il se marie le 14 février 1942, et embarque pour l'Italie le 28 mai 1944, ne connaissant son fils Henry

qu'à l'âge de 8 mois en septembre 1944. Embarqué pour la France et démobilisé en août 1945, il reprend ses fonctions à la mairie de Saïda. C'est le début des difficultés financières et des problèmes de santé pour la famille. Il fallait changer de climat, ce qui entraîna d'abord une cure à la Bourboule, puis un départ définitif en Auvergne ; il obtint le poste de secrétaire général de la mairie d'Auzat-sur-Allier (Puy de Dôme).

Le 13 janvier 1959, naquit Sylvie ; c'est le premier jour d'un drame qui va se perpétuer pendant des années. Laissons de côté les péripéties de la naissance ; notons cependant que Duteil était fier d'avoir donné le jour à ses enfants. Il agit de même cette fois-ci, accompagnant sa femme et l'enfant à la maternité d'Issoire, dans une 4 CV inconfortable avec -12° de température. Le diagnostic fut immédiat : hémorragie cérébrale ; le séjour dura 40 jours ; l'enfant dépérissait. Il est alors question d'hémorragies méningées.

En juin 1960, Duteil demande une mutation à la mairie de Courthézon, dans une région qui se révéla néfaste à l'état de l'enfant.

Nouveau départ en fonction du climat ; enfin le 15 septembre 1954, affectation à la mairie de Laudun. Que dire du nombre de médecins spécialistes, voire de guérisseurs qui furent consultés pendant ces quelques années... Même aux États-Unis.

En avril 1965, l'enfant fut admise comme demi-pensionnaire à l'institut pédagogique de Bagnols-sur-Cèze. En décembre 1966, l'institut refusa de la garder, l'enfant se heurtant la tête contre les murs, et pendant les deux années qui suivirent son état empira. Elle jetait tout ce qui se présentait devant elle, puis détériora le mobilier. À table, elle ne buvait qu'au biberon, attachée sur une chaise par un drap. Il fallait la changer dix fois par jour, la sortir beaucoup en voiture sans s'arrêter en raison de la violence avec laquelle elle manifestait l'intention de s'échapper.

C'est alors que Duteil eut l'idée d'acheter un petit terrain, en avril 1967, conduisant l'enfant en ce lieu trois fois par jour, le matin, après le repas et le soir, par tous les temps. La description faite dans le dossier par le juge enquêteur démontre le souci de Duteil de tenter de satisfaire à tous les caprices de son enfant (chemin tracé, galets en bordure, la balançoire...).

Voici donc un compte rendu rapide de l'enfer supporté par cette famille durant dix ans. Rien ne laissait prévoir une fin prochaine, alors que Duteil était bien considéré, méticuleux, travailleur... Mais il ne faut pas oublier l'état de délabrement de l'appartement (un transport sur les lieux effectué par le juge a été édifiant à cet effet). Ces éléments étant confirmés par les déclarations des autres enfants, ils menaient « une vie de forcenés », à l'écart des voisins et de l'ensemble de la population.

Alors pourquoi avoir attendu dix ans, la situation devenant de plus en plus difficile et la force physique de Sylvie se développant ? L'état de santé de Madame Duteil se détériore ; se succèdent la recherche d'établissements de placement qui ne répondent pas aux conditions voulues (Centre de Poissy – Centre d'Alban) puis le refus d'un placement à Uzès qui signifiait une séparation non admise par Duteil : « nous la garderons chez nous, nous ferons ce que nous pourrons ; nous tiendrons jusqu'à la limite de nos forces ... ». Ce dernier propos précise bien la position de la mère. « À plusieurs reprises, nous avons entrevu avec mon mari de nous suicider après avoir fait disparaître Sylvie, car la vie devenait impossible.. » (Notons les déclarations identiques des autres enfants).

Le résultat est là ; c'est le dimanche 29 septembre 1968 que tout va se réaliser. Au cours de la semaine, Duteil fit en secret ses préparatifs, rédigea ses dernières volontés, avec l'intention de se supprimer après la disparition de l'enfant. Il avait alors décidé d'administrer à Sylvie, une dose massive de barbituriques. Les faits se sont déroulés sur le terrain où le père accompagnait régulièrement l'enfant ; laissons-lui la parole quelques instants : « je lui offrais son biberon d'eau sucrée et de chocolat comme elle l'aimait le plus ; elle s'endormit peu à peu... et je sanglotai éperdument en voyant s'éteindre lentement mon enfant... c'est alors que je vis arriver ma femme s'inquiétant de notre retard ; cette agonie inconsciente avait duré plus que ce que j'avais prévu... J'aurais, s'il le fallait, le triste courage de recommencer cet acte d'amour et de miséricorde... ».

Duteil avertit immédiatement les gendarmes, il fut incarcéré à la Maison d'arrêt et mis en liberté provisoire après un mois d'une courte détention. Il comparaît devant la Cour d'assises du Gard le 2 juillet 1970.

Les débats furent rapides ; pas de partie civile, pas de témoins à charge ; le rôle principal revint aux experts psychiatres et à l'accusé qui

exposa sobrement mais nettement les faits, ne cherchant nullement à diminuer sa responsabilité, mais assumant totalement l'acte commis.

Atmosphère lourde, mais tendue en présence des parents et de la mère.

Le soir même, la décision fut accueillie avec tristesse et sans interprétation. Duteil fut acquitté.

On a beaucoup parlé du « courage » nécessaire pour cet acte, mais l'illogisme du problème, son ambiguïté, se retrouvent lorsque l'on constate que le mot courage est utilisé par celui qui accomplit l'acte, et par celui qui ne l'accomplit pas, et qui ne cède pas aux supplications du malade qui souffre. Un cas d'espèce donc parmi des milliers d'autres ; il est intéressant de s'interroger sur la situation que pose ce problème dans d'autres pays, mais aussi dans diverses religions.

Prenons l'exemple des Pays-Bas : pays où la législation a été la plus libérale. L'euthanasie n'est pas autorisée mais dépenalisée à certaines conditions.

Les médecins qui la pratiquent doivent avertir les magistrats du Parquet, en donnant des précisions sur l'histoire de la maladie du patient, la demande d'euthanasie faite par ce dernier, les moyens employés, la consultation faite auprès d'un confrère (idée du testament de vie dans lequel le patient donne ses directives). Il apparaît surtout que doit s'instaurer un climat de confiance entre le patient et le médecin. Dans les années 1970-1980, un nouveau cadre juridique est proposé, partant d'une notion « de force majeure » permettant de dissocier un acte de ses conséquences pénales (exemple la légitime défense). C'est en 1984 que se produit le « choc hollandais » avec comme chef de file au Congrès de Nice, le professeur Schwartzberg.

En 1993 l'euthanasie perd son caractère criminel lorsqu'on opère un contrôle *a posteriori* suite à l'examen d'un questionnaire standard établi à partir des critères de vérité. Malgré les attaques, la Hollande en novembre 2000 et 2001 se donne une loi. A partir de cette époque, c'est la jurisprudence qui trace les limites entre le permis et l'interdit.

La situation aux États-Unis : elle est variable selon les États. Il faut noter deux arrêts de la Cour Suprême, en juin 1997 « ... les juges ont alors estimé que l'aide à mourir n'était pas une liberté fondamentale, même pour les

malades en phase terminale et sans esprit » insistant sur la distinction entre laisser mourir et faire mourir.

En Allemagne : il n'existe pas de loi autorisant l'euthanasie, mais on pratique fréquemment l'aide à mourir. Extension de responsabilité pénale au cas où le meurtre intervient dans l'intérêt de la communauté.

Le code italien affirme le caractère de base inaliénable de la vie humaine ; aucun consentement individuel ne pouvant démentir ce principe imprescriptible.

Le droit anglais et le droit belge se rapprochent, estimant que donner la mort à une personne qui va demander qu'on la tue n'en reste pas moins un meurtre (Conseil de Bruxelles du 4 juin 1958).

Au Danemark et en Suisse, la législation oblige les médecins à se conformer aux directives données par les patients dans leur testament de vie pour le refus de certains traitements.

Abandonnons quelques instants ce tour d'horizon géographique, et penchons-nous sur le comportement des diverses religions sur ce problème.

En ce qui concerne l'Église catholique, on est en présence d'une position très ferme de la hiérarchie. Cependant l'Église autorise le refus de certains traitements particulièrement lourds.

Notons l'existence de catholiques insoumis (estimant qu'il n'y a aucune raison chrétiennement fondée pour que la hiérarchie catholique romaine n'étende pas à l'euthanasie volontaire et au suicide ses affirmations sur le refus des soins intensifs et exceptionnels).

Chez les protestants, ce sont les membres de l'ADMD (association pour le droit de mourir dans la dignité) qui expriment l'opinion générale : « l'homme est maître de sa destinée et doit l'assumer »

Pour l'Islam l'euthanasie et le suicide sont exclus pour les membres croyants de la communauté islamique. Selon le Coran, il est interdit de donner la mort si ce n'est à bon droit.

En Israël « Notre position stricte sur le refus de l'euthanasie et du suicide s'accompagne de la conviction que l'on peut et doit faire encore beaucoup pour le soulagement des mourants ».

Quant aux religions de l'Inde, elles ne prônent nullement le suicide pour sortir d'une existence cruellement insupportable.

En France, les plus sévères censeurs de la mort douce ont été appelés à modifier leur comportement devant certains spectacles de la misère humaine. Mais il y a danger à octroyer au médecin une sorte de souveraineté sur la vie et la mort, souveraineté contraire à son rôle qui est de guérir, contraire à ses obligations professionnelles, à l'ordre public et aux principes même d'une morale millénaire qui reconnaît l'espérance pour un de ses fondements. Notre système est basé sur le positivisme et cependant aucun critère n'a été établi parce que, de fait, nous sommes toujours arrêtés aux éléments matériels, beaucoup plus que sur la notion d'intention et aux éléments subjectifs toujours difficiles à déterminer. C'est le problème du mobile charitable que veut trouver le chercheur ; la pureté du mobile dans la vérité dictée par la compassion ne peut constituer en soi une cause absolutoire. « Le respect de la vie humaine, ce bien le plus précieux dont dépend la jouissance de tous les autres, est un axiome auquel se sont toujours référées, quelle que soit leur base métaphysique confessionnelle, ou athées, toutes les morales de l'université des contrées dignes d'être appelées civilisées. »

L'euthanasie serait-elle alors un facteur de désagrégation du corps social ? L'introduction et plus encore l'imposition dans la vie sociale de la mort « curative » et « préventive » serait un coup sérieux porté à l'effort perpétuel accompli par les groupements humains en vue de triompher des causes de désagrégation qui les menacent... ». Légalisée l'euthanasie permettrait que reflleurisse sous un nom nouveau l'eugénisme. Ne pénétrons pas sur ce terrain et contentons nous de noter les périls d'une standardisation de la mort douce qui favoriserait une recrudescence de fins prématurées du fait de la facilité même avec laquelle on aurait recours à ce procédé thérapeutique. Voir Raymond Charles : *Peut-on admettre l'euthanasie ?*

La Société qui approuverait et vulgariserait les procédés de fin prématurée s'exposerait à se priver de valeurs spirituelles parfois irremplaçables. La hantise d'une extension si périlleuse pour l'homme de la notion d'euthanasie curative n'est point malheureusement une vue de l'esprit. Nombreux sont ceux qui se sont penchés sur cette question : citons, par exemple, dans les années 1960, Igor Barrère et Etienne Lalou firent une émission ayant pour titre « le dossier confidentiel de l'euthanasie ». Leur

conclusion était que l'euthanasie est un moindre mal, un dernier recours ; la France a tort d'être contre, mais elle n'a pas à être pour.

« Ce choix appartient aux individus, pas à la société, qui doit permettre à chacun de vivre et mourir selon sa conscience. » De nombreux ministres anciens ou actuels ont joué un rôle en faveur des mesures à prendre contre la douleur, citons MM. Philippe Douste-Blazy, Lucien Neuwirth, Bernard Kouchner...

Rappelons que le professeur Léon Schwartzberg, lorsqu'il était député européen, tenta de faire reconnaître par le Parlement de Strasbourg un droit à l'euthanasie ; or c'est le Conseil de l'Europe qui en 1999 se prononce en sens contraire. En automne 2001, proposition du Parti socialiste sur « le Droit de mourir dans la liberté ». Enfin notre Code Pénal art. 221 1 : le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre. Il est puni de 30 ans de réclusion criminelle.

La solution serait-elle trouvée dans la pratique par le développement des soins palliatifs ? Son objectif est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle, but poursuivi grâce à une approche globale du patient. Ce système demande donc l'existence d'un travail en équipe pluridisciplinaire et soudée, avec en corollaire une aide à la famille et aux amis du mourant.

Notons que la tradition caritative a conservé le recours au bénévolat, avec l'ASP (association de soins palliatifs) ayant comme principe de base : l'opposition à toute aide active à mourir. C'est le 13 avril 2005 qu'un nouveau pas législatif a été effectué par le vote d'un texte qui instaurait « le droit de mourir dignement ».

Dans son article 1^{er}, la loi précise que les soins médicaux ne doivent pas être poursuivis par une obstination déraisonnable, lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, et peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris. Ce n'est pas la liberté et l'article 5 établit les conditions dans lesquelles l'article 1^{er} peut être appliqué, c'est-à-dire procédure collégiale et non sans que la personne de confiance, la famille ou à défaut un de ses proches ait été consultée. Le

médecin doit informer le patient des conséquences de son choix. Enfin, l'article 7 autorise toute personne majeure à rédiger des directives anticipées (naissance du testament).

L'euthanasie est un de ces problèmes-là. Étymologiquement, c'est la mort adoucie, c'est-à-dire l'apaisement de l'angoisse qui marque le passage du connu à l'inconnu, l'atténuation de la douleur si insupportable qu'elle fait préférer le néant à l'existence, la suppression du désarroi moral qui enlève toute espérance.

« ... Qui doit l'emporter dans un conflit qui bouleverse la conscience entre le devoir de fidélité obéissant à l'ordre d'un ami, l'assurance d'épargner des souffrances cruelles dont le pronostic est fatal, et le respect de la vie, ce bien précieux contre lequel une atteinte mortelle cause un dommage irréparable... »(Maurice Garçon)

La mort volontaire donnée ou cherchée par pitié est-elle en soi chose admissible ou non, aux points de vue métaphysique et moral. Est-ce une faute contre la divinité, contre la société, contre le principe de la morale ? Albert Bayet nous dit qu'après vingt siècles de discussions, la question reste posée dans les mêmes termes.

M^e Raymond Charles a écrit dans *Peut-on admettre l'euthanasie ?* Pourquoi discuter théorie quand les faits contredisent la théorie ? Grâce à la souplesse du système judiciaire français, l'euthanasie redevient malgré les textes ce qu'elle est de toute évidence : un drame individuel, un cas d'espèce auquel aucune prescription générale ne peut s'appliquer parfaitement, l'issue d'un long combat intérieur où les raisons du cœur l'emportent souvent sur les raisons de la raison et qu'il faut juger avec son cœur autant qu'avec sa raison.

Bibliographie sommaire

François de Closets, *La dernière liberté*, LGF - Le livre de poche, 2003.

Guillemette de Véricourt, *L'euthanasie, mieux vaut mourir ?* Milan, (Les essentiels Milan), Toulouse 2003.

Raymond Charles, *Peut-on admettre l'euthanasie ?* Préface de Maurice Garçon, Enseignement et Perfectionnement Techniques, 1955.

LA PERSISTANCE DU PRINCIPE FÉDÉRATIF EN ALLEMAGNE : LE RECRUTEMENT POLITIQUE DES DIRIGEANTS ALLEMANDS À L'ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE

par **Rainer RIEMENSCHNEIDER**
Correspondant

Remarque préliminaire

Le laps de temps parcouru par la présente communication s'apparente à la longue durée : du début du XVII^e siècle à nos jours, du « Roi d'un seul hiver » jusqu'à Angela Merkel. Mon propos enjambe donc allègrement la fatidique césure de 1789 et relie l'époque moderne à l'époque contemporaine. De plus, la communication ne commence pas par le commencement, mais par la fin : elle traite d'abord de l'époque actuelle et, par une démarche régressive qui prend la chronologie à rebrousse-poil, se termine par le début de notre période envisagée.

Cette façon insolite de traiter l'histoire tient compte du fait que l'historien est d'abord de son temps : il voit le passé à travers le prisme des préoccupations du vécu présent. De plus, je ne vous livre pas un produit fini, achevé, mais je vous propose un état assez provisoire de mes réflexions. Pour employer une image qui est plausible en ces régions bénies par le soleil, je dirais que mon étude ressemble à un vin jeune, dont on ne peut pas encore dire s'il se bonifiera ou s'il tournera en vinaigre. Son sort, encore incertain, dépendra grandement de l'accueil que vous allez réserver à ce petit cru.

I – Le recrutement des chanceliers

Le premier volet de cette étude, le recrutement des dirigeants allemands, a pour point de départ une observation simple. À regarder la galerie des chanceliers qui se sont succédés depuis la fondation de la République Fédérale d'Allemagne en 1949, on constate que parmi les huit chefs du gouvernement fédéral, cinq avaient été des chefs de gouvernement d'un *Land* (ou État fédéré), avant de devenir chanceliers. Dans le tableau ci-après, leurs noms apparaissent en caractères gras.

TABLEAU 1 **Les ministres-présidents > chanceliers**

	chancelier	ministre-président	<i>Land</i>
Konrad Adenauer	1949-63		
Ludwig Erhard	1963-66		
Kurt-Georg Kiesinger	1966-69	< 1958-66	Bade-Wurtemberg
Willy Brandt	1969-74	< 1957-66	Berlin
Helmut Schmidt	1974-82	< [1961-65	Hamburg]
Helmut Kohl	1982-98	< 1969-76	Rhén-Pal
Gerhard Schröder	1998-2005	< 1992-98	Basse Saxe
Angela Merkel	2005		

Ce nombre donne à réfléchir, d'autant plus que ces chanceliers se sont succédés depuis 1966 à nos jours, sans discontinuer. C'est une durée de près de 40 ans. C'est considérable.

Que faire de ces couples ministre président / chancelier ? S'agit-il de combinaisons fortuites, aléatoires, ou expriment-ils des trajectoires qui sont liées à la logique des institutions ? La structure fédérale du système politique allemand conditionne-t-elle le recrutement de ses dirigeants ? En quoi le fédéralisme allemand moderne participe-t-il du particularisme ancien, forme compliquée d'un polycentrisme des pouvoirs qui était le signe du Saint Empire germanique, sorte de «monstre» d'après le grand savant Samuel Pufendorf ?

La communication tente d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions en évoquant en un premier temps les itinéraires politiques des

chanceliers de la RFA. En un deuxième temps, je passerai en revue les étranges destins de ces princes allemands qui devinrent rois dans l'Europe de l'ancien régime. Nous aurons soin de relier ces deux volets par une charnière, qui n'est autre que la figure du chancelier Bismarck.

Commençons par rappeler les données de base. La République Fédérale d'Allemagne se compose de 16 États fédérés, les *Länder*. Chacun de ces États dispose des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, qu'il exerce dans les limites assignées par sa constitution. Les États fédérés sont tenus de coopérer entre eux et avec le pouvoir central ; ils concourent d'ailleurs à la législation nationale par le biais du *Bundesrat*, chambre composée des délégués des gouvernements régionaux. Inversement, le pouvoir central confie aux États fédérés l'exécution, dans leurs territoires respectifs, des lois et décrets produits par lui ; car ce sont les *Länder* qui disposent de la plupart des administrations, qui font en revanche largement défaut au pouvoir central. On appelle cela par le terme juridique le « fédéralisme coopératif ». Niveau régional et niveau national ne sont donc pas étanches, mais plutôt perméables. Et ce qui est vrai pour le pouvoir et son exercice, l'est également pour les hommes qui l'exercent. Notre exemple de la provenance des chanceliers montre qu'il y a circulation entre le niveau régional et le niveau national. Bien plus, le passage par le pouvoir régional semble être un atout pour la conquête de la chancellerie. Le pouvoir régional joue-t-il un rôle stratégique dans le parcours du personnel politique ? Pour y répondre, regardons de plus près la trajectoire de nos cinq chanceliers, regardons-les à l'œuvre dans leur « fief ».

Kurt-Georg Kiesinger (1904-1988) inaugure la galerie des ministres présidents devenus chanceliers. Il a déjà une belle carrière de député CDU au Bundestag (depuis 1949) quand il devient ministre-président de son Land de naissance, le Bade-Wurtemberg, en 1958. Cette fonction est une bonne « consolation » pour celui à qui le chancelier Adenauer venait de refuser le portefeuille des affaires étrangères ! Car le Bade-Wurtemberg est « la région qui allait connaître l'essor économique le plus formidable parmi tous les *Länder* »¹. En effet, on y trouve les industries phares de l'époque : Daimler-Benz, Porsche, Bosch dans la capitale, Stuttgart, et les multiples

entreprises dans les concentrations urbaines de Mannheim-Heidelberg et Karlsruhe, dans la vallée du Rhin. Cet essor économique a servi Kiesinger à soigner son image d'homme politique efficace. De plus, Kiesinger a su œuvrer avec succès pour l'intégration des parties disparates de son land ; le Wurtemberg, le Hohenzollern et le pays de Bade, trois unités bien distinctes, qui avaient du mal à s'entendre. Un référendum en 1952 avait donné une majorité pour l'union de ces trois pays, mais celle-ci rencontrera par la suite encore bien des réticences, notamment du côté des Badois, qui craignaient d'être dominés par le Wurtemberg². Or, Kiesinger appliquait une politique de rapprochement par toute une série de mesures, dont la moindre n'était pas la création de l'université de Konstanz (1966), destinées à mettre en valeur le pays de Bade³. Kiesinger gagnait patiemment l'estime des Badois, lui qui était un Souabe enraciné, ayant contribué après la guerre à la fondation de son parti CDU dans le *Land* de Wurtemberg-Hohenzollern. Pendant ces années de ministre-président, il a acquis la réputation d'un médiateur, qui cultivait l'art du compromis intelligent. C'est ce talent du compromis qui le recommandait pour la fonction de chancelier de la première Grande Coalition en 1966, dont l'une des tâches urgentes à résoudre était précisément de combattre la récession économique, récession qui généra l'inquiétant phénomène du néo-nazisme.

En fait, l'art du compromis était plus que jamais requis dans ce gouvernement de grande coalition, dont l'autre partenaire du parti CDU était l'adversaire de toujours, le parti social-démocrate. Son président **Willy Brandt** (1913-1992) est nommé vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères dans la Grande Coalition de 1966, avant de devenir lui-même chancelier après les élections de 1969. Brandt et Kiesinger étaient des personnalités on ne peut plus dissemblables ; Kiesinger l'ex-nazi, Brandt l'émigré et résistant à Hitler. Ils représentaient deux Allemagnes, et maintenant ils formaient « un gouvernement des contraires »⁴. Pourtant, ils avaient un terrain d'entente ; chacun, de son côté, avait acquis une longue expérience pratique du pouvoir sur le plan régional, où ils ont appris à gouverner avec des coalitions.

On sait l'orientation nouvelle que Brandt imprima à la politique allemande. À l'intérieur, il a su ramener l'opposition extra-parlementaire par

son programme de démocratisation de larges secteurs de la vie publique (*mehr Demokratie wagen*, «oser davantage de démocratie»)⁵. À l'extérieur, il inaugure un rapprochement vers les pays de l'Est (*neue Ostpolitik*) qui vise à un changement induit dans les États communistes grâce à des échanges intenses avec le monde occidental (*Wandel durch Annäherung*). Une politique de la paix qui s'inscrit dans le contexte de la détente entre les deux blocs et qui lui a valu la reconnaissance mondiale par le Prix Nobel de la Paix en 1971. Cependant, il s'était fait sa réputation en tant que maire de Berlin (1957-66). La situation de Berlin, ville divisée à l'avant-poste de la fracture du monde en deux blocs, exigeait de ses dirigeants des capacités exceptionnelles. Willy Brandt était cet homme exceptionnel. Il était un visionnaire et en même temps un réaliste qui avait le sens du possible en politique. Son programme consistait à surmonter la division de l'Allemagne par la recherche tenace de la paix et, dans l'immédiat et dans le quotidien, soulager les difficultés que les hommes de part et d'autre de la frontière devaient subir précisément à cause de la division du pays⁶.

Ce programme, il ne le perdait pas de vue, même pas au plus fort de la guerre froide en 1961 quand le régime communiste est-allemand décida de construire le Mur à Berlin. La dimension internationale des événements liés à la construction du Mur projetait Brandt au milieu de la scène politique mondiale. Il géra avec *maestria* cette crise et acquit ainsi une stature d'homme d'État. Sorte de ministre des affaires étrangères *bis*, il était en contact avec les décideurs du monde occidental.

Le président John F. Kennedy l'appréciait beaucoup comme partenaire de sa politique de détente envers l'URSS, les deux hommes se liaient même d'amitié. Pour encourager Brandt dans sa tâche difficile, le docteur Albert Schweitzer, de Lambaréné, lui envoya une dent d'éléphant, avec le message disant que le maire de Berlin a besoin de montrer les dents⁷. L'arène berlinoise servait de banc d'essai⁸ pour mettre en œuvre des idées nouvelles, avant de les appliquer au niveau national. La nomination de Brandt comme ministre des affaires étrangères puis comme chancelier n'était que logique, elle était l'aboutissement d'un long cheminement politique.

Son successeur à la chancellerie, **Helmut Schmidt**, avait forgé ses armes dans une autre ville-État, Hamburg, où il était né en 1918. Excellent

orateur parlementaire du SPD, spécialiste des questions de la défense, économiste de réputation internationale, Schmidt a dirigé des ministères fédéraux importants (Défense, Économie et Finances, entre 1969 et 1974) avant de devenir chancelier à son tour. Sa politique monétaire, qu'il conduisit avec Giscard d'Estaing devenu son ami, était une importante contribution à la construction européenne⁹. Aux dires de beaucoup de Français, c'est Giscard et Schmidt qui inauguraient la série du fameux « couple franco-allemand », incarné ensuite par Mitterrand-Kohl et Chirac-Schröder. Cependant, c'est son action énergique et courageuse en tant que ministre de l'Intérieur de l'État de Hambourg (1961-65) lors du ras de marée catastrophique inondant de larges parties de cette ville dans la nuit du 16 au 17 février 1962 qui fit connaître Schmidt dans toute l'Allemagne comme un *manager* de crise pratique, pragmatique et efficace¹⁰. Dans cette épreuve, Schmidt a rempli *de facto* la fonction de chef du gouvernement régional. Il a fait intervenir l'armée dans les opérations de sauvetage, il a téléphoné au siège de l'OTAN à Bruxelles pour demander l'envoi d'hélicoptères. Cet épisode peut paraître banal, mais dans les conditions politiques en Allemagne au début des années 60, il avait une certaine importance. À cette époque, les chrétiens-démocrates et le chancelier Adenauer le premier n'avaient cessé de vilipender la social-démocratie ; on faisait entendre que les socialistes étaient incapables de régler les problèmes concrets de la cité, qu'ils savaient palabrer, mais non agir. Willy Brandt rapporte dans ses Souvenirs qu'Adenauer tenta encore en 1963 de dénoncer les sociaux-démocrates auprès de Kennedy comme « non fiables »¹¹. Or, les exemples de Schmidt à Hambourg et de Brandt à Berlin, d'autres encore, démontraient qu'au contraire, la gauche allemande était très bien capable de gouverner. L'espace régional lui en donnait les moyens.

Helmut Kohl (né en 1930) a fait une solide carrière politique dans son Land de Rhénanie-Palatinat. Membre du parti CDU de la première heure, il est élu député régional en 1959, qui le conduit à la tête du gouvernement régional (1969-76) à Mayence. C'est dans le cadre régional que Kohl a tissé divers réseaux d'influence et de pouvoir qui lui serviront dans la conquête du pouvoir national. Sous les dehors débonnaires que nous lui connaissons, il est en fait un homme à poigne, ayant cultivé un style politique autocratique qui

peut même avoir des traits vexants et mesquins. Ainsi, un jour, le ministre-président « Herr Doktor Kohl » interrompt-il la séance du conseil des ministres parce que la coupe de cheveux d'un de ses collègues ne lui plaisait pas, et la séance resta suspendue jusqu'à ce que le ministre en question soit revenu de chez le coiffeur. Cette anecdote en dit long sur la personnalité de Kohl. À partir de son assise régionale, il conquiert la direction nationale du CDU et, à partir de là, la chancellerie. Il y effectua quatre législatures, 16 ans, plus que son idole, Konrad Adenauer, et presque autant que le chancelier de l'autre unité allemande, celle de 1871, Bismarck, à qui il ressemblait sur bien des points¹².

On ne peut pas dire la même chose de son successeur à la chancellerie **Gerhard Schröder**, qui a certes fait carrière dans le SPD de Basse-Saxe, mais sans diriger le parti pleinement ; il ne fut jamais président de la section régionale du parti. Par contre, il dirige avec succès le *Land* de Basse-Saxe à partir de 1992, où il se distingue par une politique de rapprochement spectaculaire envers le patronat dont il épouse certaines thèses concernant les réformes économiques et sociales nécessaires. Une telle politique était de bon sens dans une région longtemps à dominante agricole, où les implantations industrielles étaient de fraîche date, donc relativement fragiles dans un contexte de mondialisation en pleine évolution. Volkswagen était – et est encore – le fleuron le plus puissant dans le land de Basse-Saxe. Il est à lui seul une gigantesque machine de production employant plus de 100.000 salariés. Et si Volkswagen tousse, l'Allemagne du Nord s'enrhume. Schröder, chef du gouvernement régional, était assez réaliste pour en tenir compte. Soucieux de venir en aide à l'économie, il décida aussi d'attirer « l'Expo 2000 » à Hanovre, la première exposition universelle en Allemagne¹³. Sur un autre plan, il veillait à ménager des susceptibilités anciennes. Homme de la capitale régionale de Basse-Saxe, Hanovre, Schröder prenait soin de nommer comme ministre de l'intérieur le maire de Braunschweig, Gerhard Glogowski. C'était un geste envers cette ville au passé prestigieux qui, dépossédée de son rôle de capitale d'un État dissous en 1945 au profit de Hanovre, cultive des rancœurs envers Hanovre, ville beaucoup plus récente que Braunschweig¹⁴. On a pu dire de Schröder qu'il menait la politique qu'il fallait, mais qu'il était dans le mauvais parti ; social-

démocrate, il tenait un très grand compte des intérêts des patrons. Cette réorientation l'éloignait encore davantage de son parti, mais le recommandait pour la direction du gouvernement fédéral, qu'il obtint de haute lutte après avoir délogé le « géant du Palatinat », Helmut Kohl, aux élections législatives de 1998.

Et **Angela Merkel**, son successeur à la chancellerie depuis l'automne 2005 ? Elle rompt avec cette continuité de 40 ans, ce mécanisme promotionnel qui conduit d'un gouvernement régional à la direction du gouvernement fédéral. Elle n'est pas passée par l'arène où s'exerce le pouvoir régional. Elle a grandi en RDA, dans le milieu protestant, hostile au régime communiste. Sa carrière politique est atypique puisqu'elle commence lors de l'unification allemande quand Angela Merkel devint la protégée du chancelier Kohl et entama une ascension rapide comme ministre fédéral et dans les instances dirigeantes du CDU, sans avoir fait ses « classes » dans les sections de base du parti. Elle est la première femme à la tête du gouvernement fédéral, « la chancelière »¹⁵. Va-t-elle inaugurer une nouvelle ère dans le recrutement politique ? Quoiqu'il en soit, une chose est certaine ; sa tâche ne sera pas facile à la direction d'un gouvernement de grande coalition qui comporte deux ministre-présidents - encore eux ! -, Steinbrück et Gabriel, des « poids lourds »¹⁶.

Et Stoiber, l'homme fort de Bavière, pressenti lui aussi comme ministre fédéral de l'économie, a préféré rester dans son fief, mais veillera de près au maintien de sa ligne politique à Berlin. L'avenir nous dira si l'ère des potentats régionaux est révolue, ou s'ils ont encore de beaux jours devant eux.

Que conclure de ce trop bref survol du cursus de nos cinq hommes politiques ?

L'exercice du pouvoir régional est un bon tremplin pour le pouvoir national. C'est vrai pour les chanceliers, c'est vrai également pour d'autres postes ministériels du gouvernement central ; nombreux sont les ministres-présidents qui ont occupé – ou occupent encore – des postes de ministres dans le gouvernement fédéral.

Il arrive aussi que des ministres-présidents deviennent présidents de la République, tel Richard von Weizsäcker (maire de Berlin), ou Johannes

Rau (Rhénanie du Nord-Westphalie). Tout récemment, Matthias Platzeck, chef du gouvernement de Brandebourg, fut élu président du SPD, relayé par un autre chef régional, Kurt Beck – tout comme Willy Brandt en son temps. Et nombreux sont les cas de figure d'un ministre régional devenu ministre national. A titre d'exemple, citons les plus récentes ; Annette Schawan, longtemps ministre de l'Éducation du Bade-Wurtemberg, est devenue ministre de la Recherche dans le gouvernement Merkel, de même que Ursula von der Leyen, ministre des Affaires sociales de Basse Saxe, occupe le même ressort à Berlin¹⁷.

TABLEAU 2 **Les ministres-présidents > ministres fédéraux**

	ministre fédéral	>	ministre-président
Franz-Josef Strauss	défense etc. candidat		Bavière (1978-88)
Gerhard Stoltenberg	finances ; défense		Schlesw-Holst.
Edmund Stoiber	candidat 2002 ¹⁸		Bavière
Reinhart Klimt	transports		Sarre
Oscar Lafontaine	économie et finances		Sarre
Rudolf Scharping	défense		RhénPalatinat
Manfred Stolpe	transports		Brandebourg
Hans Eichel	finances		Hesse
Wolfgang Clement	économie		RhénNordWestph
Peer Steinbrück	finances		» »
Sigmar Gabriel	environnement		Basse Saxe

A l'évidence, les *länder*, très nombreux, sont une prodigieuse pépinière pour le recrutement du personnel politique national.

Quelles sont les raisons de cet effet de tremplin ?

Bien sûr ; le recrutement du personnel dirigeant dans des postes de gouvernement se fait essentiellement par la voie d'une carrière dans un parti et par le passage au parlement, donc par l'élection¹⁹. Mais le passage par l'exercice du pouvoir régional, à mon avis, augmente les chances de succès.

En effet, les charges gouvernementales dans le cadre des *länder* constituent un « terrain d'entraînement »²⁰ du personnel politique. Le ministre, plus encore le ministre-président ayant fait ses preuves dans son land ou ayant fait preuve de capacités extraordinaires, se fera remarquer par l'opinion allemande, il construit son profil d'homme d'État. Ce constat vaut dans une certaine mesure pour les deux premiers chanceliers également. Adenauer, avant la Seconde Guerre mondiale, fut connu pour sa politique innovante à la tête d'une grande municipalité, Cologne. Il fit preuve de courage civique en se mettant en désaccord avec Hitler, ce qui lui coûta son fauteuil de maire après 1933 mais lui conféra la réputation d'homme politique intègre. Erhard, l'homme à l'inévitable cigare, inventeur de l'économie sociale de marché qui est à la base du « miracle allemand », a débuté en 1945-46 comme ministre du commerce et de l'industrie en Bavière. Le parcours fonctionne pour les deux grands partis allemands. Les chances de se qualifier ainsi sont plus grandes dans un État fédéral que dans un État unitaire parce que les responsabilités au niveau régional sont plus importantes²¹. Le champ politique régional permet la mise en œuvre de stratégies politiques nouvelles. Ainsi Willy Brandt a pu expérimenter, dans le cadre berlinois, sa politique de rapprochement en direction du monde communiste, avant de l'appliquer en tant que chancelier dans un contexte de politique globale.

Le réseau des collaborateurs proches, tissé pour la conquête du pouvoir régional, sert souvent également à la conquête du pouvoir national et à son maintien. Il arrive que les hommes politiques s'entourent d'amitiés fidèles qui les accompagnent sur la totalité ou une partie notable de leur parcours politique. Ainsi Egon Bahr, théoricien de l'*Ostpolitik* du chancelier Brandt, était son conseiller à Berlin depuis 1959²². Ainsi, l'actuel ministre des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, est un proche de Gerhard Schröder depuis les débuts de ce dernier à Hanovre en 1992²³. Dans le gouvernement de grande coalition, Steinmeier a la charge de continuer la ligne de politique étrangère définie par Schröder.

Le système fédéral permet la pluralité des majorités ; les partis dans l'opposition sur le plan national peuvent gouverner sur le plan régional, où ils sont aux prises avec les mêmes réalités que le gouvernement central. Cette situation de responsabilité empêche la surenchère idéologique de la critique

du gouvernement par l'opposition. La multiplication des foyers de pouvoir augmente aussi les chances de participation démocratique à la chose publique. Souvent les gouvernements régionaux, pour réunir une majorité parlementaire, sont obligés de se baser sur des coalitions ; l'expérience acquise par le personnel politique facilite le maniement des affaires nationales car, depuis 1949, aucun gouvernement central n'est issu d'un seul parti.

Les ministres-présidents sont souvent le « premier choix » quand il s'agit de conquérir le pouvoir national. Quand, en 1960, le SPD désigna pour la première fois un candidat à la chancellerie, on pensa tout naturellement d'abord aux ministres-présidents ayant eu du succès. À côté de Brandt, bien sûr, on parlait également de Georg-August Zinn de Hesse et de Max Brauer de Hambourg²⁴. Franz-Josef Strauß était le challenger de Helmut Schmidt en 1980, et Stoiber a répété l'expérience contre Schröder en 2002. C'est certes leur expérience qui est demandée, mais c'est aussi leur influence politique réelle qui les impose au jeu politique. Le niveau régional est ce tremplin idéal qui leur permet d'accéder à l'étage supérieur, à condition que les électeurs leur en offrent la chance.

Le pouvoir régional joue donc un rôle certain dans le recrutement des dirigeants allemands. Le modèle fédéral de la décentralisation verticale du pouvoir et de la circulation des dirigeants fonctionne depuis maintenant 56 ans, l'âge de la République Fédérale ; d'abord celle de l'Allemagne occidentale, comme un État provisoire, de 1949 à 1990, puis comme État unifié, depuis 1990. C'est une durée record dans l'histoire allemande ; elle dépasse même l'Empire fondé par Bismarck en 1871 qui a duré 47 ans (jusqu'en 1918). Il serait certes abusif de vouloir expliquer la longévité et la stabilité du régime par le seul fait du fédéralisme. Et ce d'autant plus que le régime fédéral a été et est toujours l'objet de contestations qui donnent à croire que le fédéralisme, dans son état actuel, n'est pas seulement un facteur de stabilité, mais comporte des risques d'immobilisme pour l'avenir de l'Allemagne.

La critique est essentiellement de deux ordres ; structurel et fonctionnel. L'argument structurel concerne l'extrême disparité de la taille des États fédérés et de leur potentiel démographique et économique. Quelle commune mesure entre les villes-État ou le minuscule land de la Sarre, d'un

côté, et les États de Bavière ou de Basse-Saxe à grande étendue, de l'autre ? Ou entre les *länder* à dominante agricole, comme le Schleswig-Holstein ou le Mecklembourg-Poméranie, et le Bade-Wurtemberg ou la Rhénanie-Westphalie, avec la région de la Ruhr ? Ces disparités nécessitent une sorte de remembrement, une diminution du nombre des États, qui s'impose surtout depuis que les caisses publiques sont vides, car l'entretien de 16 appareils d'État coûte fort cher à la collectivité.

L'argument fonctionnel porte sur la pluralité des majorités, dont nous avons vu l'effet modérateur sur le climat politique. Cet effet modérateur peut aller jusqu'à provoquer un blocage de l'action gouvernementale. C'est ce qui s'est produit à plusieurs reprises au cours de l'histoire de la République fédérale, et notamment sous le gouvernement Schröder. La législation de la coalition des sociaux-démocrates et des Verts au Bundestag s'est trouvée bloquée par le Bundesrat, dominé par une majorité de chrétiens-démocrates et de libéraux. Par l'addition des forces régionales, l'opposition, minoritaire au parlement national, peut à la limite paralyser l'action du gouvernement central et empêcher des réformes nécessaires, mais impopulaires. Cette situation oblige à une politique permanente de compromis ou de compromission qui fait que le pays sombre dans un marasme et qui l'empêche de faire face aux nécessités de notre temps. C'est pourquoi des revendications de réforme se font entendre dans l'opinion. Une de ces initiatives est le *Konvent für Deutschland*, animé par des personnalités politiques de renom, qui préconise une clarification des compétences des divers organes de l'État, une décentralisation plus poussée en faveur des *länder* et des communes et une plus rapide expédition des affaires²⁵.

Ces critiques, si fondées et si vives soient-elles, ne visent pas à l'abolition, mais à la consolidation de l'État fédéral par un meilleur fonctionnement moyennant un certain nombre de réformes. Ses premiers défenseurs sont les principaux bénéficiaires, en l'occurrence la classe politique. Ce n'est pas par hasard que parmi les réformateurs on trouve peu de politiciens en exercice ; les deux principaux porte parole du *Konvent für Deutschland*, Dohnanyi et Herzog, sont pour ainsi dire des « émérites ».

Mais, plus profondément, le fédéralisme est ancré dans les mentalités et dans les pratiques politiques. La très grande majorité des Allemands

semble acquise à son maintien. Il a une longue tradition dont les racines plongent dans un passé lointain. On peut dire que le schéma de construction fédéraliste de l'État est inscrit dans l'histoire allemande. Il s'est maintenu à travers les changements de régimes, il a resurgi après avoir été cassé par le régime nazi. Il fut une des conditions pour la reconstruction étatique après la défaite de 1945.

En effet, la reconstruction de la vie publique sur base de fédéralisme après l'effondrement total de l'Allemagne dans la Seconde Guerre mondiale se faisait grâce à la conjonction de facteurs endogènes et exogènes. La vie publique renaissait au niveau des communes, bien sûr, mais on assiste très tôt à la reconstruction des *länder*. Il ne s'agit pas d'une renaissance des *länder* de la république de Weimar, mais d'un remodelage complet imposé par les puissances occupantes qui tenaient cependant compte dans une large mesure des antécédents historiques. Ainsi, entre 1945 et 1947, l'essentiel de la carte territoriale dans les quatre zones d'occupation fut redessinée. Les alliés prirent soin de détruire l'État de Prusse qui avait constitué à lui seul les deux tiers du territoire et de la population de l'ancien Reich jusqu'en 1933 ; ses dépouilles furent la base de *länder* entièrement nouveaux, tels que la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Basse-Saxe et le Brandebourg, ou certaines de ses anciennes provinces venaient arrondir d'autres *länder* nouveaux. Ainsi, la nouvelle structure territoriale comportait certes des entités étatiques de tailles différentes, mais aucune de ces entités n'était assez puissante pour dominer les autres. Quand en 1952 fut créé par référendum l'État de Bade-Wurtemberg par la réunion des trois *länder* de Wurtemberg-Baden, Wurtemberg-Hohenzollern et Bade, la grille territoriale des 16 *länder* était mise en place – la même que nous avons aujourd'hui.

Dans les trois zones occidentales, ce sont les ministres-présidents des *länder* qui, faute d'une instance centrale, sont les principaux interlocuteurs des puissances occupantes. C'est à eux que s'adressent les gouverneurs des trois zones occidentales quand il s'agit de donner une constitution à l'Allemagne nouvelle. Les « Documents de Francfort » qui leur sont remis le 1^{er} juillet 1948 chargent les ministres-présidents d'organiser la tenue d'une Assemblée constituante. Ce fait atteste à lui seul l'importance du rôle des chefs des gouvernements régionaux, rôle qui ne cessait de croître. Il est

important de rappeler que les *länder* ainsi que leurs chefs sont antérieurs à la République fédérale. Leur seule existence était un motif puissant pour une construction fédérale de l'État nouveau. Le sort fait aux *länder* de la RDA est aussi significatif. Supprimés en 1952 par le régime de Berlin-Est et remplacés par des arrondissements administratifs placés sous la tutelle du pouvoir central, ils renaissent des cendres en 1990, aussitôt la parenthèse communiste fermée. Et ce sont ces *länder* ressuscités qui, la même année, décident d'adhérer à la République fédérale, conformément à une disposition prévue par la Loi fondamentale de 1949.

Certes, le découpage géographique ordonné par les Alliés, suivant les besoins des zones d'occupation, était l'objet de violentes récriminations de la part des représentants des populations allemandes. Si celles-ci mettaient longtemps à s'habituer aux nouveaux cadres politiques et administratifs, elles semblent en revanche accepter sans réticence le principe fédératif de l'organisation étatique. C'est ce qui ressort en tout cas des motions formulées par les grands partis politiques dès 1947²⁶. La volonté des alliés exprimée dans les « Documents de Francfort » qui comportaient comme une directive essentielle de bâtir le nouvel État sur une base fédérale²⁷ n'est donc pas étrangère à la pensée allemande, elle y trouve au contraire le terrain préparé.

Le rôle « stratégique » du pouvoir régional et l'articulation entre pouvoir régional et pouvoir central, tel que nous venons de l'évoquer, n'est pas exclusif pour l'époque contemporaine. Elle a un prototype dans l'Empire allemand de 1871 qui constitue la première fédération moderne. L'artisan de l'unité allemande, Bismarck, fut aussi le premier chancelier de ce nouveau Reich, après avoir été ministre-président de la Prusse depuis 1862. Dès que l'Allemagne entre dans l'ère constitutionnelle, elle se dote d'un chef de gouvernement central ayant fait ses preuves dans un espace régional ; nous sommes donc en présence d'un précédent. Mais ceci s'accomplit sans *a priori* doctrinaire, sans théorie de science politique ; la nomination de Bismarck comme chancelier fut la reconnaissance d'un état de fait, la Prusse, d'alors étant le plus puissant des États allemands, le plus prestigieux aussi, car il avait pris la tête du mouvement national qui avait pour but d'achever l'unité de l'Allemagne. Il était logique alors que le représentant de cet État, qui fut en même temps l'artisan de l'unité allemande, devint le chef du gouvernement central.

Gouvernement central, en 1871, ne voulait pas dire État centraliste, loin de là ; le Reich allemand de 1871 était une Union des Princes qui ont consenti à mettre en commun un certain nombre de compétences ainsi que des fonds. Mais ces compétences et ces fonds étaient plutôt chichement mesurés, si bien que le gouvernement central restait somme toute assez faible²⁸. Des pans entiers d'attributions étatiques restaient du domaine de la souveraineté des États fédérés. Cela concernait l'Éducation publique, mais aussi des affaires intérieures et économiques, telles les chemins de fer par exemple ; Bismarck n'avait pas le droit de négocier directement avec les ministres régionaux concernés, mais devait emprunter la voie diplomatique, c'est-à-dire s'adresser aux plénipotentiaires des États fédérés accrédités à Berlin²⁹.

Et cette Union des princes allemands venait de loin ; elle était au fond une survivance de l'Ancien Régime, où ces princes avaient un statut de chefs d'États quasi souverains dans une Confédération allemande après 1815, à son tour héritière du Saint Empire romain germanique démolé par Napoléon. Regardons un peu plus près ces Souverains qui avaient formé le Saint Empire romain germanique, cet étrange club de rois, de roitelets, de princes, de ducs, de landgraves, d'évêques, de prince-évêques, et j'en passe. Les plus chanceux d'entre eux avaient réussi à rehausser leur rang, en conquérant la dignité royale tant convoitée. Ils étaient pour la plupart des princes-électeurs, les *Kurfürsten*, ceux qui avaient compétence d'élire le roi-empereur.

II – La promotion royale de princes allemands

Au XVII^e siècle, celui qu'on appelle en France le « grand siècle », une fièvre singulière agita les résidences allemandes ; la fièvre de la promotion royale. Ce phénomène se place dans un contexte historique bien particulier. Le traité de paix de Westphalie de 1648, qui clôt la guerre de Trente Ans, sanctionne une situation de fait qui s'était préparée depuis très longtemps ; le traité reconnaît la souveraineté partielle des États allemands. Contraste saisissant avec la France de l'époque ; alors que Richelieu, Mazarin et bientôt Louis XIV renforcent continuellement le pouvoir monarchique au détriment des provinces et des pays d'états, l'Empire germanique subit le processus inverse. En effet, après 1648, la réalité du pouvoir politique dans

le Reich a définitivement échappé à l'empereur. Le pouvoir est dans les territoires. Se développe alors un polycentrisme en Allemagne qui restera le signe distinctif de ce pays pour longtemps. C'est pourquoi la recherche historique admet le principe que « l'histoire de l'Empire ne peut être écrite que comme l'histoire de ses régions »³⁰. La carte politique présente un *patchwork* étourdissant de territoires de toutes tailles, depuis les microscopiques seigneuries aux États territoriaux d'une étendue considérable, en passant par une foule de duchés, comtés, landgraviats, évêchés, villes souveraines. Les dirigeants se mettent à agrandir leurs possessions, à augmenter leur puissance. Mais seuls les grands territoires réussissent vraiment. Le moteur de cette politique était la pure ambition des princes. La puissance et la gloire, voilà les valeurs suprêmes des dynastes. L'égoïsme des princes est érigé en système, bientôt on parlera de la « raison d'État ». La course à la grandeur conduit souvent à des conflits armés, la victoire est évidemment pour qui possède le plus de territoires, de populations, d'armées, de ressources naturelles, de savoir-faire. Les plus importants des États territoriaux dans le Saint Empire après 1648 sont, dans un ordre décroissant : la maison d'Autriche, puis, loin derrière, trois principautés, d'importance égale, dont les possessions se sont agrandies au fil de la guerre de Trente Ans ; la Saxe, chef de file des États protestants au XVI^e siècle ; la Bavière, territoire le mieux organisé du point de vue gouvernemental ; le Brandebourg qui possédait, en plus de ses territoires situés dans le Saint Empire, le duché de Prusse en fief du roi de Pologne. Suivent, à une certaine distance : le Palatinat, l'État des Welfes, la Hesse. La poussière des autres États ne jouait pratiquement aucun rôle dans la course des grands pour la puissance en Allemagne.³¹

Comme la possibilité de faire des conquêtes était fort limitée à l'intérieur de l'Empire, les princes cherchaient souvent fortune à l'extérieur. Un des moyens était de changer de statut, en augmentant en dignité – de s'élever du statut de prince à celui de roi. Semblable à un effet de mode, commence alors une course à la dignité royale, qui est caractéristique de l'époque moderne. L'historiographie allemande retient en général les cas qui se situent à l'extrême fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle. Il me semble qu'il faudra ajouter le précédent qui se situe au début du XVII^e siècle, à savoir l'élection comme roi de Bohême en 1619 de l'Électeur du Palatinat, parce

qu'il est d'importance exemplaire. Prenons les cas dans l'ordre chronologique.

TABLEAU 3 : Les princes qui deviennent rois

1619	Frédéric V, Prince-électeur du Palatinat	roi de Bohême
1697	Frédéric Auguste le Fort, Prince-électeur de Saxe	Auguste II de Pologne
1701	Frédéric, Prince électeur de Brandebourg	Frédéric I ^{er} en Prusse
1714	Georg, Prince-électeur de Hanovre	George I ^{er} d'Angleterre
1720	Frédéric, Landgrave de Hesse	Frédéric I ^{er} de Suède

Frédéric, électeur du Palatinat, roi de Bohême

Il ouvre la galerie de nos princes-rois. La noblesse de Bohême, de culture tchèque et de confession protestante, était en conflit avec la cour impériale de Vienne, protagoniste du catholicisme, dont l'un des princes fut depuis longtemps roi de Bohême. Pour se soustraire à l'emprise impériale, la Diète de Prague rompit ouvertement avec Vienne en élisant l'électeur du Palatinat, Frédéric V, roi de Bohême. C'est dans ce contexte conflictuel que Frédéric, après de longues hésitations, accepte la couronne en 1619, poussé par son épouse, la très ambitieuse princesse anglaise, Elisabeth Stuart, fille du roi Jacques I^{er} Stuart. La couronne de Bohême était l'aboutissement de la politique menée depuis longtemps par la maison palatine pour le rehaussement de son rang, et le mariage avec une princesse anglaise avait déjà constitué une étape importante. Ce mariage de raison fut d'ailleurs en même temps l'un des très rares mariages d'amour car les deux époux partageaient une profonde affection réciproque et eurent treize enfants. En choisissant Frédéric du Palatinat, la noblesse de Bohême espérait s'attirer une protection efficace contre l'influence catholique car Frédéric faisait figure de chef du protestantisme européen, ayant des alliés puissants : l'Angleterre, les Provinces-Unies, les princes de l'Allemagne du Nord, les pays scandinaves.

Le jeune Frédéric (1596-1632) avait fait de sa ville résidence, Heidelberg, un centre intellectuel et artistique dynamique ; le château fut agrandi d'une aile ; un jardin, le *Hortus palatinus* fut créé et gagna vite une renommée internationale, qui tient encore de nos jours, œuvre de l'architecte paysager normand Salomon de Caus. Cette politique de grandeur était fort coûteuse, elle dépassa de loin les moyens de la principauté. Plus coûteuse encore fut la couronne royale, elle devint même désastreuse. En effet, les débuts à Prague furent pénibles. Ne sachant pas parler la langue tchèque, le couple royal avait du mal à communiquer avec le peuple. Et quand la cour de Vienne, désireuse depuis longtemps d'en finir avec le protestantisme rebelle dans sa province de Bohême, envoya une forte armée à Prague en automne 1620, Frédéric essuya une retentissante défaite à la Montagne Blanche et fut contraint d'abdiquer. Ses adversaires le raillèrent par le sobriquet *der Winterkönig*, « roi d'un seul hiver ».

Les conséquences furent rudes ; elles montrent que les ambitions royales étaient une aventure périlleuse. Frédéric ne perd pas seulement la couronne, mais aussi ses possessions. Le Palatinat perd la dignité d'électorat, qui passe à la Bavière catholique pour les services rendus au côté des impériaux. Frédéric, mis au ban de l'Empire, doit se réfugier dans l'exil hollandais où il mourra, bien trop jeune, à 36 ans. La victoire de l'empereur fut le signal d'une répression brutale du protestantisme dans de larges contrées de l'Empire.

L'épisode de l'élection du Palatin à Prague fut à l'origine de la guerre de Trente Ans, qui, d'un conflit local à tonalité religieuse, prit les proportions d'une guerre européenne très meurtrière pour l'Allemagne, aux termes de laquelle les cartes des puissances européennes furent redistribuées. Enfin l'aventure a servi d'exemple qui montrait qu'on ne braconne pas impunément dans les chasses gardées de l'Empereur, pour employer cette image drastique. En effet, il s'est avéré impossible pour un prince de sortir de son rang et de prétendre à la dignité royale contre la volonté de l'empereur³². Non seulement l'accord de ce dernier était indispensable, mais encore il était recommandé de chercher une couronne royale de préférence à l'extérieur de l'Empire.

La leçon faite au roi d'un seul hiver fut entendue par les autres candidats, qui ont connu un meilleur sort.

Auguste II le Fort, roi de Pologne

La Saxe, comme le Palatinat, est étroitement liée au protestantisme. Au XVI^e siècle, elle était le foyer du luthéranisme naissant. Après son interrogatoire à la Diète de Worms en présence de Charles-Quint en 1521, Luther est pris sous la protection de l'Électeur Frédéric le Sage. Par la suite, la petite ville de Wittenberg devient la plaque tournante de la Réforme. Un siècle plus tard, la Saxe n'a pas su faire valoir politiquement sa prééminence spirituelle ; à la Paix de Westphalie de 1648, la Saxe n'obtient pas le riche évêché de Magdebourg tant convoité. Cet échec coupe court aux tentatives d'étendre son influence vers l'ouest de l'Allemagne, si bien que la Saxe s'oriente dorénavant vers l'Est ; la Lusace, région voisine, tombe dans son escarcelle, et la grande occasion se présente en juin 1696, quand meurt le roi de Pologne Jean Sobieski. La monarchie polonaise étant élective, les candidats à la succession se bousculent. Parmi eux, se distinguent deux noms : le prince de Conti et l'électeur de Saxe, tous les deux élus rois par la noblesse polonaise. François-Louis, prince de Conti (1664-1709), de la branche collatérale de la maison de Bourbon, militaire prestigieux et fort riche, candidat officiel de la France, est en route pour Dantzic, escorté par Jean Bart, quand son principal rival, le prince électeur de Saxe Frédéric Auguste (1694-1733), plus rapide, se fait déjà couronner roi de Pologne à Cracovie sous le nom d'Auguste II. C'est l'échec de la politique française. « Auguste le Fort » était de taille imposante, de force physique dépassant la commune mesure, et il avait un extraordinaire appétit de vivre sous tous les rapports. Le nombre de ses enfants naturels se compte par douzaines, il leur a assuré à tous des conditions de vie convenables. Le plus célèbre de ses enfants naturels fut le maréchal Maurice de Saxe (1696-1750) qui, au service du roi de France, est considéré comme un des plus brillants hommes de guerre de son temps.

Cet Auguste le Fort ne cadrait pas du tout avec le caractère austère de ses ancêtres protestants ; il était dépensier, aimait les arts, avait fait la « tournée des cavaliers » qui l'amenait dans plusieurs capitales européennes, dont Paris et Venise. Étant relativement indifférent aux questions religieuses, il opta pour le catholicisme, par calcul ; la conversion le rapprochait de l'empereur, à Vienne, et elle était un atout pour postuler la couronne de Pologne. Varsovie valait bien une messe³³.

Pour Auguste le Fort, la promotion royale s'inscrit dans un projet ambitieux ; il voulut faire de la Saxe un État puissant, et de Dresde une capitale à l'image de Versailles. Il fonda la manufacture de porcelaine de Meissen. Le pays disposait d'ailleurs d'une économie florissante ; la métallurgie et le textile, très développés, formaient, à côté de l'agriculture, les activités traditionnelles et prospères. Depuis 1680 le gouvernement a institué une armée permanente pour se donner les moyens d'une politique extérieure expansive. Auguste estima que l'union polono-saxonne serait une base solide pour construire cet État puissant entre les voisins du Nord et du Sud. En vue de ce projet, il dépensa beaucoup d'argent pour s'assurer les voix de la noblesse polonaise pour son élection.

Le bilan ? Sur le plan diplomatique, c'était un demi-succès. Fort de l'appui de l'empereur Léopold et de Pierre le Grand, Tsar de Russie, Auguste a réussi son élévation au rang d'un monarque européen. Cependant, son titre de roi vaut pour la seule Pologne. Dans ses territoires héréditaires de Saxe, il reste le prince électeur. Il réunit les deux dignités par une « union personnelle » (*Personalunion*), et cette union ne dure que le temps du règne du monarque ; elle est conférée *ad personam*. Auguste, monarque absolutiste inspiré par l'exemple de Louis XIV, a voulu transformer cette union personnelle en union réelle et rendre la royauté héréditaire pour sa maison. Mais c'était compter sans la noblesse polonaise, qui tenait à l'élection, et sans le tsar, Pierre le Grand, qui ne voulait pas se priver de contrôler les affaires polonaises. Ainsi, après la mort d'Auguste II en 1733, son fils Frédéric Auguste III, (1733-1763) fut forcé de se faire à nouveau élire roi de Pologne, avec à nouveau beaucoup d'argent à l'appui et par la persuasion de la force armée. L'aventure polono-saxonne resta un épisode dans l'histoire de la dynastie qui n'a pas su maintenir durablement un rang de premier ordre dans le Saint Empire.

Sur le plan économique, l'union était un échec. Non seulement la Saxe n'avait pu agrandir son territoire, mais encore les subsides et contributions qu'un pays aussi grand et riche que la Pologne laissait espérer, ne parvenaient pas jusqu'à l'État ; aussi le roi devait-il recourir aux ressources saxonnes pour faire face à ses dépenses.

Sur le plan culturel, cependant, l'épisode royal fut un succès éclatant. Avec la conversion au catholicisme du monarque, l'âge du baroque fit son

entrée à Dresde. La ville devint une capitale des arts qui attirait les meilleurs artistes. Les quais de l'Elbe se couvraient d'ensembles architecturaux composés de palais, d'églises, de théâtres, de jardins en cascade. Dresde a acquis le surnom de « Venise sur l'Elbe » immortalisée par les peintures admirables de Canaletto. D'autres villes ont profité également d'un essor durable. Ainsi Leipzig où s'établit dès 1723 le compositeur Jean-Sébastien Bach qui resta cantor à la célèbre église Saint-Thomas jusqu'à sa mort en 1750. Bach et son église sont devenus un lieu de mémoire. Le compositeur argentin Mauricio Kagel a dit de lui ; « Il se peut que les musiciens ne croient pas tous en Dieu ; mais en Bach, oui. »³⁴ Dresde, fortement détruite pendant la dernière guerre, a retrouvé par les restaurations successives un peu de son éclat. La dernière en date est la reconstruction de l'église Notre-Dame, la *Frauenkirche*, inaugurée le 30 octobre 2005. Depuis 2004, les Rives de l'Elbe à Dresde sont classées Patrimoine mondial par l'UNESCO ; on appelle Dresde « métropole au Canale Grande »³⁵. Tout cela, notre époque le doit aux desseins de grandeur et de beauté imaginées par Auguste le Fort et ses successeurs³⁶.

Frédéric I^{er}, roi en Prusse

L'élection du prince de Saxe au trône de Pologne a suscité une grande nervosité à la cour des Hohenzollern de Berlin. Le fait a piqué au vif l'électeur du Brandebourg, Frédéric troisième du nom, qui ne voulait pas être en reste. Il estimait que vu la taille de ses territoires qui s'étendaient depuis la Rhénanie à l'ouest jusqu'à la Prusse à l'est, il était au moins aussi bien placé que le Saxon pour prétendre à la couronne royale. A cet effet, Frédéric entre en négociations avec l'empereur Léopold. D'abord réticent, Léopold finit par accéder au désir du Hohenzollern, mais au terme d'un marché. En échange d'un contingent de 8000 soldats dont l'empereur a besoin dans le conflit avec Louis XIV pour la succession d'Espagne, Frédéric obtient le titre de roi. Mais pas pour l'ensemble de ses territoires, seulement pour le duché de Prusse. Pourquoi cette restriction ? Parce que la Prusse ne faisait pas partie du Saint-Empire. Ancien fief du roi de Pologne, le duché de Prusse était entré dans la souveraineté du Grand Électeur de Brandebourg, père de notre héros, quelques années plus tôt seulement. Ainsi, le principe était sauf,

suisant lequel il ne pouvait y avoir qu'un seul roi dans le Saint Empire. Deuxième condition posée par l'empereur : le couronnement ne devait pas avoir lieu à l'intérieur du Saint-Empire. Aussi, en plein hiver 1701, Frédéric se mit-il en route pour la Prusse avec toute la cour, en grande pompe, pour se couronner lui-même, le 18 janvier à Königsberg, roi en Prusse. Roi en Prusse et non pas roi de Prusse, pour ne pas froisser le roi de Pologne qui régnait encore sur la partie occidentale du duché. Ainsi, ce duché relativement insignifiant et presque inconnu, vestige de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques du moyen âge, devait donner son nom à la dynastie qui, progressivement, prenait son ascendant sur l'Empire, au point de devenir la première puissance en Allemagne au XIX^e siècle. Mais, en 1701, profil bas pour cette couronne royale. Frédéric était pour ainsi dire entré dans le club des grands par la petite porte. Cependant, l'État de Brandebourg-Prusse représentait un potentiel qui le plaçait au premier rang des puissances européennes. Celles-ci du reste reconnurent rapidement le nouveau royaume de Prusse, à l'exception du Vatican ; la dynastie des Hohenzollern était calviniste.

Frédéric I^{er} n'avait pas bonne presse dans la postérité ; il était considéré comme un monarque faible, peu intelligent et très dépensier³⁷. Cette image a été créée par son propre petit-fils, le roi Frédéric II le Grand, qui d'ailleurs changea le titre en « roi de Prusse ». Mais le jugement était injuste. Frédéric I^{er}, d'un physique ingrat – il était bossu et boîtaït depuis un accident dans sa petite enfance – compensait ces défauts de la nature par un luxe vestimentaire exagéré. Il était certes dépensier, mais il avait le goût de la beauté et des arts. Son épouse, la très cultivée princesse Sophie Charlotte de Hanovre, l'avait convaincu de l'importance des sciences pour la grandeur et la prospérité de son royaume. Il fonda en 1700 l'Académie des Sciences de Berlin, la plus ancienne de l'Allemagne (Leibniz fut son premier président) après avoir créé en 1694 l'université de Halle qui acquit aussitôt une renommée d'excellence dans toute l'Allemagne. De son règne date le *Zeughaus*, l'arsenal de l'architecte et sculpteur Andreas Schlüter, situé *Unter den Linden* à Berlin, aujourd'hui Musée de l'histoire allemande. Et puis, il ne faut pas oublier que ce fut lui qui ajouta la royauté à sa principauté – royauté qui par la suite ne cessa d'exercer un effet fédérateur sur les territoires hétéroclites éparpillés sur toute l'Allemagne du Nord, en les unifiant sous le nom fameux de « Prusse »³⁸.

La maison de Hanovre

L'ascension de la maison de Hanovre fut la plus fulgurante de toutes. En moins d'une génération, un modeste duché devient Électorat (1692) puis obtient la couronne de la Grande Bretagne (1714).

La maison de Hanovre constitue une branche de la dynastie des Welfen, une des plus importantes de l'histoire allemande au moyen âge. Les plus illustres représentants de cette dynastie furent Henri le Lion (1142-1180), duc de Saxe et de Bavière, fondateur des villes de Braunschweig, Lübeck et Munich, et son fils l'empereur Othon IV, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, vaincu à Bouvines en 1214. Au XVII^e siècle, la branche de Braunschweig-Wolfenbüttel renonçant à la politique ambitieuse de puissance, se distingue par un mécénat culturel de grande envergure ; en témoignent encore de nos jours le Musée des beaux-arts d'Antoine-Ulrich à Braunschweig et la Bibliothèque du duc Auguste ainsi que le château de Wolfenbüttel. Pendant ce temps, la branche Calenberg entreprend d'agrandir ses territoires ; le duc Ernest-Auguste obtient de l'empereur Léopold I^{er} en 1692 la dignité de prince-électeur et fait de Hanovre sa capitale. Son fils Georges monte sur le trône de Grande Bretagne et d'Irlande (1714-1727), assurant la couronne royale à trois générations successives, jusqu'en 1820. À la différence de la Saxe, le Hanovre doit sa promotion royale non à l'élection, mais à la succession par héritage, Georges étant arrière-petit-fils de Jacques I^{er} Stuart.

Sur le plan culturel, Hanovre réussit assez bien. Le savant Gottfried Wilhelm Leibniz s'y établit. L'université de Göttingen fut fondée en 1737 dans le but de faire concurrence à Halle, instituée une génération plus tôt. Mais sur le plan politique, le Hanovre ne tirait pas le même profit de l'union royale avec l'Angleterre. C'est que la Cour de Hanovre fut transférée à Londres, le roi y résidait en permanence. La principauté fut gouvernée par un Conseil de l'État qui s'appuyait sur la noblesse d'épée et de robe. On tenait à bien distinguer les affaires « du pays » de celles du royaume d'Angleterre. Le roi prenait l'habitude de ne regarder sa principauté allemande que comme un pays de second ordre, au point que le Hanovre cessait de jouer un rôle important en Allemagne. Cependant, la société hanovrienne tissait des liens avec celle d'Angleterre, d'où résulta une certaine prédilection pour le monde

anglo-saxon, beaucoup plus « présent » à Hanovre que le monde latin. On parle plus facilement l'anglais que le français dans cette métropole.

La Hesse

Dernier cas d'une promotion royale au XVIII^e siècle : le fils aîné du landgrave Karl de Hesse-Kassel accède au trône de Suède en 1720 sous le nom de Frédéric I^{er} ³⁹. Pendant son règne de plus d'un demi-siècle (1677-1730), Karl a essayé de peser sur toutes les décisions politiques et militaires en Allemagne et en Europe. Une telle ambition n'était possible que grâce à la force militaire. En effet, la Hesse entretint dès les années 1670 une armée efficace, mais démesurée compte tenu de son potentiel démographique et territorial. Elle fut financée en partie par la traite des soldats ; des régiments entiers furent « loués » par le landgrave à des puissances belligérantes. D'autres souverains en quête de finances y recouraient également, mais le landgrave de Hesse abusait tellement de ces procédés qu'il prêtait ses sujets au plus offrant, sans se soucier de la cause politique suivie. Ainsi des soldats hessois combattaient pour Venise, les Pays-Bas, les Habsbourg, contre les Ottomans, les Français, dans les Balkans, en Sicile, sur le Péloponnèse, dans l'Empire et même en Amérique. Il arriva aussi qu'enrôlés sur les deux côtés des fronts, des mercenaires hessois tiraient sur des mercenaires hessois. La traite des soldats prenait des proportions telles qu'elle devenait source de richesses considérables pour le souverain sans scrupules, mais qu'elle scandalisait l'opinion à cause de son caractère immoral. Elle a terni durablement l'image rayonnante de la cour de Kassel qui accueillait à bras ouverts les coreligionnaires huguenots persécutés en France. Mais peu importait le scandale au landgrave ; il avait atteint son but suprême : une couronne royale pour sa maison et, du coup, un rehaussement de son rang dans le concert des puissances. Une couronne prestigieuse, car la Suède du XVIII^e faisait figure de grande puissance européenne, prépondérante dans la région de la Baltique, pays riche en produits naturels, inépuisables, tels le bois, et en produits manufacturés, grâce à ses mines de fer.

Mais, semblable à la Saxe, la Hesse-Kassel ne profita pas non plus de la manne suédoise. Le nouveau roi de Suède, Frédéric I^{er}, n'a jamais régné dans ses territoires d'origine, mais toujours à Stockholm ; il laissa le gouvernement de la Hesse à son frère Guillaume. À la fin de son règne en

1751, il n'a pas su garder la couronne à sa maison, la royauté suédoise étant élective, comme celle de Pologne.

III – Conclusions

Pour conclure, trois considérations générales.

1. – A qui a profité la promotion royale ?

A l'instar de la Saxe, les territoires originaires des princes devenus rois, que ce soit le Hanovre ou la Hesse, ne profitaient pas de la dignité royale de leur souverain. Les retombées matérielles étaient quasi nulles et dans le cas de la Saxe, les sujets devaient payer cher les fantaisies royales de leur prince ; le pays en était de sa poche. Et ne parlons pas du Palatinat de l'époque de Louis XIV et la « guerre d'Orléans », mais c'est une autre histoire.

2. – L'internationalisation

Le fait de chercher couronne à l'étranger a produit une certaine ouverture internationale des pays allemands concernés. Grâce aux échanges et aux voyages, l'interaction des élites s'est intensifiée et a augmenté. Les échanges matériels et culturels s'en sont trouvés facilités. L'Europe en tant qu'espace communicationnel s'est renforcée.

Par contre-coup, cette ouverture provoque des résistances nationales. Des réactions de rejet des influences étrangères se font sentir ; timidement dès le XVII^e siècle ; fièrement dès le XVIII^e ; farouchement dès le XIX^e, qui est le siècle des nationalismes triomphants⁴⁰. Le sentiment national allemand fait ses premiers balbutiements en réaction au modèle culturel français dominant, modèle perçu comme un produit d'importation parce que propagé en premier lieu par les nombreuses cours princières. Le mot prêté à Frédéric le Grand suivant lequel « Il ne parlait allemand qu'à son cheval » a eu longtemps cours dans la mémoire collective. Son colportage assidu est typique d'une francophobie exacerbée en réaction à la francomanie des élites. Les deux tendances – l'internationalisation accrue des échanges et la rétraction nationale des sensibilités autochtones, trop faibles pour relever le défi – sont un trait caractéristique de l'époque moderne. L'histoire allemande au temps du Saint Empire est certes l'histoire de ses territoires, comme il a été dit plus haut ; mais elle participe aussi, comme le montre le curieux chapitre de la promotion royale, de l'histoire européenne à un degré très fort.

3. – Le polycentrisme, base du fédéralisme ultérieur

La course aux couronnes étrangères pratiquée par des princes allemands avait des tendances centrifuges. Néanmoins, elle n'a pas eu pour résultat l'éclatement de l'Allemagne. Certes, le Saint-Empire germanique était devenu une fiction au XVIII^e siècle, mais il n'était pas mort pour autant ; nous avons vu que la course aux couronnes royales se faisait généralement sinon en bonne entente, du moins en accord avec l'empereur. La réalité du pouvoir cependant était dans les territoires. C'est dans leur cadre que s'établit l'État moderne, et à cet égard, l'Allemagne se distingue de tous les autres pays d'Europe ⁴¹. Les principautés territoriales formaient un polycentrisme étatique qui est à la base de la tradition du fédéralisme allemand ultérieur, jusqu'à nos jours⁴². La vivacité de cette tradition n'est pas à sous estimer ⁴³. Des noms tels que Palatinat, Saxe, Brandebourg, Hanovre, Hesse, Bavière désignent des entités politiques actuelles. Bien sûr, les principautés des XVII^e et XVIII^e siècles que nous avons vues à l'œuvre ne sont pas identiques aux *Länder* qui aujourd'hui portent leur noms, loin s'en faut. Leur longue histoire se fait à travers de multiples avatars, ruptures et remodelages. Le Palatinat du Roi d'un seul hiver n'est pas celui de Helmut Kohl, bien évidemment. Mais le fil conducteur qui les relie, c'est le principe fédératif, lui-même sujet à évolution dans le temps long, signe distinctif de l'histoire allemande.

Résumé

Parmi les huit chefs de gouvernement (chanceliers) que compte la République Fédérale d'Allemagne depuis sa fondation en 1949, cinq ont été des ministres présidents d'un land avant d'accéder à la chancellerie ; dix autres ministres présidents sont devenus ministres fédéraux.

Trajectoires fortuites ou logique des institutions ? La structure fédérale du système politique allemand conditionne-t-elle le recrutement de ses dirigeants ? En quoi le fédéralisme allemand moderne participe-t-il du particularisme ancien, forme compliquée d'un polycentrisme des pouvoirs qui était le signe du Saint Empire germanique, sorte de « monstre » d'après Samuel Pufendorf ?

La récente communication, enjambant allègrement la fatidique césure de 1789, tente d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions en

évoquant les itinéraires politiques des chanceliers ainsi que les étranges destins de ces princes allemands qui devinrent rois dans l'Europe de l'ancien régime.

Références et notes

¹ Joseph Rovay : *Histoire de l'Allemagne. Des origines à nos jours*, Paris (Scuil) 1994, p. 856.

² Jean-Louis Georget : *Les cinquante ans du Land de Bade-Wurtemberg*, in: *Allemagne d'aujourd'hui* N° 164 (2003), p.113-126.

³ Information de Helmut Arnold.

⁴ «ein Kabinett der Gegensätze», Manfred Görtemaker : *Geschichte der Bundesrepublik Deutschland. Von der Gründung bis zur Gegenwart*, München (Beck) 1999, p.443.

⁵ «Wir wollen mehr Demokratie wagen», c'est ce qu'annonce le nouveau chancelier dans sa Déclaration gouvernementale devant le Bundestag le 28 octobre 1969 (cité dans Irmgard Wilharm (éd) : *Deutsche Geschichte 1962-1983*, tome 2, Frankfurt 1985, p.27 sq).

⁶ Willy Brandt : *Erinnerungen*. Mit einem aktuellen Vorwort, Frankfurt/Berlin (Ullstein) 1992, p.63-65 : «Politik der kleinen Schritte».

⁷ Ibid, p.36.

⁸ Brandt parle de «Prüfstand Berlin», *Erinnerungen*, p.17. Voir aussi le chapitre «Berliner Lektion in Bewährung und Wahlerfolg» (ibid., p.66).

⁹ *Un trajet d'Allemand. Helmut Schmidt*, entretien avec Luc Ferry et Rudolf von Thadden, in: *Le Débat* N° 35, mai 1985, p.4-30.

¹⁰ L'épisode du ras de marée a fait l'objet d'une fiction documentaire « La nuit du grand déluge » / « Die Nacht der großen Sturmflut » diffusée le vendredi 28 octobre 2005 par la chaîne de télévision ARTE. Schmidt a éconduit le maire Paul Nevermann du centre des opérations parce que ce dernier s'opposa à Schmidt pour avoir fait intervenir l'armée dans les actions de sauvetage des victimes, ce qui était contraire à la Loi fondamentale.

¹¹ Brandt : *Erinnerungen*, op.cit, p.40.

¹² Rainer Riemenschneider : Unifications allemandes 1870 et 1990. Bismarck et Kohl, in: Christian Amalvi / Dominique Biloghi (dir.) : *Une passion de l'histoire. Histoire(s), mémoire(s) et Europe*, Mélanges Charles-Olivier Carbonell, Toulouse (Privat) 2002, P.309-324.

¹³ Hanovre est bien la place de foires internationales importantes, mais « l'Expo 2000 » a dépassé les limites de ses capacités d'accueil. Cependant, les retombées liées à l'Expo 2000 ne sont pas négligeables, notamment sur le plan des infrastructures. Voir ma conférence « Entre Top et Flop. Réflexions sur l'Expo 2000 à Hanovre », Maison Heidelberg, Montpellier, 12 mars 2001.

¹⁴ Le dernier chef de l'État de Braunschweig était Alfred Kubel en 1945 et 1946 qui, par la suite, était plusieurs fois ministre puis ministre-président à Hanovre ; voir les mélanges *Idee und Pragmatik in der politischen Entscheidung. Alfred Kubel zum 75. Geburtstag* (dir: Bernd Rebe, Rudolf von Thadden), Bonn (Verlag Neue Gesellschaft) 1984.

¹⁵ La forme grammaticale féminine du mot ne désigne pas un chef de gouvernement ; pourtant, c'est cette signification que le mot a adoptée, dans les médias français, dès le lendemain des

élections fédérales du 18 septembre 2005, comme le note Alain Rey dans « Le mot de la fin » à France Inter en novembre 2005.

¹⁶ « Schwergewichte » : Spiegel Nr.42/17.10.05, S.22; dort auch Angaben über sie

¹⁷ Cette dernière est une « héritière » (au sens de Pierre Bourdieu) puisque fille de l'ancien ministre président de Basse saxe, Ernst Albrecht (CDU)

¹⁸ En septembre 2005, il était prévu comme ministre fédéral de l'Économie, mais il a préféré rester à Munich.

¹⁹ « Die Rekrutierung für Führungspositionen in Regierungsfunktionen erfolgt im wesentlichen auf dem Wege über eine Parteikarriere und das Parlament » Gert-Joachim Glaessner : Demokratie und Politik in Deutschland, Opladen 1999, p.215.

²⁰ Le terme « Trainingsfeld » est de Rainer Bendick.

²¹ Heinz Laufer/Ursula Münch : *Das föderative System der Bundesrepublik Deutschland*, München 1997, p.26: « Kreislauf der politischen Eliten ».

²² Bahr a commencé par diriger le Service de presse et d'information du Sénat de Berlin sous Brandt (Erinnerungen, op. cit., p.73).

²³ Steinmeier était le chef du cabinet du chancelier Schröder, dont il est censé continuer la ligne de politique étrangère dans le gouvernement Merkel. Voir « Der Nachlassverwalter » in: Spiegel Nr.42/17.10.05, p.26. En effet, le 23 novembre 2005, au lendemain de son élection comme chancelière par le Bundestag, Angela Merkel choisit Paris comme première étape de sa visite des capitales européennes. La décision a été accueillie avec satisfaction et soulagement par l'opinion française, qui avait craint pour l'avenir des bonnes relations franco-allemandes établies par Schröder et Chirac parce que Merkel, candidate aux élections, avait déclaré vouloir réviser l'exclusivisme que ces relations avaient pris à ses yeux. Maintenant, elle aussi semble privilégier l'axe franco-allemand, comme le note France-Bleu Hérault le 23 novembre au matin, qui ajoute que le soin que prend la nouvelle chancelière du couple franco-allemand est dû à l'influence de son ministre des Affaires étrangères, Steinmeier, qui veille ainsi au maintien du legs de son ami Schröder. Le commentateur ajoute que Merkel était connue pour ses sympathies atlantistes, pour sa critique de la politique de l'axe Paris-Berlin-Moscou contre Bush et la guerre en Irak, et pour sa critique à l'égard de Poutine et de la Russie : parlant le russe, ayant vécu plus de 30 ans de sa vie en RDA soumise à l'Union soviétique, elle porte un regard sans illusion sur le puissant voisin à l'Est. Donc, une certaine méfiance est perceptible à l'égard de la nouvelle chancelière. Voir aussi Henri de Bresson : Le moteur franco-allemand. Angela Merkel rassure Jacques Chirac, in: Le Monde, 25 novembre 2005, p.9.

²⁴ Brandt, *Erinnerungen*, p.66.

²⁵ Klaus von Dohnanyi et Roman Herzog: « Die Brücke nicht zerstören », in : Der Spiegel N°23, 6 juin 2005, p.46.

²⁶ Ainsi les assises du SPD de juin 1947 à Nuremberg se prononcent pour un État fédéral, et le CDU et le CSU en 1948 font de même (Werner Sörgel: Konsensus und Interessen, Stuttgart 1969, p.263 et 294.)

²⁷ « eine Regierungsform des föderalistischen Typs ». Ernst Deuerlein : *Die Einheit Deutschlands*, Frankfurt 1957, p.324).

²⁸ Rovin, op. cit., p.924.

²⁹ Renseignement fourni par Rainer Bendick

³⁰ Andreas Gestrich : *Vom Westfälischen Frieden bis zum Wiener Kongress 1648-1814*, Reclams Kleine deutsche Geschichte, Stuttgart 1995, p.184.

³¹ Jürgen Mirow : *Geschichte des deutschen Volkes von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Köln 1996, p.422 sq.

³² Heinz Schilling : *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763* (Siedler Deutsche Geschichte, 6) Berlin 1998, p.161.

³³ Dans un article du *Monde* consacré à la commémoration des bombardements de Dresde les 13 et 14 février 1945, on a pu lire: « Chefs-d'œuvre de l'architecture et de l'urbanisme baroques, dus à Frédéric Auguste le Fort, roi de Pologne devenu Électeur de Saxe, Dresde (dont on fêtera le 8e centenaire en 2006) avait été pratiquement rayée de la carte, en même temps que 35.000 de ses habitants.» (Frédéric Edelmann : Ville martyre, reconstruite en deux temps, dans une inspiration d'abord soviétique, in : *Le Monde* 13/14 février 2005, p.2). Il faut souligner l'erreur faite par le journaliste. La succession est bien la suivante : le prince de Saxe devient roi de Pologne, et non l'inverse.

³⁴ Cité par Patrice Veit : Bach, in: Etienne François et Hagen Schulze (dir.) : *Deutsche Erinnerungsorte*, Band III, Munich 2001, p.239 sq.

³⁵ *Die Zeit*, 6 octobre 2005, supplément : UNESCO-Welterbestätten in Deutschland

³⁶ Pour la *Frauenkirche*, indirectement. Car elle fut érigée par les habitants protestants de Dresde, en protestation contre la conversion de « leur » prince au catholicisme. Un monument de civisme de la part des Évangéliques, qui montre bien que le protestantisme pouvait être un facteur de « mobilisation » de la société civile ».

³⁷ Cf. par exemple le Dictionnaire des personnages historiques (dir. Jean-Louis Voisin), Paris (de Fallois: poche) 1995, p.398. Cette image négative a été corrigée par Hartmut Boockmann : *Deutsche Geschichte im Osten Europas. Ostpreußen und Westpreußen*, Berlin 1992, p.307 sq.

³⁸ Les livres sur la Prusse sont légion. On retiendra seulement celui de Rudolf von Thadden : *La Prusse en question. Histoire d'un État perdu*, préface de François Furet, Actes Sud, 1985.

³⁹ Schilling : *Höfe und Allianzen*, op. cit., p.174-176.

⁴⁰ Walther Hubatsch. *Das Zeitalter des Absolutismus 1600-1789* Braunschweig 1962, p. 50 sq ; 110 sq.

⁴¹ Wolfgang Reinhard : *Geschichte der Staatsgewalt. Eine vergleichende Verfassungsgeschichte Europas von den Anfängen bis zur Gegenwart*, München 2000, p.56

⁴² Jürgen Hoffmann : *Politisches Handeln und gesellschaftliche Struktur. Grundzüge deutscher Gesellschaftsgeschichte vom Feudalsystem bis zur Vereinigung der beiden deutschen Staaten 1990*, Westfälisches Dampfboot 2000, p.91

⁴³ Hans-Ulrich Wehler : *Deutsche-Gesellschaftsgeschichte*, Band 3: *Von der « Deutschen Doppelrevolution » bis zum Beginn des Ersten Weltkrieges 1849-1914*

**LES VOIES DE LA CONVERSION :
L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA RÉVOCATION
DE L'ÉDIT DE NANTES
EN BAS LANGUEDOC ORIENTAL**

par François PUGNIÈRE
Correspondant

« *Il y a du miracle et ouvrage de Dieu, quoy qu'on dise. »*
Étienne Borrelly, octobre 1685¹.

« *Le mardi 25 septembre 1685, l'on a signifié l'arrêt de MM. les ministres et consistoire de cette ville pour l'interdiction de leurs exercices et rasement de leur temple, depuis lequel jour l'on a cessé ledit exercice, et on a demoli icelui ce 2 octobre. Les dragons sont arrivés ici et on les a logés chez MM. de la religion P.R. à discrétion ; et le 3 dudit, lesdits ont pris une délibération portant qu'ils se faisoient tous catholiques, en exécution de laquelle ils l'ont fait ; béni soit Dieu. »*
Henry Dumas, octobre 1685².

Seule la main de Dieu, et donc la toute-puissance de « *l'invincible monarque* », avait pu donner corps à cette « *réunion* » tant désirée des chrétiens et à l'accomplissement du « *grand dessein de la piété du Roy* », mettant ainsi fin aux fragiles équilibres nés de l'application de l'édit de Nantes. Au triomphalisme de nos deux bourgeois dévots, le bruit des premières assemblées allait cependant apporter un démenti cinglant, d'autant qu'il s'accompagna d'un refus précoce de la pratique. « *Ils se feroient plutôt*

*Turcs s'ils pouvoient que de vivre dans la religion romaine*³ » en était venu à affirmer le même Borrelly, dès avril 1686, alors que le gardien du couvent des Capucins du Vigan en était réduit à avouer qu'ils n'agissaient « *que par grimaces, par feinte, et quasi par force*⁴ ».

En privant la Réforme de ses structures ecclésiales, les élites dirigeantes — laïques comme ecclésiastiques, tant elles étaient le fruit d'une culture normative — avaient espéré ramener des égarés, qu'on pensait ainsi voir échapper à la séduction des ministres. L'Église post-tridentine, en magnifiant et en réaffirmant la dignité du sacerdoce, pouvait-elle en effet envisager une structure ecclésiale sans médiateur ? De même, comment pouvait-elle appréhender, voire même concevoir, la question de la place de l'Écriture et de son rôle structurant au sein du monde protestant, puisqu'elle ne la concevait qu'à travers la parole du clerc ou à travers celle de la *capacité* du sujet ?

Au sein de l'Église catholique, la question essentielle, à l'automne 1685, — quelle qu'ait été la position face à la question même de la révocation — était de savoir comment pouvait-on « *parachever la conversion* », tant l'unité de religion semblait indissociable de la cohésion politique, dans une Europe où prévalait encore largement, du moins dans l'absolu, le *cujus regio, ejus religio*.

La question des modes opératoires des missions apparaît donc comme essentielle dès lors que l'on veut tenter d'appréhender l'attitude et l'action de l'Église face aux « *nouveaux catholiques* ». Les missions « *ad hereticos* » étaient particulièrement bien implantées en Bas-Languedoc oriental depuis la fin des guerres de Rohan.

L'installation des Capucins, dès 1629, l'action des Récollets et des Dominicains, l'implantation plus tardive et dans la durée des missions de Jésuites⁵ — sous l'épiscopat de Cohon notamment — avaient transformé ces « *Indes noires* » en terre de reconquête, non sans difficultés, tant le protestantisme était resté vivace et combatif.

La mission envoyée par le roi dans le diocèse de Nîmes, en 1683, inaugure cependant une approche en partie autre de la conversion. La direction en avait été confiée à une figure particulièrement brillante de l'Oratoire, l'abbé Daniel Hervé⁶, du diocèse de Nantes. Ce prêtre avait en fait nettement affiché sa volonté d'explication, souhaitant employer l'onction

nécessaire à l'édification, recourant à la persuasion charitable, en un mot la « *voie de la douceur*⁷ », qui excluait *a priori* la « *contrainte salutaire* ». Cette *praxis* était censée contraster sensiblement avec la supposée raideur théologique, dogmatique et conquérante, s'incarnant dans la controverse agressive et le triomphalisme des mendiants et peut-être dans une moindre mesure des Jésuites. La « *réunion* » prenait assurément le pas sur la « *conversion* » ; la créance en un retour sincère des égarés n'avait peut-être jamais été aussi forte, même s'il faut en souligner la dimension irénique⁸.

L'envoi de tels « *apôtres* » pouvait donc apparaître comme une autre voie grâce à un zèle et à une conduite édifiante, supposés — de façon malveillante — absents au sein d'un clergé diocésain perçu comme médiocre et englué dans la jouissance de ses bénéfices⁹. Une telle vision, fortement appuyée sur la pensée de ceux que l'on a nommés les *accommodeurs*¹⁰, transparaît largement dans l'attitude de d'Aguesseau, le prédécesseur de Basville. Il s'était fortement attaché depuis octobre 1681 à la réunion de tous les chrétiens de France au sein de la religion catholique mais par la voie de la « *douceur* » et de la « *persuasion* », à ne pas confondre avec un quelconque « *tolérantisme* » ou une encore plus improbable tolérance.

Le chancelier d'Aguesseau, relatant la vie de son père¹¹, affirmait ainsi que : « *ses maximes sur la conversion des huguenots étoient [...] bien simples, et encore plus conformes au véritable esprit de l'Église, prêcher, instruire, exhorter, détacher principalement les chefs et les appuis du parti, employer même le secours des privations et non pas des peines temporelles pour engager des esprits prévenus à faire des réflexions salutaires, restreindre et diminuer, autant que la justice le permettoit, la liberté de l'exercice public, favoriser les nouveaux convertis, et leur rendre avec usure les avantages dont on les avoit privés que pour leur bien.* »

Ces milieux dévots — en aucun cas marginaux bien, qu'en partie seulement, proches des milieux augustiniens — n'envisageaient pas en tout cas le recours à la force pour convertir les protestants et d'Aguesseau fut tout au long de son existence opposé à la contrainte, contrairement à la majorité des Jésuites avec qui il connut quelques heurts¹².

C'est en revanche à Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, — d'une toute autre sensibilité — que l'on doit le recours aux missionnaires dits

parisiens¹³ à partir de 1685. À la fin octobre, il aurait ainsi fait envoyer sept à huit cents prédicateurs dans l'ensemble du royaume. Le roi s'était intéressé directement à l'affaire. Il avait notamment demandé à l'archevêque de « *n'employer les mendiants qu'en petit nombre, fautes d'autres, et de la conduite et doctrine desquels on soit assuré, comme vous me marquez y en avoir dans la réforme des Petits Augustins.*¹⁴ »

Les missionnaires dits royaux, présents dans le diocèse de Nîmes, agirent dès lors sous la conduite d'un autre oratorien, le P. Poly, qui employa aussi des Génovéfains et des séculiers, docteurs de Sorbonne¹⁵. Les *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire* montrent que ces prêtres avaient en fait peu de directives, sinon celles d'expliquer avec clarté la doctrine catholique à partir des décrets du concile de Trente ou de *l'Exposition de la Foy* de M. de Meaux et d'essayer de faire oublier, par leur douceur et leur patience, les cruautés des dragons¹⁶. Ces instructions recoupaient en partie cette volonté des *accommodeurs* de minimiser les différences entre les deux confessions au profit d'un fonds de doctrine commun, mais le rajout des décrets conciliaires rendait de fait peu opérante la démarche, soulignant l'ambiguïté fondamentale de *l'accommodement*.

La question des Écritures devint naturellement un enjeu majeur au sein d'un tel contexte, d'autant qu'aucun n'ignorait la place qu'elles occupaient au cœur du monde réformé. Il paraissait difficile d'appliquer *stricto sensu* les préceptes édictés lors de la quatrième session du concile de Trente, prescriptions reposant essentiellement sur les notions de *capacité* et de *permission* ecclésiastique¹⁷. Fallait-il donc pour autant laisser aux protestants un accès immédiat aux Évangiles et à l'Ancien Testament ?

La distribution planifiée des livres aux « *nouveaux convertis* » fut une des réponses apportées, fondée sur la volonté de substituer aux « *mauvais livres* » des ouvrages orthodoxes¹⁸. Loin d'être anodine et consensuelle, une telle démarche recoupait, une fois encore et en grande partie, les controverses internes au monde catholique¹⁹.

Lors de l'assemblée des évêques de la province de Narbonne, en octobre-novembre 1685, cette entreprise avait d'ailleurs occupé une place

importante dans les débats, que ce soit à travers l'éventuelle diffusion de traductions ou d'explications de la messe, ou à travers la place même des traductions de l'Écriture. Les prélats avaient fini par prohiber, non sans débats passionnés, l'explication intégrale à voix haute et en langue vulgaire des paroles latines prononcées par le célébrant. On l'autorisait cependant à expliquer au prône l'épître et l'évangile du jour, usage qui ne devait pourtant être généralisé dans le diocèse d'Alès qu'en 1724 où les statuts synodaux imposèrent leur lecture en français, après que la compagnie de Jésus eut perdu de sa forte influence. Il n'était donc pas question de traduction littérale de l'office, mais d'explications, telles que celle composée par l'archevêque de Paris, Harlay, et abondamment distribuée dès 1685.

La question centrale de la Bible avait encore plus donné matière à réflexions : fallait-il, notamment, enlever « *les Bibles de Calvin qu'ils lisent encore* » ? L'assemblée s'était en apparence prononcée sans ambages, se réfugiant dans des conceptions on ne peut plus dans la droite ligne conciliaire, car « *ce ne seroit pas assez de distribuer des livres orthodoxes aux nouveaux convertis, si on ne retire en même temps de leurs mains les livres hérétiques qui peuvent les entretenir dans leurs erreurs* ». Toutefois, les évêques avaient décidé, « *pour ne les irriter pas en les privant de cette lecture* », de leur « *substituer quelques autres livres* », en tête desquels ils placèrent la traduction du Nouveau Testament par le P. Amelote, les « *Homélies de M. Godeau et autres qui puissent leur rendre les Évangiles intelligibles* » et, une fois encore, *l'Exposition de la foi catholique* de Bossuet.

L'œuvre de Denys Amelote, père de l'Oratoire, répondait à la demande qui lui en avait été faite par l'assemblée du clergé de 1653. Achevée et publiée entre 1666 et 1667, cette traduction, « *faite par le commandement des évêques... marque de l'ordre et de la mission divine* », n'avait pour but que de « *nourrir les fidèles dans la dépendance des pasteurs* » et surtout n'était destinée « *que pour ceux qui la recevront de la main de l'Église et qui s'en serviront par sa lumière et par sa conduite.* » Cette traduction, tirée de la Vulgate, répondait de fait parfaitement à la « *voie française* » qui permettait la lecture de la Bible en langue vulgaire, tout en avalisant les règles romaines fondées sur les notions de *capacité* et de *permission*

ecclésiastique, entendues dans un sens moins restrictif. Elle ne répondait en rien à l'attente des protestants, privés officiellement de leur Bible de Genève - particulièrement de l'Ancien Testament - et qui n'hésitèrent pas d'ailleurs, par la suite, à acquérir l'édition qu'en fit Lemaître de Sacy - qualifiée hâtivement de « *Bible janséniste* » - et que l'on retrouve dans nombre de bibliothèques huguenotes²⁰.

Ces décisions de 1685 se traduisirent dans les faits par la distribution des livres aux nouveaux convertis jugés *capables*, c'est-à-dire aux « *principaux habitants* », cibles privilégiées des missionnaires et des confesseurs, pour qui la conversion ne pouvait venir que d'en haut²¹. A l'échelle du royaume, d'après le *Recueil La Reynie*, analysé de façon remarquable par Bernard Chedozeau, les distributions auraient atteint au minimum un million cent quarante mille volumes. En février 1686, à Nîmes, la veuve De Plasse avait ainsi « *imprimé quatre mille exemplaires de livres de courtes prières de la messe et autres pour l'instruction des nouveaux convertis*²² », sans toutefois réussir à tout écouler. L'ampleur de ces distributions est malheureusement difficile à évaluer.

Elles laissèrent de nombreuses traces en Bas-Languedoc, traces largement révélées aujourd'hui par les inventaires après décès et par les catalogues conservés des bibliothèques.

L'opération s'interrompit de toute façon en février 1687, au son des premières assemblées clandestines et face aux refus croissant des pratiques de catholicité, malgré le recours généralisé à la contrainte.

La « *voie de la douceur*²³ », prônée indirectement et paradoxalement par le monarque — ce qui montre bien toute la complexité et l'ambiguïté des motivations qui menèrent à l'édit de Fontaineblau dès lors que l'on tente d'aller au-delà du principe du primat de la religion du prince — ne saurait occulter le triomphe des « *voies de la rigueur* », telles que les concevaient les Capucins, et les Frères mineurs en général, et à une autre échelle les Jésuites. Cette pastorale reposait essentiellement sur l'interprétation la plus littérale et la plus contraignante de la parabole *Contrains-les d'entrer dans la maison du seigneur* (Luc, 14, 23) en embrassant le dogme par la contrainte forcée aux pratiques extérieures, voire même aux sacrements, ce qui horrifiait Bossuet et une part non négligeable

du clergé, sans parler des Jansénistes pour qui une telle conception relevait du sacrilège pur et simple.

L'opposition entre la Compagnie de Jésus et les Oratoriens, mais également, au cœur du pouvoir, entre le Père de La Chaise et Harlay de Champvalon, était de toute façon latente et devint vite patente. Le confesseur du roi avait très tôt intrigué auprès de Basville, l'élève du père Rapin, se plaignant du sous-emploi des Jésuites²⁴ qui avaient pourtant joué un rôle essentiel et occulte dans la confiscation des biens des consistoires et des pasteurs condamnés en 1683 à la suite de la répression des rassemblements armés huguenots²⁵ connus sous le nom de « *camp de l'Éternel* ». L'intendant de la province s'était plus largement appuyé sur l'efficacité des « *noirs fils d'Ignace* », particulièrement aptes à s'imposer et à œuvrer au sein des élites locales²⁶, tout en soulevant les haines les plus tenaces²⁷.

« *La voie de la douceur* » avait surtout rapidement montré ses limites face au refus précoce des pratiques catholiques, dès lors que l'on sortait du cadre de la contrainte physique. Les *Mémoires domestiques de l'Oratoire* soulignent bien le découragement qui gagna la mission royale dans le proche diocèse de Montpellier, conduisant rapidement à une acceptation résignée de l'impossibilité qu'il y avait à conquérir les cœurs. L'espoir en vint rapidement à résider dans la seule éducation des enfants, comme devait le souligner également Fléchier en 1698.

La brève présence des missionnaires royaux s'acheva donc dans le courant de l'année 1686 sur ce constat d'échec.

Les « *ouvriers* » les mieux implantés dans les diocèses de Bas-Languedoc oriental, à savoir les Capucins, solidement installés, et les Jésuites, eurent dès lors le champ libre. Le diocèse d'Alès²⁸, créé en 1687 — bien qu'érigé canoniquement en 1694 — à partir du démembrement de celui de Nîmes, devint rapidement un champ d'action privilégié des ardeurs missionnaires. Il offre à ce titre un espace d'analyse particulièrement révélateur de choix pastoraux opérés par l'un des chantres de la « *rigueur* ».

Dès 1691 une *missio alesienne* avait été établie dans les territoires cévenols du diocèse de Nîmes et le confesseur du roi en personne n'hésita pas à financer lui-même une partie de l'installation de l'école établie par le Père Grasset pour ramener à la « *vraye foi* » les enfants des nouveaux convertis enfermés au nom de sa Majesté²⁹. Le premier évêque, François Chevalier

de Saulx, un parent de Basville, proche du père Lachaise et « *ami des Jésuites*³⁰ », favorisa donc systématiquement les « *bons pères* », en confiant notamment l'inspection des missions à l'un d'eux, de grand renom, le Père Guévarre.

Ce champion de l'enfermement des pauvres³¹ était évidemment un chaud partisan de la contrainte salutaire, au nom de la « *véritable charité de J.-C.* », ne reculant pas devant l'emploi de la force, notamment en matière de communion. La procession organisée par les Capucins au Vigan, en 1686, illustre également cette volonté de convertir par la pratique et le geste. Les religieux avaient forcé les nouveaux convertis à suivre une croix de procession et une statue de la Sainte Vierge « *pour remercier Dieu de les avoir tiré de l'erreur où ils avoient si longtemps croupi.* »

Cette violence cléricale, bien souvent secondée par des régiments de bourgeoisie catholique à même ainsi de renforcer la fracture confessionnelle³², s'inscrivait de surcroît dans une conjoncture difficile, marquée notamment, à partir de 1688, par la guerre de la ligue d'Augsbourg. Les archives de l'intendance — du moins ce qui en est conservé — mettent bien en évidence l'inflation des tensions, se traduisant par des renversements de croix, notamment en 1691³³, et par des violences commises contre des clercs. Pour le seul diocèse d'Alès, trois desservants furent occis, le vicaire perpétuel de Conqueirac, le curé de Peyroles, confondu avec celui de Saint-Jean-de-Gardonnenque en 1690, et le secondaire de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse en 1691. Le vicaire de Soudorgues fut par ailleurs blessé grièvement à deux reprises en 1690 et 1691³⁴. La même année « *des gens armés* » tentèrent « *d'assassiner le sieur Valette, prestre dudit Sumène*³⁵. » Le meurtre de l'abbé du Chaila, dans le diocèse de Mende, n'eut donc rien d'isolé ; mais il ne fut cette fois que le prélude à un déchaînement de violence sacrée dans la genèse de laquelle la contrainte eut largement sa part³⁶.

La question de la « *contrainte salutaire* » allait d'ailleurs être au cœur des débats de la consultation des évêques de 1698. La majorité des évêques consultés, doutant de la sincérité des conversions, se montrait pourtant peu favorable à la participation forcée aux pratiques catholiques essentielles, sans parler des dévotions particulières.

Les évêques de Languedoc l'approuvaient en revanche dans leur grande majorité³⁷, à l'instar de Basville et du « doux » Fléchier³⁸.

Quant à l'évêque d'Alès, il allait fort loin dans ses propos, affirmant trouver « dans les statuts de Saint Louis sur le fait des Albigeois des moyens qui seroient aujourd'hui très efficaces³⁹. » Pour lui, il fallait faire « ce qui a toujours été pratiqué dans l'Église depuis qu'il y a des princes chrétiens, lorsqu'il a été question d'extirper les hérésies après leur condamnation », en appelant à Justinien, dont on connaît la dureté en matière de défense de l'orthodoxie. S'appuyant sur la *Novele 109*, il affirmait que « communiquer avec l'Église catholique ne consiste pas seulement à n'être point séparé d'elle par une croyance, mais à être de plus uni avec elle par une même foi et des mêmes exercices, s'assembler dans un même lieu, assister au même sacrifice, participer aux mêmes sacrements. » Il fallait donc pousser les nouveaux convertis vers ces sacrements et la communion en particulier.

Aussi jugeait-il nécessaire de « ne pas exclure la messe et les sacrements », car on « ne les auroit retirés de l'abîme que pour les y laisser retomber plus profondément qu'ils n'y étoient avant leur abjuration, eux et leurs enfants deviendraient bientôt déistes, plus que jamais factieux et conjurés contre la Religion et l'État... n'ayant plus même les règles politiques de leurs consistoires. » Le prélat, bien involontairement, préfigurait ainsi une thèse que Voltaire allait défendre dans les années 1750.

De façon fort classique, il démontrait également la nécessité d'amener de force les indociles dans la maison du Seigneur, que ce soit par l'invitation, par la parole, par le devoir d'obéissance ou par « la contrainte charitable et paternelle », car « c'est une fausse et cruelle douceur de ne pas le faire, comme il n'y avait pas de charité à ne point faire violence au frénétique qu'il faut lier ». Il n'y aurait donc « point de charité à ne pas faire violence à ceux qui veulent se perdre hors de l'Église de Jésus-Christ qu'il faut y faire rentrer et y soumettre. »

Il concluait donc le mémoire en affirmant « qu'il est bon de recevoir nos nouveaux catholiques à tous nos exercices et que c'est tout perdre que de ne les y pas obliger ; je ne dis pas forcer, mais obliger, c'est-à-dire exciter et engager par les voies charitables » car « c'est manquer à notre devoir ne le faire pas. »

Jusqu'au déclenchement de la guerre des camisards, enlèvements d'enfants, amendes pour non-assistance à la messe, refus de sépulture, direction de conscience imposée⁴⁰, ponctuèrent le quotidien de l'un des noyaux durs du protestantisme méridional que fut le diocèse d'Alès, où les deux tiers des paroissiens ne professaient pas la religion de leur roi.

Ce vaste champ d'application d'une coercition généralisée par les autorités ecclésiastiques heurta en son temps bien des consciences catholiques, troublées non par les mesures répressives en tant que telle, mais par la « *dureté* », l'efficacité et l'ampleur du système mis en place par M. d'Alès⁴¹.

L'Église dut donc faire face en 1685 à un ensemble de questions complexes, soulevées par une décision politique dont les ressorts s'inscrivent dans un contexte diplomatique peu séparable d'une pratique propre à la sphère européenne et encore moins séparable d'une dimension idéologique et d'un choix de conscience.

Paradoxalement, Jean Robert Armogathe, dans un ouvrage très controversé qui s'inscrivait en partie à la suite des travaux de Jean Orcibal⁴², a bien montré le peu d'enthousiasme et la forte réserve dont témoigna le Saint-Siège devant un fait accompli qui pouvait menacer des équilibres géopolitiques, au cœur même d'une Europe chrétienne dont l'unité passée recelait encore une grande force d'attraction. Le problème de la conversion dépassait ainsi le simple cadre de l'impératif confessionnel immédiat.

À l'échelle du royaume, et particulièrement en Languedoc, l'édit de Fontainebleau souleva des débats internes au monde catholique dont il ne faut en rien minimiser ou déconsidérer la portée. Les questions débattues à cette occasion, relatives au problème de la conversion et peut-être au problème plus général de l'autonomie de la conscience, s'inscrivent dans une lente évolution qui finit par remettre en cause les fondements idéologiques⁴³ d'un pouvoir reposant sur des conceptions héritées de l'antiquité tardive⁴⁴. Que saint Augustin, Théodose et Justinien aient pu servir en 1698 de cautions morales et juridiques dans le mémoire de l'évêque d'Alès n'avait ainsi rien de fortuit.

Références et notes

- ¹ Robert SAUZET, *Le notaire et son roi. Étienne Borelly. Un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, p. 222.
- ² Gaston CHARVET, « Livre de raison d'Henri Dumas, bourgeois d'Alais. (1678-1729) », *Revue du Midi*, 1887, p. 200-237, p. 203.
- ³ R. SAUZET, *Le notaire...*, *op. cit.*, p. 222.
- ⁴ Arch. dép. de l'Hérault, C 6504.
- ⁵ Robert SAUZET, *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694*, Louvain, Nauwclaerts, 1979, 1 vol.
- ⁶ *Biographie universelle ancienne et moderne... rédigée par une société de gens de lettres et de savants...*, Paris, chez L. G. Michaud, 1811 à 1840, 67 t., t. 20, p. 309-310.
- ⁷ Bernard CHEDOZEAU, « Les distributions des livres aux nouveaux convertis (1685-1687) et leurs incidences sur le statut du laïc catholique », *XVII^e siècle*, n° 154, p. 39-51.
- ⁸ Élisabeth LABROUSSE, *Une foi, une loi, un roi : la révocation de l'édit de Nantes*, Genève, Labor et fides, 1985.
- ⁹ R. SAUZET, *Contre-Réforme...*, *op. cit.* ; François PUGNIÈRE, *Clergé et encadrement clérical en Cévennes de la Révocation à la Révolution : le diocèse d'Alès. 1687-1791*, thèse, Montpellier, Université Paul Valéry, 2002.
- ¹⁰ Jean ORCIBAL, *Louis XIV et les protestants*, Paris, Vrin, 1951.
- ¹¹ *Discours sur la vie et la mort... de M. D'Aguesseau, conseiller d'État*, par son fils, Henry François d'Aguesseau... Château de Fresnes, 1720. Cité dans Jean Luc CHARRIER, *De Colbert à l'Encyclopédie, Henri Daguesseau, conseiller d'État. 1635-1716*, Montpellier, 1988.
- ¹² Il empêcha l'ouverture d'un collège de jésuites à Alès en 1676 pour éviter les troubles et les provocations. Pierre DELATTRE, *Les établissements des Jésuites en France depuis 4 siècles*, Enghien, 1940-1957, 5 vol.
- ¹³ Du moins d'Île- de-France et des alentours des centres de pouvoir. La Faculté de théologie de Paris est même une référence plus opérante dans la définition de cet assemblage hétéroclite de « beaux messieurs », largement raillés par les Capucins.
- ¹⁴ Jean-Robert ARMOGATHE, *Croire en liberté : l'Église catholique et la Révocation de l'édit de Nantes*, Paris, 1985, p. 93.
- ¹⁵ Le P. Poly fit établir d'autorité en 1686 un secondaire chargé de l'instruction des nouveaux convertis à Alès même. Il est alors mentionné en tant que supérieur de la mission des pères de l'Oratoire.
- ¹⁶ L. CHATELLIER, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, p. 80. D'après la *Troisième partie des mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la Congrégation de l'Oratoire...*, Archives de l'Oratoire de France, Paris, ms.
- ¹⁷ Bernard CHEDOZEAU, *La Bible et la liturgie en français*, Paris, Cerf, 1990.
- ¹⁸ Un des premiers supérieurs des missions royales envoyées en 1683, l'oratorien Daniel Hervé venait de publier cette même année un ouvrage à l'usage des « nouveaux catholiques », fondé sur la volonté d'explication et de compréhension d'une partie de la messe. (Abbé Daniel HERVÉ, *Paraphrase de la messe*, Lyon, MDCLXXXIII, in 12^o.)

¹⁹ René TAVENEUX, *La vie quotidienne des Jansénistes aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1973.

²⁰ Cette très belle traduction, rédigée dans un français très pur, ne conduisait pas en général à une arrestation ou du moins à des ennuis, contrairement aux éditions dites de Genève. Elle est très présente au XVIII^e siècle, quelle que soit la confession, dans des éditions relativement peu coûteuses et souvent contrefaites.

²¹ Les Jésuites s'appliquaient surtout à consolider la conversion des notables, avec qui ils essayaient d'entretenir des liens privilégiés, se traduisant par de fréquentes visites et par une constante attention. Ils poussaient systématiquement leurs pénitents forcés à « *bien faire* » afin d'influencer « *les peuples* ».

²² Le clergé lui en prit 1000 exemplaires. Arch. dép. du Gard, G 1290, assemblée du 20 février 1686.

²³ Voir Bernard CHÉDOZEAU, « *La voie de la charité* » ou les distributions de livres aux nouveaux convertis (1685-1687), LIAME, n° 10, juillet-décembre 2002.

²⁴ D'après ce même P. de La Chaise, une douzaine de ses confrères avait pourtant été envoyée en 1684 dans les Cévennes et le Vivarais.

²⁵ Le syndic de la compagnie avait parcouru discrètement les Cévennes, mandaté par la Cour, afin de récupérer les biens des pasteurs frappés par les jugements de 1684. Arch. mun. du Vigan, GG 11.

²⁶ Basville s'appuyait aisément sur ces clercs, qui entretenaient avec lui de véritables liens de clientèle. Le cas de l'abbé du Chaila, dans le diocèse de Mende, mais dont l'inspection débordait en partie sur le diocèse de Nîmes, en constituait la manifestation la plus tangible. Ces liens avec la Compagnie de Jésus relevaient toutefois d'une logique peut-être plus complexe, car ils impliquaient de fait la maison de Lamoignon dont les relations avec les « *bons pères* » connurent à la fin du siècle un net refroidissement du fait de la protection accordé par le frère aîné à l'érudit janséniste Adrien Baillet. Jean-Robert ARMOGATHE et Philippe JOUTARD, « Basville et la consultation des évêques de 1698 », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 1972, p. 157-184.

²⁷ La Bibliothèque municipale conserve un très beau recueil de chansons et épigrammes anticléricaux où les Jésuites sont particulièrement accommodés. Bibl. mun. de Nîmes, ms 453.

²⁸ F. PUGNIÈRE, *Clergé et encadrement clérical en Cévennes...*, *op. cit.* Création décidée, si l'on en croit la correspondance du nonce Ranuzzi, au milieu de l'année 1686, effective bien que non canonique dès 1687.

²⁹ Arch. nat., tt 431. *Mémoire au sujet des écoles établies dans le diocèse d'Alais* (s.l.n.d.).

³⁰ Arch. nat., L 727. Notes du P. Léonard de Sainte Catherine.

³¹ Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1974 ; voir également Charles JORET, « Le P. Guévarre et les bureaux de charité au XVII^e siècle. » ; *Annales du Midi*, 1889, p. 340-393 ; Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, 1890 et ss., 11 vol., vol. 3, p. 1924. Guévarre (1645-1724) mit en place un réseau de bureaux de charité dans le diocèse en 1688 et érigea « *l'hôpital général des pauvres enfermés* », établi par lettres patentes.

³² Robert SAUZET, « Les milices bourgeoises cévenoles pendant la guerre des camisards », *in*

Patrick Cabanel, Philippe Joutard, *Les camisards et leur mémoire*, Montpellier, Presses du Languedoc, 2002, p. 103-114.

³³ Arch. dép. de l'Hérault, C 171.

³⁴ Arch. dép. de l'Hérault, C 171. Voir surtout Charles BOST, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc. 1684-1700*, Montpellier, 2001 (rééd.), t. 2, p. 423.

³⁵ Mathilde CABANE, *Histoire de Sumène de la Réforme à la Révolution*, thèse de l'école des Chartes, 1946.

³⁶ Daniel VIDAL, *Le malheur et son prophète : inspirés et sectaires en Languedoc calviniste. (1684-1725)*, Paris, Payot, 1983.

³⁷ On pense notamment à Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons-de-Thomières et janséniste notoire. Joseph SAHUC, *Un ami de Port-Royal, messire Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, (1633-1665-1713)*, Paris, 1909.

³⁸ R. SAUZET, *Contre-Réforme...*, op. cit., p. 416-417.

³⁹ Arch. dép. du Gard, G 1562. Mémoire publié in Jean LEMOINE, *Mémoires des Evêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des nouveaux convertis (1698)*, Paris, 1902. L'argumentaire est largement emprunté au R. P. Philippe DUBOIS-GOIBAUD, *Conformité de la conduite de l'Église de France pour ramener les Protestans avec celle de l'Église d'Afrique, pour ramener les Donatistes à la Foi Catholique...*, Paris, MDCLXXXV.

⁴⁰ F. PUGNIÈRE, *Clergé et encadrement clérical en Cévennes...*, op. cit.

⁴¹ En 1704, le comte de la Charse écrivait à Chamillart : « sy vostre grandeur, n'oze de changer l'évesque d'Alais à un autre évesché sous pretexte de le mettre mieux, il ne sera jamais possible de donner une parfaite tranquillité à ce pays, mesme un plaisir visible à M. de Basville de les defrayer, quy n'a garde de le propozer de sorte, pour ne pas detruire son propre ouvrage. Ce prélat est d'une si grande violence qu'il s'est également attiré la haine implacable des gens de l'une et de l'autre religion, aussy a t'il fait et souffert des choses inouïes ». D'après Henry BOSCH, *La guerre des Cévennes*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1985-1990, 5 tomes. t. 4, p. 225 et suiv.

⁴² Jean-Robert ARMOGATHÉ, *Croire en liberté...*, op. cit. ; Jean MEUVRET, « Les aspects politiques de la liquidation du conflit gallican. (juillet 1691-septembre 1693) », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, 33, 1947, p. 257-270.

⁴³ Dale VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 2002.

⁴⁴ Karl-Ferdinand WERNER, *Naissance de la noblesse*, Paris, Fayard, 1999.

III. MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

MEMBRES HONORAIRES

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1802.

M. le Maire de Nîmes, membre ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités. Hôtel du Département, rue Guillemette, 30 000 Nîmes

- 1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H., 10, avenue du parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odile RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, "Les Hespérides", 16, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Ch. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, Off. Palmes Acad., Le Mas neuf, 5, avenue Vincent Auriol, 30230 Rodilhan.
- 1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, Grand Off de la L.H., Musée Marmottan, 2, rue Louis Boilly, 75016 Paris.
- 1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nîmes.
- 1994 Claude ESCHOLIER, Croix de guerre 39-45, directeur honoraire de l'École des Beaux-Arts de Nîmes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes.

- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.
- 1997 Jacques LARMAT, professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), Off. Palmes Acad., 39, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.
- 2002 Aimé VIELZEUF, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant, Médaille du Combattant volontaire de la Résistance, Off. Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 2004 André GOURON, Ch. Palmes Acad., La Boussierelle, Vailhaugues, 34570 Pignan.
- 2004 Jean SABLLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.

MEMBRES RÉSIDANTS

(36 académiciens)

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch .Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes Acad. Archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, 27, rue Cité Foulc, 30000 Nîmes.	Jules Davé
2	8-01-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H., Comm. Ordre nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la France libérée, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, pasteur de l'Église réformée, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol
3	2-12-1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1984	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nîmes.	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur (honoraire) 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Dr Jean Paradis

6	6-02-1987	Jean MÉNARD, Ch. des Palmes Acad. avocat à la Cour, anc. bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes.	Edgar Tailhades
7	23-10-1987	Louis DURTESTE, Ch. de la L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nîmes.	Jean Thérond
8	4-12-1987	Mgr Robert DALVERNY, 27, rue Vaissette, 30000 Nîmes.	Pierre Hugues
9	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nîmes.	Abbé René André
10	23-01-1991	Paul TEMPIER, doct. en médecine, 61, rue de la Lampèze, 30000 Nîmes.	Henry de Régis
11	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nîmes.	Jean Brunel
12	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Ch. de la L.H. Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nîmes.	Jean-Charles Lheureux
13	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Ch. de la L. H, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Ch. Palmes Acad, Ch. Arts et Lettres, enseignant. Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nîmes.	André Nadal
14	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide Dumont, 30000 Nîmes.	Jean Roger
15	18-06-1993	Yvon PRADEL, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nîmes.	Joachim Durand
16	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.	Maurice Aliger

17	2-12-1994	Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes Acad. Chev. Arts et Lettres, chemin des Adaunajols, Bernis, 30620 Uchaud.	Félix Villeneuve
18	28-04-1995	André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud.	Edouard Drouot
19	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine, biologiste, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
20	16-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L.H., anc. président de Chambre à la Cour d'Appel, 11 bis, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes.	René Panet
21	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 189, av. Joséphin Péladan, 30000 Nîmes.	Victor Lassalle
22	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111 Congénies	Pierre Clavel
23	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de Lettres, Mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
24	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'Histoire moderne, Université de Provence. L'Ermitage - 243 ch. de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
25	5-11-1999	Christian SALENSON, 6, rue Salomon Reinach, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
26	7-01-2000	Bernard CAVALIER, doct. en médecine, 312B, rue des Quatre Pylons, 30900 Nîmes.	René Bosc
27	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, 2, quai Clémenceau, 30900 Nîmes.	Jean Lauret
28	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur, 27, rue de Calvas. 30000 Nîmes.	René Château

29	5-10-2001	Jacques LÉVY, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon
30	15-03-2002	Monique KUNTZ, Les Eygalades B, 116, rue Edmond, Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud
31	25-04-2003	Pierre-Marie MICHEL, 145, chemin Bonne Brise, 30900 Nîmes.	Fernand Lamarque
32	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte, 5, rue Séguier, 30000 Nîmes.	Lucien Frinaud
33	28-11-2003	Bernard MOUNIER, 6, impasse des Cols verts, 30870 Clarensac.	Aimé Vielzeuf
34	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, 7, rue Godin, 30900 Nîmes.	Noël Cannat
35	30-04-2004	Brigitte MAURIN, 8 a, rue Quatre-fages, 30000 Nîmes.	Christian Liger
36	14-01-2005	Bernard FONTAINE, 5, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.	Jean Goujon

MEMBRES NON RÉSIDANTS

(24 académiciens)

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Ch. de la L.H. professeur émérite à la Sorbonne, 36, Descente de l'Olm, 30380 Saint-Christol- lès-Alès.
2	13-05-1977	Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Ch. de la L.H., Off. Ordre du Mérite, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de recherches de pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
3	12-03-1984	Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris.
4	2-03-1984	Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 10, rue Edgard-Faure, 75015 Paris.
5	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant volontaire, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.
6	27-06-1988	Jean-Charles BALTY, 1, avenue de la Résistance, 82600 Aucamville.
7	27-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C., 603, ch. Chaudebois, 30700 Alès.
8	24-06-1988	Mgr Jean THOMAS, 3, place de l'Evêché 30700 UZÈS.

- | | | |
|----|------------|---|
| 9 | 15-12-1989 | Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Espirit. |
| 10 | 24-05-1991 | Louis PICARD, 23, av. de la République, 30320 Marguerittes. |
| 11 | 1-10-1993 | Henry de SEGUINS-COHORN, Off. de la L.H., Officier de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès. |
| 12 | 10-06-1994 | Robert SAUZET, docteur ès Lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours. |
| 13 | 5-12-1997 | Maurice CONTESTIN, professeur, 35, bd. Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire. |
| 14 | 9-04-1999 | Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes. |
| 15 | 4-06-1999 | Daniel TRAVIER, Ch. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard. |
| 16 | 15-12-2000 | Guy POULON (Philippe Sénart), Off. de la L.H. 26, rue Daubenton, 75005 Paris. |
| 17 | 5-12-2000 | Maurice AGULHON, Professeur Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon. |
| 18 | 15-12-2000 | Jacqueline LEROY, conservateur général (honoraire) La Croix du Sauveur, ch. de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. |
| 19 | 15-05-2002 | René RÉMOND, de l'Académie française. |
| 20 | 19-03-2004 | Rose JURGENSEN, Mas de Mayac, 30700 Uzès. |
| 21 | 19-03-2004 | Alain AVENTURIER, 470, rue du Stade, 34830 Clapiers. |
| 22 | 13-05-2005 | Sabine TEULON-LARDIC, professeur à l'E.N.M. de Nîmes - 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier. |
| 23 | 3-05-2005 | Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, 3 cours Gambetta, 34000 Montpellier. |

CORRESPONDANTS

- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon.
- 1972 Armand BRUNEL, mètre d'Obro du Félibrige, médaille guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, Villa Au Hazard, 86, rue Combe de Bonesta, 34000 Montpellier.
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et L., Château de Villevieille, 30250 Sommières.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1972 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des Quarante Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1973 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 31, allée Lavoisier, 93250 Villemonble.
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1974 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.
- 1978 Bernard DALLE, Ch. de la L.H., croix de guerre 39-45, Mas de Campuget, 30129 Manduel.
- 1978 René GONDRAN, Ch. de la L.H., sous-préfet honoraire, 09290 Gabe.
- 1975 Fernand LEONARD, professeur, " Le Galatras ", chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 26, place du Plan, 30440 Sumène.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

- 1976 André HAON, professeur, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 30210 Remoulins.
- 1982 André NICOLAS, La Vaisserie, 48160 Le Collet-de-Dèze.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins.
- 1983 Elio MOSELE, recteur des Universités de Vérone, via dell Artigliere 8, 37129 Verona (Italie).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
- 1983 Mme BENEL-CAUTÉLOU, docteur ès lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nîmes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, " Las Soleilhadas ", 07140 Les Vans.
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 14, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire, Résidence La Guirlande, B 3, 54, rue Tour Gayraud, 34 Montpellier.
- 1986 Aimé TEMPIER, doct. méd., 43 bis, rue Roussy, 30000 Nîmes
- 1988 Jean CHARLIER, général de brigade aérienne (C.R.), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Paul DOMBRE, pasteur, 13, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Colognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nîmes.
- 1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nîmes.
- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, 24, rue du Grand Couvent, 13200 Arles.

- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
- 1990 Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, 5, rue de la Salle de l'Évêque, 34000 Montpellier.
- 1991 Marc CÉLIE, 6, rue Général-Perrier, 30000 Nîmes.
- 1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000 Nîmes.
- 1992 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 27, bd. Jourdan, 75690 Paris.
- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur l'antiquité, Clos St Jacques - Bât. B, 32 Avenue Philippe Solari, 13090 Aix-en-Provence.
- 1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, Ch. Ordre national du Mérite, Off. des Palmes Acad., 4, rue de Provence, 30650 Saze.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance, 190, rue André Simon, 30900 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des Palmes Acad., 58 bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, Avèze, 30120 Le Vigan.
- 1995 Gabriel JANDOT, professeur Université de Nîmes, Villa « Aux Rocs », 13, avenue de la Chicanelle, 34400 Saturargues.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur, 16 bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1995 Bernard MOREAU, directeur des services des archives de l'Assemblée nationale, 13, Avenue des Arts, 94100 Saint-Maur-des Fossés.
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur médecine, 12, rue Charles-Gide, 34170 Castelnaud-le-Lez.
- 1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance, 30420 Calvisson.

- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, chemin de la Fontaine aux Bœufs, 30700 Uzès.
- 1996 Xavier BARRAL i ALTET, professeur Université, C. Portola, II Bis (Torre) 08023 Barcelone.
- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite, 30350 Domessargues.
- 1996 Elie PELAQUIER, C.N.R.S., avenue Font-Mosson, 34570 Montarnaud.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Ch. Ordre nat. du Mérite, 234, chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Christian SALENDRES, curé de Saint-André-de-Majencoules.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes.
- 1997 Michel JAS, pasteur, 8, rue Bonfa, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1997 Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, O. N. du Bénin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC) 36, rue Champ de la Blanche, 34980 Saint-Chély-du-Fesc.
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 250, rue Paul Valéry, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN, 498, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, photographe, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. LH., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 241, rue Carnot, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nîmes.

- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 1999 Guy COMBES, principal de collège, Off. Palmes Acad., La Résidence A, 38, rue de Montauray, 30000 Nîmes.
- 1999 Anny HERRMANN, professeur honoraire, Ch. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquière, 30660 Gallargues-le-Montueux.
- 1999 Claire PAULHAN, attachée à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, chroniqueur littéraire au Monde, 85, rue de Reuilly, 75012 Paris.
- 2001 Émile COLAS, Avocat à la Cour d'Appel du Québec, 511, Place d'Armes, Montréal (Canada).
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 1, Grand'-Rue, 30510 Générac.
- 2001 Claude GAUSSENT, professeur d'histoire, 8, rue de la Poste, 30670 Aigues-Vives.
- 2001 Georges PONS, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Versailles, 4, rue du Portail, 30210 Rémolins.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des Aires, 30114 Nages-et-Solorgues.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes académiques, 6, rue Georges Leygues, 44200, Nantes.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire, 34400 Saturargues.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie, 30610 St Jean de Criulon.
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Pierre LANVERS, PdG Sté Lanvers BIM-SA, Commandeur L.H. et Ordre national du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques, 12, quai de la Fontaine, 30900 Nîmes.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire, quai Guizot, St Génies de Malgoirès, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Jacques MEINE, docteur en médecine, 28, av. des Quakers, 30111 Congénies.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H., 11, impasse de l'Origan, 30900 Nîmes.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable, Le Magot, 30170 Durfort.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale. 16. rue Saint-Sébastien. 75011 Paris.

- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes
- 2003 François CAPELIER, juriste, 2 rue du Pêcher, 48400 Florac.
- 2003 Aline DURAND, maître de conférence en histoire du Moyen-Age, Université de Provence, 115, impasse des Dahlias, 30000 Nîmes.
- 2003 François PUGNIÈRE, docteur en histoire, 20, place Jean Robert, 30000 Nîmes.
- 2004 René CHABERT, docteur en neurobiologie, 122, rue de l'Espoir, St- Césaire, 30000 Nîmes.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie, 22 ter avenue Hector Berlioz, 30320 Marguerittes.
- 2004 René MAUBON, musicologue, 13 B, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 2004 Louis PAUTRAT, docteur ès sciences, 4, rue du Trident, 38100 Grenoble.
- 2004 Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Jardin aux Fontaines, bât. A2 140, rue du Pioch de Boutonnet, 34100 Montpellier.
- 2005 Robert CHALAVET, avocat, administrateur hospitalier, 2, chemin Hort Hamoun, 34400 Saturargues.
- 2005 Robert CHAMBOREDON, agrégé d'histoire, 16, rue Rousselier, 30900 Nîmes.
- 2005 Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres, 4, rue Turgot, 30000 Nîmes.
- 2005 Raphaële MOUREN, conservateur des bibliothèques, 136, bd de Sainte-Marguerite, 1309 Marseille.
- 2005 Marie-Claire PONTIER, archiviste paléographe, directrice des Archives de Gard, 22 rue des Chassaintes, 30900 Nîmes.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

- Abbeville - Société d'Emulation historique et littéraire d'Abbeville, Maison des associations, 8, place général de Gaulle, 80100 Abbeville.
- Agen - Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, B.P. 267, 9, bd de la République, 47007 Agen.
- Aix-en-Provence - Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, musée Arbaud, 2 a, rue du Quatre Septembre, 13100 Aix-en-Provence.
Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 29, avenue R. Schuman, 13100 Aix-en-Provence.
- Amiens - Société des Antiquaires de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens.
- Angers - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Hôtel de Livois, 6, rue Emile Bordier 49100 Angers.
- Angoulême - Société Archéologique et Historique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
- Arles - Académie d'Arles, Museon Arlaten, 29, rue de la République, 13200 Arles.
- Arras - Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras.
- Auch - Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, B.P. 16, 13, place Salluste du Bartas, 32000 Auch.

- Autun - Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.
- Société d'Histoire naturelle et des Amis du muséum, 15, rue Saint-Antoine, 71400 Autun.
- Auxerre - Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 1, rue Marie-Noël, 89000 Auxerre.
- Avesnes - Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes, Hôtel-de-Ville, 59440 Avesnes.
- Avignon - Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.
- Belfort - Société Belfortaine d'Emulation, B.P. 773, 90020 Belfort Cedex.
- Besançon - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, 20, rue Chifflet, 25000 Besançon.
- Besançon - Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25014 Besançon Cedex 6.
- Béziers - Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, Hôtel Bergé, 14, rue des docteurs Bourguet, B.P. 4009, 34545 Béziers.
- Bordeaux - Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Hôtel des Sociétés savantes, 1, rue Bardineau, 33000 Bordeaux.
- Bordeaux - Société Archéologique, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.
- Bourges - Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
- Brest - Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest.
- Caen - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, Hôtel d'Escaville, 12, pl. Saint-Pierre, 14 000 Caen.
- Cambrai - Société d'Emulation de Cambrai, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.
- Cannes - Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 1, avenue Jean de Noaille, 06400 Cannes.

- Carcassonne - Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, B.P. 106, 11022, Carcassonne Cedex.
- Chartres - Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Pocquet, 28000 Chartres.
- Châteaudun - Société Dunoise, 2, rue du cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.
- Clermont-Ferrand - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 19, rue Bardoux, B.P. 20, 63018, Clermont-Ferrand.
- Colmar - Académie d'Alsace, Hôtel de la Chambre de Commerce, 1, place de la Gare, 68000 Colmar.
- Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, musée d'Histoire naturelle et d'Ethnographie, 11, rue Turenne, 68000 Colmar.
- Dax - Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax.
- Digne - Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence, B.P. 30, 04100 Digne.
- Dijon - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 5, de l'École-de-Droit, 21000 Dijon.
- Dunkerque - Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie, 4, rue Benjamin Morel, 59140 Dunkerque.
- Draguignan - Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, Allées d'Azémar, 83300 Draguignan.
- Foix - Société préhistorique de l'Ariège, 1, rue du Fourcat, 09000 Foix.
- Gap - Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap.
- Gard, sauf Nîmes :
- Alès - Académie Cévenole, 9 bis rue Louis-Blanc, 30100 Alès.
- Causses et Cévennes, Chambre de Commerce, rue Michelet, 30100 Alès.
- Bagnols-sur-Cèze - Société d'Etude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, 4, avenue de l'Europe, 30200 Bagnols-sur-Cèze.

- Beaucaire - Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, 6 bis, rue de Nîmes, 30300 Beaucaire.
- Lascours - Académie de Lascours, chez M. Broglia, rue du dr Arène, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
- L'Estréchure - Val Borgne en Cévennes, Mairie, 30124 L'Estréchure.
- Genolhac - Lien des chercheurs cévenols, Font-vive, 3, Grand-Rue, 30450 Génolhac.
- Saint-Gilles - Société historique et archéologique, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles.
- Saint-Jean du Gard - Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Travier, Grand'rue, 30270, Saint-Jean-du Gard
- Villeneuve-lès-Avignon - Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux-Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
- Laon - Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 28, rue Fernand Christ, 02000 Laon.
- Le Havre - Société Havraise d'Etudes diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 329^e R.I., 76620 Le Havre.
- Le Mans - Société Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la reine Bérandère, 72000 Le Mans.
- Le Puy-en-Velay - Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, rue Antoine Martin, 43000 Le Puy-en-Velay.
- Lille - Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, Archives départementales, 62000 Lille.
- Lyon - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, 4, rue Adolphe-Max 69005 Lyon.
- Lyon - Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, 18, rue Dugas-Montbel, 69002 Lyon.
- Mâcon - Académie de Mâcon, Hôtel de Séneccé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon.
- Marseille - Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.
- Mende - Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 3, rue de l'Epine, B.P. 58, 48002 Mende Cedex.
- Metz - Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.
- Montbéliard - Société d'Emulation de Montbéliard, Hôtel Bernier-Rossel, 8, pl. Saint-Martin, 25 204 Montbéliard.

- Montauban - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, rue du Collège, 82000 Montauban.
- Montbrison - La Diana, rue Florimond-Roberter, 42600 Montbrison.
- Montpellier - Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Espace Richter, 60, rue des Etats Généraux, 34965 Montpellier Cedex 2.
- Montpellier - Association des Amis de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles Flahault, 34060 Montpellier Cedex.
- Montpellier - Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale, Université Paul-Valéry, Montpellier III, route de Mende, 34199, Montpellier Cedex.
- Montpellier. - Revue "Causses et Cévennes", 3, rue des Gardians, 34070 Montpellier.
- Société Littéraire de la Poste, 474, allée Henri II de Montmorency, 34035 Montpellier.
- Moulins - Société d'Emulation du Bourbonnais, 93, rue de Paris, 03000 Moulins.
- Nancy - Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54 000 Nancy.
- Narbonne - Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne, Palais des Archevêques, 11000 Narbonne.
- Nevers - Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, Porte du Croux, 58000 Nevers.
- Nice - Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccaran, 06000 Nice.
- Nice - Institut de Préhistoire et d'Archéologie, Alpes Méditerranée, Les terrasses de Cimiez, 29, Corniche Frère-Marc, 06000 Nice.
- Nîmes - Comité de l'Art chrétien, Evêché de Nîmes, 3, rue Guiran, 30000 Nîmes.
- Nîmes - Ecole Antique de Nîmes, musée archéologique, 13, bd Amiral Courbet, 30000 Nîmes.
- Société d'Histoire du protestantisme de Nîmes et du Gard, 2, rue Claude Brousson, 30000 Nîmes.
- Carré d'Art, Bd de la Comédie, 30000 Nîmes.

- Paris - Académie française, 23, quai de Conti, 75 006 Paris.
- Paris - Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- Paris - Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- Paris - Akademos, Conférence nationale des Académies de Province, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- Paris - Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1, rue Descartes, 75005 Paris.
- Paris - Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.
- Paris - Bibliothèque Nationale. Dépôt légal des périodiques, 2, rue Vivienne, 75084 Paris Cedex.
- Perpignan - Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, Sociétés catalanes, 18, rue Emile Zola, 66000 Perpignan.
- Poitiers - Société des Antiquaires de l'Ouest, hôtel de l'Echevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers Cedex.
- Quimper - Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, B.P. 1156, 29101 Quimper Cedex.
- Rennes - Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules-Ferry, 35700 Rennes.
- Rennes - Annales de Bretagne, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.
- Rouen - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Hôtel des Sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.
- Saint-Jean-de-Maurienne - Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 73300, Saint-Jean-de-Maurienne.
- Saint-Lô - Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P 540, 50010 Saint-Lô Cedex.
- Saint-Malo - Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 5, rue Pelicot, 35400 Saint-Malo.
- Saint-Quentin - 9, rue Villebois, Mareuil, 02100 Saint-Quentin.
- Sancerre - Académie Berrichonne, 511, avenue de Verdun, 18300 Sancerre.

- Strasbourg - Palais universitaire, 9, place de l'Université, 67070 Strasbourg.
- Sens - Société Archéologique de Sens, 5, rue Rigault, 89 100 Sens.
- Tarascon-sur-Ariège - Société préhistorique Ariège-Pyrénées, Mairie de Tarascon, 09400 Tarascon-sur-Ariège.
- Toulon - Académie du Var, Passage de la Corderie, 83 000 Toulon.
- Toulon - Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000 Toulon.
- Toulouse - Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
- Toulouse - Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence Issaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
- Tours - Académie des Sciences des Arts et des Belles-Lettres de Touraine, 146, rue de la Fosse-Marine, 37100 Tours.
- Troyes - Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, 21, rue Chrestien-de-Troyes, 10000 Troyes.
- Tulle - Ecole Félibréenne limouzine "Lemouzi", 13, place municipale 19000 Tulle.
- Valence - Société Archéologique et Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, B.P. 722, 26000 Valence.
- Vannes - Société Polymathique du Morbihan, Château-Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.
- Versailles - Académie de Versailles, 5, rue de l'Indépendance américaine, 78000 Versailles.
- Villefranche-en-Beaujolais - Académie de Villefranche-en-Beaujolais, 96, rue de la Sous-Préfecture, 69400 Villefranche-en-Beaujolais
- Vitry-le-François - Société des Sciences et Arts de Vitry, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François.

ÉTRANGER

- Barcelone - Université autonome de Barcelone (département de philosophie classique) Edifice A, service des Publications, 08193 Barcelone (Espagne).

- Bari - Université des Etudes de Bari, Faculté des Lettres et Philosophie, Palais Ateneo, I- 70122 Bari (Italie).
- Bordighera - Institut International d'Etudes Ligures, Musée Bicknell, Via Romana, 39 bis, I- 18012 Bordighera (IM) (Italie).
- Bruxelles - Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, B-1000 Bruxelles.
- Genève - Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 11, rue Massot, B.P. 389, C-H 1211 Genève.
- Neuchâtel - Société Neuchâteloise de Géographie, B.P.256, C-H 2006 Neuchâtel (Suisse).
- Vérone - Académie d'Agriculture, Sciences et Lettres de Vérone, Palais Erbisti, via Leoncino, 6, I- 37121 Vérone (Italie).